



Institutional Repository - Research Portal

Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Exclusion et sciences humaines. Exclusion en sciences humaines.

Mercier, Michel; Grawez, Michel; LIBION, F.; FAVRESSE, D.; JAMIN, J.; BARRAS, C.

Publication date:
2003

Document Version
Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Mercier, M, Grawez, M, LIBION, F, FAVRESSE, D, JAMIN, J & BARRAS, C 2003, *Exclusion et sciences humaines. Exclusion en sciences humaines. Recherche commanditée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique. rapport de recherche interuniversitaire (FUNDP, ULg, UMH, ULB, UCL)..*

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Exclusion et sciences humaines. Exclusions en sciences humaines

Rapport final - Décembre 2003

Recherche financée par Madame Françoise Dupuis,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
de la Communauté Française

Avec le soutien de la Communauté française de Belgique



Chercheurs

Michel GRAWEZ (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur - Département de Psychologie)

Anne DE MUELENAERE (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix)

Jean Pierre BINAMÉ (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix)

France LIBION (Université Catholique de Louvain - RESO)

Joëlle BERREWAERTS (Université Catholique de Louvain - RESO)

Damien FAVRESSE (Université Libre de Bruxelles - PROMES)

Jérôme JAMIN (Université de Liège - CEDEM)

Christine BARRAS (Université de Mons-Hainaut - CERIS)

Promoteurs

Michel MERCIER (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur - Département de Psychologie), coordinateur

Alain DECCACHE (Université Catholique de Louvain - RESO)

Marco MARTINIELLO (Université de Liège - CEDEM)

Danielle PIETTE (Université Libre de Bruxelles - PROMES)

Huguette DESMET (Université de Mons-Hainaut - CERIS)

Jean-Pierre POURTOIS (Université de Mons-Hainaut - CERIS)

1. Introduction

1.1. Question

Poser la question de l'exclusion, la saisir et lui donner une définition qui s'adapte aux multiples situations dites excluantes, c'est s'interroger autant sur sa réalité objective, concrète et mesurable que sur sa dimension subjective, idéologique et symbolique. L'objectivation de ce phénomène social passe ainsi par une réflexion dialectique entre les caractéristiques de l'exclusion et les caractéristiques de ce qui donne sens à l'exclusion.

Dans cette perspective, l'interrogation peut porter tantôt sur le vécu et le ressenti de l'exclu, tantôt sur l'identité et les motivations des acteurs sociaux véhiculant des propos à l'égard de populations exclues. L'exclusion s'inscrit ainsi dans les fondements de toute vie sociale. En effet, la société existe notamment au travers de la confrontation réelle et/ou symbolique de ses membres qui créent, instituent et transforment les valeurs, les croyances et les normes sociales. Elle se trouve traversée par de multiples représentations sociales, créées par les individus et les groupes sociaux, dont seule une partie s'impose et structure les rapports sociaux. L'exclusion, au même titre que le bonheur et l'intelligence, s'insère dans un discours global présent au sein de la société et trouve sa légitimité dans des représentations sociales instituées par une partie du corps social et acceptées par sa majorité. A cet égard, Ravaud pense que *« l'exclusion résulte de dysfonctionnements d'une société dont les normes écartent de l'intégration des populations qui n'y correspondent pas ou qui n'y correspondent plus suffisamment. »*¹

S'interroger sur l'exclusion implique la recherche d'une définition cohérente, capable de refléter le vécu de l'exclu et de relier ce vécu à ce qui le justifie. C'est mettre au jour les mécanismes de production et de transformation des normes, des valeurs, des représentations et des lois qui façonnent la société et la font évoluer. En ce sens, la problématique de l'exclusion pose un questionnement sur le

changement social et les conditions dans lesquelles ce changement émerge. Ainsi, dans une perspective fonctionnaliste², nous pouvons nous demander dans quelle mesure les exclus, du fait de leur situation, nous révèlent les imperfections présentes au sein de la société et, le cas échéant, par leurs actions ou comportements, remettent en question le cadre de référence idéologique, régulateur de la vie sociale, ou renforcent, au contraire, la légitimité de leur mise au ban de la société. Dans cette logique de renforcement, à l'inverse de ce qu'affirme Ravaud, l'exclusion permet d'assurer une cohésion sociale entre les inclus. Appréhender l'exclusion amène ainsi une interrogation sur la confrontation exclus/excluants.

1.2. Construction de l'objet

Afin d'aborder la problématique de l'exclusion, nous avons tenté, dans un premier temps, de séparer l'exclusion subjective et l'exclusion objective.

Dans le cadre de notre recherche, l'exclusion subjective désigne l'ensemble des représentations sociales qui déterminent et entretiennent le sentiment d'exclusion chez certaines catégories de la population. L'**exclusion subjective** repose donc essentiellement sur le regard porté par ces dernières sur elles-mêmes en terme d'exclusion, mais aussi dans une moindre mesure sur le regard porté par les autres sur les populations considérées comme exclues, qu'elles le soient ou non. Quant à l'**exclusion objective**, elle désigne pour sa part l'ensemble des observations de terrain qui correspondent aux critères d'exclusion établis par un autre groupe que le groupe considéré comme exclu. Il s'agit en général des autres, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas à une catégorie de la population considérée comme exclue et qui dès lors sont souvent habilités à statuer sur la réalité objective de cette dernière et l'identité des personnes concernées. Ces mécanismes de production des représentations sociales liées à l'exclusion sont complexes, multifactoriels et multidimensionnels. Ils fonctionnent autant à partir du sens commun et du discours

¹ Ravaud J.-Fr., Stiker H.-J., (2000), « Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, 1^{ère} partie ; les processus sociaux fondamentaux d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap », in *Revue de Sciences Humaines et Sociales*, n° 87, pp. 1-17.

² Courant sociologique visant à appréhender les phénomènes sociaux à partir de leurs fonctions sociales.

médiatique sur la société par la société en général qu'à partir du débat public et politique et de ses conséquences législatives sur la question de l'exclusion, de sa définition, etc. Nous voyons bien comment ces deux types d'exclusion sont liés, la construction de l'exclusion subjective pouvant interférer sur l'exclusion objective et inversement.

Nous avons donc décidé de distinguer deux groupes, un **groupe dit majoritaire**, non-exclu et considéré comme le producteur du discours sur l'exclusion (c'est le groupe qui, en définitive, à travers l'activité politique fixe les repères séparant la normalité de l'exclusion), et un ou plusieurs **groupes dits minoritaires** qui sont considérés comme exclus par le reste de la société (le groupe majoritaire). Si cette séparation a été nécessaire pour amorcer une réflexion sur l'exclusion, elle ne nous a pas fait perdre de vue le fait que nous vivons dans une société où le discours dominant n'est pas systématiquement le discours du plus grand nombre ou de la majorité. Ainsi, pour Touraine³, la classe dominante dans nos sociétés postindustrielles se compose de groupes dispersés en pôle d'influence et de pression qui contrôlent les grands appareils économiques et politiques.

A ce titre, l'usage du concept de groupe dominant plutôt que de groupe majoritaire nous a paru parfois plus approprié lorsqu'il s'agissait de réfléchir sur l'identité et les motivations des producteurs de représentations sociales bien définies telles que la rentabilité et l'excellence, et leurs conséquences sur le sentiment d'exclusion de certaines catégories de la population, notamment par rapport à la question obsédante du travail et de son importance en termes d'inclusion et d'exclusion dans l'imaginaire social. De surcroît, si l'on regroupe toutes les catégories de la population sujettes à l'exclusion objective ou subjective, on peut s'interroger sur la pertinence quantitative d'une dichotomie de type majoritaire/minoritaire. Néanmoins, chaque catégorie de population dite exclue prise séparément justifie l'usage des concepts de groupes majoritaires et minoritaires.

³ A. Touraine (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.

Un tableau synthétise la problématique :

Groupe minoritaire	Groupe majoritaire
Les personnes handicapées	Les bien-portants
Les personnes âgées	Les personnes socialement actives
Les familles maltraitantes	Les familles bientraitantes
Les adolescents violents	Les adolescents socialement conformes
Les personnes d'origine immigrée	Les autochtones

Tableau 1 : Groupes majoritaires et groupes minoritaires

Les exclus d'un groupe peuvent faire partie d'un (ou de tous les autres) groupes majoritaires, ou au contraire cumuler les situations d'exclusion. Dans une dimension politique et macrosystémique, le groupe majoritaire désigne notre société en général, avec ses lois, ses normes, ses représentations et ses valeurs. C'est dans cet état d'esprit que nous avons organisé notre recherche sur l'exclusion. A chaque fois, nous avons confronté les motivations et les acteurs dominants du discours sur l'exclusion aux observations de terrain et aux regards des populations dites exclues sur elles-mêmes.

1.3. Composition du rapport

Le rapport de recherche se fonde sur une première partie commune à l'ensemble du groupe de chercheurs. Cette première partie vise à démontrer l'intérêt scientifique de la transdisciplinarité. Elle prouve qu'une mise en commun des expériences, des théories et des méthodes peut porter ses fruits et produire un résultat concret. Ce résultat est un modèle théorique nouveau, bénéficiant d'une validité interne due à une triangulation théorique et méthodologique, ainsi que d'une validité de signifiante acquise dans une démarche d'herméneutique collective.

En deuxième lieu, **cinq textes spécifiques** sont consacrés à chaque domaine de recherche. Ces pages ont pour objectif d'éclairer le lecteur sur l'exclusion relative à certaines catégories de la population prises séparément, à la lumière du modèle théorique dégagé dans la partie commune.

Enfin, nous présentons trois articles soumis à publication, rédigés au cours de la troisième année de recherche.

- Le premier article, destiné à la revue **Promotion & Education**, présente la démarche scientifique ayant conduit à la réalisation d'un modèle théorique commun.
- Le deuxième article, destiné à la **Revue Nouvelle**, concerne particulièrement le secteur du handicap.
- Le troisième article s'adresse à la revue **L'Observatoire**. Il se centre sur l'identité des personnes exclues.

2. Cadre conceptuel

2.1. De la multidisciplinarité à la transdisciplinarité

Chacune des disciplines engagées dans cette recherche offre une prise de vue révélatrice de certains aspects de l'exclusion. Ainsi, par exemple, la psychologie insiste sur le caractère subjectif de l'exclusion, la promotion de la santé centre plus explicitement son propos sur la dimension psycho-socio-sanitaire et la science politique explore l'impact du cadre normatif. Or, la prévalence disciplinaire, réductrice, empêche l'aptitude à connaître, qui exige d'une part de séparer pour analyser, puis de relier pour synthétiser ou complexifier.

Pour répondre à cette exigence, nous avons abordé la problématique de l'exclusion sociale en deux étapes. Dans un premier temps, elle a été appréhendée à partir de chaque champ de recherche. Cette appréhension multidisciplinaire, c'est-à-dire le regard cumulé de chaque discipline sur l'objet de recherche, est à comparer au fonctionnement d'un plateau de télévision⁴. Au centre du plateau, l'objet (l'exclusion) est couvert par plusieurs caméras périphériques (disciplines) ayant chacune leur angle de vue. L'une travaille en plongée, de haut en bas, l'autre en contre-plongée, du bas vers le haut. Une troisième se rapproche « en travelling avant » pour réaliser de gros plans. Une quatrième ouvre le champ visuel par un « travelling arrière ». Chaque caméra offre une image de la réalité et, en même temps, aucune ne dispose de l'image universelle.

La multidisciplinarité (ou pluridisciplinarité) appliquée à l'exclusion nous a permis d'entrevoir la richesse que recouvre cette notion et de mettre en évidence son caractère multidimensionnel et polysémique. Parallèlement, chaque champ d'investigation, limité par ses présupposés épistémologiques, théoriques et méthodologiques, se trouve confronté au cadre « restreint » qui le caractérise pour aborder la complexité de cette réalité.

Dans un second temps, par conséquent, l'exclusion sociale a été abordée à partir de la confrontation de nos divers champs de recherche. Cette perspective

⁴ Cette analogie au plateau de télévision est inspirée du texte de J. Rémy : « La sociologie en évolution : les représentations de l'individu et les enjeux globaux » revu, en novembre 1993, après le symposium de la Fondation Juan Maragall - Barcelone.

interdisciplinaire, c'est-à-dire issue de l'interaction des différentes disciplines à l'égard des exclusions analysées, permet progressivement un enrichissement mutuel et une prise de distance critique à même de dépasser les limites inhérentes à chaque angle de vue. Ce processus, en pleine maturation actuellement, engendre la construction d'un nouveau savoir scientifique qui, à terme, devrait répondre à notre souci de dégager un corpus commun à l'exclusion sociale et applicable à différents objets d'études. C'est l'intérêt même de la transdisciplinarité de développer une pensée complexe, à la fois séparatrice et reliante.

Dans ce processus, il ne s'agit pas d'effacer le caractère multidisciplinaire de l'exclusion mais de s'en nourrir constamment pour en développer le caractère global et transdisciplinaire.

2.2. Méthode d'investigation développée par les chercheurs

Dès le commencement de cette étude, les chercheurs, issus chacun de disciplines différentes, ont été confrontés à la difficulté de la compréhension et de l'appropriation de leurs concepts et outils d'analyse respectifs. Les premières réunions de travail ont donc été consacrées essentiellement à la découverte des méthodes de travail utilisées par chacun dans le champ de la recherche sur l'exclusion et ce à travers les travaux menés par chaque équipe.

Cette approche multidisciplinaire a permis :

- ❖ de dégager au travers d'analyses de littérature, les aspects théoriques, méthodologiques et épistémologiques de chaque discipline;
- ❖ de faciliter l'appropriation mutuelle de ces aspects;
- ❖ de mettre en évidence toute la complexité de la problématique de l'exclusion;
- ❖ d'enrichir la vision de chaque discipline concernant ce problème.

Dans un deuxième temps, les chercheurs ont pu confronter les résultats des travaux de leurs équipes respectives et s'atteler à construire un corpus commun à l'exclusion sociale applicable dans les cinq champs de recherche concernés.

Chaque réunion de travail s'est fondée sur les productions écrites de chacun afin de favoriser les discussions de fond et l'appropriation mutuelle des concepts ainsi que l'émergence de concepts communs.

Notons que le contexte de travail original et les spécificités d'une recherche menée à partir de plusieurs disciplines ont rapidement poussé les chercheurs à opter pour un mode de fonctionnement complémentaire et démocratique en termes d'échanges ou d'aides mutuelles, afin de garantir une compréhension optimale de nos points de vue. Cette « attitude » est sans aucun doute à l'origine des pistes de travail communes et des projets concrétisés qui constituent le présent rapport. Elle a permis aux chercheurs de se focaliser sur ce qui restait de commun à nos champs de recherche après confrontation des points de vue, au lieu de privilégier les particularités propres uniquement à ces derniers, particularités certes intéressantes mais superflues dans le cadre d'une approche multidisciplinaire.

Cadre conceptuel

Schématiquement, nous pouvons résumer notre approche de l'exclusion de la manière suivante :

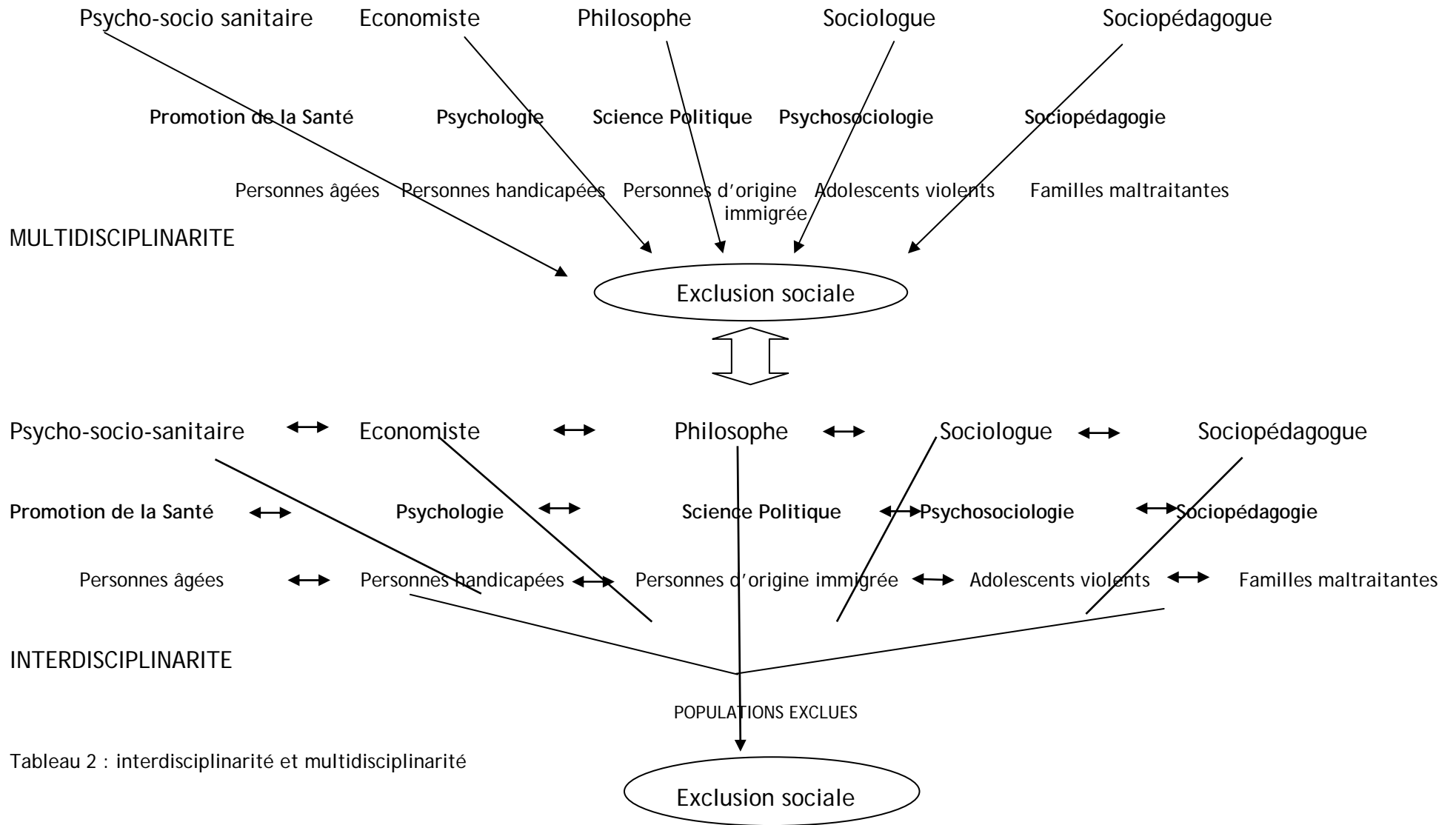


Tableau 2 : interdisciplinarité et multidisciplinarité

3. Construction d'un modèle transdisciplinaire

Pour appréhender la transversalité, nous avons relevé au sein de nos différentes approches les concepts qui nous paraissaient intéressants à propos de l'exclusion. Devant le caractère diffus et multiple des notions identifiées (bien-être, résilience, stigmatisation, discrimination, accessibilité, norme, etc.), une première série de concepts ont été choisis afin d'organiser cette transversalité disciplinaire et d'ébaucher les premières hypothèses théoriques sur l'exclusion. Cette sélection a porté essentiellement sur les dimensions sociale et individuelle de ce phénomène (lien social, représentation sociale, utilité sociale, honte, pitié, peur...).

3.1. Les représentations sociales des groupes majoritaires face aux populations exclues

(1) Caractéristiques des représentations

Dans une première phase, l'exclusion a été analysée en relation avec les représentations du groupe majoritaire face aux groupes exclus, puis des groupes exclus face au groupe majoritaire et face à eux-mêmes. Les représentations véhiculent de petits « modes d'emploi » du monde. Elles désignent, dans un sens large, une activité mentale à travers laquelle on rend présent à l'esprit, au moyen d'une image, une personne, un objet ou un événement. Moscovici définit la représentation sociale comme un " univers d'opinions " ⁵. **Il n'existe pas de représentation sans intention, sans projet.**

Les représentations se caractérisent par ⁶ :

- un **ancrage social** : elles sont créées par les individus et les groupes sociaux, dont seule une partie s'impose et structure les rapports sociaux et légitime de ce fait l'exclusion (routines mentales) ;
- un **enracinement psychologique profond** : elles se développent par des mécanismes de production et de transformation des normes, des valeurs qui

⁵ S. Moscovici, (1961), *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, p 283.

⁶ Cf. *Sciences humaines* n°128, juin 2002. Dossier : les représentations mentales.

- façonnent la société et la font évoluer, qui fonctionnent autant à partir du sens commun et du discours médiatique sur la société (théorie des scripts) ;
- une **assise institutionnelle** : elles sont véhiculées par les institutions (école, partis, média) ;
 - une **fonction prédictive** : elles influencent la manière dont les populations fragilisées se voient elles-mêmes et gèrent leur exclusion.

La première piste développée porte sur l'exclusion dans son rapport au groupe majoritaire et, plus spécifiquement, sur les attitudes et les représentations de ce groupe à l'égard des populations exclues. Dans notre hypothèse, ce rapport institue divers modes de gestion typiques de l'inclusion.

C'est ainsi que nous avons constitué un modèle à partir de deux axes :

- 1^{er} axe : attitude de **peur** ou de **pitié** envers les « exclus », en considérant qu'il s'agit de deux attitudes opposées ;
- 2^{ème} axe : représentation de l'exclu comme « en-deçà » et donc ré-insérable dans la normalité, ou comme « au-delà » et donc sans espoir de ré-insertion.

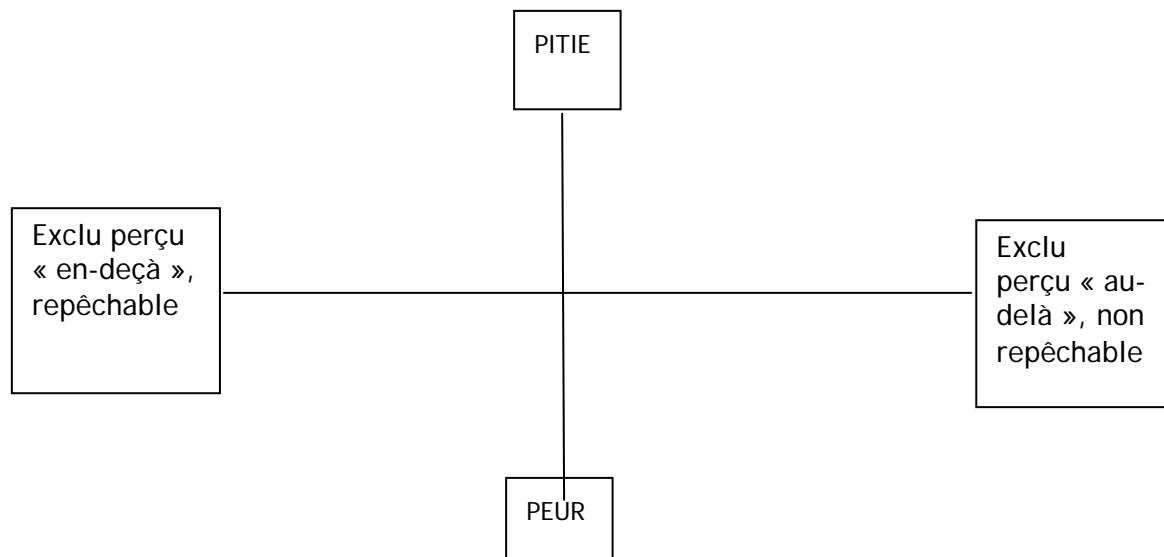


Tableau 3 : Modèle à deux axes

(2) Sentiments par rapport aux exclus

(a) La peur et la pitié

La pitié est l'une des fabriques de l'exclusion grâce à laquelle la personne socialement insérée se détache de l'autre et n'offre plus rien de commun avec lui. Elle se traduit par la négation de l'expérience de l'autre en tant que sujet. L'autre est éprouvé dans une dimension jugée négativement : il est handicapé, vieux, laid, stupide, malheureux, pathétique, en souffrance... La pitié instaure un mode de communication de « je à il », c'est-à-dire qu'elle permet un apport d'information sur les populations exclues, mais dans un cadre étroit qui ne donne pas accès à la parole de l'autre (rapport « je-tu ») ni à l'intersubjectivité (rapport « je-je »)⁷. La pitié est le fait de l'indulgence bienveillante d'une civilisation qui s'estime supérieure à d'autres et qui s'octroie une certaine tolérance n'autorisant pas l'échange d'arguments.

Le versant humanitaire de la pitié est une compassion orientée vers la protection. Un enfant abandonné, par exemple, fait pitié. La pitié infantilise. La personne qui éprouve de la pitié regarde sa propre émotion face à une situation qu'elle juge intolérable. C'est une expérience quasi physique, sensible, de l'injustice faite à autrui, reconnue comme essentielle par Rousseau qui la définit comme une « *disposition convenable à des êtres aussi faibles et sujets à autant de maux que nous le sommes; vertu d'autant plus universelle et d'autant plus utile à l'homme, qu'elle précède en lui l'usage de toute réflexion, et si naturelle, que les bêtes mêmes en donnent quelquefois des signes sensibles* ». Rousseau y voit donc un élan positif⁸.

Selon Schopenhauer⁹, la pitié est fondée sur la conscience profonde de l'unité des êtres et permet de rétablir la solidarité et la cohérence par la compassion et par l'amour. La pitié est en mesure de limiter les ravages de l'égoïsme, de connaître le

⁷ J. Habermas, (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, tomes 1 et 2.

⁸ J.-J. Rousseau, (1930), *Discours sur l'inégalité*, Paris, Editions du monde moderne.

⁹ A. Schopenhauer, (1840), *Le fondement de la morale*, Paris, Flammarion.

vécu de l'autre. Elle est évoquée dans ce sens par le christianisme, le judaïsme et le bouddhisme notamment, pour qui il s'agit d'un élan orienté vers des actes de bonté désintéressés. Le concept est étudié dans sa relation avec l'individu lui-même, n'entraînant aucune dynamique vers un quelconque projet social.

Pour Nietzsche¹⁰ la pitié devrait être bannie à cause de sa force dépressive, de son aspect sombre et douteux, qui enlève à l'homme sa dignité et le « médiocrifie ».

La peur est fondamentalement celle de perdre ce que l'on a, ce que l'on est, ou encore la peur de mourir. Le concept de sécurité y est fortement lié.

Comme la pitié, la peur est en effet un sentiment **individuel**. La pitié exprime une relation de dominant à dominé, la peur une relation de dominé à dominant (potentiels ou réels). Elles relèvent d'un registre émotionnel, centré sur soi. Ces émotions, de même que toutes les préférences et les aversions, se manifestent la plupart du temps de manière involontaire et sont fondamentalement liées aux représentations et, dans une optique psychanalytique, aux expériences vécues au cours de l'enfance.

Ainsi, la dimension répulsive de la pitié semble prédisposer le dominant à percevoir le dominé comme « non-repêchable » et donc à l'exclure, alors que la compassion paraît favoriser le développement d'une perception de l'exclu comme « repêchable » et donc à l'inclure. De même la peur, lorsqu'elle est de l'ordre de l'appréhension, nous renvoie davantage à l'image d'un exclu pouvant être « repêché » alors que, lorsqu'elle est de l'ordre de l'aversion, elle nous amène à considérer l'exclu comme non réinsérable.

« L'autre a une place qui n'est absolument pas enviable. Pour rien au monde je voudrais me mettre à sa place. Mais comme, professionnellement, je suis amené à travailler avec lui, je fais semblant d'être sur un pied d'égalité. En réalité, il n'en est rien et je le tiens à distance en le réduisant à l'état de pitié. Lui-même va être

¹⁰ F. Nietzsche, (1996), *La généalogie de la morale*, Paris, Flammarion.

obligé de fonctionner à la pitié parce qu'il a honte »¹¹. La pitié induit chez l'exclu un sentiment qui le diminue à ses propres yeux, la honte. Maisondieu cite V. Jankélévitch : « *La pitié est à la remorque du malheur* »

(b) La xénophobie

Les représentations vis-à-vis des exclus amènent des sentiments, réactions émotionnelles ou mécanismes substitutifs exprimant un rapport négatif. Les exclus sont confrontés au racisme, qui s'appuie sur l'affirmation de la supériorité d'un groupe par rapport à un autre. Pour la xénophobie, Tap distingue quatre types de sentiments¹² :

- ❖ la crainte (puissance magique associée au malheur) ;
- ❖ le ressentiment (l'étranger vient prendre ce qui nous appartient) ;
- ❖ le mépris (les membres de la communauté sont les seuls vrais hommes) ;
- ❖ la haine (on a appris à considérer que l'étranger est l'ennemi).

Ces sentiments stimulent le processus de différenciation par rapport aux groupes extérieurs (logique centrifuge) et jouent un rôle intégrateur pour la collectivité (logique centripète)¹³.

(c) L'altérisme

La personne stigmatisée est un bouc émissaire, un étranger du dehors ou du dedans qui provoque un sentiment ambigu d'être à la fois pareil et différent de soi. L'*altérisme* (dont le racisme est la forme la plus brutale) s'exerce à l'égard d'un double qui provoque un sentiment d'inquiétude, de malaise , « *qui réactive l'opposition du pur et du souillé, du bien (le soi qu'il faut garder) et du mal (l'autre en soi qu'il faut extirper)* »¹⁴. Le groupe majoritaire projette sur le groupe qu'il exclut ses propres fautes, ses penchants, ses désirs refoulés.

¹¹ J. Maisondieu, (2001), Conférence organisée par Espace éthique en célébration de la Journée mondiale de la Misère ATD Quart-Monde, mercredi 17 octobre 2001.

¹² P. Tap (éd.), (1986), *Production et affirmation de l'identité*, 2 tomes, Toulouse, Privat, p. 224.

¹³ P. Tap, *ibid.*, p.225.

¹⁴ P. Tap, *ibid.*, p. 227.

- ❖ *les personnes d'origine immigrée* : ils appartiennent à un groupe rival, menaçant, à une culture ou à une religion susceptibles d'absorber celles du groupe majoritaire ;
- ❖ *les handicapés, les adolescents violents, les familles maltraitantes, les personnes âgées* : ce sont les miroirs déformants de notre vulnérabilité, de nos penchants les plus inavouables, de notre propre mort.

Selon Tap¹⁵, l'altérisme possède cinq traits caractéristiques :

- ❖ le rejet de l'universel ;
- ❖ la catégorisation fixe des groupes ;
- ❖ l'absolutisation des différences ;
- ❖ la naturalisation de ces différences ;
- ❖ leur interprétation inégalitaire dans le jeu de la dominance et des privilèges.

(3) La gestion de l'exclusion

Dans une perspective psychosociale, l'attitude synthétise les prédispositions internes (croyances, perceptions, valeurs, opinions, etc.) d'un individu à agir dans un sens ou dans l'autre et constitue l'un des déterminants du comportement¹⁶. Si nous appliquons ce concept au niveau du groupe majoritaire, nous postulons que la mise en place de mesures à l'égard des populations exclues repose sur un ensemble de prédispositions internes faisant consensus au sein de ce groupe.

Le modèle nous permet de mettre en évidence quatre modes de gestion typiques de l'exclusion :

¹⁵ P. Tap, *ibid.*, p. 230.

¹⁶ D. Piette, (2002-2003), *Concepts et méthodes d'éducation pour la santé*, Bruxelles, ULB.

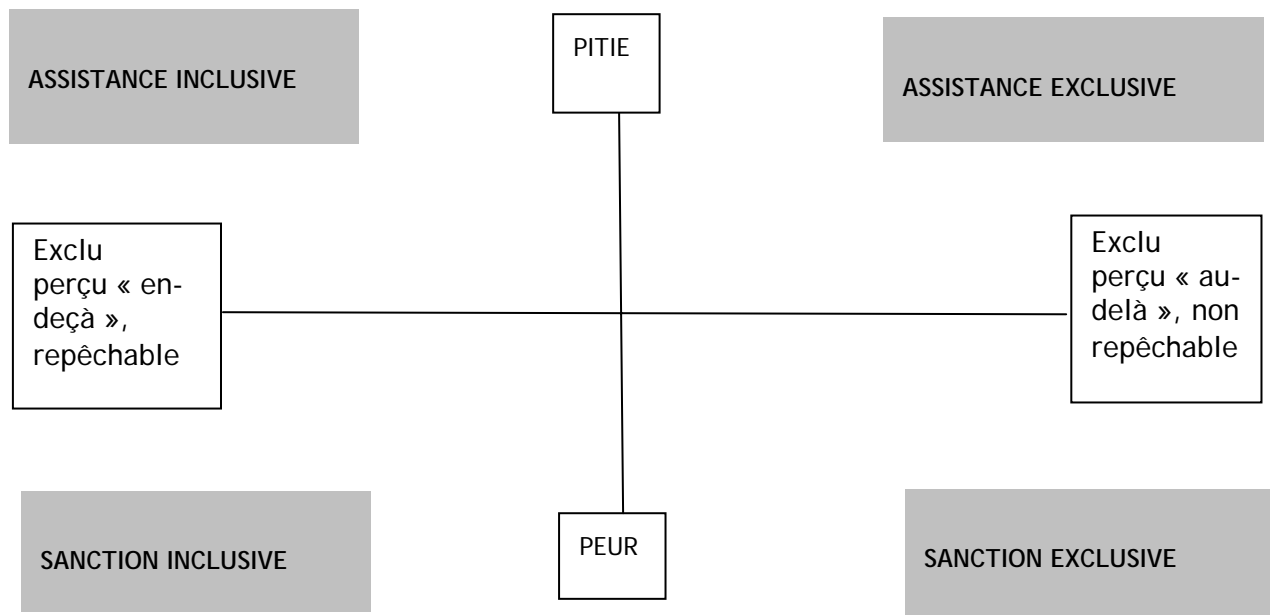


Tableau 4 : Modèle à deux axes et quatre modes de gestion de l'exclusion

- ❖ l'assistance inclusive traduit une volonté d'inclusion sociale ;
- ❖ l'assistance exclusive constitue un maintien dans l'exclusion sans pour autant l'aggraver ;
- ❖ la sanction inclusive se rapporte à l'inclusion de la dernière chance ;
- ❖ la sanction exclusive représente la volonté d'exclusion sociale.

(a) Assimilationnisme et pluralisme/différentialisme

Au-delà de la simple volonté d'inclure, il existe deux tendances principales de gestion de l'inclusion (du « repêchage ») des exclus : l'« assimilation » et la « segmentation », le modèle « assimilationniste » et le modèle « pluraliste ». Ces oppositions sont souvent mentionnées dans le champ des études sur l'immigration et les minorités ethniques, notamment par rapport à la politique d'intégration des populations d'origine immigrée.

Dans le cadre d'une approche assimilationniste, « tant les immigrés que les minorités nationales potentielles sont supposés se fondre dans la société majoritaire, devenir invisibles à la faveur d'un processus unilatéral d'adaptation culturelle. L'immigré et le membre d'une minorité nationale sont censés

abandonner leurs caractéristiques et leur identité culturelles, ou au moins les préserver dans la discrétion de la vie privée, et adopter sans réserve les schémas et comportements culturels propres à la majorité et définis par elle¹⁷ »

La politique assimilationniste offre le même accès à tous en termes d'éducation, de logement, d'emploi, de droits et de devoirs. Il est donc exclu qu'une politique publique puisse être spécifique à un groupe, en l'occurrence ici une minorité ethnique. Mais on risque de passer de la reconnaissance de l'égalité à une volonté de l'identique : l'autre est destiné à devenir comme moi, car je représente l'universel de l'humanité. *« Ce glissement de l'universel à un pseudo-universalisme est fréquent, alors que l'universel doit rester une idée régulatrice. Ce fut la tentation de bien des empires : une forme de vie où une idéologie s'élève à l'état d'universel et veut s'imposer, contre la diversité insurmontable¹⁸ »*

A l'inverse, l'approche pluraliste se base sur la reconnaissance publique et officielle d'un certain degré de diversité culturelle au sein de la communauté sociale. Dans ce contexte, puisqu'il ne s'agit pas de simple tolérance mais bien de reconnaissance, l'Etat pluraliste développe un ensemble de politiques publiques visant à promouvoir, à aider ou à protéger certaines spécificités propres à certains groupes au sein de la société. Ces politiques peuvent autant viser à corriger des inégalités sociales qu'à dynamiser l'enseignement d'une langue ou d'une culture spécifique. Mais *« Enfermer un groupe dans ses traits naturels revient à le constituer dans une spécificité close, pouvant faire le lit de tous les 'ultra' culturalistes, voire d'un fanatisme de groupe. A force de vouloir affirmer une identité, pourtant indéniable, on prend le risque de se laisser enfermer dans son propre ghetto et de se trouver exclu, à l'intérieur même de la société à laquelle on appartient, par sa propre logique¹⁹ »*

Si l'on transpose cette opposition aux minorités prises dans un sens large, notamment par rapport aux handicapés, aux personnes âgées ou aux personnes

¹⁷ Martiniello.M., (1997), *Sortir des ghettos culturels*, Paris, Presses de Science Po, p.52.

¹⁸ Stiker H.J., (2002), *L'intégration comme problème général des sociétés industrielles et comme problème des particularismes*, in *De l'intégration à la non-discrimination*, Actes des journées d'étude de l'APF, Paris.

¹⁹ Ibidem.

considérées comme exclues en général, nous dirons que la première approche vise à rendre les exclus semblables aux inclus. Cette tendance nous renvoie à toute une symbolique caractérisée par des concepts tels que l'intégration, l'égalité des droits, l'effacement des différences, la non discrimination, les politiques sociales globales, etc. Tandis que la seconde approche vise à accepter les exclus dans leurs différences et se rattache à une symbolique véhiculant des concepts comme l'insertion, l'égalité des chances, la mise en évidence des différences, la discrimination positive, les politiques sociales spécifiques, etc.

Mais est-il impossible de négliger le fait qu'il faille tenir deux pôles : l'universalisme civique d'une part et les groupes et individus différenciés d'autre part ? Le combat pour abolir les barrières sociales et la revendication d'être comme les autres imposent la nécessité de créer un espace commun, et donc accessible. La vérité de l'affirmation d'une identité particulière est d'obliger l'espace commun, qui ne soit pas l'universel incarné, mais qui compense sans cesse les faiblesses de certains en mettant à leur disposition ce qu'il faut pour être, comme ils sont, dans cet espace commun.

Cette transposition nous semble d'autant plus fertile que nous nous sommes aperçus que les outils développés dans le cadre de la recherche sur l'immigration, l'ethnicité et l'interculturalité se révélaient d'une grande utilité lorsque nous avons testé l'opposition, le conflit ou la rencontre entre deux cultures au sens ethnique et nationale du terme aux oppositions liées à l'âge (culture jeune, culture des parents, culture des adultes), à la géographie (culture urbaine ou rurale, culture de quartier, etc.), à la classe sociale (culture bourgeoise, populaire, culture du quart-monde), au sexe ou encore au comportement (respect ou non de la loi, de la norme, etc.). Ces différentes oppositions pouvant se mélanger et s'additionner les unes avec les autres²⁰.

²⁰ Florence E. et Jamin J., (2003), Médiations interculturelles et institutions, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant (Collection Cahiers Migrations), p.103.

(b) Les formes politiques de l'assistance et de la sanction

Ainsi, l'assistance ou la sanction peut prendre quatre formes sur le plan politique :

- ❖ politique d'intégration, basée sur la non-discrimination (assistance et sanction inclusive) ;
- ❖ politique d'insertion, basée sur la discrimination positive (assistance et sanction inclusive);
- ❖ politique d'abandon, basée sur la seule fourniture des moyens minimaux d'existence, sans autres actions d'inclusion (assistance exclusive);
- ❖ politique d'exclusion « pure et dure » (sanction exclusive).

C'est ainsi que la pitié s'adresse davantage aux exclus considérés comme subissant leur situation et l'exclusion se perçoit comme malchance, coup du sort ou comme responsabilité collective. Ceux-ci ne sont pas responsables de leur exclusion et ne représentent pas un « danger » pour la société. Ils méritent assistance comme réparation. Quant aux attitudes de peur, elles s'adressent plus volontiers aux exclus perçus comme responsables de leur exclusion et comme présentant un « danger » pour la société. Il s'agit alors de sanctionner les comportements ou les différences dont ils sont responsables.

Ces deux types d'attitudes constituent des tendances générales retrouvées auprès de nos cinq populations-cibles. Si chaque population d'exclus se trouve confrontée à la « pitié » et à la « peur » du groupe majoritaire, une attitude dominante caractérise la population exclue qui peut très bien se modifier avec le temps. Ainsi, par exemple, les personnes handicapées et âgées connaissent davantage un rapport avec le groupe majoritaire basé sur la « pitié » alors que pour les populations immigrées et les adolescents violents, ce rapport est davantage centré sur la « peur ». Quant aux familles maltraitantes, elles sont principalement abordées dans un contexte de pauvreté qui aggrave les risques de maltraitance. La peur qu'elles suscitent est liée à la vision d'une population marginalisée cumulant les facteurs de vulnérabilité et offrant l'image inversée de ce que l'on attend communément de la société.

En approfondissant la question de la peur et de la pitié et en rattachant cette question à l'image de la « repêchabilité » des exclus, il semble que l'on peut distinguer quatre types dominants d'attitude à l'égard des populations exclues :

- ❖ une attitude de répulsion, basés sur la répugnance vis-à-vis de l'autre et le caractère inéluctable de sa situation, qui favorise l'adoption de politiques d'assistance exclusive ;
- ❖ une attitude de compassion, basés sur la plainte à l'égard de l'autre et le caractère modifiable de sa situation, qui prédispose la mise en place de l'assistance inclusive ;
- ❖ une attitude d'appréhension, construite sur la crainte de l'autre et le caractère modifiable de sa situation, qui s'associe au développement de mesures de sanction inclusive ;
- ❖ une attitude d'aversion, mélange de crainte et de répulsion imputable à l'autre, qui favorise le développement de politiques de sanction exclusive.

Ces diverses formes d'attitudes nous renvoient également à la définition par le groupe majoritaire de ce qui est considéré comme normalité ou anormalité. Ainsi, par exemple, une attitude de compassion s'adresse plus volontiers à des populations se caractérisant par un état ou une situation considérés comme proche de la normalité.

Si l'image d'irresponsabilité s'agence plus volontiers à la pitié, et si la responsabilité se lie plus souvent à la peur, cette association symbolique caractérise davantage l'assistance inclusive et la sanction exclusive. Par contre, dans l'assistance exclusive et la sanction inclusive, les notions de responsabilité et d'irresponsabilité ont davantage tendance à s'interpénétrer que ce soit de manière conjointe ou temporelle. C'est ainsi qu'une « irresponsabilité » de départ peut se muer progressivement en « responsabilité » si la personne exclue ne répond pas

aux attentes sociales à son égard, c'est-à-dire n'adopte pas une conduite « responsable » devant sa différence. C'est, par exemple, le chômeur de longue durée qui se fait exclure du chômage, ("il a eu sa chance, il est maintenant totalement responsable de ce qui lui arrive") ou l'immigré qui doit montrer patte blanche s'il veut limiter au maximum la méfiance et le racisme de la société d'accueil à son égard²¹.

De même, toute personne exclue qui provoque une attitude de peur dans le groupe majoritaire n'est pas automatiquement classée comme entièrement responsable. Citons, par exemple, la sanction alternative qui vise à responsabiliser l'adolescent violent. Cette perception de l'exclu semble nous renvoyer à l'idée de « responsabilité partagée entre l'individu et le social ».

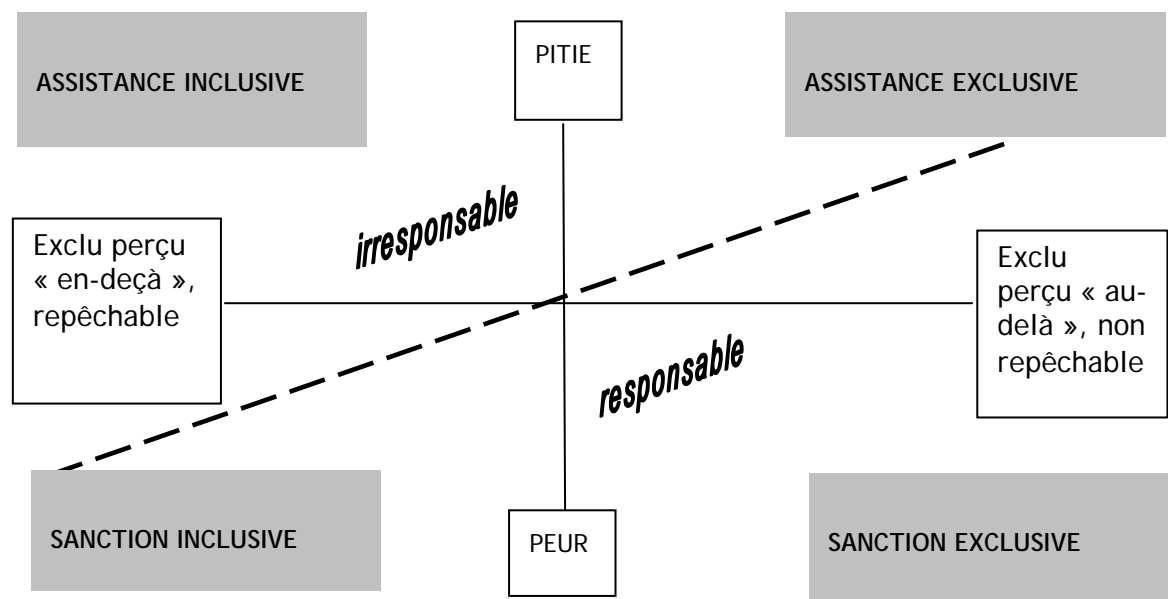


Tableau 5 : Paradigme décrivant l'exclusion du point de vue du groupe majoritaire

Les idées d'exclusion, d'inclusion, de sanction et d'assistance ont été rattachées dans ce cadre à leur dimension politique et formelle. Elles dépassent évidemment ce cadre et englobent les différentes dimensions de la vie de l'exclu (emploi, logement, loisirs, santé, etc.) dans son rapport au groupe majoritaire. Ainsi, par

²¹ Sur l'irréprochabilité attendue de la part des étrangers par la société d'accueil, voir A.Rea, *Délinquance et immigration : usage politique d'une association symbolique* in Collectif, *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, De Boeck, Bruxelles, pp.51-52.

exemple, les mécanismes sociaux informels de désapprobation, de discrimination et stigmatisation que connaissent les populations immigrées s'inscrivent dans une logique de sanctions à leur égard. De même, la désapprobation qui peut toucher une personne handicapée se rendant au restaurant constitue également une forme de sanction sociale.

Ce cadre nous montre clairement que l'exclusion n'est pas tant déterminée par la possession d'une différence que par la généralisation et l'universalisation d'images mentales auxquelles renvoie cette différence. En d'autres termes, le cadre de référence prédispose le groupe dominant dans sa manière d'envisager la gestion des exclus et de mener les politiques à l'égard des populations exclues. De sorte que l'un des enjeux importants de la dialectique exclusion/inclusion se situe au niveau de la possibilité de contrôler et de modifier ces images mentales. Ainsi, par exemple, la coexistence d'une gestion d'assistance et de sanction à l'égard des mineurs problématiques s'inscrit dans un débat sur le degré de responsabilité de ces mineurs à l'égard de leurs actes.

Cette inscription de l'exclusion dans une dynamique sociale nous interroge aussi sur les processus d'exclusion et d'inclusion susceptibles de créer de nouvelles populations d'exclus et d'en résorber des anciennes. Ainsi, par exemple, la perception de l'homosexualité dans nos sociétés occidentales reflète particulièrement bien cette dynamique évolutive.

3.2. L'exclusion vécue par les groupes minoritaires

(1) La perception de soi-même d'un point de vue politique

La seconde piste théorique se base sur les représentations des populations exclues à l'égard de l'environnement sociopolitique et par rapport à elles-mêmes. Dans cette perspective, nous postulons que ces représentations influent sur la manière dont les populations fragilisées gèrent leur exclusion.

Pour expliciter notre hypothèse, nous avons construit un modèle à partir de deux axes :

- ❖ **l'axe de perception par rapport à l'environnement sociopolitique** : sentiment que des ressources sont disponibles et accessibles, sentiment d'être encadré, assisté, accepté. A l'autre bout de l'axe : sentiment que les ressources ne sont pas disponibles ou ne sont pas accessibles, sentiment d'abandon, de rejet.
- ❖ **l'axe de perception par rapport à soi-même** : sentiment d'être « en-deçà », volonté de participer à la vie sociale et « normale », notamment par un apport d'utilité sociale (situation de l'actif social), résilience, empowerment. Au bout de l'axe : sentiment d'incapacité, etc...(non actif social).

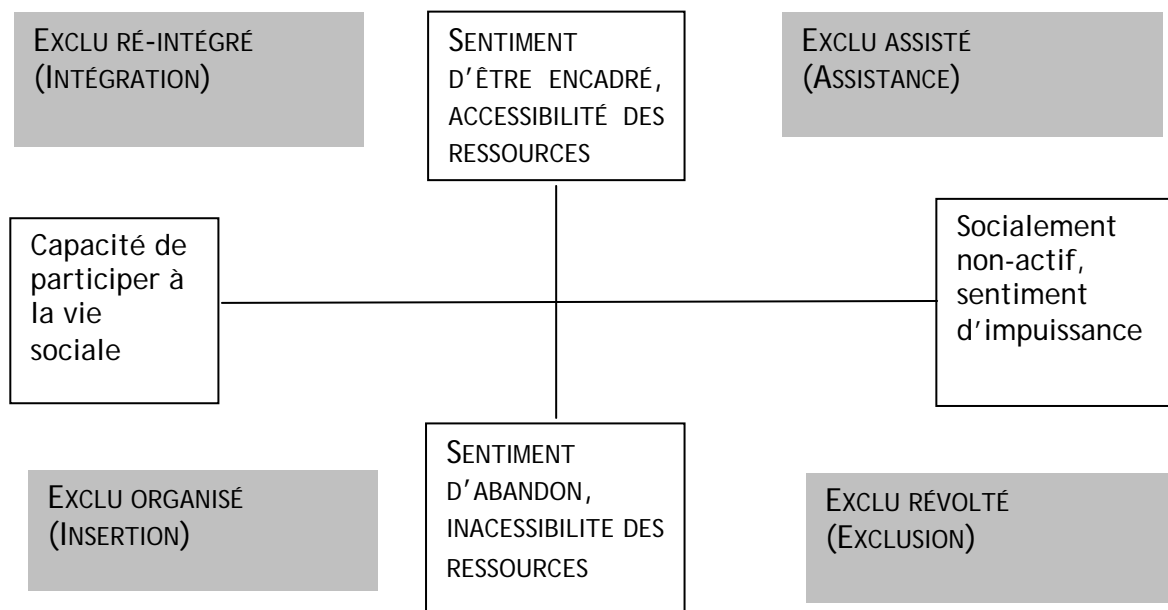


Tableau 6 : Paradigme décrivant l'exclusion du point de vue du groupe minoritaire

Dans ce modèle, la gestion de l'exclusion par les exclus se focalise au sein de quatre grandes approches, chacune donnant une réponse-type au problème de l'exclusion ressentie :

- ❖ **l'exclu ré-intégré** traduit le sentiment d'un retour possible à la « normale » et de capacité à utiliser organisations et mesures d'intégration favorisant la

normalité et la non-discrimination. Dans ce mode de gestion, l'exclusion se perçoit comme accidentelle ou partielle et n'engendre pas de rupture par rapport au groupe dominant. Il s'agit d'abord d'un état de fragilité due à l'expérimentation d'une disqualification sociale. C'est, par exemple, la personne qui perd son emploi et bénéficie de mesures d'accompagnement pour retrouver du travail.

- ❖ **l'exclu assisté** traduit le sentiment d'incapacité d'un retour à la « normale », et l'utilisation des aides financières et sociales permettant la simple satisfaction des besoins de base dans une attitude d'abandon de comportements actifs. L'exclu assisté, c'est l'exclu qui accepte sa mise en retrait de la société et un mode de vie imposé par le groupe majoritaire.
- ❖ **l'exclu organisé** exprime son sentiment d'abandon par une démarche active, basée sur le refus de cet abandon, sur le soulignement des différences et la revendication de politiques spécifiques. Il se sent capable d'être utile, à travers la participation à des associations. On parlera ici de socialisation de la révolte. L'exclu organisé est l'exclu qui refuse la disqualification sociale dont il fait l'objet et qui bénéficie d'un capital socioculturel suffisant pour contester la place qui lui est assignée.
- ❖ **l'exclu révolté** traduit l'incapacité à une participation sociale socialement acceptable et le sentiment d'être abandonné ou rejeté. Il s'agit de l'exclu qui tout en refusant sa situation sociale, ne dispose pas d'un capital socio-culturel suffisant pour prétendre s'y opposer. A l'inverse de l'exclu organisé, il présente un déficit dans sa maîtrise du jeu social et adopte des comportements perçus comme déviants qui vont venir renforcer sa disqualification/sa délégitimisation par le groupe majoritaire.

Il s'agit bien de types idéaux, c'est-à-dire dont les caractéristiques sont tirées à l'extrême. Les individus concrets s'inscrivent principalement dans un type de logique mais peuvent chevaucher plusieurs catégories ou, tout simplement, changer de type au cours de leur histoire.

(2) Sentiments éprouvés par les exclus

Le tableau traduit, par rapport au groupe majoritaire, le sentiment d'être encadré, assisté ou accepté, ou alors le sentiment d'abandon, de rejet, insatisfaction ou négation des besoins ...) et *par rapport à soi-même* (sentiment de compétence, résilience, empowerment, ou alors sentiment de honte, d'incompétence, d'inutilité, d'estime de soi,...).

Lorsque la personne s'identifie aux regards négatifs portés sur lui, « l'identité attribuée déstructure l'identité pour soi »²², ce qui amène une souffrance sociale ancrée non seulement dans les aspects objectifs (présentation de soi, besoins élémentaires), mais également subjectifs (désir, image de soi...). L'état déficitaire du moi est alimenté par la stigmatisation sociale et les failles identitaires, « par la circulation dans un système à double entrée où chaque groupe d'éléments alimente l'autre et le renforce à l'infini »²³.

(a) La culture de la honte

La honte diffère du sentiment de culpabilité dans laquelle la personne est responsable d'une faute commise à l'égard de quelqu'un, dont il va pouvoir parler. Dans la honte, c'est l'individu qui est la faute, qui ne devrait pas être là, qui ne peut être représenté comme quelqu'un de valable. Dans l'exclusion, le *sans place* est celui qui *ne sait pas où se mettre*. Dans cet état très particulier, l'exclu perd ses moyens parce qu'il ne sait plus où se mettre et, inversement, comme il ne sait pas où se mettre, il perd ses moyens.

Différents concepts décrivent la réalité du monde vécu dans un contexte d'exclusion :

- ❖ la désaffiliation : « La pauvreté, c'est la solitude » ;
- ❖ le rejet : « Tu n'es pas des nôtres » ;

²² J.-P. Pourtois et H. Desmet (1998), « Violences humiliantes », in *L'Observatoire*, 19, pp.60-65.

- ❖ **l'auto-exclusion** : « Je ne suis pas des vôtres » ;
- ❖ **le désinvestissement** : « J'en ai rien à faire » ;
- ❖ **l'indisponibilité cognitive** : « Je ne suis pas intelligent donc je n'y arriverai pas ». Cette phrase exprime un renforcement négatif par les échecs ;
- ❖ **la réduction de la communication** : « « J'ai envie de me cacher sous terre » ;
- ❖ **l'altération de la considération** : « Je suis nul » ;
- ❖ **La dépendance, l'hétéronomie** : « Sans aide je ne suis rien ».

(b) La quête de la dignité

D'autres concepts s'inscrivent dans le refus de l'anomie, qui peut se traduire par l'agressivité, par un mécanisme de compensation né d'une grande frustration, ou encore par la revendication d'une identité propre et d'une valeur indéniable :

- ❖ **La restauration du sujet**: « Je ne dois rien à personne ». Le sujet refuse d'entrer dans la dépendance ;
- ❖ **La revendication de sa position**, le refus de prétendre à davantage : « Je ne suis pas un Monsieur, moi ». « La dignité se mesure à l'aune de la distinction, de la comparaison aux autres, du respect ou du non-respect dans lequel on est tenu par ses congénères »²⁴.
- ❖ **La fierté de ce que l'on a, de ce que l'on est** : « On peut se regarder dans la glace ». Les enfants, la santé, les exploits, la voiture, la famille, les convictions, l'origine, tout cela donne de la fierté. Cette revendication peut passer par l'engagement, le militantisme, ou encore le sectarisme, le racisme.
- ❖ **La violence ou l'éclatement des structures** : « Je me révolte donc je suis » (A. Camus) ;
- ❖ **Le refus de la culture de la performance**, de la compétitivité, de la médiatisation. Les personnes exclues sont posées comme des sujets qui peuvent, eux aussi, réussir²⁵.

²³ P. Mannoni, (2000), *La malchance sociale*, Paris, Odile Jacob, p.213.

²⁴ V. de Gaulejac, (1998), « Honte et dignité », in C. Haroche. et J.-C. Vatin (dir.), *La considération*, Paris, Desclée de Brouwer.

²⁵ H.-J. Stiker, (1996), *Handicap et exclusion. La construction sociale du handicap*, in *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.311-320.

(c) La culture de la résilience

La requalification sociale passe par l'abandon de prédicats d'ordre moral (« ils n'ont qu'à se prendre en main »), assertion que Mannoni²⁶ appelle le « lève-toi et marche des bien-portants ». De Gaulejac, quant à lui, affirme que la honte est un nœud socio-psychique exigeant une approche socio-clinique. Il suggère :

- ❖ une **relation respectueuse** : l'intervenant social va aider la personne exclue à être une personne qui compte ;
- ❖ une **révolte symbolique** : débloquer l'imaginaire, restaurer son histoire, mettre en question l'intériorisation de la honte (par exemple par le militantisme ou par l'humour) ;
- ❖ structurer le **monde vécu**. La présence de rituels (dans les diverses instances communautaires, officielles ou informelles) participe à l'élaboration d'un nouvel ordre culturel²⁷ et au projet de « faire société ».

La culture de la résilience va de pair avec le concept de sujet-auteur, propre à une personne capable d'écrire elle-même le scénario de sa vie.

(3) Construction de l'identité et conflits identitaires

Au cours de son éducation, chacun connaît des moments d'humiliation (violence humiliante) et de victoire (violence exaltante). Le processus de socialisation naît de la capacité de riposte, rendue possible par l'articulation de ces deux pôles. L'identité se forge dans les moments de crise aussi bien que par des expériences de bien-être et d'harmonie.

²⁶ P. Mannoni, op. cit., p.212.

²⁷ C. Wulf., (1998), « La mimésis dans la constitution du sujet et de la communauté », in J.-M. Barbier et O. Galatanu (dir.), *Action, affects et transformation de soi*, Paris, PUF.

(a) Construction de l'identité et besoins de la personne²⁸

Le paradigme des douze besoins définit la construction de l'identité par le développement de douze besoins répartis selon quatre axes :

- ❖ l'axe **affectif** (correspondant au je singulier) ;
- ❖ l'axe **cognitif** (correspondant au moi rationnel) ;
- ❖ l'axe **social** (correspondant au soi social et collectif) ;
- ❖ l'axe **idéologique** (correspondant aux valeurs culturelles et éducatives).

Le développement de l'identité est tout à la fois une **quête de liens** (axe affectif : affiliation), **de sens** (axe cognitif : réalisation de soi), **de pouvoir** (axe social: autonomie sociale) et **de valeurs** (axe des valeurs : idéologie). Dans une recherche consacrée à l'exclusion, le modèle s'articule entre les repères (ou l'absence de repères) du groupe exclu et ceux du groupe majoritaire. Les exclus sont par exemple privés de réseau social, n'exercent aucun pouvoir de décision, véhiculent des valeurs étrangères à celles du groupe majoritaire, ou alors résistent et luttent pour la satisfaction de ces besoins essentiels.

Le modèle prend en compte les besoins suivants:

- ❖ les **besoins affectifs**, qui inscrivent l'individu dans une lignée et dans une famille génératrice de liens. Les trois pôles sont les besoins d'**attachement**, d'**acceptation** et d'**investissement**. L'attachement renvoie aux liens que la personne établit en tout premier lieu avec sa famille, également avec son entourage, ses voisins, sa commune. L'acceptation est concrétisée par la création d'un espace sécurisant autour de la personne que l'on accepte telle qu'elle est. L'investissement s'inscrit dans le contexte du projet, des attentes que le groupe majoritaire se fait de l'avenir de la personne soumise à un processus d'exclusion ;

²⁸ La description du modèle vient des ouvrages suivants : J.-P. Pourtois et H. Desmet, (1997, rééd. 1999 et 2001), *L'éducation postmoderne*, Paris, PUF ; J.-P. Pourtois et H. Desmet, (1995), *Les fondements du processus éducatif*, CERIS, Université de Mons-Hainaut.

- ❖ les **besoins cognitifs**, liés à l'accomplissement humain. Cette nécessité d'accomplissement passe par un environnement que l'on comprend, maîtrise, et sur lequel on agit. Les trois pôles sont les besoins de **stimulation**, d'**expérimentation** et de **renforcement**. Répondre au besoin de stimulation consiste à alimenter le désir de se réaliser dans une tâche (emploi, vie associative...). Le besoin d'expérimentation et de découverte est au fondement de l'acte intelligent ; il permet de se libérer de l'emprise de l'environnement. La personne a également besoin de renforcement et d'information sur la qualité de sa prestation car ceux-ci vont donner un sens à ce qu'elle dit ou fait ;

- ❖ les **besoins sociaux**, relatifs au développement de l'autonomie sociale, qui sont constitués des besoins de **communication**, de **considération** et de **structures**. La communication est fondamentale afin de faire face à l'anxiété, de soutenir les espoirs et les aspirations. La considération renvoie à l'idée d'égard et d'estime ; pour vivre en société, tout être humain a besoin d'être reconnu en tant que personne avec des mérites, des compétences, une dignité. Les structures représentent la loi, les normes en vigueur, les horaires, en bref, toutes les balises sociales qui constituent des repères incontournables ;

- ❖ les **besoins idéologiques**, correspondant à la notion de valeurs: le **bon**, le **vrai** et le **beau** en sont les trois piliers. Il n'y a pas d'éducation sans valeurs. Toutes les pratiques éducatives expriment une prétention à atteindre celles auxquelles la famille et la société croient.

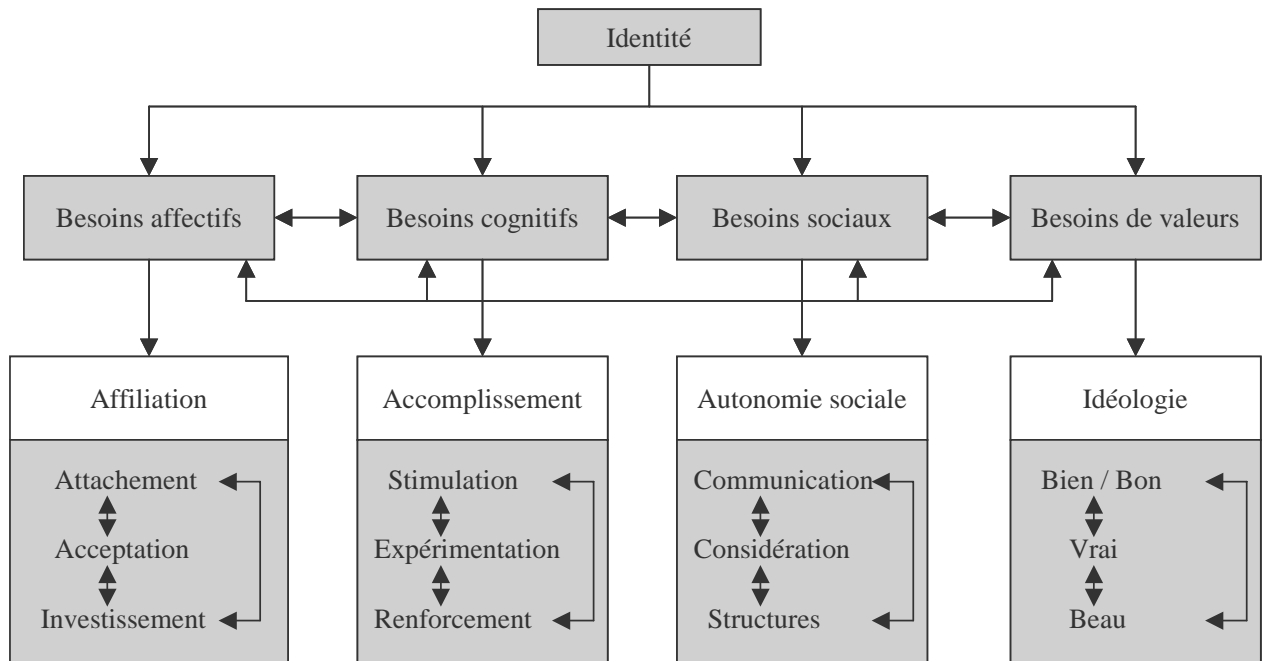


Tableau 7 : Les besoins de la personne

Cependant, lorsque la personne vit des expériences qui l'écrasent et l'enferment dans une infériorité humiliante sans espoir de riposte, son identité est perturbée. Elle souffre de déconsidération de la part du groupe majoritaire et se déconsidère elle-même. La déconsidération est définie par des manques : les personnes sans emploi, sans domicile, sans papiers, sans utilité sociale, sans droits... Ces manques « *deviennent l'élément principal de leur identité sociale* »²⁹ et conduisent au « *désespoir de soi* » de gens qui « *sont mal dans leur peau parce que mal dans leur position* »³⁰.

(b) Exclusion et non-satisfaction des besoins de la personne

Les instances qui détiennent l'autorité (groupe majoritaire) s'appuient sur la communauté pour « faire honte » à certains qu'elles stigmatisent et excluent.

²⁹ V. de Gauléjac (1998), *Honte et dignité*, in C. Haroche et J.-C. Vatin (dir.), *La considération*, Paris, Desclée de Brouwer, pp.187-197.

³⁰ P. Bourdieu (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil.

L'intention (inconsciente ou consciente, explicite ou tacite) du groupe majoritaire est de construire, de perpétuer et/ou de légitimer le processus d'exclusion, notamment :

- ❖ par la violence sociale (déchéance, non respect des droits);
- ❖ par la violence symbolique (disqualification, ghetto, négation de l'autre) ;
- ❖ par la violence physique (maltraitance) ;
- ❖ par la violence psychologique (désaffiliation) ;
- ❖ par la violence scolaire (échec, réorientation) ;
- ❖ par la violence économique (chômage, travail dévalorisant, pauvreté)³¹.

Par rapport aux **besoins affectifs**, la désaffiliation affecte le *besoin d'attachement* (à sa famille, à son quartier, à son pays) ; le *besoin d'acceptation* n'est plus reconnu par le fait que le groupe majoritaire n'accorde plus de place à celui qu'elle exclut ; l'absence de projet du groupe majoritaire vis-à-vis de la population exclue, ou de la population exclue vis-à-vis d'elle-même et du groupe majoritaire (nous n'avons rien à voir avec eux...) traduit l'absence d'*investissement*.

Pour les **besoins cognitifs**, leur non-satisfaction se traduit par une impossibilité à maîtriser l'environnement, une absence de *stimulation* (favorisant la curiosité et le désir d'apprendre), d'*expérimentation* (recherche par soi-même) et de *renforcement* (encouragement ou réajustement de l'action). Dans le contexte scolaire, on parle de décrochage. La population exclue en est parfois rendue responsable (ce sont des gens sans volonté, paresseux, apathiques, peu intelligents...).

Les **besoins sociaux** sont affectés par un manque de *communication* ou par une communication non symétrique, entre le groupe majoritaire et une population dépendante. Lorsqu'il y a dépendance sociale, la *considération* du groupe majoritaire vis-à-vis de la population exclue et de cette dernière vis-à-vis d'elle-même est amoindrie. Enfin, le besoin de *structures* est affaibli lorsque la

³¹ J.-P. Pourtois et H. Desmet, (1998), « Violences humiliantes », in *L'Observatoire*, 19, pp.60-65.

population perd ses repères spatio-temporels (se lever pour aller travailler, à l'école...) ou se place à l'écart des normes en vigueur dans le groupe majoritaire.

Les besoins de valeurs participent à une lutte culturelle dans laquelle le groupe majoritaire cherche à imposer sa vision du bien, du beau et du vrai. Dans le processus d'*assimilation*, l'individu s'inscrit dans le courant des idées dominantes, quitte à justifier a posteriori son agrément conformiste aux incitations sociales ; dans le processus d'*intégration*, au contraire, l'hétérogénéité de valeurs est autorisée. Dans le même ordre d'idée, on peut rapprocher l'intégration de la *mimésis*, qui constitue un savoir pratique né d'une relation avec les autres mais qui va largement au-delà d'une simple imitation. C'est un processus créatif régi par des rituels (ceux de la famille, de l'école, du quartier, de l'institution...) favorisant l'incorporation de normes et de valeurs tout en offrant un espace pour l'expérimentation du non-identique³².

(c) La dynamique identitaire

L'identité est « *un système dynamique (et non pas une structure stabilisée) de sentiments axiologiques et de représentations par lesquels l'acteur social, individuel ou collectif, oriente ses conduites, organise ses projets, construit son histoire, cherche à résoudre des contradictions et à dépasser les conflits, en fonction de déterminations diverses liées à ses conditions de vie, aux rapports de pouvoir dans lesquels il se trouve impliqué, en relations constantes avec d'autres acteurs sociaux sans lesquels il ne peut, ni se définir, ni se (re)connaître* »³³.

(d) Identisation et identification

Cette définition et les deux caractéristiques précédentes donnent lieu à deux concepts qui sont deux processus à la fois inverses et complémentaires : l'identisation et l'identification.

³² C. Wulf (1998), *La mimésis dans la constitution du sujet et de la communauté*, in J.-M. Barbier et O. Galatanu (dir.), *Action, affects et transformation de soi*, Paris, PUF, pp.241-270.

³³P. Tap (éd.) (1986), *Production et affirmation de l'identité*, 2 tomes, Toulouse, Privat.

- ❖ **L'identisation** est le processus de différenciation par lequel le sujet individualise, se spécifie, se différencie, devient unique et original par ses conduites d'autonomisation au prix de confrontations, voire d'oppositions.
- ❖ **L'identification** est le processus de confrontation par lequel l'individu s'intègre en répondant aux exigences sociales d'un ensemble plus vaste sous l'incitation d'un autrui privilégié ou d'un groupe de référence.

Les deux processus interagissent et conditionnent la mise en place de l'identité culturelle que l'individu réalise donc au travers d'une démarche à la fois double et dynamique : d'une part, il intègre des pratiques extérieures à ses propres schèmes culturels et d'autre part, il accède au sentiment de l'être singulier.

(e) Permanence et différenciation

Selon ce point de vue, toute la vie psychique de l'individu serait marquée par une oscillation entre l'attachement à la similitude (*processus de permanence*) et la revendication à la différence (*processus de différenciation*). Les deux processus, apparemment antagonistes, vont se fondre pour donner naissance à l'unité de l'individu.

LA PERSONNE	
Attachement à la similitude	Revendication à la différence
Identification à l'autre	Identisation de soi
Processus de permanence	Processus de différenciation

Tableau 8 : Constitution de la personne

(f) Identité pour autrui et identité pour soi

L'intégration sociale (qui s'oppose autant à la ségrégation qu'à l'assimilation) repose sur l'articulation des deux processus, l'individu étant apte à jouer le jeu social, à s'appropriier les normes et les modalités de fonctionnement du groupe majoritaire, tout en pouvant s'affirmer et se réaliser. Cette articulation implique une « adaptation réciproque », vecteur d'harmonisation dans le but d'éviter l'éclatement (par scission et exclusion), l'enkystement (marginalisation) ou la mise

en surveillance autoritaire³⁴. Dubar appelle « acte d'attribution » celui qui définit « quel type d'homme vous êtes » (*identité pour autrui*) et « acte d'appartenance » celui qui exprime « quel type d'homme vous voulez être » (*identité pour soi*)³⁵.

(g) Agent, acteur et auteur

Les individus socialement intégrés sont moins qu'autrefois soumis à l'autorité. Ils sont capables d'analyser, de penser librement, de s'affranchir des normes sociales et culturelles pour mettre en place des stratégies innovantes. Cependant, lorsqu'ils sont en situation d'exclusion, cette faculté d'expression personnelle fait défaut : situés hors du jeu, ils ne connaissent ni ne maîtrisent les règles sociales et ne peuvent dès lors s'en distancer d'une façon socialement acceptable. Pour outrepasser les normes en toute légitimité, il faut les connaître. Pour un individu souffrant d'exclusion, toute transgression est, pour le groupe majoritaire, une menace potentielle.

La personne intégrée peut passer d'un état de **sujet-agent**, soumis au système, pour devenir un **sujet-acteur**, interprète actif d'un rôle social mais pas encore décideur, ou alors pour entrer dans une situation de **sujet-auteur**, créateur de son monde³⁶.

(h) Etiquetage et prédiction créatrice

L'identité résulte donc d'une transaction entre l'autre et soi-même. Cette transaction peut être influencée par des processus tels que :

- ❖ *l'étiquetage*, par lequel la personne est identifiée à un acte déviant et s'y identifie elle-même activement (attribution de l'identité par les institutions et les agents en interaction avec l'individu - identité sociale virtuelle).

³⁴P. Tap, (1988), *La société Pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne*, Paris, Dunod, p.13.

³⁵ C. Dubar, (2000), *La socialisation*, Paris, Armand Colin ; E. Goffman, (1975, 1963 by Prentice Hall), *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit.

³⁶ J. Ardoino, (1996), in A. Hocquard, *Eduquer, à quoi bon ?*, Paris, PUF.

- ❖ la *prédiction créatrice* : « quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles par leurs conséquences » (incorporation de l'identité par l'individu - identité sociale réelle)³⁷.

La personne est amenée à se comporter conformément à ce que l'on attend d'elle. Ce phénomène est connu dans le champ scolaire, où les résultats plus ou moins bons d'un élève dépendent en partie de l'opinion de l'enseignant. Cet effet, appelé « effet Pygmalion », signifie que « *la déviance n'est pas simplement le fait objectif de ne pas se conformer aux normes mais tout autant la conséquence d'une étiquette qui est collée au dos du déviant par ceux qui le repèrent et le traitent. On est ici très proche de l'effet oedipien de la prédiction, ou effet Rosenthal, qui indique que les attentes de l'éducateur peuvent exercer une influence considérable sur son comportement envers l'enfant. En d'autres termes (...), si l'enfant jouit d'une reconnaissance positive, un phénomène d'anticipation va jouer et provoquer chez l'adulte une modification de son comportement afin que l'événement auquel il s'attend (c'est-à-dire la réussite) se réalise* »³⁸. Ces remarques s'appliquent de la même façon aux divers domaines de l'exclusion, où la personne finit par ressembler à l'image qui lui est renvoyée. Dans la même logique, si cette image est positive, si la personne voit qu'elle est reconnue dans ses compétences et dans sa valeur, une dynamique positive peut se mettre en marche.

(i) Fonctions intégrative et assertive

P. Tap³⁹ distingue dans le fonctionnement social deux fonctions complémentaires :

- ❖ la *fonction intégrative*, exprimant le besoin d'appartenance à un groupe, la « partiellité » du système. Elle est orientée vers le présent et l'avenir (stratégies, adaptations originales, progrès) ;
- ❖ la *fonction assertive*, expression dynamique de la totalité du système par rapport aux systèmes externes avec lesquels il interagit, par le recours à la

³⁷ C. Dubar, op. cit., pp. 110-111.

³⁸ J.-P. Pourtois et H. Desmet, L'éducation postmoderne, Paris, PUF, p.155.

³⁹ P.Tap, op. cit., p. 16.

compétition, l'égoïsme, l'affirmation de son autonomie. Elle est orientée vers le présent et le passé (rituels, habitudes, traditions).

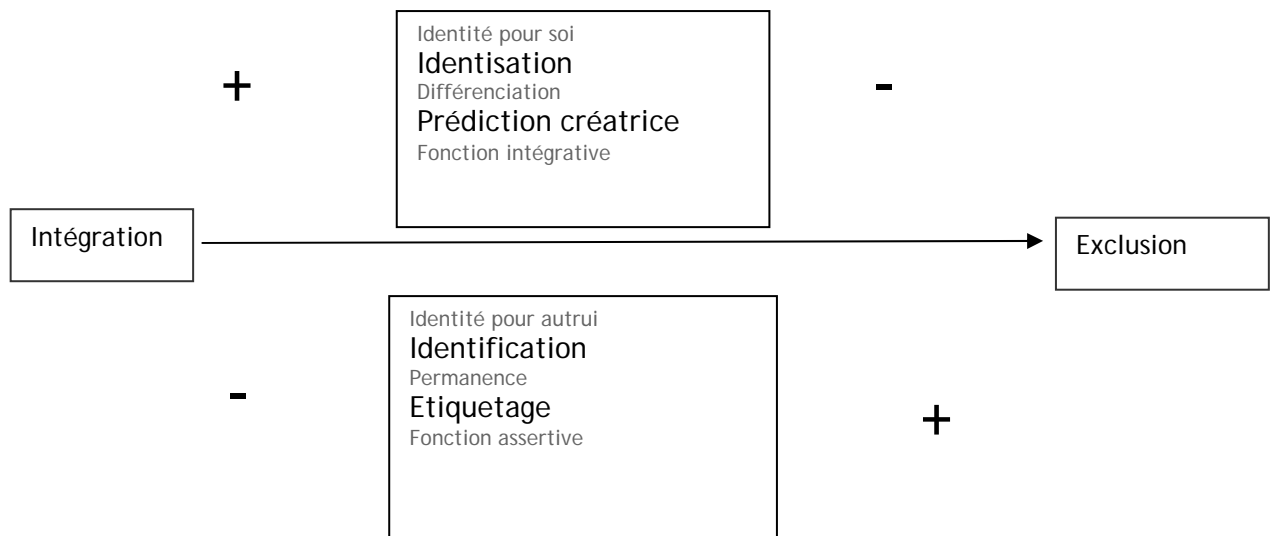


Tableau 9 : Intégration, exclusion et concepts

Lorsqu'il y a équilibre, les deux fonctions jouent un rôle constructif. « *La participation et l'identification (fonction intégrative) tendent à limiter l'affirmation par la domination et l'égotisme (fonction assertive), dans la mesure où la personne acquiert une autonomie suffisante de décision et un contrôle des valeurs auxquelles elle adhère* »⁴⁰.

L'exclusion consiste donc en un déséquilibre entre ces deux pôles, d'une désagrégation des relations entre l'individu et la société mais également entre l'individu et lui-même.

Dans une situation déséquilibrée,

- ❖ l'identification stimule la haine, la terreur, la vengeance, au nom d'un individu ou d'un groupe ;
- ❖ la fonction assertive affirme la primauté d'un système (soumission à l'autorité d'un chef) ;

- ❖ la logique de permanence l'emporte sur celle de différenciation (primat des traditions) ;
- ❖ l'étiquetage et la prédiction créatrice jouent sur la violence, la stigmatisation, l'attribution de caractéristiques négatives etc. ;
- ❖ par conséquent, l'identification du groupe exclu est impossible à réaliser, celui-ci souffre d'un déficit identitaire. Il peut en résulter une exclusion, un renoncement aux droits par lassitude⁴¹.

(4) Le rapport des exclus au groupe majoritaire

(a) Sentiment d'adaptabilité et d'inadaptabilité

Le rapport des populations exclues au groupe majoritaire se trouve influencé par la capacité de participer à la vie sociale. Au-delà de cette aptitude, la croyance de pouvoir modifier la situation d'exclusion ou non, c'est-à-dire d'être inclus ou non dans le groupe majoritaire, va également jouer un rôle important dans la manière dont les rapports d'exclus à excluants vont se constituer. En d'autres termes, la possibilité ou l'impossibilité d'envisager faire partie du groupe majoritaire, de l'instituer en groupe de référence modifie les interactions avec ce groupe.

Le sentiment d'adaptabilité, c'est-à-dire intériorisation de la différence exclusive comme un état de transition, s'agence plus volontiers avec la capacité de participer à la vie sociale alors que le sentiment d'inadaptabilité, c'est-à-dire intériorisation de la différence exclusive comme un état de fait, se lie davantage à l'incapacité de participation sociale. Cette divergence dans la manière de gérer un attribut ou un comportement qui biaise les échanges sociaux met aussi en évidence la variabilité du degré d'exclusion.

⁴⁰ P. Tap, op. cit. p. 17.

⁴¹ J. Ballet, (2001), *L'exclusion : définitions et mécanismes*, Paris, L'Harmattan, p.21.

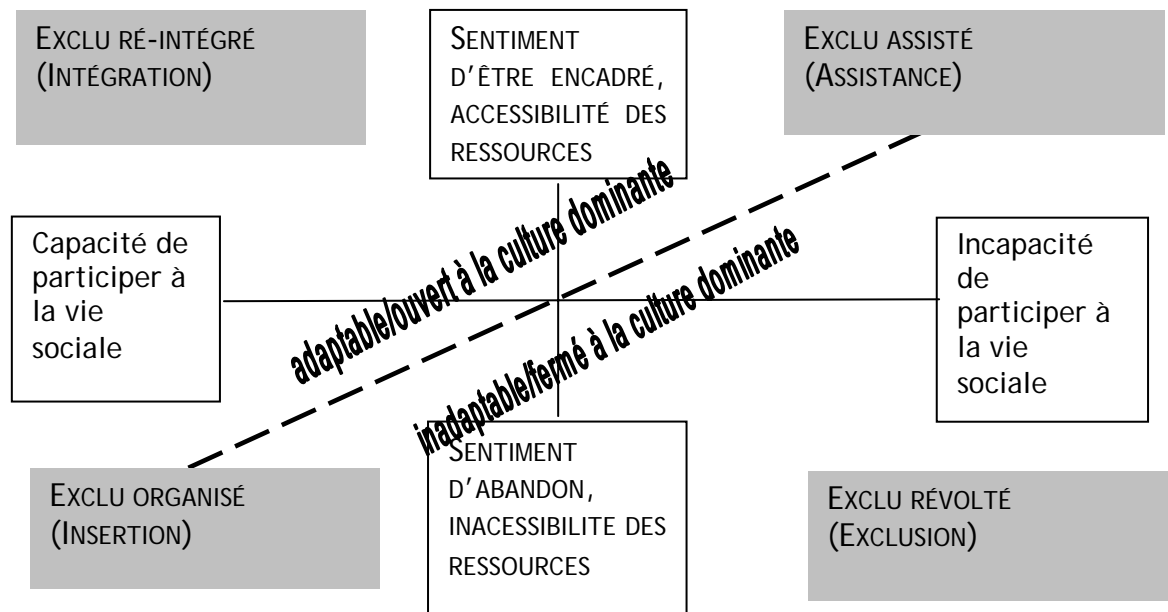


Tableau 10 : Paradigme décrivant l'exclusion dans le rapport au groupe majoritaire

(b) Sentiment d'adaptabilité/ouverture à la culture dominante

La volonté ou le sentiment de pouvoir sortir de l'état d'exclusion pour entrer dans un état d'inclusion s'applique plus volontiers aux exclus ré-intégrés et organisés. Au-delà de ce point commun, ces deux catégories d'exclus se différencient quant au contenu de l'enjeu de l'inclusion. En effet, les exclus ré-intégrés agissent en vue de retrouver leur place au sein du groupe majoritaire dont ils partagent les valeurs et les normes alors que les organisés visent à changer leur place en modifiant les représentations du groupe majoritaire à leur égard. De sorte que c'est la question de la différence, de l'altérité par rapport aux excluants qui se situe au cœur de la possibilité d'inclusion.

Pour la personne ré-intégrée, cette question ne se pose pas vraiment dans la mesure où il vit sa situation comme accidentelle ou partielle. En d'autres termes, il minimise sa différence et ne sent pas assez différent du groupe majoritaire pour ne pas s'y identifier.

A l'inverse, chez l'exclu organisé, la contradiction entre l'image de soi véhiculée par la société et l'image qu'il a de lui-même va favoriser l'inscription de sa différence comme un objet de lutte sociale. Il s'agit de faire accepter sa différence par le groupe dominant, de faire en sorte qu'elle ne soit plus facteur d'exclusion et qu'elle soit intériorisée comme une normalité (ex : mouvement homosexuel, mouvement féministe, etc.). En d'autres termes, pour l'exclu organisé, ce n'est pas tant sa différence qui est perçue comme étant à la source de son exclusion mais l'attitude du groupe majoritaire par rapport à cette différence. Son action est ainsi motivée par une remise en question du système de valeurs véhiculé dans la société, en s'appuyant notamment sur les valeurs fondamentales de liberté et de droits égaux pour tous. Ce sentiment d'adaptabilité s'associe au fait que l'origine de l'exclusion se ressent davantage comme externe à l'individu.

(c) Sentiment d'inadaptabilité/fermeture à la culture dominante

Chez les exclus assistés et révoltés, la possibilité d'inclusion au groupe majoritaire n'est pas envisageable dans la mesure où ils ont intériorisé leur différence comme un facteur d'inadaptation sociale, comme étant à l'origine de leur exclusion. En d'autres termes, la différence est perçue comme un état ou une situation impossible à modifier.

Ce qui dissocie ces deux populations d'exclus, c'est davantage le cadre de référence à partir duquel se vit cette différence. En effet, l'assisté lit davantage sa différence à partir du cadre de référence (représentations, valeurs, croyances, etc.) défini par le groupe majoritaire alors que le révolté se réfère plus explicitement à des groupes, plus ou moins marginaux, possédant leur propre cadre de référence. Cette divergence quant aux groupes de référence fait que le premier va plus directement s'identifier à sa situation, se confondre dans l'image renvoyée par la société à son égard, développer un sentiment de honte envers le groupe majoritaire, se mettre en retrait de la vie sociétale et adopter une attitude défective alors que le second va plus souvent refuser sa situation, s'opposer à l'image renvoyée par la société, développer un sentiment de haine vis-à-vis du groupe majoritaire, rompre avec la vie sociétale et adopter une attitude transgressive.

Si la possibilité d'adaptation du groupe majoritaire s'applique plus particulièrement à certaines catégories d'exclus, il faut considérer cette conception comme une réalité mouvante. Ainsi, chez les exclus organisés, le caractère parfois utopique de leurs actions peut rapidement engendrer leurs désintérêts et exige, par la même occasion, une faculté d'adaptation aux exigences du groupe majoritaire. De même, l'attribut disqualifiant est soumis à une tolérance plus ou moins grande de la part du groupe majoritaire. De sorte que les populations exclues forment un ensemble hétérogène au niveau de leur degré d'acceptation par la société.

(d) Dynamique sociale des exclus

Cette dichotomie adaptabilité/inadaptabilité permet aussi de définir 4 types d'action par rapport à l'exclusion :

- ❖ reprendre sa place (ré-intégrés), c'est-à-dire s'adapter aux attentes du groupe majoritaire ;
- ❖ conserver sa place (assistés), c'est-à-dire se soumettre aux impositions du groupe majoritaire ;
- ❖ changer sa place (organisés), c'est-à-dire revendiquer sa place au sein du groupe majoritaire ;
- ❖ contester sa place (révoltés), c'est-à-dire rejeter le groupe majoritaire.

Pour Goffman⁴², l'individu stigmatisé, c'est-à-dire qui possède quelque chose de disqualifiant qui l'empêche d'être pleinement accepté par la société, se trouve au centre d'une arène où s'affrontent les discours consacrés à ce qu'il devrait penser de lui-même. Il pose ainsi la question de la conformité par rapport au groupe dominant.

Au niveau de nos différentes catégories d'exclus, nous pouvons distinguer les ré-intégrés et les assistés, qui se conforment davantage aux attentes du groupe majoritaire, des organisés et révoltés, qui ne s'alignent pas sur les attentes du groupe majoritaire. Cette divergence de réaction à l'égard du groupe majoritaire semble également traduire une distinction entre un isolement personnel et un

isolement psychosocial (appartenance à un groupe de pairs, adhérent d'une association, etc.).

Les organisés et les révoltés s'inscrivent dès lors dans une contestation de la place qui leur est assignée par le groupe majoritaire et, par la même occasion, dans une perspective plus globale de remise en question de l'exclusion. Toutefois, cette contestation se situe sur un autre plan dans la mesure où l'exclu organisé utilise les ressources disponibles dans la société et s'allie à d'autres pour défendre un projet commun de revendications alors que l'exclu révolté, incapable de mobiliser les ressources disponibles dans la société, se rassemble souvent en sous-communauté pour pouvoir vivre en retrait des institutions sociales. Le premier s'inscrivant dans une logique d'innovation, vecteur d'éventuels micro-changements sociaux, et le second dans une dynamique d'évasion, vecteur de renforcement de leur mise en marge sociale. L'innovation pouvant contribuer à légitimer des attributs ou des comportements antérieurement disqualifiants (ex : l'avortement).

Il va de soi que les conduites contestataires oscillent le plus souvent entre l'innovation et la marginalisation et que la marginalisation constitue sans doute une étape préalable à l'organisation de la contestation en groupe de pression. De même, si l'incapacité de participation sociale est vecteur de marginalisation, la marginalisation ne doit pas être réduite à ce déficit d'aptitude.

(e) Fragilité et retrait

Paugam⁴³, qui analyse l'exclusion comme un processus, étudie le risque de passage d'une situation stable à un état de fragilité, puis de retrait pour aboutir à l'exclusion. Le passage d'un état à l'autre n'a rien d'automatique et l'appréhension qu'il réalise de l'exclusion se centre sur le processus de disqualification professionnelle et sociale.

⁴² E. Goffman, (1975, 1963 by Prentice Hall), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit.

⁴³ J Etienne, F. Bloess, J.-P. Noreck et J.-P. Roux, (1997), *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes et les auteurs*, Paris, Hatier, pp.241-242.

Appliquée à notre perspective d'approche de l'exclusion, les catégories d'exclus telles que nous les avons définies permettent de distinguer deux types de population : les populations fragilisées qui se caractérisent par une aptitude à participer à la vie sociale et les populations en retrait qui présentent un déficit de compétence pour participer à la vie sociale.

Le franchissement de l'état de vulnérabilité à l'état de rupture pouvant se lire comme une accentuation du déclassement social et l'inverse pouvant se lire comme un processus de reclassement social. Ainsi, par exemple, le fait de naître et de vivre dans un quartier de relégation place les personnes concernées dans une situation de fragilité qui peut, en fonction de la carrière personnelle, se muer en retrait ou en reclassement.

4. Synthèse

4.1. La construction d'une unicité théorique

(1) La constitution d'un tableau synthétique

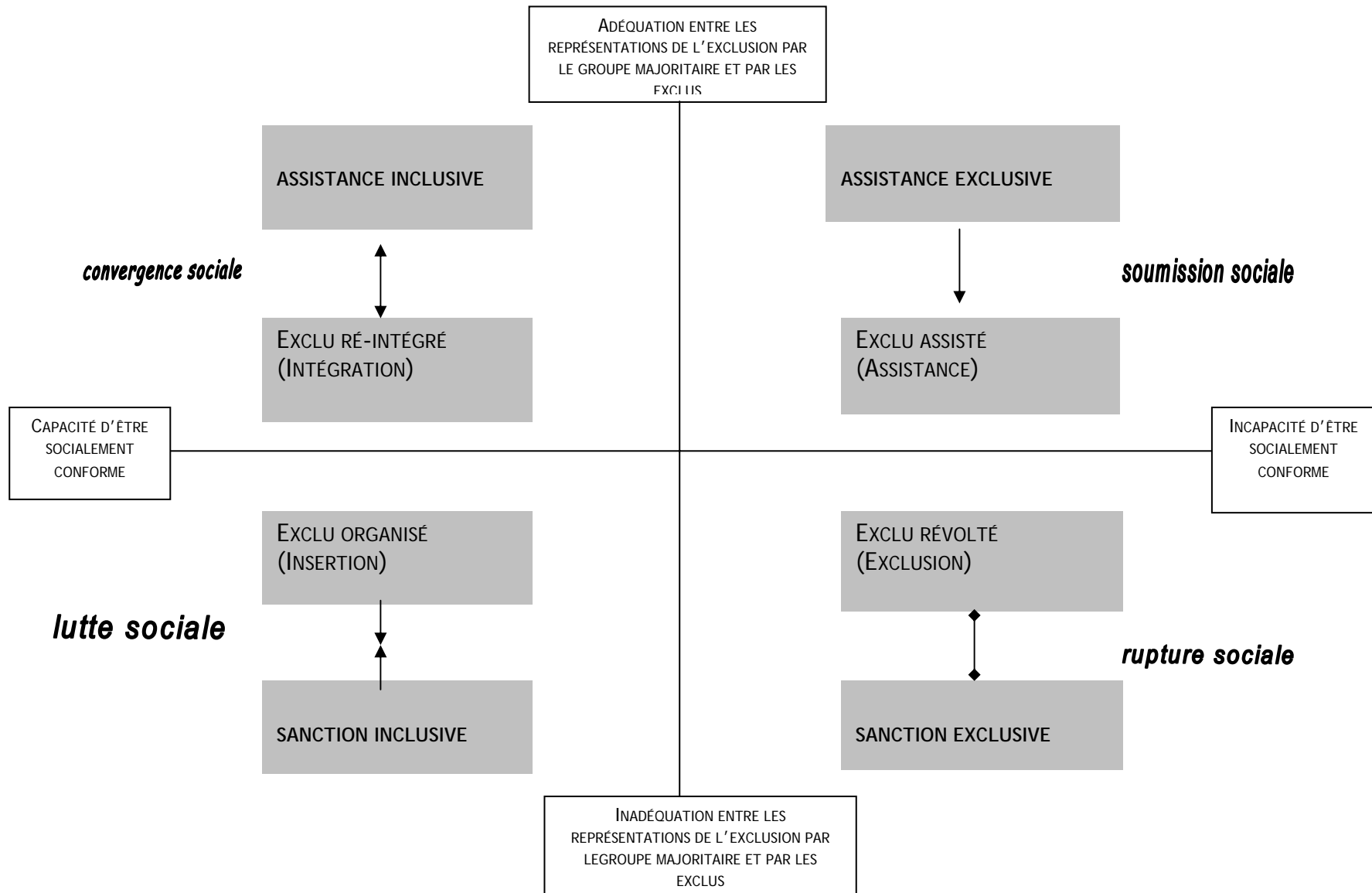
La multitude des sources d'exclusion (emploi, logement, santé, comportement, etc.) rend le phénomène aussi complexe à cerner que passionnant à explorer. Pour gérer cette complexité, la dynamique créée par la confrontation des disciplines se construit en trois étapes qui s'agencent par approfondissements successifs et de manière interactive:

- ❖ l'identification de concepts transversaux perçus comme applicables à nos disciplines et champs respectifs ;
- ❖ la reconnaissance d'une certaine «résistance transversale», c'est-à-dire que certains concepts ne s'appliquent pas forcément à toutes les populations-cibles ;
- ❖ le développement d'une unicité théorique surmontant les différends possibles à propos de l'exclusion.

Ce processus met en lumière l'**approche socio-politique** (représentations sociales, groupe majoritaire, lien social, inaccessibilité, utilité sociale, etc.) de l'exclusion, ainsi que sa **dimension individuelle** (l'exclusion subie, contrôlée, ressentie et exprimée, le bien-être individuel et social, l'identité personnelle, la confrontation d'un soi « réel » et d'un soi « idéal », etc.).

Un tableau synthétise les différents points constitutifs des tableaux décrits plus haut.

Synthèse



L'association du paradigme décrivant l'exclusion du point de vue du groupe majoritaire et du paradigme décrivant l'exclusion du point de vue du groupe minoritaire nous permet de construire un modèle décrivant des rapports sociaux entre excluants et exclus qui s'inscrivent dans quatre dynamiques différentes :

- ❖ une dynamique de **convergence sociale** dans laquelle le groupe majoritaire met en place des actions de réadaptation qui correspondent aux attentes du groupe minoritaire et, inversement, le groupe minoritaire adopte des conduites conformes aux attentes du groupe majoritaire. Ce rapport de convergence trouve sa légitimité dans la croyance mutuelle, dans l'intériorisation du caractère modifiable et accidentel de la situation excluante ;
- ❖ une logique de **soumission sociale** dans laquelle le groupe majoritaire maintient le groupe minoritaire dans son état et, conjointement, le groupe minoritaire accepte ce maintien. Ce rapport de soumission trouve sa légitimité dans le fait que le cadre de référence défini par le groupe majoritaire est partagé par le groupe minoritaire dont, notamment, l'intériorisation du caractère inéluctable de la situation excluante. Dans cette perspective, c'est l'inscription de la personne exclue dans la culture de la honte ;
- ❖ une logique de **lutte sociale** dans laquelle le groupe majoritaire et le groupe minoritaire s'affrontent en vue de modifier la situation excluante. Ce rapport conflictuel trouve sa légitimité dans la croyance mutuelle de pouvoir changer la situation à son profit, et son enjeu se situe dans la divergence des représentations de l'attribut excluant. Il s'agit d'une inclusion conditionnelle dans laquelle les conditions sont l'objet de la lutte entre les protagonistes ;
- ❖ une dynamique de **rupture sociale** dans laquelle le groupe majoritaire et le groupe minoritaire se rejettent mutuellement. Dans ce rapport d'opposition, le caractère inéluctable de la situation excluante se ressent comme étant de la responsabilité de l'autre protagoniste dans la mesure où il ne se base pas sur un cadre de référence commun.

Il s'agit de quatre modes de rapports sociaux entre exclus et excluants qui sont en perpétuel mouvement, que ce soit parce qu'ils s'inscrivent dans un processus évolutif ou tout simplement parce qu'un même individu peut parfois adapter ses rapports sociaux aux différentes dimensions de sa vie. Ainsi, par exemple, un homosexuel peut très bien se fondre dans la masse des travailleurs sur le plan professionnel et revendiquer, en même temps, le droit à l'adoption pour les couples homosexuels. En d'autres termes, l'appréhension de l'exclusion ou plutôt son intensité varie selon qu'elle touche l'individu de manière partielle ou globale.

Dans une perspective évolutive, ces quatre dynamiques peuvent s'inscrire dans un processus de disqualification ou de requalification sociale. Sur ce point, les différentes dynamiques correspondent à des états d'exclusion :

- ❖ la **rupture et la soumission sociale** correspondent à des états de disqualification sociale ;
- ❖ la **lutte sociale** symbolise la transformation sociale qu'elle soit disqualifiante ou requalifiante ;
- ❖ la **convergence sociale** traduit la dernière étape d'un état de requalification sociale ou la première étape d'un état de disqualification.

Elles permettent également d'envisager la vigueur des processus d'exclusion et d'inclusion que ceux-ci passent par une phase de transformation sociale ou non.

Elles permettent enfin d'appréhender l'hétérogénéité de ces processus. Ainsi, une personne qui se retrouve au chômage suite à la faillite de l'entreprise dans laquelle elle travaille peut, dans un premier temps, bénéficier de mesures d'accompagnement à la recherche d'un nouvel emploi et se situer dans une dynamique de convergence sociale. Si cette même personne, malgré ces mesures, s'enlise dans le chômage de longue durée, elle peut voir la perception de ses allocations menacée et faire appel à des organismes pour faire valoir ses droits.

Elle se situe à ce moment-là dans une phase de lutte sociale qui peut, si la situation se dégrade, aboutir à un état de soumission ou de rupture sociale.

Au niveau de la transformation sociale, celle-ci peut s'inscrire dans une **logique descendante** si le rapport social se trouve davantage dicté par le groupe majoritaire ou, inversement, dans une **logique ascendante** si ce rapport se trouve davantage dicté par le groupe minoritaire. Dans cette dernière perspective, il est sans doute nécessaire que la logique minoritaire se répande au sein de la société civile et en obtienne un minimum d'adhésion avant de s'imposer comme ce fut le cas, par exemple, pour le mariage homosexuel.

(2) La dynamique du modèle

Le modèle permet de s'interroger sur les mécanismes qui font que l'on entre ou sorte d'une situation dite d'exclusion. Il s'agit ici de dépasser le caractère statique du regard individuel et social de l'exclusion pour l'inscrire dans un processus dynamique et évolutif (vulnérabilité, différenciation, distanciation, facteurs de risque, déterminants, etc.). En effet, l'exclusion n'est pas un état propre à certains individus, elle apparaît en certaines circonstances, peut concerner de multiples individus et se modifier au fil du temps.

Le processus de l'exclusion évolue en fonction des circonstances concrètes de la vie d'un individu, sur les plans social, physique, psychologique et économique, mais aussi en fonction des représentations que celui-ci a de lui-même et des représentations que la société a de l'exclu. En d'autres termes, même si l'exclusion peut revêtir, au fil du temps, un caractère définitif et irréversible, elle doit être perçue comme la situation temporaire et spécifique d'un individu, pris dans un contexte lui aussi temporaire et spécifique.

Les différentes cases du modèle offrent la possibilité de recréer le parcours d'une personne, capable de passer d'une case à l'autre selon les circonstances, de s'ajuster, glissant par exemple de la situation d'individu organisé à celle d'individu

ré-intégré, ou alors vivant au bénéfice d'une assistance inclusive et, à la suite d'un parcours quelconque, faire l'objet d'une sanction exclusive.

En résumé, le modèle théorique se fonde sur un concept d'exclusion - intégration qui traverse l'ensemble des publics étudiés. Il permet de mieux comprendre les mécanismes qui sous-tendent la réalité de l'exclusion et, à partir du travail de schématisation réalisée par l'équipe de recherche, offre aux intervenants de terrain la possibilité d'élaborer un outil capable d'englober le phénomène de l'exclusion dans ses multiples dimensions.

5. Annexe 1 : l'exclusion dans les différents domaines de recherche

5.1. Personnes âgées et exclusion

Vouloir définir l'exclusion et comprendre les différentes interprétations existantes du processus d'exclusion, notamment dans le champ de la santé biopsychosociale, a conduit l'Unité d'Education pour la Santé - RESO - UCL à réaliser un dossier documentaire⁴⁴. Ce dossier vise à faire le bilan sur les points de vues disciplinaires sur ce sujet.

(1) La problématique

Le terme représentation désigne l'exclusion observée (pour les professionnels) et l'exclusion ressentie (pour la population).

Les personnes âgées sont très sensibles et vulnérables aux représentations, aux opinions que les professionnels de la santé mais aussi la société véhiculent à leurs égards. En effet, selon Berger et al⁴⁵ « En s'identifiant à l'image dégradante que leur confère la société, les personnes âgées justifient en quelque sorte l'exclusion dont elles sont l'objet. » (p. 63)

Heremans P. et al⁴⁶ insistent sur la nécessité de tenir compte des représentations des personnes concernées, en vue d'adopter une démarche de soins ou d'éducation qui soit adaptée à leurs besoins. Or cette revue de littérature montre que si l'on dispose d'informations relativement abondantes sur les représentations des professionnels, c'est-à-dire sur l'exclusion observée, on manque encore considérablement d'informations concernant l'exclusion ressentie, c'est-à-dire les représentations que les personnes exclues ont de leur propre exclusion.

⁴⁴ DOUMONT D., AUJOULAT I., DECCACHE A., (2000), *L'exclusion de la santé : Comment le processus se construit-il et quels facteurs y contribuent-ils ?*, Série de dossiers documentaires, UCL-RESO, Réf : 00-10, décembre 2000, 19p.

⁴⁵ BERGER L, MAILLOUX-POIRIER D., (1996), *Personnes âgées. Une approche globale. Démarche de soins par besoins.*, Editions Maloine, 577p.

⁴⁶ HEREMANS P., DECCACHE A., (1997), *Prévention, médecine générale et milieux défavorisés, Etats des lieux et perspectives*, Séminaire européen 23 au 25 octobre 1997, UCL - RESO, Bruxelles, 145p.

En 1995, dans le cadre d'un séminaire organisé sur « Santé et publics démunis en Europe »⁴⁷, les expériences rapportées par les participants montraient que les représentations peuvent être sources d'exclusion. Il s'avère bien souvent que les représentations qu'ont les soignants ne correspondent pas aux représentations qu'ont les personnes dites fragiles ... ; ce qui dès lors peut freiner toute tentative d'accès et de recours aux soins.

« ... Nos représentations et nos dénis agissent sur nos pratiques et orientent nos réponses et la façon dont on s'interroge ou non dans notre compréhension de nos problèmes et de nos attitudes. Si la dénégation des professionnels se traduit dans l'impossibilité de voir l'autre tel qu'il est, la difficulté d'entendre la personne sans anticiper son désir, la difficulté d'entendre le désespoir d'une personne pour ne pas le confondre avec une maladie mentale, que peut-on faire quand on sait que le changement des représentations ne se décrète pas et qu'il est difficile d'évoluer ? ».

(2). Les représentations sociales du groupe dominant (les professionnels de la santé)

Fabre⁴⁸ décrit les exclus comme des personnes au statut social précaire, manifestant un besoin développé de reconnaissance affective et sociale. Le statut de malade serait une forme que prendrait ce besoin de reconnaissance... A l'extrême, l'hospitalisation renforcerait encore ce statut de malade...

Sous le vocable d'exclus, Collin et al⁴⁹ décrivent des notions de méfiance, de rejet et de jugement. Les personnes dites « exclues » privilégient les compétences « socio-humaines » des soignants plutôt que leur compétence professionnelle. Ainsi, elles apprécient que les professionnels instaurent un climat de confiance

⁴⁷ MALLET V., DANGREAU Ch, et al., (1994), *Les réponses aux problématiques de la santé spécifiques des publics démunis*, in Collection séminaires, Santé et Publics démunis en Europe, Besançon, mai 1994, pp 51-61

⁴⁸ FABRE C., (1995), *Le recours aux urgences hospitalières ; un mode d'accès au soins spécifiques des populations défavorisées*, in Revue Prévenir, n° 28, 1995, pp 129-135

⁴⁹ COLIN Ch., MOFFET S., (1995), *Les inégalités socio-économiques et la santé : aperçu de la perspective québécoise*, in Revue Prévenir, n° 28, 1995, pp 175-187

dans le respect des valeurs de chacun, fassent preuve d'empathie, de sensibilité, de flexibilité mais aussi d'engagement. Ces qualités sont à prendre en considération dans l'accompagnement et le suivi de personnes exclues .

Pour Chiffe ⁵⁰, parler des représentations des personnes en état de précarité, « *c'est tout d'abord les nommer, donc les distancier, alors que tout est mis en œuvre pour être au plus près d'elles, ..., c'est ensuite les qualifier, ce qui impose un champ de référents, ..., et celui-ci n'est pas neutre.* » : représentation d'un mal-être et d'angoisse qui inhibent toute forme de prévention, représentation de symptômes qui sont intimement liés aux facteurs sociaux, représentation d'un corps, d'une santé que l'on ne considère guère ...

Toujours selon Chiffe, des sentiments de manque, d'inadéquation, d'échec émergent dans toute tentative de rapprochement des professionnels de soins et des personnes exclues.

Les représentations semblent donc influencer la manière dont on recourt aux soins mais elles ne sont pas le seul facteur influençant le processus d'exclusion.

(3) Représentations sociales du groupe minoritaire sur lui-même

Les relations sociales apparaissent comme extrêmement importantes dans le quotidien des personnes âgées, et doivent être « entretenues » car elles permettent , selon elles,

- ❖ de rester jeune ;
- ❖ de rompre l'isolement ou la solitude ;
- ❖ d'éviter le repli sur soi ;
- ❖ de favoriser les rencontres avec d'autres personnes, l'écoute, le dialogue.

Les contacts et les relations sociales sont perçus comme un facteur de bien être et d'équilibre. Dans l'enquête exploratoire sur les besoins de promotion de la santé

⁵⁰ CHIFFE J., (2000), *Le cadre méthodologique : la précarité et ses « représentations »*, in La Santé de L'homme, n° 348, juillet-août 2000, pp 22-23

des personnes âgées réalisée par Libion F., Aujoulat A. et Deccache A.⁵¹, 20 % des personnes interviewées évoquent la difficulté qu'elles ont à se faire de nouvelles connaissances, se créer et garder des amitiés. En vieillissant, il semble que le réseau social se restreint même si la nature et la qualité des relations n'en sont que plus vraies.

Notons toutefois que la santé (la maladie) est perçue comme pouvant avoir un impact sur le niveau des relations.

Le rôle social attribué à la personne âgée est tout aussi important et sa fonction est triple :

- ❖ se rendre utile et/ou se faire plaisir, faire plaisir ;
- ❖ être reconnu, exister ;
- ❖ rester en santé, maintenir un état de bien-être.

Interrogées sur leur perception de leur rôle social⁵², sept personnes ont déclaré ne plus ou ne pas avoir de rôle social tandis que 24 autres se perçoivent comme ayant un rôle social que ce soit au sein de leur famille (babysitting, ...) ou vis à vis de l'extérieur ; en particulier dans le cadre d'actions de bénévolat (œuvres paroissiales, visites de malades ou de personnes handicapées, collaborations avec des ONG, ...).

Enfin, interrogées sur les relations familiales attendues et souhaitées, les personnes âgées évoquent les relations avec les enfants et les petits-enfants comme étant un aspect des plus importants , voire primordial, dans leur vie et quel que soit le type de relation entretenue. Plusieurs personnes de l'échantillon expriment un sentiment d'abandon de la part de leurs enfants, dont elles essaient de comprendre et d'excuser le comportement , même si elles en souffrent. Quand la relation se passe bien, on assiste à un renforcement du sentiment d'utilité sociale de la personne âgée.

⁵¹ LIBION F., AUJOULAT I., DECCACHE A. avec la collaboration de MEREMANS P. (2000), *Le Projet Aînés Santé. Enquête exploratoire sur les besoins de promotion de la santé chez les personnes âgées. Partie descriptive*, février 2000, 54p.

⁵² LIBION F., et al., op.cit p 49.

Lorsque l'on évoque les relations intergénérationnelles, les personnes âgées mentionnent plutôt leur relation avec les « populations jeunes », y compris au sein de la famille. Le souhait de pouvoir réaliser des activités avec les jeunes a été mentionné à plusieurs reprises par les personnes âgées, d'une part pour leur propre bénéfice (se maintenir en forme, garder le contact...), d'autre part pour transmettre une expérience de vie.

(4) Représentations de la santé/maladie/vieillesse selon les personnes âgées de plus de 65 ans interviewées⁵³

(a) L'influence de l'âge

L'âge ne semble pas influencer la manière dont les personnes âgées parlent de LEUR santé puisque la tendance majoritaire est de percevoir sa santé comme un état. Pour certaines toutefois, la santé est perçue comme un capital à maintenir ou une chance.

En ce qui concerne la notion de la maladie, quel que soit leur âge, les personnes parlent de la maladie en termes très négatifs (pertes des moyens physiques et intellectuels, malchance,...).

Les différents aspects du vieillissement (dégradation de l'état physique provoquant une perte d'autonomie, impact du vieillissement sur la vie sociale, sur le moral, ..) sont abordés par les personnes âgées sans que l'âge ne semble influencer la façon dont elles en parlent.

Or, l'enquête de santé⁵⁴ réalisée en Belgique en 1997, montre que le pourcentage de personnes estimant que leur état de santé n'est pas satisfaisant évolue avec l'âge.

⁵³ LIBION F., AUJOLAT I., DECCACHE A., (2001), *Projet Aînés Santé. Enquête exploratoire sur les besoins de promotion de la santé chez les personnes âgées. Partie analytique*, juin 2001, 27p.

⁵⁴ ISSP-CROSP, (1998), *Enquête de santé en Belgique 1997 : résultats pour la Communauté Française - Analyse- Santé subjective*, Bruxelles, 1998, 148p.

(b) L'influence des revenus

Quel que soit le niveau de revenu, la maladie est évoquée en terme de perte, et la fatalité, la malchance sont davantage citées par les personnes à faibles revenus comme facteur « lien » de la maladie.

Les personnes à faibles revenus ont plus tendance à se plaindre de solitude, de pertes voire d'abandon à propos du vieillissement. En outre, elles déclarent adopter des comportements de santé qui sont en leur pouvoir sans faire mention d'une aide extérieure (se reposer, se négliger, éviter la station debout, etc.)

(c) L'influence de l'état de santé

De manière générale, la santé est souvent appréhendée à partir d'aspects positifs (la santé égale la vie, le bonheur, ..) même pour les personnes qui déclarent souffrir d'un problème de santé.

Les personnes qui déclarent être malades évoquent davantage le vieillissement en terme de pertes ou de limitations (physiques, psychologiques, sociales).

(d) L'influence de la représentation du vieillissement sur la santé et la maladie

La quasi totalité des personnes âgées qui envisagent le vieillissement comme un processus « naturel » perçoivent la santé de manière positive, qu'elles soient malades ou bien portantes.

Par contre, les personnes en santé ne se sont pas exprimées sur la maladie tandis que les personnes « malades » déclarent se « sentir bien dans leur peau », déclarent « composer » avec les difficultés liées à la maladie.

On remarque que les aspects du vieillissement ne sont pas perçus exclusivement en terme de manque, de perte, en effet, les personnes âgées l'étendent aux aspects psychologiques et sociaux (perte du réseau social...)

Suite à l'enquête exploratoire (2000)⁵⁵, les chercheurs ont mis en évidence que pour les personnes âgées interrogées, les relations sociales et familiales sont souvent perçues comme des facteurs de bien-être et d'équilibre (les relations sociales permettent de rompre l'isolement ou la solitude, de rencontrer d'autres personnes, les écouter et être écouté)

Non seulement la maladie mais aussi le niveau de revenu et un sentiment d'insécurité sont mis en avant par les personnes âgées interrogées comme causes de limitation voire de perte de leurs loisirs et de leurs relations sociales.

Comme on le constate, les personnes âgées considèrent la santé, la maladie, le vieillissement comme des éléments importants influençant leur bien-être et leur qualité de vie. Cependant, elles appréhendent régulièrement la santé à partir d'une « logique de vie » où tout le pan relationnel, environnemental, tant social que familial, joue, tout autant que la santé/maladie, un rôle important et influence leur qualité de vie.

Dans la revue internationale de promotion de la santé (Déc'99 - Vol VI/4), Fletcher et al.⁵⁶ ont identifié des besoins et des opportunités de promotion de la santé pour les personnes âgées en Europe dans les domaines suivants : amélioration des services de soins et de santé, réduction des inégalités de santé dues à la précarité, l'environnement domestique et social, la promotion de modes de vie sains.

La qualité de vie ne devrait pas se percevoir uniquement à travers la santé, la maladie, les handicaps, les traitements, les politiques de santé, etc. mais elle devrait aussi prendre en compte d'autres domaines comme la sécurité environnementale, le respect, la liberté, la possibilité de choisir, l'écoute, etc.

⁵⁵ LIBION F. AUJOLAT I., DECCACHE A., avec la collaboration de MEREMANS P., (2000), *Projet Aînés Santé. Enquête exploratoire sur les besoins de promotion de la santé chez les personnes âgées. Partie descriptive*, février 2000, 54p.

⁵⁶ FLECHER A., BREEZE E., WALTERS R., (1999), *Health promotion for older people: what are the opportunities ?*, in *Promotion & Education*, Vol. VI/4, 1999, pp 4-7.

Or comme le souligne Gatto ⁵⁷, « la qualité de vie des personnes âgées est rarement évaluée et prise en charge par la société. Seul le degré d'autonomie physique est mesuré et le modèle de prise en charge global (de la santé) est peu utilisé.» (p 8)

(5) Application du modèle développé selon l'axe premier (peur et/ou pitié envers les exclus représentés dans ce cas précis par le groupe des personnes âgées).

La notion d'assistance inclusive pourrait faire appel à différents items comme la capacité qu'aurait la personne âgée (exclue) à contrôler, voire gérer son stress, sa santé, sa retraite, ..., mais aussi son degré d'implication et de participation à des groupes d'entraide, de seniors.

La représentation positive de sa santé, de son autonomie pourrait également traduire cette volonté d'inclusion sociale.

En opposition dans le modèle présenté, nous rencontrons la notion d'assistance exclusive traduite par des comportements de marginalisation, de mise à l'écart, de reproduction, voire d'installation d'inégalités. Viennent également se greffer les représentations négatives de l'image de soi, une diminution de l'espérance de vie affectée parfois par un vieillissement prématuré, une consommation différente des soins de santé, bien souvent plus élevée , voire inappropriée.

La volonté d'exclusion sociale (sanction exclusive) éveille notamment les relations intergénérationnelles difficiles, avec bien souvent des états de rejet et d'isolement.

⁵⁷ GATTO F.,(2001), *Contribution de la recherche en didactique à l'évaluation et à la modification de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées dépendantes*. Tiré à part à paraître dans les Actes du Colloque International : Entre recherche et démarche de qualité : quelle complémentarité pour les soins ? , Genève, du 1 au 3 mars 2001.

La personne âgée est vue comme une personne consommatrice de soins, peu productive donc peu rentable, dépendante, en perte d'autonomie, hors du temps, parfois ringarde, ...

Quant à la notion de **sanction inclusive**, elle ne trouve que peu de place dans le groupe des personnes âgées de nationalité belge. Cependant, cette notion de sanction inclusive serait à investiguer auprès de personnes âgées d'origine étrangère.

Il est important de remarquer que le groupe des personnes âgées pourrait se subdiviser en trois catégories d'âge : les 65-75 ans, les 75-85 ans et les plus de 85 ans. L'appartenance à un sous-groupe pourrait trouver une justification à un processus d'exclusion exacerbé au regard de la catégorie d'âge observée.

(6) Application du modèle développé selon le second axe (sentiment d'être encadré versus sentiment d'être abandonné).

Exclu ré-intégré : la personne âgée s'intègre au processus de socialisation autant que faire se peut. Elle souhaite garder, voire prouver une « utilité », faire partie d'un groupe, et surtout garder « le cap ». Elle considère sa santé comme un bien, un capital à « gérer ».

Exclu assisté : il s'agit d'une personne demandeuse, et qui fait appel à des structures d'aide et d'accueil. Son état d'exclu social et/ou sanitaire lui confère un « statut ». Toutefois, elle doit bien se garder de ne pas tomber dans le piège de « l'assistée », induit parfois par une offre exagérée et inadéquate.

Exclu révolté : nous nous trouvons face à une personne âgée véhiculant une image négative d'elle-même, se sentant isolée de tout, démunie, n'ayant plus accès à l'essentiel (droits sociaux bafoués, accès au bien-être et à la santé restreints, ...), tout simplement abandonnée, ...

Exclu organisé : Ce sous modèle semble être peu ou pas applicable à la problématique de la personne.

(7) Le modèle des 12 besoins et les personnes âgées

Le présent paragraphe est un essai d'adaptation du modèle développé dans le présent rapport. A l'avenir, cette tentative d'adaptation nécessitera une confrontation avec d'autres sources bibliographiques en vue de vérifier l'applicabilité de ce modèle à la thématique des personnes âgées.

(a) Représentations des personnes âgées par le groupe majoritaire au niveau des besoins affectifs

Dans les représentations véhiculées par le groupe majoritaire, la vieillesse devient de plus en plus synonyme de maladie, de handicap, de dépendance qui nécessite une assistance de plus en plus lourde de la part de l'entourage et de la société au fur et à mesure de l'avancée en âge. Comme le signale Puijalon et al.⁵⁸, cette « lourdeur dans la prise en charge amplifie la tendance à l'exclusion » (p. 25).

De plus, les personnes âgées sont inutiles puisqu'elles ne participent plus de par leur travail à la prospérité de la société mais bien au contraire elles « coûtent » cher à cette dernière. Comme le souligne Puijalon et al (13) « Dans une société où le statut de la personne est avant tout lié au travail et à la rentabilité, la retraite provoque déjà une première exclusion. » (p. 25)

(b) Représentations des personnes âgées par le groupe majoritaire au niveau des besoins cognitifs

Nous vivons dans une société où le temps a une valeur importante, où toute lenteur dans la réalisation d'activité physique ou intellectuelle, mais aussi dans la relation de communication, devient synonyme de handicap, de frein sérieux dans l'acquisition et/ou la maîtrise de nouveaux savoirs mais également dans le partage d'informations, d'expériences de vie.

D'autre part, le groupe majoritaire reconnaît peu les acquis cognitifs des personnes âgées car il les considère comme des acquis obsolètes, dépassés, hors du temps. Bref, les personnes âgées sont souvent perçues comme des « has been ».

(c) Représentations des personnes âgées par le groupe majoritaire au niveau des besoins sociaux

Bien souvent, le groupe majoritaire ne reconnaît plus à la personne âgée son statut d'adulte mais l'infantilise, ne lui reconnaît plus la possibilité de créer ou de développer son propre projet de vie. En fait, il risque d'y avoir une non reconnaissance de l'autonomie décisionnelle de la personne âgée, qui va provoquer en quelque sorte une « mort sociale ».

(d) Représentations des personnes âgées par le groupe majoritaire au niveau des besoins idéologiques

Notre société de consommation privilégie la jeunesse, qui symbolise la beauté, la santé, le dynamisme, la réussite professionnelle, l'argent, etc. Ces valeurs deviennent des normes. Or toute personne qui ne répond plus à ces normes est considérée comme inactive, dépassée et donc inutile.

Les représentations de la vieillesse sont très stigmatisées au travers de termes tels que : la personne âgée est laide, ridée, édentée, tremblante, malade, gâteuse, impotente, démente, seule, vulnérable, fragile, incapable de s'adapter à un changement, etc., auxquels s'ajoute un sentiment de pitié.

⁵⁸ PUIJALON B., TRINCAZ J, (2000), *Le droit de vieillir*, Fayard, Paris, 281p.

Bibliographie

BERGER L., MAILLOUX-POIRIER D., (1996), *Personnes âgées. Une approche globale. Démarche de soins par besoins*, Editions Maloine, 577p.

CHIFFE J., (2000), « Le cadre méthodologique : la précarité et ses 'représentations' », *in La Santé de L'homme*, n° 348, juillet-août 2000, pp 22-23.

COLIN Ch., MOFFET S., (1995), « Les inégalités socio-économiques et la santé : aperçu de la perspective québécoise », *in Revue Prévenir*, n°28, 1995, pp 175-187.

DOUMONT D., AUJOULAT I., DECCACHE A., (2000), *L'exclusion de la santé : Comment le processus se construit-il et quels facteurs y contribuent-ils?*, Série de dossiers documentaires, UCL - RESO, Réf. : 00-10, décembre 2000, 19p.

FABRE C., (1995), « Le recours aux urgences hospitalières : un mode d'accès aux soins spécifiques des populations défavorisées », *in Revue Prévenir*, n° 28, 1995, pp 129-135.

FLECHER A., BREEZE E., WALTERS R., (1999), "Health promotion for older people : what are the opportunities ?", *in Promotion & Education*, Vol.VI/4, 1999, pp4-7.

GATTO F., (2001), Contribution de la recherche en didactique à l'évaluation et à la modification de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées dépendantes., *Tiré à part à paraître dans les Actes du Colloque International : Entre recherche et démarche de qualité : quelle complémentarité pour les soins ?*, Genève, du 1 au 3 mars 2001.

HEREMANS P., DECCACHE A., (1997), *Prévention, médecine générale et milieux défavorisés, Etats des lieux et perspectives*, Séminaire européen 23 au 25 octobre 1997, UCL-RESO, Bruxelles, 145 pages.

ISSP-CROSP, (1998), *Enquête de santé en Belgique 1997 : résultats pour la Communauté Française - Analyse - Santé subjective*, Bruxelles, 1998, 148p.

LIBION F., AUJOULAT I., DECCACHE A. avec la collaboration de MEREMANS P., (2000), *Projet Aînés Santé. Enquête exploratoire sur les besoins de promotion de la santé chez les personnes âgées. Partie descriptive*, février 2000, 54 p.

LIBION F., AUJOULAT I., DECCACHE A. (2001), *Projet Aînés Santé. Enquête exploratoire sur les besoins de promotion de la santé chez les personnes âgées. Partie analytique*, Juin 2001, 27p.

MALLET V., DANGREAU Ch., et al, « Les réponses aux problématiques de santé spécifiques des publics démunis », *in Collection séminaires, Santé et Publics démunis en Europe*, Besançon, mai 1994, pp 51-61.

PUIJALON B., TRINCAZ J. (2000), *Le droit de vieillir*, Fayard, Paris, 281p.

5.2. Personnes handicapées et exclusion

Dans l'édition du 4 mai 2000, Vacature Emploi écrit : « Le taux de chômage des personnes handicapées est 2 à 3 fois supérieur à celui des travailleurs valides. En 1995, sur 7041 demandeurs d'emploi handicapés en Communauté française, seuls 451 ont trouvé un emploi »

(1) Un débat autour de la valeur du travail

La mise au travail est perçue comme la voie royale de l'intégration sociale, assurée par la réalisation des 3 fonctions essentielles du travail :

- ❖ la création de richesses et donc de revenus (fonction économique) ;
- ❖ la création de lien social (fonction sociale), par la reconnaissance sociale de l'apport d'utilité et de la pénibilité du travail. Cette reconnaissance se fait sous forme de rémunérations financières (salaire...), sociales (statut...), symboliques (titre...) ;
- ❖ la création de réalisation personnelle (fonction psychologique).

La place du travail dans la réalisation de ces 3 fonctions est une question centrale, notamment pour les acteurs sociaux et les exclus de la société. Jusqu'au début du XXème siècle, seuls les détenteurs de patrimoine (la "bourgeoisie") jouissaient d'une protection basée sur la propriété privée (de terres, de capital). La grande masse des salariés vivait dans la précarité et la misère.

Pour le sociologue Robert Castel⁵⁹, l'état social a permis, au XXème siècle, de relier travail et intégration sociale, par l'attribution de droits et prérogatives liés au statut de salarié (droit du travail...), par la sécurité sociale (attribuant une part de la richesse par des revenus non directement liés au travail : assurance maladie-invalidité, allocations de chômage, allocations familiales...) et par la fourniture de biens publics (enseignement, soins de santé...). La pénibilité du travail est acceptée

⁵⁹ CASTEL R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Paris, 809 p.

en échange de la jouissance de ces droits et de ces biens. Le travail et le statut de salarié doivent rester centraux car ils sont à la base de la sortie du paupérisme du XIXème siècle, du socle de notre démocratie occidentale, et la première source du lien social.

Pour la philosophe Dominique Méda⁶⁰, le travail est par essence aliénant. Il ne sera jamais libéré car :

- ❖ le travailleur reste une marchandise, que l'on jette quand on n'en a plus besoin ;
- ❖ le lien de subordination subsiste malgré les aménagements de l'état social ;
- ❖ le travail reste un outil (un facteur de production) du capitalisme.

Pour Méda, les fonctions de lien social et d'épanouissement personnel peuvent être assumées hors du travail, par des activités sociales, culturelles, politiques, familiales, artistiques... L'intégration sociale ne passe donc pas obligatoirement par le travail.

(2) Travail et handicap

Certains facteurs « objectifs » permettent d'expliquer l'exclusion des personnes handicapées du marché de l'emploi :

- ❖ la faiblesse de la qualification des personnes handicapées, trop souvent orientées vers l'enseignement spécial, peu qualifiant, alors que l'évolution de la demande de travail se fait de plus en plus vers des postes hautement qualifiés
- ❖ les problèmes d'accessibilité de l'enseignement ordinaire (accessibilité aux locaux due au handicap moteur, accessibilité à la matière enseignée due aux handicaps sensoriels ou intellectuels)
- ❖ la question de l'accessibilité des postes de travail en milieu ordinaire
- ❖ la complexité administrative pour obtenir les multiples aides à l'emploi
- ❖ l'effet désincitant que constitue l'allocation (= revenu déconnecté du travail) pour les personnes handicapées

⁶⁰ MEDA D., (1995), *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Alto Aubier, Paris, 358 p.

Mais l'exclusion des personnes handicapées du marché du travail vient aussi du fait que ces facteurs « objectifs » sont renforcés par des représentations sociales du travail et du handicap, avec leur contenu idéologique. Ces représentations sociales sont le fait des employeurs et des personnes handicapées elles-mêmes (et accessoirement des acteurs des organisations sociales et de l'administration publique).

(a) Représentations sociales autour du travail et du handicap

Notre société est une société qui exalte la performance, telle qu'elle est décrite par Alain Ehrenberg⁶¹, et l'excellence telle qu'elle est décrite par Vincent de Gaulejac⁶². Le citoyen doit être performant, compétitif et briller dans tous les domaines. Lorsqu'une personne est tributaire de déficiences, auxquelles sont liées des incapacités qui génèrent des handicaps, les représentations sociales risquent de la marginaliser comme n'entrant pas dans les canons de performance et d'excellence idéologiquement attendus.

L'idéologie productiviste, dans une société basée sur la performance et l'excellence, alimente la représentation sociale du travail comme outil optimal de l'intégration sociale. (*« l'oisiveté est la mère de tous les vices »*).

(b) Représentations des employeurs⁶³

On constate que, même si les employeurs se disent prêts à engager des personnes handicapées, ceci reste trop souvent au niveau du discours : dans la pratique, leurs attitudes et leurs comportements mettent en place des freins et des obstacles à une mise au travail réelle. Il y a contradiction entre leur discours et leurs actions. Ils font appel à des jugements de valeur et à des jugements évaluatifs pour justifier le non engagement des personnes handicapées. Selon nous, ces jugements se

⁶¹ EHRENBURG A., (1991), *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, Paris, 323 p.

⁶² DE GAULEJAC V., AUBERT N., (1991), *Le coût de l'excellence*, Seuil, Paris, 341 p.

⁶³ MERCIER M., (1997), *Approche des représentations sociales relatives à l'emploi des personnes handicapées en Région wallonne*, FUNDP et Ministère de l'Action sociale, du Logement et de la Santé, Namur, 156 p.

fondent sur des représentations sociales qui interprètent le *travail des personnes handicapées*.

Les employeurs véhiculent des **stéréotypes** et des **stigmatisations** largement répandus dans notre société à propos du handicap et de la mise au travail des personnes handicapées. Pour eux, le handicap est synonyme de manques, d'incapacités, de désavantages, de dépendances. Le handicap qui, dans son objectivité, porte sur des déficiences cernées et circonscrites, est toujours perçu par les employeurs comme un **handicap au travail** : les représentations du handicap envahissent donc toute la personne. Or, le travail est idéologiquement le lieu d'intégration sociale par excellence, et il est refusé à une personne parce qu'elle a un handicap.

Pour de nombreux employeurs, une personne qui a un handicap physique est toujours soumise à des **déficiences mentales**. Outre cette confusion, le handicap est toujours perçu comme évolutif, ce qui empêche les employeurs de considérer que l'aménagement d'un poste de travail pallie définitivement les incapacités liées au handicap et rétablit les capacités pour la performance dans le travail.

Les jugements ainsi posés engendrent des représentations négatives quant à la rentabilité des personnes handicapées pour l'entreprise : le handicap entraîne fatalement des pertes de rendement qui ne sont jamais définitivement dépassées, quels que soient les aménagements de postes de travail, les formations, les expériences acquises par la personne handicapée.

Nous avons pu constater une dévalorisation de la personne tributaire d'un handicap : c'est un enfant, dépendant, souffrant, à protéger, etc. Dans le milieu du travail, cette dévalorisation induit des représentations qui réduisent les personnes handicapées à des *emplois non qualifiés*, même si elles sont formées et performantes ; la perte de rendement et la non qualification sont renforcées par l'identification du handicap à la déficience mentale. Ces dévalorisations induisent chez les employeurs des représentations qui leur font affirmer que l'engagement d'une personne handicapée peut nuire à l'image de marque de l'entreprise. Il y a

sans doute ici une peur d'être assimilé aux handicaps et aux manques qu'ils engendrent, une peur de ressembler à la personne handicapée, une crainte d'identification de l'entreprise à l'image de non performance, de peu de rendement, de peu de qualification. Les employeurs semblent projeter ces représentations, à tort ou à raison, sur leurs autres employés : ils affirment que l'embauche d'une personne handicapée mettrait leurs autres employés **mal à l'aise** et engendrerait des difficultés relationnelles dans l'entreprise. On retrouve ici le malaise qu'induit le handicap chez les personnes valides. Il semblerait qu'il y ait un conflit chez les employeurs potentiels : ils traduisent leur mauvaise conscience par une attitude de **pitié**, en affirmant qu'ils seraient prêts à engager des personnes handicapées, et ils traduisent leurs **peurs** en projetant leurs représentations négatives sur d'autres acteurs (image de marque, relations difficiles).

Quand il y a embauche en milieu ordinaire, la question se pose de savoir si elle est basée sur une reconnaissance effective des compétences de la personne handicapée, engagée parce qu'elle est considérée comme capable de réaliser les tâches demandées à l'instar d'un travailleur valide, (et dans ce cas, on sort du mécanisme de l'exclusion) ou bien si elle est basée sur le handicap lui-même par une attitude de pitié ou de devoir moral, dans une « assistance inclusive », qui laisse intactes les attitudes de discrimination et de stigmatisation.

L'employeur résiste aux possibilités d'adaptation du poste de travail, puisqu'il craint l'évolution du handicap : il considère que c'est toujours un **risque pour l'entreprise** d'engager une personne handicapée. Son sentiment de prise de risques est accentué par sa représentation de la **lourdeur administrative** lors de l'octroi de primes de perte de rendement ou d'intervention pour l'aménagement de postes de travail. La représentation de la lourdeur administrative est souvent opposée, dans l'esprit de l'employeur, à sa représentation du dynamisme entrepreneurial. Des représentations analogues sont associées au travail social et au service en faveur des personnes handicapées : selon les employeurs, leur confiance en l'avenir du travail des personnes handicapées serait liée à la crédibilité des organismes d'interventions et du travail social, souvent perçus comme ignorant les besoins des entreprises et les contraintes économiques,

manquant de souplesse et de rapidité dans les interventions, trop axés sur les besoins des personnes handicapées et pas assez sur l'esprit entrepreneurial. Les représentations négatives attribuées au handicap sont aussi souvent attribuées aux interventions en faveur des personnes handicapées.

La personne handicapée, souvent perçue comme incapable de s'intégrer dans un travail ordinaire, sera orientée vers les ETA (entreprises de travail adapté) où le travail proposé s'adapte aux représentations sociales négatives : travail peu ou pas qualifié, répétitif, ne nécessitant pas de qualifications particulières, en échange d'un salaire minimum⁶⁴, correspondant au mode de gestion de l'exclusion que nous avons appelé « **assistance exclusive** ». Mais même les ETA, de plus en plus soumises à des critères de rentabilité, « écrèment » les travailleurs handicapés, pour ne garder que les plus performants, et rejettent les autres hors de tout circuit de travail, ordinaire ou adapté. Nous sommes là face au mode que nous avons appelé « **sanction exclusive** ».

D'autres personnes handicapées, dont le parcours éducatif et professionnel contredit les représentations sociales négatives, peuvent trouver un travail ordinaire et parfaitement intégré. L'**assistance inclusive** leur fournit les outils adaptés permettant de pallier leurs déficiences. Toutefois, leur situation reste fragile et si leurs comportements viennent à conforter les représentations sociales (peur de la part des collègues, peur en termes de risque pour l'image de marque de l'entreprise ou pour la rentabilité du poste de travail concerné), ces travailleurs handicapés seront alors soit confinés dans des travaux peu valorisants, sans responsabilité ni visibilité, soit exclus du travail : ce mode de « **sanction inclusive** » permet alors de comprendre pourquoi les personnes handicapées en situation de travail ordinaire sont plus souvent dociles, ponctuelles, respectueuses de la hiérarchie, et non syndiquées.

⁶⁴ GOBRY Pascal,(2002), *L'enquête interdite. Handicapés : le scandale financier et humain*, Le Cherche Midi

(c) Représentations des personnes handicapées

Chez les personnes handicapées, nous avons pu constater des écarts et des contradictions entre l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et l'image sociale qu'elles voudraient donner par l'intégration dans le travail. Quand on leur suggère de mettre en évidence leurs spécificités, leurs avantages, leurs compétences, elles le font souvent en comparaison avec les personnes valides et marquent les différences. Elles situent ces différences en leur défaveur et mettent également l'accent sur les manques auxquelles elles se résignent. Quand elles envisagent des possibilités de travail, elles situent toujours un écart entre le travail valorisant et le travail auquel elles pourraient prétendre, étant donné leur handicap. Le travail des valides est perçu comme idéal et enrichissant, alors que le travail des personnes handicapées est perçu comme de faible niveau de qualification, sans responsabilité, répétitif, mécanisable⁶⁵. Nous pouvons constater que les personnes handicapées ont intériorisé les stéréotypes sociaux à propos du handicap et les représentations que les employeurs ont d'elles. Le fait de vouloir cacher le handicap et de situer leurs différences comme négatives pour la recherche d'un emploi, dénote l'intériorisation des représentations qui assimile le handicap sur le marché de l'emploi au handicap en général.

Les freins sont accentués par le fait que les personnes handicapées ont intériorisé les représentations repérées chez les employeurs : leurs manques de rendement et leur résignation à accéder à des emplois **peu qualifiés**.

Les expériences négatives de refus, qui ne sont pas toujours avouées mais souvent implicites, se traduisent par des expressions de **lassitude** face au marché du travail et de **déception** par rapport aux dispositions législatives, aux actions de formation, aux stages, aux démarches d'intégration.

⁶⁵ GRAWEZ M., *Une approche qualitative de l'offre de travail des personnes handicapées physiques*, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en sciences économiques, FUNDP, septembre 2000

Il nous semble que les représentations véhiculées sont sous-tendues à la fois par une recherche de **normalisation** par une intégration sur le marché du travail, mais aussi par une crainte de perte de **spécificités** qu'elles traduisent par une crainte de perte de leurs droits comme personne handicapée.

Soulignons aussi la représentation du monde du travail, considéré comme hostile et contraignant : comme les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées craignent de ne plus pouvoir s'adapter aux contraintes ; par là, elles intériorisent aussi les représentations sociales qui mettent l'accent sur leurs difficultés d'adaptation. Elles craignent également le manque de compréhension des collègues et intériorisent de la sorte les représentations de difficultés dans les relations de travail mises en évidence par les employeurs.

Enfin, les personnes handicapées craignent également les lourdeurs administratives qu'elles expriment par la crainte de pertes d'allocations si elles trouvent un travail temporaire. De plus, il faut souligner que de nombreuses législations n'ont pas encore pu clarifier les modalités de changement de situations, les possibilités de retour en arrière, les assouplissements pour l'activation des allocations, etc. Pour les personnes handicapées bénéficiant d'une allocation, la garantie de revenus interagit avec la problématique de travail.

Si la rémunération est valorisante, force nous a été de constater que ce n'était pas vraiment le travail salarié qui était recherché par les personnes handicapées mais la valorisation par l'activité socialement reconnue. Il y a une recherche de reconnaissance sociale et d'intégration des réseaux d'activités pour rompre l'isolement.

Nous pouvons nous demander si, dans une société où l'emploi reste globalement déficitaire, l'enjeu est vraiment, pour les personnes handicapées, de trouver une place sur le marché du travail ou de s'intégrer dans des réseaux d'activités valorisants ? A notre avis, si l'on analyse les représentations, le projet de mise au travail n'est pas évident dans les représentations des personnes handicapées. La même question se pose pour les acteurs sociaux : l'emploi rémunéré a-t-il

réellement une valeur en soi ou sa valorisation est-elle simplement le fruit d'une représentation sociale ?

On peut constater chez les personnes handicapées, une réelle motivation au travail. Mais il semblerait que les représentations sociales les empêchent de formuler, dans de bonnes conditions, un projet de mise au travail.

Notre souhait pour l'avenir est de resituer cette problématique dans une perspective plus large, en lien avec l'analyse socio-économique du travail dans notre société. Nous souhaitons aborder différentes questions. En quoi l'avenir du travail des personnes handicapées et celui du travail en général sont-ils liés ? Quelle place le bénévolat pourrait-il prendre chez les personnes handicapées et en général, dans une telle perspective ? Quel rôle dans l'intégration sociale et dans le changement des attitudes des différents acteurs pourrait jouer une politique obligatoire de quota de travailleurs handicapés dans le secteur privé ?

Faut-il favoriser le travail ou l'activité associée à une allocation ? Comment étendre l'étude des représentations sociales du travail à d'autres minorités exclues ou ayant peu de chances face à l'emploi, telles les chômeurs de longue durée, les moins qualifiés, les minimexés, ... ? Comment favoriser l'épanouissement, la qualité de vie, la valorisation sociale, quand la mise à l'emploi semble devenue impossible ?

(d) En résumé

Malgré un discours d'intégration sociale des personnes handicapées, il y a peu d'embauches à cause de l'image de la faible productivité de la personne handicapée et de la peur qu'elle inspirerait aux éventuels collègues.

Les personnes handicapées elles-mêmes se représentent leur handicap également comme manque, déficience, incapacités. Les difficultés et échecs de leur formation, de leurs éventuelles expériences professionnelles et de leurs contacts avec l'administration renforcent leur image d'incapacité.

Enfin, l'allocation pour les personnes handicapées, revenu garanti et déconnecté du travail, agit comme frein à l'offre de travail, d'autant plus que les fonctions de lien social et de réalisation personnelle peuvent être remplies hors du travail (par exemple dans le mouvement associatif, dans les activités artistiques, sportives....)

On observe un cercle vicieux : il y a une faible demande de travail des employeurs qui, lorsqu'ils sont prêts à engager une personne handicapée, trouvent très peu d'offres de travail..., ce qui renforce la faiblesse de la demande. On peut donc ajouter que les personnes handicapées intègrent les représentations sociales des employeurs au sujet du handicap, et que cette convergence des représentations sociales autour du travail et du handicap est aussi un facteur d'exclusion du marché du travail.

(3) Une gestion paradoxale du handicap

Nous avons évoqué l'idéologie de la performance et de l'excellence dans la dynamique sociale. Cette idéologie est un puissant outil d'exclusion des personnes handicapées, dont le corps abîmé (handicap physique ou sensoriel), ou dont les capacités intellectuelles amoindries (handicap mental) alimentent et renvoient les images d'incapacité, de déficits, de manques.

Si l'intégration sociale de publics vulnérables fait l'objet d'études, de vastes programmes européens et nationaux, de constitution de réseaux associatifs, force est de reconnaître que la gestion de cette intégration se fait sur un mode paradoxal.

Une personne handicapée doit souligner et mettre en avant ses différences, son « anormalité », ses déficiences, afin de rendre visible le handicap et revendiquer la mise sur pied de politiques adéquates et spécifiques. On parlera ici d'« exclu organisé », où la recherche de lien social et de réalisation personnelle se fait par une participation aux organisations et associations qui, à la fois, innove dans la

recherche de solutions aux multiples problèmes posés par les handicaps, et interpellent et évaluent le politique dans ses décisions.

La formation de collectifs spécifiques (les vieux, les sidéens, les non voyants, les malentendants, les paralysés...), renforce les représentations basées sur le manque, sur la déficience et la stigmatisation. L'inclusion risque alors d'être une inclusion dans des ghettos, où l'insertion n'est plus considérée comme une étape vers la pleine intégration, mais comme un état permanent, dans un système social et politique qui peut tolérer un certain pourcentage d'exclus « définitifs » et « irrécupérables », simplement assistés par la fourniture d'un minimum vital. N'est-ce pas dans cette segmentation qu'apparaissent le plus clairement les conséquences de la vie définitive en institution ou de la mise au travail dans les ETA ?

Mais, dans le même temps, la personne handicapée vise la normalité, qui passe par le gommage de ses différences, pour diminuer les incapacités et pour combler le fossé des distinctions de position dans le système social. L' « exclu ré-intégré » veut se fondre dans la masse de la moyenne (la normalité étant définie par la moyenne), en niant ses différences, et donc aussi les possibilités d'actions adaptées aux problèmes rencontrés par le groupe concerné.

L'intégration comme inclusion totale, comme assimilation, peut devenir totalitaire, par la non reconnaissance des spécificités propres aux groupes de personnes handicapées. C'est d'ailleurs là que résiderait le danger d'une politique à outrance de désinstitutionnalisation.

Le paradoxe peut résider dans le fait que, pour être inclus, pour participer à des politiques d'insertion, il faut être exclu et stigmatisé... Les politiques d'insertion (exigeant la stigmatisation pour accorder des droits spécifiques basés sur le principe de discrimination positive) risquent alors, à notre avis, de renforcer les représentations sociales en termes de manque, d'incapacité⁶⁶.

⁶⁶ GOFFMAN E., (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Minuit, Paris.

L'enjeu serait de reconnaître à la fois les différences et les similitudes, dans un mouvement dialectique qui permettrait de dépasser le paradoxe, en transcendant à la fois segmentation et assimilation, pour déboucher sur une attitude de construction du lien social entre personnes handicapées, décideurs politiques, opinion publique, professionnels.

Les représentations sociales du handicap, souvent centrées sur les notions de manques, de déficiences, exprimant une vision négative du handicap et de la personne handicapée, sont des freins à cette construction dialectique d'un véritable lien social.

Sortir de ce paradoxe et de l'exclusion nécessite de modifier l'environnement des personnes concernées, et d'abord les représentations sociales de tous les acteurs : les gens « normaux », les gens « anormaux », les intervenants sociaux, les employeurs potentiels...

Dans un souci de clarification, le tableau qui suit tente d'organiser différents concepts et définitions rencontrés dans nos recherches, documents, interviews ... en un tout synthétique et cohérent, qui permet de les relier entre eux.

Personnes handicapées et exclusion

	Personnes handicapées et exclusion		
INCLUSION			EXCLUSION
Principe	non discrimination égalité des droits	discrimination positive égalité des chances	discrimination.négative inégalités
Type d'(in)clusion	intégration assimilation normalisation (normes moyennes)	insertion segmentation /différenciation valorisation des rôles sociaux stigmatisation	exclusion
Concepts			
Position du groupe minoritaire	attractivité de la norme revendication % moyenne identification (conformisme à l'autre attachement à la similitude processus de permanence)	culture spécifique (fierté) revendication identitaire identification (identification de soi, revendication à la différence processus de différenciation)	
Actions			
Sur l'environnement	politique globale sur individu/groupe « <i>une place pour chacun</i> Dispositifs adaptés pour l'accès de tous à l'espace commun	politique spécifique sur individu/groupe « chacun à sa place » <i>Dispositifs spécialisés pour l'accès du public spécifique aux espaces spécifiques</i>	politique spécifique sur individu/groupe
Dérives	universalisme assimilationnisme totalitarisme	ségrégation, apartheid différentialisme ghetto (la discrimination positive devient négative)	altérisme, xénophobie mort (sociale)

Tableau 11 : Inclusion et exclusion : synthèse

Ce tableau, utile pour situer une série de concepts, ne permet pas de considérer la dynamique de l'inclusion.

En partant de la différence entre déficience (je n'ai plus de jambes), incapacité (je ne peux plus marcher) et handicap (les escaliers m'empêchent de pénétrer dans ce bâtiment), l'action doit porter à la fois sur une dimension individuelle (compensation de l'incapacité : accompagnateur, voiturette, outils de communication adaptés à la personne...) et l'environnement (adaptations en vue de l'accessibilité pour l'ensemble des citoyens) afin de réduire le handicap. (nb : il n'y a pas que l'accessibilité physique : pensons à l'accès aux contenus de cours scolaires pour personnes sourdes ou non voyantes, par exemple)

On ne peut nier la différence par rapport à la norme, mais on peut réduire l'inégalité due à l'incapacité (plan individuel) et due au handicap (plan de l'environnement)

Différent : oui ; discriminé : non

On peut aller plus loin et poser un regard positif et égalitaire sur la personne handicapée (et la personne handicapée doit poser sur elle-même un regard positif et égalitaire) : la différence est la règle, elle est ordinaire (normale). En conséquence, la non-discrimination ne peut pas être la négation de la différence, mais au contraire sa prise en compte afin de réduire les incapacités et les handicaps. Il s'agit aussi de mettre en avant les efficacités plutôt que les déficiences, les capacités plutôt que les incapacités, les avantages plutôt que les désavantages. « Pendant le cours de gymnastique, ma kiné vient à l'école » : il y a là une réponse spécifique, adaptée, mais dans un cadre ordinaire. La différence est prise en compte mais l'ensemble des élèves ont une activité physique au sein de l'école.

Il y a donc un chemin non linéaire entre l'affirmation de sa différence, pour exiger des compensations individuelles et des adaptations de l'environnement, et le gommage de sa différence, par attrait de la normalité. En fait, il s'agit de réduire -

gommer le handicap, source d'inégalité, et non de gommer la différence : elle est d'ailleurs souvent impossible à gommer. La vision positive entraîne le fait que la différence peut être considérée comme une richesse, la personne handicapée faisant intégralement partie de « l'infinie diversité de la norme humaine... Inclure l'autre signifie que les frontières de la communauté sont ouvertes à tous, y compris et précisément à ceux qui sont des étrangers les uns pour les autres et souhaitent le rester » (H.J. Stiker)

Bibliographie

ARENDE H., (1961), *Condition de l'homme moderne*, Dessain, Liège, 406 p.

BLANC A. et STIKER H-J., (1998), *L'insertion professionnelle des personnes handicapées en France*, Desclée de Brouwer, Paris, 461 p.

BLANC G. & al., (1995), *Le travail au XXè siècle. Mutations de l'économie et de la société à l'ère des autoroutes de l'information*, Dunod, Paris, 274 p.

BOISSONNAT J., (1995), *Le travail dans vingt ans*, Odile Jacob, Paris

BOUCHAT T.M., DEFEYT P., (1999) *Le droit d'être actif. Pour une écologie du temps*, éd. Quorum, Gerpennes, 118 p.

CASTEL R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Paris, 809 p.

Commission Travail et Non-Travail, (2000), *Vers la pleine participation. Recommandations de la Commission Travail et Non-Travail à la Fondation Roi Baudouin*, De Boeck Université

DE GAULEJAC V., AUBERT N., (1991), *Le coût de l'excellence*, Seuil, Paris, 341 p.

DEJOURS Ch., (1998) *Souffrances en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, Paris, 200 p.

DE KEYSER V., (1999), *Emploi en milieu ordinaire de travail et la personne handicapée*, Rapport du groupe de travail du Conseil Supérieur de l'Emploi, Bruxelles

EHRENBERG A., (1991), *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, Paris, 323 p.

FERRY J-M., (1995), *L'allocation universelle : pour un revenu de citoyenneté*, Cerf

GOFFMAN E., (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Minuit, Paris

GRAWEZ M., *Approche qualitative de l'offre de travail des personnes handicapées physiques*, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences Economiques, FUNDP, Namur, 2000

KARSZ S. (sous la direction de), AUTES Michel, CASTEL R., ROCHE R., SASSIER M., *L'exclusion, définir pour en finir*, Dunod, Paris, 2000

MEDA D., (1995), *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Alto Aubier, Paris, 358 p.

MERCIER M., (1997), *Approche des représentations sociales relatives à l'emploi des personnes handicapées en Région wallonne*, FUNDP et Ministère de l'Action sociale, du Logement et de la Santé de la Région wallonne, Namur, 153 p.

Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, (1998), *Incidence de la mise au travail et de la perte d'emploi sur le droit aux allocations aux handicapés*, Bruxelles

SUPIOT Alain, (1999), *Au-delà de l'emploi. Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Flammarion, Paris, 321.p.

Actes des Journées d'étude de l'APF (Association des Paralysés de France), *De l'intégration à la non-discrimination*, Paris, 28, 29 et 30 janvier 2002

5.3. Familles maltraitantes et exclusion

(1) La maltraitance, une notion complexe

(a) Définitions

La **maltraitance** est une notion complexe. Le terme apparaît en 1985 dans un contexte médical impliquant un responsable et une victime. Aujourd'hui, il abonde dans les discours médiatiques, politiques et dans les sciences humaines. La maltraitance est considérée de nos jours comme une atteinte au projet auquel a droit toute personne et notamment l'enfant, à son identité, à sa valeur.

D. Finkelhor et J. Korbin⁶⁷ définissent la maltraitance en ces termes : « *Mauvais traitements subis par l'enfant qui résultent d'une action humaine qui est réprouvée, qui se produit dans l'environnement immédiat, et qui peut être prévenue* ». La définition insiste davantage sur la personne qui inflige les mauvais traitements plutôt que sur la victime, sur la cause plutôt que le symptôme.

Les « mauvais traitements » recouvrent une réalité multiple. La littérature consacrée à la maltraitance (Christoffel et al., 1992 ; Coker et al., 2002 ; Sibert et al., 2002) distingue :

- ❖ les **faits de négligence**, c'est-à-dire l'omission d'attitudes et de gestes appropriés affectant le développement et le bien-être de l'enfant dans les dimensions physiologique, affective, cognitive et sociale de l'enfant et entravant le processus d'acquisition de repères moraux ;
- ❖ la **maltraitance physique** résultant d'un acte de brutalité et laissant souvent des traces sur le corps de l'enfant (brûlure, ecchymoses, lacérations, fractures...) ;

⁶⁷ In *Child Abuse and Neglect*, (1988), vol. 12, p.3.

- ❖ la **maltraitance psychologique** impliquant le recours à l'humiliation, au dénigrement, à l'isolement, ou encore résultant d'exigences excessives envers l'enfant et d'attentes disproportionnées par rapport à son âge, les cris et les menaces verbales ;
- ❖ l'**abus sexuel**, en cas d'inceste, de viol, de prostitution, d'attouchements.

Le concept de **bienveillance**, son corollaire, est plus récent (GABEL et al., 2000). Il englobe tous les facteurs favorables au développement de l'enfant mais n'est jamais univoque. La bienveillance « *prend naissance dans l'intersubjectivité des relations parent(s)-enfant qui se prolongent à travers les relations adulte(s)-enfant(s) au sein d'un contexte sociétal donné* »⁶⁸. Il n'existe pas une seule manière d'élever ses enfants dans la bienveillance et l'on ne peut, de ce fait, imposer une ligne de conduite unique. Une telle démarche relèverait du totalitarisme. De la même façon qu'il est simpliste d'affirmer qu'un enfant en bonne santé est un enfant « bien traité », il est illusoire d'affirmer qu'un enfant dont on satisfait pleinement tous les besoins sera doté d'une identité forte. La « bonne » éducation relève à la fois « *de réponses satisfaisantes et non satisfaisantes à ses besoins. Les souffrances - pour autant qu'elles ne bloquent pas le développement - sont des éléments indissociables de la vie et permettent des restructurations identitaires bénéfiques* »⁶⁹.

Un troisième concept est pris en compte dans cette recherche, celui de **résilience**. En effet, il permet d'envisager, dans une perspective dynamique, la possibilité de surmonter les difficultés liées à une situation de maltraitance et de reprendre un développement favorable, malgré les cicatrices du passé. La résilience traduit la force de rebondir (Cyrułnik, 1999, 2001 ; Manciaux, 2000 ; Vinay, Esparbès-Pistre et Tap, 2000 ; Pourtois et Desmet, 2000, Kashani et Allan, 1998). En faisant preuve de résilience, la personne traumatisée est capable non pas de poursuivre son développement antérieur, mais de se réaliser grâce à un développement autre, positif, qui lui permet de se constituer ou de rétablir une identité forte. Ce concept montre la complexité des champs respectifs de la bienveillance et de la

⁶⁸ POURTOIS J.-P., DESMET H. et NIMAL P., (2000), « Vers une définition des conditions de bienveillance », in GABEL M., JESU F. et MANCIAUX M. (dir.), *Bienveillances*, p. 68.

⁶⁹ Ibid., pp. 71-72.

maltraitance : il ne faut ni opérer une distinction manichéenne entre les deux, ni justifier, sous prétexte de renforcer la personnalité de l'enfant, les mauvais traitements supposés l'aguerrir.

Dans ce rapport, nous nous centrons sur les concepts de **maltraitance**, de **bienveillance** et de **résilience** ; l'**exclusion** est abordée en référence aux blessures identitaires de la personne et l'**inclusion** par le biais d'un processus de (re)construction de la personne, reconnue dans ses besoins et ses aspirations.

(b) Maltraitance et exclusion

- Formes de maltraitance

Les termes « familles maltraitantes » désignent à la fois l'auteur des faits et la victime⁷⁰. La réalité est multiple : dans une famille maltraitante, l'enfant peut être victime d'un adulte (son père et/ou sa mère), d'un frère et/ou d'une sœur ; la mère (ou le père) peut être victime de son conjoint ou d'un enfant (par exemple, un adolescent violent). Dans une perspective systémique, c'est l'ensemble du groupe familial qui est souffrant.

Toutes les formes de maltraitance n'entraînent pas l'exclusion sociale : certaines manifestations se produisent dans des milieux socialement intégrés et leurs conséquences ne sont pas immédiatement décelables. Toutefois, même s'ils n'amènent aucune stigmatisation apparente, tous les phénomènes de maltraitance provoquent une exclusion psychique, à soi-même, qui brise la personne ou entrave son développement.

⁷⁰ GAVARINI L., PETITOT F., (1998), La fabrique de l'enfant maltraité. Un nouveau regard sur l'enfant et la famille, Erès, Ramonville St-Agne, 174 p. Les auteurs soulignent l'acceptation nouvelle du concept de maltraitance, née avec la généralisation d'une culture « psy », qui implique un soupçon a priori envers l'entourage. Le concept englobe aujourd'hui châtement corporel anodin et abus sexuels graves, dans un amalgame susceptible selon les auteurs de remettre en question tout acte autoritaire de l'adulte (p.162).

Le phénomène de l'exclusion par rapport aux familles maltraitantes peut se schématiser ainsi :

	Effet social	Effet sur la personne
Enfant maltraité	Absence de participation aux activités propres à son âge Réclusion, isolement	Faible estime de soi Sentiment de n'avoir aucune valeur Peur Justification des actes de l'adulte
Conjoint maltraité	Silence, repli sur soi, peur pour ses enfants	Faible estime de soi, honte, culpabilité Peur
Enfant spectateur de la violence conjugale/des mauvais traitements infligés à un frère/une sœur	Désir de protéger la victime Silence sur la situation familiale, repli	Désespoir, sentiment d'impuissance Culpabilité Peur
Famille maltraitante	Famille repliée sur elle-même, à la merci d'un adulte despotique Exclusion sociale	Famille prisonnière d'un passé souvent douloureux et d'une histoire qui se répète Exclusion à soi-même

Tableau 12 : maltraitance et exclusion

- Le poids de l'histoire

Les familles maltraitantes sont prisonnières de pratiques qui ne sont pas forcément le fruit d'une intention mauvaise. Les comportements nuisibles font appel à l'histoire de la personne, histoire consciente ou refoulée. L'adulte qui bat son enfant « parce que c'est plus fort que lui », « pour lui apprendre à vivre », « parce qu'il l'a mérité » exprime par ces stéréotypes une exclusion à soi-même, c'est-à-dire une incapacité de rompre le cercle vicieux de la répétition et de s'investir dans l'avenir. Le risque de récurrence est dû non pas au seul fait d'avoir connu la maltraitance au cours de son enfance, mais de réunir un ensemble de facteurs

prédisposant à la récurrence (comme les faibles ressources, le faible niveau d'étude, le climat conjugal) (Ferleger et al., 1988).

L'isolement et l'exclusion sociale caractérisent de nombreuses familles maltraitantes (Humbrecht et Pourtois, 1995). Souvent sous l'autorité forte d'un adulte tyrannique, elles vivent dans une sorte d'autarcie, par souci de se cacher aussi bien que par crainte d'affronter un extérieur menaçant.

L'enfant (ou le conjoint maltraité) souffre d'exclusion à lui-même lorsqu'il s'accepte comme coupable, méritant la punition infligée. Son estime de soi est faible, son envie de grandir amoindrie. Il souffre d'un ralentissement dans son développement qui, sans le secours d'un tuteur de résilience (CYRULNIK, 1999, 2001), ne peut reprendre un cours positif.

(c) Un point de vue historique

Historiquement, il existe une césure entre les débuts de l'Etat Providence, où la responsabilité des comportements déviants était attribuée aux souffrances sociales comme l'alcoolisme ou la pauvreté, et la période actuelle. La fin du rêve politique a focalisé l'attention sur les individus, les problématiques liées à l'enfance ou à l'adolescence étant présentées « comme le reflet de problématiques individuelles, familiales ou relationnelles »⁷¹. La famille maltraitante, considérée en général, est donc un microcosme en butte aux grandes problématiques sociales d'aujourd'hui, mais également responsable de son destin et appelée à en répondre.

Dans l'histoire de la modernité, on ne relie pas le concept d'exclusion aux familles maltraitantes mais aux familles vagabondes et hors-la-loi : ce sont elles qui sont dangereuses et menacent l'ordre des choses. C'est avec l'émergence du sujet et l'attention portée au développement de l'individu que naît la préoccupation pour le bien-être de l'enfant, considéré comme une personne et non un adulte en

⁷¹ HARDY G., DEFAYS C., GERREKENS H., (1996), La Conjuration des Bienveillants !, in Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, « Traiter la maltraitance : une remise en question », De Boeck Université, Paris, Bruxelles, pp.139-145.

miniature ou le simple composant d'un groupe social, la famille, elle-même au service d'une entité supérieure, la société⁷².

L'éducation traditionnelle préconise le recours au châtement physique pour extirper de l'âme enfantine le mal qui est en lui. « Maltraiter » pour le bien de l'enfant est une réalité qui va de soi, légitime, qui existe aujourd'hui encore avec plus ou moins de rigueur : de la fessée occasionnelle aux coups répétés, de l'humiliation aux reproches incessants, les comportements de maltraitance sont nombreux ; ils ont un caractère de gravité avéré si l'enfant les subit sans mot dire, persuadé que l'adulte a raison. En revanche, un geste trop vif, appliqué à l'enfant par un parent excédé qui s'en expliquera par la suite, reste bénin⁷³.

En 1982, le Congrès de la société internationale sur l'enfance maltraitée et négligée (IPSCAM) sensibilise les professionnels de la santé et de l'action sociale à ce phénomène, et avec eux une partie de l'opinion publique (Durning, 1995). Une nouvelle question sociale se dessine. C'est à partir de là que la maltraitance va mobiliser l'attention, et notamment la maltraitance physique et sexuelle.

(2) Les familles maltraitantes : quelle réalité par rapport à la notion de groupe majoritaire ?

(a) Maltraitance, bientraitance et culture

Parler de familles maltraitantes en opposition à un groupe majoritaire « bientraitant » semble caricatural. En effet, maltraitance et bientraitance

⁷² Platon, Montaigne, Comenius, Rousseau et Kant ont consacré des œuvres majeures sur les soins aux enfants, le rôle de la mère, la façon de transmettre les valeurs familiales. Nous n'en parlerons pas dans ce rapport.

⁷³ Les ouvrages d'Alice MILLER insistent sur les conséquences négatives de la maltraitance et de ce qu'elle appelle la pédagogie noire, stratégie inconsciente par laquelle on convainc l'enfant qu'il mérite les coups, punitions et humiliations qui lui sont infligés, « pour son bien ». Cf. la bibliographie en annexe. P. LASSUS abonde dans ce sens. Dans son livre *Maltraitances* (2001, Stock, Paris), il s'en prend à l'ouvrage de L. GAVARINI et F. PETITOT cité plus haut, dénonçant la conception présentée de la maltraitance qui équivaut selon lui à une pure construction intellectuelle. Toutefois, il ne respecte pas le cheminement intellectuel des deux auteurs, dont la prise de position rejoint souvent la sienne. Parler du flou conceptuel régnant autour de la maltraitance n'implique en aucune façon une négation ou une remise en question de l'existence d'actes violents dont sont victimes de nombreux enfants.

désignent selon les cultures des réalités différentes ; une analyse fine des traitements envers les enfants doit conduire à éviter des classifications arbitraires entre cultures bientraitantes et cultures maltraitantes (Korbin J., 1980, 2002). Notre propos est simplement, lorsque nous parlons de groupe majoritaire, de nous référer au style éducatif prôné dans notre culture et correspondant à un idéal de société.

Dans notre type de culture, l'éducation démocratique est jugée la plus apte à forger des citoyens à part entière. Le laxisme qui avait cours à la fin du XXe siècle n'est plus de mise aujourd'hui et nous assistons à « un retour de l'autorité »⁷⁴. Pourtant, la valeur attribuée au dialogue, à la tolérance, à l'empathie, reste toujours d'actualité. Dans un contexte plus autoritaire ou plus traditionnel, d'autres valeurs sont défendues, d'autres comportements font loi. Si l'éducation dite traditionnelle reste en vigueur, en tout ou en partie, dans certaines classes sociales (aristocratie, haute bourgeoisie, paysannerie), ou encore dans des secteurs d'activité à tendance intégriste (comme certains mouvements de jeunesse ou quelques internats réputés sévères...), nous situons l'éducation prônée par le groupe majoritaire dans un environnement démocratique, où sont considérés comme néfastes les violences physiques, sexuelles, psychiques, les humiliations, les négligences graves et l'abandon des enfants.

(b) Représentations et familles maltraitantes

- Le danger

Aujourd'hui, la maltraitance n'est plus un antidote amer, salutaire, appliqué pour corriger et orienter la conduite de la personne dans la bonne direction. Au contraire, c'est un mal à combattre. Les familles maltraitantes perturbent la construction identitaire et l'intégration harmonieuse de l'enfant dans la société. Selon la division opérée par Michel Foucault⁷⁵, il s'agirait pour s'en prémunir de

⁷⁴ Cf. Le dossier « Le temps des enfants tyrans », *Le Nouvel Observateur*, n°1982, 31 octobre - 6 novembre 2002, pp.86-94.

⁷⁵ FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, p.228 ss. L'auteur distingue deux schémas concernant les populations dites « indésirables » : le premier à propos des pestiférés, le second à propos des lépreux. Les mesures qu'il fallait prendre en cas de

quadriller leur espace, d'instaurer une discipline et un contrôle stricts. C'est la « police des familles », rassurante selon un bon sens populaire respectueux de l'ordre établi, destinée à réprimer le mal mais aussi à inculquer aux foules le sens du travail et de la moralité (Durning, 1995 ; Isambert, 1968, Donzelot, 1977). Une telle conception de l'ordre, si elle existe dans certains groupuscules intégristes, est aujourd'hui envisagée comme une dérive toujours possible d'initiatives prises envers la famille. En effet, la famille est restée pendant longtemps un espace privé régi par les lois de son chef ; l'intervention au sein de la famille lui ouvre ses portes et implique la légitimité d'un regard sur son fonctionnement.

- La peur et la pitié

La peur et la pitié sont des sentiments qui excluent. Les personnes âgées et les handicapés font pitié : ils sont marqués, exilés ; les adolescents violents et les personnes d'origine immigrée font peur : ils sont contenus, surveillés. Mais il est excessif d'établir une césure stricte entre ces populations. Chacune des sphères fonctionne comme un microcosme à l'intérieur duquel se retrouvent et s'articulent les deux types de représentations. La pitié envers la personne physiquement différente (handicapée, très âgée) s'accompagne de la peur angoissée de l'accident ou de l'âge qui guette chacun. La peur de la personne potentiellement violente vient d'un regard posé sur l'altérité jugée menaçante ; elle s'accompagne d'une pitié envers la personne déplacée, déclassée. En ce qui concerne les familles maltraitantes, la pitié se dirige vers la victime impuissante ; le coupable en revanche est réprimé, sanctionné, selon une norme communément admise qui distingue nettement le bon du méchant. La maltraitance, même si elle est présente dans tous les milieux sociaux, reste associée dans les représentations à la misère, au crime, à la marginalisation. La précarité socio-économique est certes un facteur aggravant et il faut en tenir compte. Cependant, dans les représentations,

peste consistaient en un quadrillage strict de la ville, avec interdiction de sortir et inspection incessante. La discipline traduit la crainte de la contagion possible de la peste, mais aussi « des révoltes, des crimes, du vagabondage, des désertions, des gens qui apparaissent et disparaissent, vivent et meurent dans le désordre » (p.231). Les rituels d'exclusion du lépreux s'opèrent selon un modèle différent, celui du renfermement, de l'exil-clôture. Le rêve politique diffère dans les deux cas : la lutte contre la peste implique une société disciplinée ; l'exil du lépreux fait référence à une société pure. Le pestiféré est surveillé, analysé ; le lépreux est exilé, marqué.

la maltraitance est l'apanage du mauvais pauvre qui sombre dans l'anomie. La maltraitance en milieu favorisé reste tabou.

- La cécité émotionnelle et la honte

La certitude de détenir la seule vérité s'apparente au sectarisme, au rejet de l'altérité. Lorsqu'ils sont convaincus de leur bonne foi et de la légitimité de leurs actes, les parents maltraitants n'éprouvent aucun sentiment négatif vis-à-vis d'eux-mêmes. Convaincus du bien-fondé de leurs pratiques éducatives, ils s'inscrivent dans une tradition et une logique de permanence. Si d'aventure les adeptes d'une éducation « traditionnelle » se sentent touchés par la compassion, c'est d'incompétence éducative que leur milieu les accusera. Jadis, bien des enfants ont été éloignés de leur mère et mis en internat parce qu'elle faisait preuve de compassion à leur égard, équivalant à une faiblesse coupable. Une éducation rigide prédispose à la cécité émotionnelle, au désir de punir ceux qui transgressent les valeurs conventionnelles (Jodelet, 1996) : respect de la force, mépris de la faiblesse, intolérance à l'ambiguïté, refus de l'introspection, de l'imagination, refoulement, projection sur des boucs émissaires, rejet du dissemblable, stéréotypes, absence de remise en question, jugement définitif... Cette disposition d'esprit conduit à la « pédagogie noire », désir de destruction et maîtrise du faible par le fort (Miller, 1984 ss).

La honte se situe aux antipodes du tableau que nous venons de dresser. Elle consiste en une douleur impuissante, lucide, provoquée par des éléments disparates, réels et/ou fantasmés, imbriqués les uns dans les autres (de Gaulejac, 1996), dont l'effondrement de l'image parentale idéalisée est une constante. Humilié par son père ou sa mère, l'enfant souffre d'un effondrement narcissique, se trouve « mauvais », médiocre, sans valeur. Devenu adulte, il aura tendance à reproduire ce qu'il a lui-même vécu, si aucune rencontre bénéfique ne vient empêcher la répétition du scénario.

(c) Paroles de personnes maltraitées au cours de leur vie et souffrant d'exclusion

Une étude sur la maltraitance ne doit pas se focaliser sur l'évocation de l'horreur, mais également considérer le vécu d'adultes à l'histoire douloureuse. Le « versant sadique » de la maltraitance s'accompagne d'un « versant narcissique », fondé sur la relation entre un parent maltraitant et « le reflet de l'enfant qu'il a été », dont les propres enfants réactivent une émotion intolérable « dont la seule issue reste la violence ou la négligence » (Angelino, 1997).

Des entretiens⁷⁶ ont été menés auprès de personnes précarisées, ayant souffert de maltraitance, vivant en maison d'accueil. Ces personnes se racontent. Commentant une phrase de S. Doubrovsky (« *On parle d'histoires vraies. Comme s'il pouvait y avoir des histoires vraies ; des événements se produisent dans un sens et nous les racontons en sens inverse* »), V. de Gaulejac (1999, p. 20) relève la fonction d'outil d'historicité du récit, passé que l'on travaille. On y décèle les séquelles de souffrances endurées au cours de leur enfance, dans leur vie conjugale, ainsi qu'un investissement affectif très puissant, mais très maladroit aussi, auprès de leurs propres enfants destiné à « racheter » le tragique de leur destinée.

Les témoignages sont analysés en référence au modèle des douze besoins présenté dans l'introduction.

- Par rapport aux besoins affectifs : l'attachement

Corinne : « *Je ne suis pas méchante, mais ça quand on touche à mes gosses, d'ailleurs ici, ils le savent bien, ils peuvent me crier dessus, je m'en fous mais le premier qui lève sa main sur mes enfants, ça, ça tombe. Je me suis trop battue pour eux, maintenant je ne vais sûrement pas tout laisser tomber. Je vous dis, je suis bonne, je fais tout ce que je peux pour les aider, tout ça, mais celui qui me marche sur les pieds, attention...* ».

⁷⁶ Au Centre de Prévention Maltraitance de la commune de Péruwelz. Entretiens extraits du mémoire de licence de Charline Malaise, (2001), *La souffrance qui exclut*, Université de Mons-Hainaut.

Dans un contexte de précarité, un repli s'effectue sur la personne de l'enfant, porteur d'espoir (Born, Lioni, 1996). L'excès est une composante importante des familles pauvres, qui marque l'enfant et le met en danger, puisqu'il risque à tout moment de ne pas répondre aux attentes extrêmes et irréalistes des parents, l'enfant réel prenant la place d'un autre, rêvé et idéalisé. C'est dans ce contexte que surgit le discours humiliant, la négation de la personne, les injures ou les coups. Ce qui est vrai aussi, c'est que dans un contexte de pauvreté l'enfant est la seule richesse de la famille ; il l'inscrit dans l'histoire de l'humanité. Souvent, cependant, à l'attente pleine d'espoir d'un enfant succède un état dépressif dans lequel on discerne cette question : « Comment faire pour être parent, quand on n'a jamais eu d'enfance ? » (Angelino, 1997). L'attachement est difficile, chaotique. Winnicott parle de « bébés météo », scrutant le visage de leur mère, pour y lire l'humeur qui dictera le comportement à l'égard de l'enfant (Rabain, 1996).

Carine : « Si je voulais aller sur les genoux de ma mère, ma mère elle me repoussait ».

Claudine : « C'est vrai que mes proches, ils m'ont toujours rejetée. En fait, moi j'ai jamais vécu avec mes proches. J'ai toujours été rejetée à droite, à gauche dans les institutions, dans les foyers, partout. Et maintenant c'est vrai que par moments, mon grand garçon me rejette aussi ».

L'attachement excessif à son enfant s'accompagne souvent d'un sentiment de rejet. Claudine accuse son fils de la rejeter, revivant de la sorte des expériences anciennes et traumatisantes. Il peut s'agir d'un effet de miroir, les relations au sein des familles défavorisées étant souvent du type « tout ou rien » (Felzenwalb, 1991).

Joël : « J'ai deux enfants. Mais ils ne vivent pas la même chose que moi ! Certainement pas ! Je crois qu'il ne faut pas, je l'ai bien appris, je ne veux pas faire les mêmes erreurs que mes parents ont faites avec moi. Mais avant que je

comprene ça, il m'a fallu du temps quand même. C'est toute une autre histoire, en fait : c'est pas les mêmes parents, c'est pas les mêmes enfants. » Malgré cette bonne volonté formulée avec l'énergie du désespoir, Joël ressent le poids du passé. Ce qui est le plus dur, pour lui, *« c'est le fait de pas avoir été aimé, d'avoir été dur, parce qu'on ne peut pas demander aux autres ce que les parents n'ont pas donné. Et...ça, c'est ma plus grosse difficulté.* Joël ajoute : *« Je n'ai jamais vécu assez longtemps avec ma mère pour qu'elle me frappe »*. Soulignons le lien posé entre maltraitance et comportement maternel : c'est le fait d'avoir été éloigné tôt de sa mère qui l'aurait épargné de ses coups. Mais il se veut et s'affirme être un bon père, niant avec force toute fatalité transgénérationnelle.

Marie tient le même langage : *« On dit souvent c'est que c'est à cause de l'éducation qu'on se laisse influencer. Moi je ne suis pas d'accord. Je sors d'un milieu difficile, papa s'était remis en ménage, maman était alcoolique très grave. Mon frère est mal parti, il est drogué, il a fait de la prison parce qu'il avait besoin de voler pour se droguer, etc. C'est pas pour ça que je ne m'en suis pas sortie. Je m'en suis sortie toute seule, j'ai mon mari, j'ai mes trois enfants. Je ne fume pas, je ne bois pas, je ne me drogue pas, rien du tout. Donc dire que c'est dû à l'éducation, je ne suis pas d'accord. Il ne faut pas tout mettre sur le dos des parents non plus. Si l'enfant dit, moi je ne veux pas finir comme eux, il est capable de s'en sortir. Moi, je m'en suis sortie, je suis partie à seize ans de chez ma mère, j'ai été chez le juge, j'ai dit : je ne veux pas finir comme mon frère »*. Marie met sa réussite sur le compte de sa volonté. Selon ses dires, elle n'a bénéficié de l'aide de personne. Elle refuse d'admettre l'existence d'un lien d'attachement (à un ami, à un enseignant, à un travailleur social...) qui l'aurait aidée à s'en sortir. A la question *« Qu'est-ce qui vous a rendue si forte ? »*, elle répond : *« Peut-être un peu la peur. Oui, la peur. Quand j'étais petite, j'avais une peur bleue de mon père. Et même si je rentrais de bons bulletins, je savais que j'allais me faire engueuler. Donc souvent, je me disais qu'il fallait que je montre à mes amies que j'étais forte »*. La peur constitue donc, pour cette personne, un facteur de protection, comme pourraient l'être, dans d'autres contextes, le désir de vengeance ou la haine. Le concept de résilience ne prend pas en considération l'énergie violente qui naît de sentiments négatifs. Les facteurs de protection cités

dans la littérature sont généralement positifs, comme le sens de l'humour ou la créativité. La force de rebondir fondée sur la peur et la haine cacherait en fait une grande fragilité⁷⁷.

Selon une recherche menée au Québec, l'histoire personnelle de la violence, marquée par les difficultés relatives à l'attachement et au tissage des liens, est la caractéristique s'associant au plus grand risque d'abus envers les enfants. Cette caractéristique est plus forte encore dans un environnement pauvre et lorsqu'il existe une relation conjugale conflictuelle. (Fortin, Chamberland et Lachance, 2000). Les auteurs ont examiné la corrélation entre le risque de violence envers l'enfant et les représentations du parent vis-à-vis de la violence. Une justification des actes de violence (« il l'a bien mérité ») entraîne une plus grande aptitude à l'infliger. Toutefois, il nous semble important de prendre en considération la force inconsciente des premières expériences, qui engendrent une vision idéalisée de sa progéniture, ce qui conduit souvent à la déception, ou donnent alors l'énergie du désespoir.

On peut associer à un aveuglement affectif un phénomène qui aujourd'hui revêt une importance significative, celui du syndrome de Munchausen. Ce syndrome se définit par l'association de quatre critères:

- ❖ la maladie de l'enfant est produite par l'un des parents ;
- ❖ les consultations médicales sont répétées pour obtenir la réalisation d'exams complémentaires et la prescription de traitements ;
- ❖ les parents responsables affirment ne pas connaître la cause des symptômes ;
- ❖ les symptômes régressent lorsque l'enfant est séparé du parent responsable.

Le parent coupable, souvent la mère (dans 86% des cas recensés par Feldman et Brown, 2002), présente un comportement stéréotypé, semble particulièrement attentionné à l'égard de son enfant et extrêmement présent lors des séjours hospitaliers de ce dernier. Il tient un discours de type médical, n'hésitant pas à

⁷⁷ Il conviendrait d'étudier plus en profondeur le lien entre résilience et énergie « négative ».

suggérer des examens complémentaires invasifs. Le parent est épanoui en milieu hospitalier, admiré pour son courage et son abnégation.

- Par rapport aux besoins cognitifs : le renforcement :

Lise : « Après quatre heures, je me disais : « il (= son compagnon) est encore en route, ça promet » Mais heureusement je faisais monter les petits après 10 heures, comme ça, j'étais tranquille. Quand il avait bu, il ne voyait pas ce qu'il y avait devant lui, hein ! Je vous dis, moi je m'en fous, si j'en ramasse une, j'en ai rien à foutre. A la fin, je ne sentais même plus les coups. Quand il tapait, je rigolais, alors...Mais j'ai été habituée : dans la famille, on se bagarrait tout le temps, pour jouer, mais enfin, on se cognait pour de bon quand même. D'ailleurs ici, ils le savent bien, même les éducateurs ne me font pas peur. Je fonce dans le lard et puis c'est tout ».

Après des années de contact permanent avec la violence, Lise s'est endurcie et auto-anesthésiée. Elle a naturellement recours à la violence lorsqu'elle exprime son désaccord avec son entourage. Mode d'expression, mode de provocation, mode d'action (Petitclerc, 2000), la violence lui permet de dire «j'existe ». Subir la violence à la place de ses enfants n'est pas pour elle une situation à dénoncer, même si elle en souffre, puisqu'elle lui prouve qu'elle est une bonne mère.

En cas de maltraitance, la faute n'est pas toujours attribuée à la personne qui frappe : « Avec le recul, je me dis que mon père n'avait peut-être pas toujours tort quand il mettait une rame à ma mère. (...) Mon père la frappait pas pour le plaisir. C'était aussi pour nous protéger parce que parfois elle s'en prenait à nous »⁷⁸. L'explication met certes un peu de cohérence dans un vécu douloureux, mais révèle un désarroi immense et une absence de repères. Cette rationalisation est une des caractéristiques de la pédagogie noire : elle donne du sens, légitime un comportement, favorise ainsi sa reproduction. Le propre de la violence symbolique est de faire de la personne qui la subit un complice, « par le simple fait de prendre le monde comme allant de soi, (...) et de le trouver naturel parce qu'ils (= les

⁷⁸ Cité par P. Jamouille, p. 37.

*victimes) lui appliquent des structures cognitives qui sont issues des structures mêmes de ce monde »⁷⁹. Carine, dont l'enfance a été marquée par les placements et les instituts psychiatriques, finit par trouver normal de passer par des moments de profonde dépression : « *Tout le monde a des coups de cafard mais bon, il suffit de les traverser. C'est pas toujours rose tous les jours* ».*

- Par rapport aux besoins sociaux : la considération

La maltraitance, quelle qu'elle soit, engendre la honte et une image de soi déficiente. L'absence de regard chaleureux dirigé vers l'enfant donne naissance au « sentiment de rejet (non-acceptation), de non-utilité, d'échec et d'impuissance (parce que jamais on n'a répondu au besoin de renforcement) et de médiocrité (par absence de considération) » (Pourtois, Desmet, 1997). Les personnes maltraitées au cours de leur enfance gardent souvent un sentiment d'infériorité, ou alors le fait d'avoir été constamment dénigrées les endure et elles adoptent, une fois adultes, le contre-pied de ce qu'elles ont ressenti jadis : *Gaëlle* : « *Moi, je m'en fous, je m'en fous des autres, maintenant ; ils pensent ce qu'ils veulent.* »

Corinne : « *Au départ, je n'étais pas une maman idéale, j'ai fait pas mal d'erreurs, mais avec le chemin et puis les conseils des autres, je suis peut être devenue un peu mieux. Mais c'est vrai qu'au départ, une jeune dame qui se retrouve seule avec des enfants, qui n'a déjà pas eu une éducation elle-même, ne peut pas être du jour au lendemain une maman idéale, même si elle aime ses enfants... On fait tous des erreurs et ces erreurs là, des fois, elles peuvent nous coûter cher pour les enfants... ».*

Un passé trop lourd ne fournit pas les « outils » nécessaires aux futurs parents. Ils se sentent socialement incompetents, par manque de référence, donc incapables d'inventer de nouveaux comportements et condamnés à reproduire les seuls qu'ils connaissent... Corinne dit avoir besoin des autres pour agir en bonne mère ou, du moins, pour se rapprocher de la maman idéale qu'elle voudrait être, responsable,

⁷⁹ P. Bourdieu, 1992, p. 143.

calme, disponible, présente... telle qu'on la décrit dans la publicité ou la presse féminine, avec tellement de qualités qu'elle en devient irréaliste.

Natacha confie : « *Je ne suis pas une bonne mère, puisque je n'arrive pas à faire tout ce que je voudrais. Il y a plein de choses que j'idéalise... (Etre une bonne mère, c'est) pouvoir donner des réponses aux questions des enfants, sans cesse leur montrer ce qui est bien, ce qui n'est pas bien, apprendre à être gentil, à être poli...* ». Le discours médiatisé concernant la bonne mère place la barre très haut : celle-ci devrait non seulement assurer une présence continue, mais savoir répondre quand il le faut et conduire son enfant à devenir conforme à ce que la société attend selon elle. L'excellence des uns amène l'exclusion des autres, qui se sentent incapables de jamais atteindre l'objectif fixé par le discours ambiant.

Si les mauvais traitements subis au cours de l'enfance sont un facteur prédictif de maltraitance, l'acquisition d'une bonne estime de soi implique moins de dépression, de toxicomanie, de comportements déviants. Un travail en ce sens est donc nécessaire pour en finir avec les schémas de reproduction intergénérationnelle (Stein et al., 2002).

- Par rapport aux besoins sociaux : les structures

Carine : « *Je volais pour me faire remarquer, quoi. Ma mère me faisait aller au magasin, et alors moi je disais : 'Maman a demandé ça, ça, ça', et c'était pas vrai. C'était pour moi, des bonbons, du chocolat, si je voulais des jouets, je prenais un jouet. C'est vrai que maintenant, je suis contente. A ce moment-là, je savais parfaitement que je n'avais rien et je voulais avoir des trucs, quoi.* »

Carine interprète ses vols comme une tentative de se faire remarquer, tout en mentionnant, plus bas, qu'elle n'avait rien à elle à cette époque-là. Seulement, elle ne va pas jusqu'à une interprétation qui lui serait plus favorable, c'est-à-dire voler pour être pareille aux autres ou pour se rendre justice.

Joël : *J'ai horreur des règlements, c'est pour ça que je n'en mets pas à mes enfants. Je ne les ai jamais supportés et je ne les supporterai jamais, de toute*

façon. Je n'ai pas été élevé en suivant un règlement, j'ai été élevé par moi-même. Pour avoir des règles, il faut avoir des parents qui vous aiment ».

Dans les entretiens menés, le respect des normes diffère selon les individus (obéissance stratégique, fataliste, ...). Souvent, ils manifestent une allergie totale envers toute exigence de structures. Joël pose ici un lien très fort entre l'attachement et les structures, les secondes émanant de l'amour parental. Les horaires, les consignes, les balises permettant de distinguer le bien du mal, les manifestations d'une autorité légitime... tout ceci donne de la consistance et du sens au lien familial. La violence physique envers les enfants est ouvertement combattue même si, dans la réalité, les personnes animées des meilleures intentions y succombent parfois. Les sentiments de culpabilité, de basse estime de soi, sont alors renforcés : les personnes prennent la mesure de la différence qu'il existe entre leur réalité et un idéal auquel elles voudraient tellement croire.

(3) Exclusions subjective et objective

Les représentations concernant les familles maltraitantes sont nombreuses et contradictoires. En termes d'**exclusion subjective**, ce sont les sentiments de honte, de faible estime de soi, qui dominent chez les victimes comme chez les coupables, écrasés par leur histoire personnelle. La maltraitance au cœur de la famille s'accompagne souvent de maltraitance sociale et économique, c'est-à-dire qu'elle sévit le plus souvent dans un contexte de précarité et de pauvreté. La cécité émotionnelle, en revanche, ne constitue pas de facteur d'exclusion puisque, par définition, la personne qui en est affectée n'en est pas consciente.

Quant à l'**exclusion objective**, nous l'entendons au sens de détection de la maltraitance, de désignation de familles à risque, de mise en accusation par des intervenants travaillant au contact direct des familles. Les enseignants jouent un rôle essentiel dans la détection de la maltraitance, ainsi que les médecins, les infirmières chargées des examens sanitaires au sein des écoles. Sont également concernés les assistants sociaux, les aides familiales, qui travaillent dans les familles et voient ce qui s'y passe. Contrairement aux milieux socialement

privilegiés, l'intervention se déroule dans l'intimité familiale et la rend publique. Le lien entre maltraitance et pauvreté est dès lors plus facile à poser. L'exclusion objective est synonyme de stigmatisation.

La stigmatisation et la honte sont des souffrances. Ces sentiments viennent de la perte d'objets sociaux comme le travail, la considération, les proches, et ils existent dans tous les milieux, dans la population intégrée, vulnérable, assistée ou exclue. Les conséquences en revanche diffèrent selon que la personne a confiance ou non en ses compétences, en sa faculté de rebondir.

Zone 1 : INTEGRATION Souffrance qui permet de vivre	Zone 2 : VULNERABILITE Souffrance qui empêche de vivre, stress et mélancolisation
Zone 3 : ASSISTANCE Souffrance qui permet ou qui empêche de vivre selon l'environnement actuel et l'histoire du sujet	Zone 4 : DESAFFILIATION / EXCLUSION Souffrance qui empêche de souffrir

Tableau 13 : Schéma de Robert Castel en termes de processus psychiques⁸⁰

Commentaires :

La **zone 1** est celle de la population socialement intégrée, sujette à des revers, à des catastrophes qui vont l'affecter, mais sans la jeter dans l'exclusion. La souffrance qui permet de vivre fournit à la personne la force de s'en sortir, que ce soit grâce à un réseau social efficace ou par l'exercice d'une pratique réflexive sur son vécu, ses stratégies, son projet.

La **zone 2** est celle des populations vulnérables, à la précarité exacerbée, qui anticipent de façon négative leur avenir. La souffrance qui empêche de vivre peut être dépassée pour autant que la personne trouve sur sa route des tuteurs de résilience aptes à la faire rebondir. Les lacunes dans le réseau social, le stress familial, les conflits conjugaux, sont autant d'indicateurs prédisant l'existence d'une possible maltraitance.

Dans la zone 3, la précarité est compensée par des objets substitutifs (recours aux services sociaux) ; les représentations de soi-même gravitent autour de la honte, du découragement, de l'inhibition, ou témoignent au contraire d'une bonne santé possible. Les symptômes psychiques sont réversibles.

En revanche, la zone 4 implique l'auto-exclusion de soi-même, des troubles de comportement, un narcissisme négatif dont il est difficile d'envisager la réversibilité. Celui que la souffrance empêche de souffrir « ressent comme persécuteur toute imposition de lien autre que celui d'une assistance dont il se servira dans la limite de ses besoins de subsistance »⁸¹. Pour J. Simonnet, il est nécessaire « *d'attendre la découverte progressive d'une histoire personnelle à travers des mensonges successifs qui ont pour but de protéger cet anti-statut qu'est la perte des objets sociaux* » (ibidem).

La maltraitance, ou plutôt les moments de maltraitance, sont présents dans toutes les cases du schéma. Si la victime de maltraitance est capable de révolte, sa souffrance lui permettra de s'en sortir et de vivre ; dans les autres cas, la force de rebondir décroît au fur et à mesure que grandit la méconnaissance de ses propres besoins, le sentiment d'avoir mérité ce qui arrive et la haine de soi-même.

(4) La lutte contre l'exclusion : éducation, assistance ou sanction

D'après l'OMS⁸², une des causes de la violence physique est souvent « *l'absence de préparation au rôle de parents en particulier le manque d'aptitude à répondre aux besoins du jeune enfant, allié à une surestimation irréaliste du stade de développement de l'enfant* ». L'éducation familiale est donc un outil de prévention directement inscrit dans la lutte contre la maltraitance.

⁸⁰ Cité et analysé par J. SIMONNET (2001), *Dépression, désespoir et exclusion*, document de travail.

⁸¹ SIMONNET J., op. cit.

⁸² WHO Information, Aide-mémoire n°150, mars 1997, <http://www.who.int/inf-fs/fr/am150.html>.

(a) Education ou assistance

Les familles confrontées à des difficultés éducatives peuvent participer à une intervention orientée vers le changement. Les modalités de travail sont nombreuses, entre l'accompagnement et la thérapie.

	Champ d'activité	Visée	Public	Concept-clé
1. Education des parents	centration sur les tâches et les faits éducatifs éveil d'habiletés éducatives nouvelles	aménager l'environnement matériel et culturel diversifier les comportements enrichir la qualité éducative	l'ensemble de la population	stimulation parentage pluriréférence identification habileté
2. Assistance éducative	restauration de conduites	« modeling » (exemple fourni par l'intervenant) apporter aide et écoute	proposé par une institution sociale <u>ou</u> demandeur	modification comportementale suivi éducatif capacité de changement
3. Tutelle éducative	restauration de l'autonomie familiale	susciter l'aptitude au changement	proposé par une institution sociale nécessite un encadrement permanent	action soutenue possibilités évolutives limitées encadrement
4. Guidance parentale	restauration de l'épanouissement des membres acceptation de soi et respect des autres	agir sur les relations intrafamiliales travailler avec le couple	demande des parents	exploration diagnostic traitement restauration
5. Thérapie familiale	changement du système familial	provoquer le changement global des interactions, de la structure et du fonctionnement du système familial	demande explicite de la famille	exploration confrontation modelage liberté affective

Tableau 14 : Les types d'intervention et leur spécificité

Commentaires :

Dans l'éducation familiale, l'intervenant est le partenaire de la famille et favorise l'émergence des compétences par un échange d'informations égalitaire.

L'intervention se passe généralement au sein de groupes de parole⁸³. L'éducation familiale se fonde sur la non-discrimination ou la discrimination positive, sur le respect de la personne, l'écoute et l'empathie. Le but de l'éducation familiale est de mettre au jour les compétences des parents, même les plus précarisés. L'approche est positive, orientée vers le développement de la personne et de la famille. Les autres divisions vont de la remédiation à la thérapie, impliquant à des degrés divers l'apport d'une aide aux parents, la modification de pratiques jugées négatives et la disparition de dysfonctionnements.

On peut joindre à ce domaine les vastes programmes de prévention qui, depuis quelques années, visent l'accompagnement des parents. Citons notamment le « Community Action Programme on Health Promotion⁸⁴ », en vigueur depuis 1996 ; le programme américain STEEP (« Steps Toward Effective, Enjoyable Parenting »⁸⁵, le programme PEPC (« Promoting Effective Perinatal Care ») commandité par l'OMS⁸⁶. Ces programmes visent l'autonomie de la personne par des moyens divers (visites à domicile, à la maternité, rencontres de parents ; outils méthodologiques comme des cassettes vidéos, apprentissage de type comportementaliste, gestion du stress, traitement de la dépression etc.).

L'assistance éducative a plusieurs acceptions. Elle consiste d'abord en une aide apportée aux parents dont un enfant est confronté à des difficultés comme l'échec scolaire. Des programmes d'action ont été instaurés au Canada notamment, en général par des instances orientées vers la promotion de la santé. Ensuite, l'assistance éducative consiste en France en une mesure judiciaire qui comporte soit la présence d'un intervenant dans une famille présentant des difficultés éducatives graves qui mettent en danger le développement de l'enfant, soit le placement de celui-ci dans une famille d'accueil ou dans un établissement.

⁸³ Cf. *L'Ecole des parents*, Hors-série n°1, *Les groupes de parole de parents*, publié par la Fédération nationale des Parents et des Educateurs, Paris, mars 2001.

⁸⁴ Communauté Européenne, Official Journal L 95, 16.04.1996.

⁸⁵ Programme fondé sur la théorie de l'attachement et expérimenté depuis 1986 dans une recherche longitudinale sur le risque et la résilience, conduite à l'Université du Minnesota (Institut du Développement de l'Enfant), par les Drs B. Egeland et M. F. Erickson.

⁸⁶ WHO Regional Office for Europe, *Promoting Effective Perinatal Care in the European Region*, novembre 2000.

La **tutelle éducative** consiste en la gestion de prestations destinées à l'enfant (allocations, nourriture, logement, scolarité, loisirs...), par une action éducative auprès des parents destinée à leur rendre leur autonomie (gestion du budget et endettement, responsabilité des parents dans l'éducation des enfants...). La tutelle éducative s'inscrit dans un cadre judiciaire.

La **guidance parentale** s'effectue lorsque la famille doit gérer une situation nouvelle pour elle, culpabilisante et douloureuse, comme la naissance d'un enfant présentant un handicap. Elle consiste en une information précise, un soutien psychologique et la possibilité de partager ses expériences.

La **thérapie familiale** s'inscrit dans un champ théorique (l'analyse systémique, la gestalt-thérapie,...) visant une prise en compte de chacun des membres de la famille en vue d'un changement positif et d'un mieux-être.

Le **champ d'activités** va de l'éveil d'habiletés parentales (pour l'éducation familiale) à la restauration de celles-ci. La **visée** comporte une dimension méthodologique. « Aménager et diversifier » suppose un enrichissement des stratégies éducatives ; « changer, susciter, agir, travailler et provoquer » suggèrent, par un travail complexe sur la personne et sur le système familial, d'amener les personnes à un mieux-être. Le **public** est volontaire ou non, ce qui a une importance considérable sur l'intervention. Les **concepts-clés** s'articulent autour de la démarche d'intervention. Dans tous les cas, il s'agit non de désigner un coupable pour l'exclure, mais de reconstruire du lien et du sens.

(b) Assistance inclusive ou exclusive, sanction inclusive ou exclusive

Si, dans le champ de l'intervention, le public est désigné par l'institution, c'est qu'il y a faute reconnue et officielle. Si le public est volontaire, c'est un sentiment de malaise ou d'incompétence personnelle qui l'amène à effectuer une démarche. Le public volontaire agit pour s'inclure lui-même dans un univers d'où il se sait, d'où il se sent exclu. Il entre dans une démarche responsable. Cette notion de responsabilité mérite qu'on s'y attarde. Les familles désignées pour une

intervention opèrent un travail sur ce concept : jugées irresponsables, elles sont amenées à prendre conscience de leur responsabilité. En revanche, les familles volontaires sont conscientes de leur responsabilité, parfois même à l'excès, jusqu'à la culpabilisation abusive. La démarche vise à instaurer des repères pour améliorer ou restaurer les compétences éducatives de la famille.

Si nous nous situons par rapport au modèle de référence, le public désigné subit une **assistance inclusive** (la personne est jugée récupérable si elle se prête à une intervention) ou une **sanction inclusive** (c'est l'inclusion de la dernière chance), selon le degré de responsabilité, au sens de capacité à répondre de ses actes, que l'institution reconnaît.

Quant à la **sanction exclusive**, concernant la famille jugée « au-delà » ou « non-repêchable », elle est attestée lors du placement des enfants, qui équivaut à une dislocation de la famille dans le but d'en protéger les membres les plus fragiles.

L'**assistance exclusive**, constituant un maintien dans l'exclusion sans pour autant l'aggraver pourrait s'entendre comme la surveillance, plus ou moins étroite, plus ou moins attentiste, de familles dites à risque, mais qui ne présenteraient pas de façon certaine des comportements violents ou dangereux pour l'enfant. Elle pourrait consister en un aveu d'impuissance face à une problématique qui dépasserait les capacités d'action.

(5) Une approche compréhensive

Travailler avec des familles défavorisées confrontées à la maltraitance, présente ou passée, implique une approche fondée sur la compréhension d'un mode de pensée. Le préjugé selon lequel certaines familles se désintéressent de leurs enfants tient parfois à un décalage par rapport aux priorités, toutes n'étant pas centrées sur le travail ou sur la réussite scolaire. Il ne s'agit donc pas de parler en termes de conflit, mais de juxtaposition de mondes parallèles.

La question éthique se pose également au travailleur social. Comment peut-on se permettre de bouleverser les valeurs familiales ? Comment dire à une famille ce qui est bien, ce qui est mal ? Comment susciter le désir de changer ? Et concernant les familles dites à risque, sur lesquelles s'exerce un suivi continu et systématique, comment ne pas exercer une « *sur-violence par habitude ou par principe* »⁸⁷ La personne que l'on aide malgré elle, délinquant, toxicomane, parent maltraitant, sait que, pour s'en sortir, il lui faut adopter un certain langage et un comportement stratégique, puisqu'il s'agit de devenir comme la société souhaite que l'on soit. Ce type d'aide n'apporte aucun changement véritable, impose un discours normatif sans souci d'intersubjectivité.

De la part d'un intervenant extérieur, agir pour le bien de la famille relève du même constat. Même avec la meilleure volonté, la famille en butte à la maltraitance sociale vit comme une agression la mise au jour de ses pratiques et de ses valeurs. L'intervention est toutefois possible. Bien sûr, s'introduire dans les milieux les plus hermétiques, est un défi peut-être difficile, mais qu'il vaudrait la peine de relever : des recherches actuelles montrent que le recours à une intervention divise par trois, pour les familles souffrant d'un phénomène de maltraitance, le risque de retomber dans ce processus (Depanfilis et Zuravin, 2002). Mais il faut relever que le fait d'entreprendre une démarche pour s'en sortir témoigne d'une capacité à envisager positivement le futur.

Les interventions fondées sur la compréhension des familles permettent, par exemple lors de rencontres parentales organisées dans le cadre de l'éducation familiale, d'augmenter l'estime de soi et le sentiment que, malgré ses faiblesses, il est possible d'être un parent acceptable. Le discours transmis par les médias est un idéal inaccessible, qui enfonce la personne précarisée dans le sentiment qu'elle n'est rien. Renforcer le « moi » du parent permet d'instaurer une dynamique positive qui rejaillit sur tous les membres de la famille. La lutte contre l'exclusion passe par la (re)construction de la confiance en soi.

⁸⁷ GABEL M. et al., 1996, p.31.

Bibliographie

ANGELINO I., (1997), *L'enfant, la famille, la maltraitance*, Dunod, Paris, 228 p.

AUSLOOS G., (1995), *La compétence des familles*, Erès, Ramonville-St-Agne, 173 p.

BARUDY J., (1998), *La douleur invisible de l'enfant : l'approche écosystémique de la maltraitance*, Ramonville-St-Agne, Erès, 247p.

BASTARD B., CARDIA-VONECHE C., EME B., NEYRAND G., (1996), *Reconstruire les liens familiaux: nouvelles pratiques sociales*, Syros, Paris, 204 p.

BECCHI E., JULIA D. (dir.) (1998, 1996¹), *Histoire de l'enfance en occident du XVIIIe siècle à nos jours*, Tome 2, Seuil, Paris, 517 p.

BODENMANN C., PERREZ M., BODENMANN G., « La tendance à punir », in POURTOIS J.-P. (éd.), *Blessure d'enfant. La maltraitance : théorie, pratique et intervention*, De Boeck, Bruxelles, pp.111-121.

BONMARIAGE J. et MARQUET J., (2001), *L'enfant, entre protection et maltraitance*, Buylant-Academia, Louvain-la-Neuve, 193 p.

BORN M., LIONTI A.-M., (1996), *Familles pauvres et intervention en réseau*, L'Harmattan, Paris, 202 p.

BOURDIEU P., (1992), *Réponses*, Paris, Seuil, 268 p.

BOUREGBA A., (2002), *Les troubles de la parentalité. Approche clinique et socio-éducative*, Dunod, Paris, 184 p.

BHUGRA D., (1988), "Psychiatric Munchausen's syndrome. Literature review with case reports", *Acta Psychiatr Scand*, vol. 77, pp. 497-503.

CASTEL R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 490 p.

CHRISTOFFEL K.K., SCHIEDT P. F., AGRAN J.-F., FRAUS J.-F., McLOUGHLIN E. et PAULSON J.-A., (1992), "Standards definitions for childhood injury research: Excerpts of a conference report", in *Pediatrics*, 89, 6, pp. 1027-1034.

COKER A. L., DAVIS K. E. D., ARIAS A., DESAI S., SANDERSON M., BRANDT H. M., SMITH P. H., (2002), "Physical and mental health effects of intimate partner violence for men and women", in *American Journal of Preventive Medicine*, pp. 260-268.

COOHEY C. et BRAUN N., (1997), "Toward an integrated framework for understanding child physical abuse", in *Child Abuse and Neglect*, vol.21, pp.1081-1094.

CYRULNIK B., (1999), *Un merveilleux malheur*, Odile Jacob, Paris, 239 p.

CYRULNIK B., (2001), *Les vilains petits canards*, Odile Jacob, Paris, 279 p.

DE GAULEJAC V., (1996), *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer, Paris, 316p.

DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I., (1994), *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, Hommes et Perspectives, Paris, Marseille, 287 p.

DE GAULEJAC V., (1999), *L'histoire en héritage*, Desclée de Brouwer, Paris, 222 p.

DEPANFILIS D. et ZURAVIN S. J., (2002), "The effect of services on the recurrence of child maltreatment", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, n°2, pp.187-205.

DONZELOT J., *La police des familles*, Paris, Editions de Minuit, 220 p.

DORTIER J.-F. (coord.), (2002), *Familles. Permanences et métamorphoses*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 312p.

DURNING P, (1995), *Education familiale. Acteurs, processus et enjeux*, PUF, Paris, 294 p.

ELKAÏM M., (2001, édition augmentée), *Si tu m'aimes, ne m'aime pas. Approche systémique et psychothérapie*, Seuil, Paris, 225 p.

EGELAND B., JACOBVITZ D. et SROUFE L. A., (1988), "Breaking the cycle of abuse", in *Child Development*, vol.59, pp.1080-88.

FELDMAN M. D. et BROWN R. M. A., "Munchausen by proxy in an international context", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, n° 5, pp. 509-524.

FELZENWALB M., (1991), *Le profil psychosocial de la famille multiassistée*, in *Thérapie familiale*, vol. 2, n°4, pp.337-347.

FERLEGER N. M. A., GLENWICK D. S., GAINES R. R. WW., GREEN A. H., (1988), "Identifying correlates of reabuse in maltreating parents", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 12, n° 1, pp. 41-49.

FORTIN A., CHAMBERLAND C. et LACHANCE L., (2000), « La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque de violence », in *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n° 2, pp.5-34.

FOUCAULT M., (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 360 p.

GABEL M. LEOVICI S. et MAZET P. (dir.), (1995), *Maltraitance : maintien du lien ?* Fleurus, Paris, 212 p.

GABEL M. LEOVICI S. et MAZET P. (dir.), (1996), *Maltraitance psychologique*, Fleurus, Paris, 360 p.

GABEL M., JESU F. et MANCIAUX M. (dir.), *Bientraitances. Mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurus, 454 p.

GABEL M. et DURNING P., (2002), *Evaluation(s) des maltraitances*, Paris, Fleurus, 390 p.

GAVARINI L., PETITOT F., (1998), *La fabrique de l'enfant maltraité. Un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Erès, Ramonville St-Agne, 174 p.

HARDY G., DEFAYS C., GERREKENS H., (1996), *La Conjuraison des Bienveillants !*, in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, Traiter la maltraitance : une remise en question*, De Boeck Université, Paris, Bruxelles, pp.139-145.

HUMBEEK B., POURTOIS J.-P., « Théories et facteurs de présage de la maltraitance », in POURTOIS J.-P (éd.), *Blessure d'enfant. La maltraitance : théorie, pratique et intervention*, De Boeck, Bruxelles, pp.41-105.

ISAMBERT A., (1968, 1959¹), *L'éducation des parents*, PUF, Paris, 245 p.

JACQUES M., BAILLARGEON M., (1997), « Point de vue écologique sur les services préscolaires en milieux défavorisés », in TOCHON F. V., (dir.), *Eduquer avant l'école. L'intervention préscolaire en milieux défavorisés et pluriethniques*, De Boeck et Presses de l'Université de Montréal, Paris, Bruxelles, Montréal, pp.207-228.

JAMOULLE P., (2000), *Drogues de rue. Récits et styles de vie*, De Boeck Université, Paris, Bruxelles, 239 p.

JODELET D., (1996), *Les processus psychosociaux de l'exclusion*, in PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp.66-77.

KASHANI J. H., ALLAN W. D., (1998), *The Impact of Family Violence on Children and Adolescents*, Developmental Clinical Psychology and Psychiatry, Volume 37, 110 p.

KORBIN J., (1980), "The cultural context of child abuse and neglect", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 4, n°1, pp.3-13.

KORBIN J. et FINKELHOR D., (1988), "Child abuse as an international issue", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 12, n° 1, pp. 3-23.

KORBIN J. E.,(2002), "Culture and child maltreatment: cultural competence and beyond", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, pp. 637-644.

KORFMACHER J., KITZMAN H., OLDS D,(1998), „Intervention processes as predictors of outcomes in a preventive home visitation program", in *Journal of Community Psychology*, vol.26, pp.49-64.

LASSUS P. ,(2001), *Maltraitances. Enfants en souffrance*, Stock, Paris, 315 p.

SOLIS-PONTON L. (dir.), (2002), *La parentalité. Défi pour le troisième millénaire. Un hommage international à Serge Lebovici*, PUF, Paris, 425 p.

McINTOSH J. E. (2002), "Thought in the face of violence: a child's need", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, n°3, pp.229-241.

MANCIAUX M. et TOMKIEWICZ S. (2000), « La résilience aujourd'hui », in GABEL M., JESU F. et MANCIAUX M. (dir.), *Bientraitances. Mieux traiter familles et professionnels*, Paris, Fleurus, pp.313-340.

MEADOW R., (2002), "Different interpretations of Munchausen Syndrome by Proxy", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, n°5, pp. 501-508.

MIERMONT J. (dir.), (1987), *Dictionnaire des thérapies familiales*, Payot, Paris, 638p.

MILLER A., (1984, édition originale en allemand 1980), *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation des enfants*, Aubier, Paris, 320 p.

MILLER A., (1997, 1990¹, édition originale en allemand 1988), *La connaissance interdite. Affronter les blessures de l'enfant dans la thérapie*, Aubier, Paris, 193p.

MILLER A., (1998), *Chemins de vie. Sept histoires*, Flammarion, Paris, 259 p.

MILLER A., (1999, 1996¹, édition originale en allemand 1994), *L'avenir du drame de l'enfant doué. Les options de l'adulte*, PUF, Paris, 118 p.

MILLER A., (2001), *Libres de savoir. Ouvrir les yeux sur notre propre histoire*, Flammarion Paris, 198 p.

PAUGAM S. (dir.), (1996), *L'exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 583p.

PETITICLERC J.-M., (2000), *Exclusions et violence*, in POILPOT M.-P. (dir.), *Etre parents en situation de grande précarité*, Erès, Ramonville St-Agne, pp.93-107.

POILPOT M.-P. (dir.), (2000), *Etre parents en situation de grande précarité*, Erès, Ramonville St-Agne, 156 p.

POURTOIS J.-P. et coll. (1984), *Eduquer les parents*, Labor, Bruxelles, 254 p.

POURTOIS J.-P., DESMET H., (1999, 1997¹). *L'éducation postmoderne*, PUF, Paris, 321 p.

POURTOIS J.-P. (éd.), (1999, 1995¹), *Blessure d'enfant. La maltraitance, théorie, pratique et intervention*, De Boeck, Bruxelles, 270 p.

POURTOIS J.-P., DESMET H., (2000), *Le parent éducateur*, PUF, Paris, 245 p.

POURTOIS J.-P., DESMET H., (2000), *Relation familiale et résilience*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 274 p.

POURTOIS J.-P., DESMET H. et NIMAL P., (2000), *Vers une définition des conditions de bientraitance*, in GABEL M., JESU F. et MANCIAUX M. (dir.), *Bientraitances*, Paris, Fleurus, pp.67-91.

POURTOIS J.-P., DESMET H., (2001), « Comment être de bons parents ? » in *Sciences humaines*, n°120, octobre 2001, pp.32-35.

POURTOIS J.-P., BARRAS C, NIMAL P., (2001), « Du parent qualifié au parent compétent », in *Les Sciences de l'Éducation pour l'ère nouvelle*, vol.34, n°1, CERSE Université de Caen, pp.15-26.

ROUSSEL L., (2001), *L'enfance oubliée*, Odile Jacob, Paris, 299 p.

SELLENET C., (à paraître), *Les groupes de parole : un espace de soutien à la parentalité ? Approche comparative et critiques des groupes de parole de parents.*

SIBERT J. R., PAYNE E. H., KEMP A.-M., BARBER M., ROLFE K., MORGAN R. J. H., LYONS A. et BUTLER I., (2002), "The incidence of severe physical child abuse in Wales", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, n°3, pp. 267-276.

STEIN J. A., BURDEN M. L. et NYAMATHI A., (2002), "Relative contributions of parent substance use and childhood maltreatment to chronic homelessness, depression, and substance abuse problems among homeless women: mediating roles of self-esteem and abuse in adulthood", in *Child Abuse and Neglect*, vol. 26, n°10, pp. 1003-1114.

TOCHON F. V. (dir.), (1997), *Eduquer avant l'école. L'intervention préscolaire en milieux défavorisés et pluriethniques*, De Boeck et Presses de l'Université de Montréal, Paris, Bruxelles, Montréal, 380 p.

TREMBLAY R. E., (1991), « Reproduction sociale de l'inadaptation : le cas des comportements agressifs anti-sociaux », in PROVOST M. A., TREMBLAY R. E. (dir.), *Famille. Inadaptation et intervention*, Editions Agence d'Arc, Nancy, pp.107-140.

VINAY A., ESPARBES-PISTRE S., TAP P., (2000), « Attachement et stratégies de coping chez l'individu résilient », in *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n°1, pp.9-35.

5.4. Adolescents désignés violents et exclusion

« Adolescence-violence : il n'y a pas de fatalité, pas de nécessité non plus. On ne naît pas «sauvageons»! » (Fize, 2002)¹

(1) Introduction

(a) L'exclusion dans le champ de la promotion de la santé

La promotion de la santé se veut une approche globale et intersectorielle de la prévention prenant en considération le fait que l'environnement (conditions de vie, conditions sociales, etc.) puisse « conditionner des modes de vie et des comportements »² et « limiter les possibilités de choix des individus »³. Elle suppose aussi que la prévention passe par la participation volontaire de la population dans la satisfaction de ces besoins de santé. Dans cette perspective, les analyses portent avant tout sur les déterminants (environnement psychosocial, aptitude, attitude, etc.) de santé et sont un préalable à la mise en place d'actions préventives portant sur ces déterminants.

Dans ce champ d'investigation, l'exclusion se rapporte à des individus ou des populations qui n'ont pas les conditions de vie (logement, revenu, etc.) pour accéder à la santé physique, mentale et sociale et/ou les ressources (culturelles, sociales, individuelles, etc.) nécessaires pour contrôler et améliorer leur santé. De sorte que l'exclusion se trouve intimement liée aux inégalités de santé⁴, que ce soit en termes de cause ou de conséquence de ces inégalités. Dans sa dimension sociale, l'exclusion évoque également la rupture d'un lien social⁵ favorable à la santé et/ou l'intégration dans un lien social défavorable à la santé.

¹ FIZE M., (2002), *Les adolescents*, Ed. Le Cavalier Bleu (coll. idées reçues), Paris, 127p.

² BERGHMANS L., (1994), Les plans et les programmes de santé, outils de promotion de la santé, in *l'observatoire*, n°3, pp.20-23.

³ PIETTE D., (1994), Une histoire du concept et des actions de promotion de la santé, in *l'observatoire*, n°3, pp.17-19.

⁴ Voir, par exemple, le point 1.2 du Programme quinquennal (1998-2003) de promotion de la santé de la Communauté française.

⁵ Voir par exemples :

(b) Le rapport entre la violence et l'exclusion sociale

La relation entre les conduites violentes et l'exclusion sociale se lit différemment selon que l'on part davantage de l'individu ou davantage du social :

- ❖ la violence comme l'expression de troubles du comportement (hyperactivité, impulsivité, inattention, agressivité, etc.) qui favorise les problèmes d'adaptation sociale et à terme l'exclusion⁶;
- ❖ la violence comme l'expression d'une inscription dans une socialisation marginalisante et discriminante (origine socio-économique défavorisée, appartenance à des quartiers de relégation, échecs scolaires, etc.) qui favorise l'exclusion⁷.

(c) Les adolescents violents

L'adolescence, période de mutation et de transition entre l'enfance et l'âge adulte, est souvent caractérisée par l'expérimentation de conduites antisociales (violence, vols, vandalisme, incivilités, provocations, etc.). Ces conduites deviennent réellement problématiques lorsqu'elles se répètent et s'accroissent au cours de l'adolescence. Si tel est le cas, elles combinent une dimension sociale, la difficulté de respecter les règles de vie en société, et une dimension individuelle, pouvant indiquer la présence de troubles du comportement. De plus, ce problème d'adaptation se trouve souvent associé à la présence d'un mal-être (faible estime de soi, sentiment d'infériorité, etc.)⁸ et provoque des traumatismes, plus ou moins

LEBORGNE D. , (1998), Reconstruire le tissu social, in *Education Santé*, 1-2 /1998, n° 124, pp. 28-30

WAGNER R. , (1999), *Lutter contre l'exclusion des jeunes en renforçant le lien social dans un quartier de Strasbourg*, Mémoire de l'Ecole Nationale de la Santé Publique (France) dans le cadre du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social, 1999.

⁶ Voir, par exemple, BLATIER C., (1999), *La délinquance des mineurs : l'enfant, le psychologue, le droit*, PUG, Grenoble, 292 p.

⁷ Voir, par exemple, GOUDET B. , (1999), Le mépris et la haine : repères sociologiques pour une approche de la violence juvénile actuelle », in *Santé publique*, volume 11 n°1, pp.77-85.

⁸ Toutes les études sur la violence des adolescents n'établissent pas ce lien (voir, par exemple, OLWEUS D., (1999), *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités. Les faits, les solutions*, éd. ESF, Paris, 108 p.)

importants, chez les victimes qui la plupart du temps sont elles-mêmes des adolescents (Fize, 2002).

Diverses études montrent aussi que la violence ne constitue habituellement pas un acte à risque isolé. C'est ainsi qu'au niveau des conduites à risque, il existe une association significative entre l'adoption de conduites à risque pour la santé physique (tabac, alcool, usages de drogues, tentative de suicide, conduites dangereuses, etc.) et l'adoption de comportements relatifs à la santé psychosociale (violence, vandalisme, vol, absentéisme scolaire, etc.) (Choquet et Ledoux 1994⁹, Navarro 1996¹⁰, King & al. 1996¹¹ ; Janvrin 1998¹²). De sorte que les adolescents violents cumulent les conduites à risques.

Plus précisément, une relation semble exister entre l'adoption de comportements à risque et une « faible intégration » familiale ou scolaire ou une « intégration » intense à un groupe de pairs. Certaines études montrent aussi que les comportements à risque s'inscrivent dans un mode de vie intégré dans un ou des groupes sociaux. Ainsi, par exemple, les jeunes en rupture de scolarité présentent plus de comportements à risque pour leur santé actuelle ou future que les autres jeunes (Hurrelman & al. (1988)¹³, Eggert & al. (1993)¹⁴ et Eisenman (1993)¹⁵, etc.). Pavis et Cunningham-Burley (1999)¹⁶, quant à eux, montrent bien la manière dont des comportements à risque (alcool, cannabis, tabac, violence, vandalisme, etc.) structurent les liens de certains groupes de jeunes.

⁹ CHOQUET M. ET LEDOUX S., (1994), *Adolescents. Enquête nationale : Analyses et prospective*, Ed. INSERM, Paris, 346 p.

¹⁰ NAVARRO FJ, PIETTE D, MAES L, PEETERS R , PREVOST M, STEVENS AM & DE SMET P., (1996), La consommation de drogues illicites chez les jeunes de l'enseignement secondaire de Belgique: différences Nord-Sud, in *Revue Epidémiologie et Santé Publique*, n° 44, pp.395-406.

¹¹ KING A., WOLD B., TUDOR-SMITH C., HAREL Y., (1996), The Health of youth, A cross national survey. HBSC, WHO Regional Publications, in *European Series*, n° 69.

¹² JANVRIN M.-P., (1998), La violence chez les jeunes de 12 à 19 ans, in *La Santé de l'homme*, Comité français d'éducation pour la santé (éd.), n° 337, novembre 1998, pp.16-20.

¹³ HURRELMANN K., ENGEL U, HOLLER B & NORDLOHNE E., (1988), Failure in school, family conflicts and psychosomatic disorders in adolescence, in *JOURNAL OF ADOLESCENCE*, n° 11, pp.237-249.

¹⁴ EGGERT LL & HERTING JR., (1993), Drug involvement among potential dropouts and "typical" youth, in *J. DRUG EDUCATION*, n° 23, pp.31-55.

¹⁵ EISENMAN R., (1993), Who receives drug education in our schools?: a paradox, in *J. DRUG EDUCATION*, n° 23, pp.133-136.

¹⁶ PAVIS S. ET CUNNINGHAM-BURLEY S., (1999), Male youth street culture : understanding the context of health-related behaviours, in *Health Education Research*, 14 (5), pp. 583-596.

Notre étude préliminaire « décrochage scolaire »¹⁷ conforte ces observations. En effet, une bonne partie des jeunes interrogés combinait une insertion scolaire problématique (échecs scolaires, changements fréquents d'écoles, imposition de filières d'orientation, sentiment d'être rejeté par les professeurs, sensation d'être différent des autres élèves, etc. .) génératrice de détresse, une distanciation-voire une rupture- par rapport aux parents et un rapprochement à l'égard de pairs, plus ou moins, en marge et partageant des caractéristiques semblables. Ce rapprochement à l'égard d'une composante amicale marginale, si elle permet au jeune d'acquérir dans le présent une identité et une reconnaissance sociale, favorise aussi l'accroissement des conduites à risques dont pour certains l'entrée dans la petite délinquance. Plus spécifiquement, les conduites problématiques adoptées par les adolescents sont souvent au cœur des tensions au niveau familial et peuvent conduire, malgré bien souvent l'existence de liens affectifs en toile de fond, à la détérioration des relations avec les parents et à un surinvestissement dans le réseau amical. Dans une telle situation, il s'agit pour beaucoup d'adolescents d'éviter les parents perçus d'abord comme une entité de contrôles et de contraintes vis-à-vis de laquelle ils n'arrivent pas à se conformer. Ils soulignent bien souvent un décalage entre leurs attentes et les réponses apportées par leurs géniteurs dans la gestion de leurs difficultés. De sorte que les parents, à l'encontre du réseau amical, sont perçus comme incapables de comprendre leurs situations, comme inaptes à leur procurer une aide dans la mesure où ils communiquent essentiellement sur un mode normatif. En ce sens, les échanges parents/adolescents semblent davantage porter sur le devoir-être que sur l'être adolescent, exprimer un rapport hiérarchique de non-acceptation à l'égard du jeune qui ne correspond pas aux attentes parentales ou ne parvient pas à les satisfaire.

La genèse des comportements « violents » apparaît importante à comprendre. Ainsi, par exemple, une adaptation du modèle psychosocial de Ajzen¹⁸ (attitude à

¹⁷ FAVRESSE D., KOHN L. ET PIETTE D., (2000), *Etude préliminaire de la santé des jeunes en décrochage scolaire et du cannabis à l'adolescence*, Rapport de recherche financée par la Communauté française de Belgique, Direction Générale de la Santé, ULB-PROMES, Bruxelles, 113 p.

¹⁸ Modèle de AJZEN visant à identifier les facteurs psychosociaux qui déterminent les comportements de santé. Pour en savoir plus, voyez GAGNE C. et GODIN G., (1999), *Les théories sociales cognitives : guide pour la mesure des variables et le développement de questionnaire*,

l'égard de la violence, perception des normes sociales par les jeunes et du groupe de ses pairs, les relations interpersonnelles dans la famille, la perception de l'auto-contrôle à l'égard des situations violentes, etc.) nous permettrait de mieux cerner cette genèse.

Cette compréhension s'inscrit également dans l'évolution du fonctionnement familial qui ne repose plus sur le modèle familial autoritaire, caractérisé par une stabilité matrimoniale. C'est ainsi que la diffusion des valeurs de liberté et d'égalité a notamment touché le rapport parents/adolescents. D'un côté, les adolescents revendiquent leur autonomie, aspirent à plus de liberté et refusent d'être considérés comme des enfants c'est-à-dire d'être gouvernés. De l'autre côté, les parents éprouvent des difficultés à renoncer à leur enfant et à se positionner à l'égard des adolescents qui ne veulent plus obéir par simple habitude. Cette relation peut être la source d'une dégradation du climat familial (Fize, 2002), notamment pour les familles qui ont des difficultés ou n'ont pas la capacité de s'adapter à un rapport parents/adolescent basé sur le dialogue et la négociation¹⁹. La sensation d'impuissance de certains parents devant les comportements problématiques de leurs enfants pouvant s'exprimer dans l'excès d'autorité ou dans la démission²⁰ c'est-à-dire dans des facteurs familiaux favorisant la violence des jeunes²¹.

(2) Les représentations sociales des adolescents désignés violents

Pour rendre la vie sociale possible, toute société met en place des mécanismes pour gérer et réduire la violence. C'est ainsi qu'au sein de celle-ci coexistent, dans un même temps, des formes de violences illégitimes (agression, vol, vandalisme, etc.), perçues comme destructrices et des formes de violences légitimes (sanctions pénales, match de boxe, échec scolaire, etc.) dont une partie servent à canaliser

Groupe de recherche sur les aspects psychosociaux de la santé, Ecole des sciences infirmières, Université Laval, Québec, 73 p.

¹⁹ QUENIART A. et HURTUBISE R. (1998), *Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille*, in *Sociologie et sociétés*, Vol. 30, n°1, pp.1-11.

²⁰ LEBRUN J.-P., (2001), *Une logique d'enfer*, in le Colloque *Entre adultes et adolescent(e)s : passages et violence*, organisé par l'asbl Question Santé, le Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles et la Ligue Francophone Bruxelloise pour la Santé Mentale, Bruxelles.

ces actes destructeurs. En d'autres termes, un acte préjudiciable à autrui se trouve frappé de désapprobation sociale à partir du moment où il est identifié et reconnu socialement comme tel. Il existe ainsi « des décalages entre les représentations qu'une société se donne de sa violence et l'effectivité objective des actes violents qu'elle recèle » (B.Goudet, 1999).

Cette dichotomie se retrouve également au niveau des individus où la perception de ce qui est violent varie d'une personne à l'autre, d'un groupe à l'autre et évolue dans le temps. Il suffit, par exemple, de voir le débat qui existe dans la communauté éducative autour du doublement ou de l'exclusion scolaire pour se rendre compte que la notion d'actes préjudiciables à autrui n'est pas définie une fois pour toute.

(a) Les représentations du groupe majoritaire à l'égard des adolescents violents

D'une manière générale, l'attitude de peur est celle qui prédomine dans la relation du groupe majoritaire à l'égard des adolescents désignés violents. Cette attitude repose sur le fait que les actes de violence illégaux nous renvoient à l'idée de transgression des règles et des normes, au sentiment d'insécurité et à la notion de désordre. En ce sens, les violences illégitimes sont perçues comme des menaces à l'égard de la vie en société puisqu'elles mettent en péril les valeurs d'ordre, de paix, de respect de l'autre, d'entraide et de solidarité. Un adolescent considéré comme violent suggère par ce qualificatif qu'il est un être imprévisible susceptible de passer à l'acte et donc de présenter un danger pour l'ordre social. Cette attitude de peur s'exprime particulièrement bien au niveau de l'opinion publique au sein de laquelle se développe un sentiment d'insécurité et d'impunité à l'égard des adolescents identifiés comme violents. Elle est d'autant plus prégnante qu'elle se trouve entretenue par les médias dont certains ont tendance à stigmatiser ces jeunes au point d'en faire une sorte de nouvelle classe dangereuse et qu'elle se trouve renforcée par la mise en scène d'adolescents qui jouent sur cette image de menace en réponse à la stigmatisation dont ils sont victimes (Van Campenhoudt et

²¹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, (2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé : résumé*, Genève, 44p.

Schaut, 2000)²². Cette menace adolescente prend d'autant plus de poids qu'elle est généralement associée à l'idée de bandes organisées autour d'un projet délinquant (Fize, 2002) et rattachées de préférence à un quartier défavorisé à forte concentration immigrée (Cherbonnier, 2002)²³.

Au-delà de cette représentation publique, nos sociétés sont traversées par deux conceptions dominantes des adolescents violents (Schaut, 1996)²⁴:

1) L'adolescent violent est une personne « irresponsable » et « vulnérable » qu'il faut protéger contre les risques (« notion de protection de la jeunesse »). La violence est le symptôme d'un état de déficience et témoigne d'un état de danger. Dans cette perspective, c'est davantage une logique d'assistance qui prédomine à l'égard des jeunes confrontés à des problèmes d'ordre social et considérés comme sujets de droits. L'accent est centré surtout sur la responsabilité sociale, et plus particulièrement sur l'exclusion et les inégalités sociales, et l'assistance du jeune dans son développement personnel et social.

2) L'adolescent violent est une personne « responsable » contre laquelle la société doit se prémunir. Elle vise ainsi à garantir la sécurité des citoyens par la mise en place d'un modèle sanctionnel à l'égard des adolescents portant préjudice à autrui. Dans cette perspective, c'est davantage une logique de « crainte » qui prédomine à l'égard des jeunes désignés violents et considérés comme objets de droits. L'accent est essentiellement centré sur la responsabilité individuelle et sur la protection de la société.

La confrontation de ces représentations semble faire éclore de nouveaux « réalismes » à propos de la violence juvénile tels que la « démission parentale » ou l'idée de « justice restauratrice ». Ainsi, par exemple, la perception des

²² VAN CAMPENHOUDT L. et SCHAUT C. , (2000), Contrats de sécurité, socialisation et conflictualité problématique, in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.-M., NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd.), *Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, pp. 333-341.

²³ CHERBONNIER A., (2002), Introduction, in supplément à *Bruxelles Santé, Violence et adolescents. Les fausses évidences ?*, n°27, Bruxelles, pp.3-8.

adolescents violents se combine bien souvent avec l'idée répandue que les parents sont trop laxistes et n'assument pas leur responsabilité parentale. Ces derniers pouvant eux-mêmes faire l'objet de mesures de sanctions par rapport aux conduites adoptées par leurs enfants.

(b) Les représentations sociales des adolescents désignés violents

Pour aborder le cercle vicieux de l'exclusion dans lequel s'enferme une partie des jeunes ayant tendance à adopter des conduites agressives et violentes, il semble plus pertinent de l'envisager à partir d'une part, des représentations qu'ils ont de la violence et d'autre part, des représentations qu'ils ont d'eux-mêmes.

Il est à souligner que l'application de cet angle de vue sur la violence des adolescents est centrée davantage sur le milieu scolaire qui a pu être appréhendé lors de l'enquête qualitative sur les jeunes en décrochage scolaire.

Les représentations de la violence

En s'appuyant sur le modèle de l'action planifiée (Ajzen), l'adoption de conduites violentes est notamment influencée par les représentations que la personne a à l'égard de ce comportement. Dans cette perspective, la violence semble apparaître chez les jeunes comme un moyen de se positionner en tant que sujet et non plus en tant qu'objet, de se construire une image « valorisante »²⁵ en marge plutôt qu'une image « dévalorisante » en marge, de s'affirmer plutôt que de subir, d'humilier au lieu d'être humilié, de dominer au lieu d'être dominé. La violence risque de devenir pour le jeune un moyen de se (re)construire contre ce qui l'exclut, de « contrôler » sa relation aux autres en accordant une primauté au rapport physique.

²⁴ Pour en savoir plus sur ce thème, voyez SCHAUT Ch., (1996), *Aide à la jeunesse et contrat de sécurité*, Facultés universitaires Saint-Louis, rapport de recherche pour la Communauté française de Belgique, Bruxelles, 135 p.

²⁵ En s'appuyant sur diverses études, C. BLATIER (1999) souligne le renforcement de l'estime de soi lors de l'intégration dans un groupe de jeunes délinquants ou déviants.

Témoignages de jeunes :

Extraits issus du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage scolaire:

« ce qu'il y a c'est que les profs, ils te connaissent pas et ils se permettent de te parler comme si c'était ta mère ou comme si c'était ton père... tu vois ce que je veux dire... et après ils s'étonnent qu'il y a des profs qui se font frapper et tout... parce que nous les délinquants... on a une mentalité tu vois... on ne cherche pas à comprendre... s'il y a quelqu'un qui nous casse les couilles on le frappe, c'est tout... on n'est pas des putes, on ne se laisse pas faire »

« j'étais ici à côté mais lui ne savait pas, il pensait que j'étais parti... que j'étais retourné chez moi et j'étais ici à côté et je l'entends et il dit oui les encombrants et tchic et tchac... il dit que je suis un encombrant dans la classe... il a de la chance que c'était ici à l'école... il n'a pas à dire ça... c'est un prof mais le jour où je vais le voir dans la rue et je serai énervé il va prendre des claques quoi parce que moi on ne parle pas comme ça... je ne suis pas un encombrant... moi je respecte les gens, pourquoi les gens ne me respectent pas ... c'est vrai que des fois je les fais un peu chier quoi »

« mon père au début il arrivait chez moi et jusqu'à mes 10 ans, il me balançait des tartes dans la gueule... mon ami, tu peux pas t'imaginer.. après ils (parents) m'ont trop lâché et puis quand ils m'ont trop lâché clac... après j'ai été en secondaire, c'était fini... mes parents... je me suis déjà battu avec mon père... mais battu aux coups de poing... attention je le regrette mais d'un autre côté, ils me foutent la paix... si j'ai une décision à prendre, je suis assez grand pour la prendre... je sais bien ce que je dois faire »

Extraits de l'émission télévisée « Ça se discute »²⁶ :

« une fille qui a peur de vous elle vient pas... si tu as peur de moi, tu ne viens pas me chercher des toises... si tu n'as pas peur, tu assumes tes responsabilités, c'est comme ça »

²⁶ *Faut-il avoir peur de nos enfants ?*, (2000), in *Ça se discute*, Emission proposée et présentée par DELARUE J.-L., France 2.

« On avait une invitation pour une soirée... ils l'ont prise et ils l'ont déchirée. Ils ont fermé les portes... On a mis des coups dans la porte parce qu'on était énervé »

«Elle m'avait cherché. Elle m'avait poussé, insulté et après, par les nerfs, c'est monté... Elle disait tu vas voir et après elle insultait ma famille. C'est là que je me suis beaucoup énervé et ensuite, elle est tombée dans les pommes et a porté plainte »

Chez certains, l'environnement psychosocial et, plus spécifiquement les relations entre jeunes, se trouvent marqués par la violence au point que les rapports physiques semblent acquérir valeur de normes et que la gestion des conflits passe par la violence. Dans ce milieu de vie, le choix d'une partie des jeunes semble se résumer soit au statut de victime, soit au statut d'agresseur ou de réactant. Le jeune pouvant intervertir son statut selon le temps ou les circonstances.

Extraits de l'émission télévisée « Ça se discute » :

« depuis l'enfance...on a appris en primaire... on commence par des bagarres où on se tire les cheveux... après plus on grandit, plus les bagarres elles évoluent »

« ça vient tout seul... quand tu vois les autres se battre tu te dis je vais faire pareil... quand tu vois tout le monde qui se bat, tu dis pourquoi je me battrais pas »

« c'est naturel, quand on voit la violence qui se passe dans les cités, dans les collèges et tout ça... on voit ce qui se passe... on est obligé de faire de même... s'il y a un mec qui vient nous chercher des crosses... s'il nous prend trop la tête, on est obligé de lui taper dessus... c'est un engrenage... c'est gagner du respect »

« j'avais 12 ans et il y avait un mec dans ma classe qui réclamait tous les jours 20 FF... 10 FF... au début, je donnais et puis après on en a marre et quand on ne donne plus, c'est là que la violence intervient...le mec, il est pas content et il tape... je me suis retrouvé avec un œil au beurre noire ça a continué pendant quelques mois, je ne donnais pas... au contraire, j'esquivais

l'école, je ne voulais pas y aller et puis j'y ai été et ça a fini en bagarre, je me suis défendu... (encore racketté ?)... non, plus jamais... c'est le respect... une fois qu'on a fait voir qu'on voulait se faire respecter et ben... on est respecté tout de suite »

Les représentations d'eux-mêmes

D'une manière générale, au sein de l'institution scolaire, les adolescents désignés violents se perçoivent différents des autres élèves et se sentent victimes d'injustice, de persécution et de stigmatisation de la part d'une partie du corps professoral et de l'institution scolaire. Ce sentiment d'injustice dépasse pour beaucoup le cadre scolaire et renforce leur révolte à l'égard de la société. Il s'étend ainsi à d'autres champs (socio-économique, judiciaire, culturel, politique, etc.) dans lesquels les jeunes se sentent en position d'inégalité ou traités de manière inégale, voire se sentent délaissés, stigmatisés et mésestimés par les groupes majoritaires. De sorte qu'ils éprouvent la sensation de ne pas être pris en considération et de ne pas avoir de place au sein de la société, et qu'ils développent le sentiment que les politiques ne s'intéressent pas à leur sort ou, lorsqu'elles s'y intéressent, c'est d'abord sur un mode normatif et sanctionnel.

Témoignages de jeunes (extraits issus du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage scolaire) :

« ... en allant de temps en temps et bon tu vas à l'école... tu déconnes, tu ennues les profs... tu es là et tu fous la merde... donc la première chose tu es mal vu... le prof pendant toute l'année, il ne te rate pas... quand il y a quelque chose, c'est pour ta pomme... pourquoi ? parce que c'est toi qui as été mal vu en premier... donc par rapport à ça quand tu veux faire un effort en fait tu parles avec le prof... bon ben il ne te rate pas ... toute l'année, c'est toi la cible, tu as beau faire des efforts des fois... c'est comme si tu avais toujours quelque chose qui te disait non...qui était au-dessus d'une échelle et qui te repoussait, qui te disait non descend et toi tu dois essayer de vaincre cette personne qui est au-dessus de toi et d'aller te mettre au-

dessus d'elle ... de la pousser et de la faire tomber avant qu'elle te fasse tomber... bon quand t'as quelqu'un de beaucoup plus fort... comme un professeur où même ta parole contre la sienne ne vaut rien... c'est de lui que dépend ta réussite et par rapport à ça tu es au-dessus de toi une personne qui est beaucoup plus forte que toi ... tu es toujours mal vu quoi mais c'est ça qui te dégoûte à l'école »

« les fils à papa... ils reçoivent de l'argent parce que leurs parents chaque semaine 1500... moi à leur âge j'ai pas d'argent, c'est moi qui dois agresser pour en avoir »

« maintenant regarde on sort, par exemple, tous de 6^{ème} ... et on veut tous travailler d'accord... il y a un belge, il y a lui (« noir ») et il y a moi (« maghrébin »)... l'employeur, il va employer qui avec le même diplôme, les mêmes points et tout... c'est le belge »

« le problème aussi... c'est ça qui te dégoûte tu vois... tu es jeune, tu fais quelques embrouilles... un peu de business...et direct tu es placé en maison de correction... tu sais à Wauthier-Braine ou à Fraisfont... et les ministres... ils s'en foutent plein les poches... ils font plein frics sur les gens et ils n'ont rien... et ça, c'est dégueulasse »

Dialogue d'un groupe de jeunes (extraits issus du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage scolaire) :

- *« en fait il faut aller dans une école...dans une sale école pour être dans notre cadre vous voyez »*

- *« en fait le but de nos parents c'est de nous donner une bonne école... une école de réputation mais au fil des années comme on change et tout, comme on s'est fait renvoyer de plusieurs écoles...il n'y a personne qui a voulu nous accepter tu vois...alors on se retrouve dans une école comme ça »*

- *« en partie c'est de notre faute mais la partie... les 90%, c'est les autres.. »*

- *« ce n'est pas vraiment notre faute parce que si les profs ils parlaient gentiment... s'ils parlaient avec du respect et ils ne commençaient pas à lâcher des mots qui vexent, il n'y aurait pas de problèmes »*

- *« ils te prennent pour moins que rien »*

Extrait d'un témoignage d'un jeune issu de l'émission télévisée « Ma société est violente²⁷ » :

« On vit la violence... la violence architecturale... la violence avec les profs. Quant tu as un prof qui te dit tu n'arriveras à rien toi. Toi tu es un bon à rien. Ils te disent ça avec un sourire moqueur... en 6^{ème} (France) il regarde ma main et il dit toi tu as une jolie main de maçon. Cela veut dire que je suis limité à être maçon. Voilà, déjà ils nous mettent des fausses barrières »

(3) La gestion des adolescents par le groupe majoritaire

Dans notre modèle, l'attitude de peur à l'égard des adolescents considérés violents favorise la mise en place d'un mode de gestion sanctionnelle. C'est ainsi que sur le plan de la gestion politique, la sanction exclusive et inclusive est valable pour les jeunes de plus de 18 ans. Ces deux modes de répression étant inclusifs ou exclusifs selon la gravité donnée à l'acte qui fait que le jeune est considéré comme repêchable ou non repêchable.

Par contre, la question se pose différemment pour les mineurs d'âge qui sont jugés en partie irresponsable de leurs actes. Cette gestion se complexifie dans la mesure où les politiques envers les mineurs connaissent elles-mêmes des changements qui font qu'actuellement coexiste, dans en même temps, une gestion politique d'assistance et de répression envers les adolescents perçus comme dangereux pour la société.

L'assistance (Schaut, 1996) apportée se réalise notamment par le biais du secteur non judiciaire de l'aide à la jeunesse qui se veut une prise - individuelle, collective ou communautaire - « en charge de jeunes confrontés à des problèmes d'ordre social ». Elle s'inscrit dans un souci de préserver leurs droits à des jeunes considérés comme sujets. L'action de ce secteur se réalise dans le milieu de vie du

²⁷ *Ma société est violente*, (2001), Emission de la rédaction nationale, Présentée par LUCET E., France 3.

jeune et vise un objectif de prévention autour de la mise en place d'activités (soutien scolaire, animation de quartier, etc.). De même, le volet social des contrats de société se veut un instrument d'intégration sociale et de prévention de la délinquance.

Ces actions semblent viser plus particulièrement des jeunes estimés comme potentiellement en danger (aide à la jeunesse) ou dangereux (contrats de société) c'est-à-dire semblent orientées vers des jeunes perçus comme potentiellement violents.

Dans le système pénal et judiciaire à l'égard des mineurs coexistent l'assistance et la sanction comme mode de gestion des mineurs problématiques c'est-à-dire un système combinant mesures éducatives et répressives et qualifié d'aide imposée. Cette coexistence caractérise d'autant plus la situation actuelle que l'on assiste, depuis le début des années 90, au développement progressif d'une repénalisation du modèle de protection de la jeunesse (Cartuyvels, 2000)²⁸. Sur le plan de la sanction, c'est la gravité même de l'acte qui va déterminer le caractère repêchable ou non de l'adolescent et qui va conduire à une gestion exclusive ou inclusive. Ainsi, pour un fait qualifié d'infraction, la prise en charge du mineur est réalisée en milieu éducatif ouvert alors que pour un fait qualifié de crime ou délit, elle s'effectue en régime éducatif fermé.

Au sein du modèle de protection juvénile, bien que l'adolescent identifié violent est considéré comme un danger, il est en raison de son âge davantage jugé non responsable de ses actes. Ce modèle repose sur la volonté de « donner des armes aux jeunes socialement vulnérables » et de développer, par la même occasion, une politique d'inclusion même si celle-ci est imposée. La gestion politique des jeunes à problèmes est symbolisée par des notions telles que l'éducation, émancipation, l'intégration, etc.

²⁸ CARTUYVELS Y., (2000), La justice peut-elle socialiser les jeunes ?, in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.-M., NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd.), *Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, pp. 321-332.

Cependant, ce modèle est mis à mal depuis une dizaine d'années. D'abord, pour certains, ce modèle n'est qu'un mythe qui cache une gestion finalement sanctionnelle des adolescents problématiques. Ensuite, pour d'autres, c'est l'idéal préconisé par ce modèle qui est jugé inefficace (développement d'un sentiment d'impunité, oubli des victimes, non responsabilisation des actes, incapacité de répondre aux actes de délinquance grave, etc.). Enfin, cette remise en question prend d'autant plus de poids qu'elle trouve un relais auprès de l'opinion publique (accroissement du sentiment d'insécurité, progrès de l'extrême droite, etc.) qui, malgré l'appartenance à une société aussi « sûre » et « policée », se montre de plus en plus intolérante à l'égard d'actes qui autrefois ne posaient pas vraiment problème²⁹. Sur ce point, la sécurité d'existence vécue au cours des Golden Sixties favoriserait cette attitude dans la mesure où cette période privilégiée d'assurance et de sécurité servirait de référent pour appréhender la société actuelle.

C'est ainsi que progressivement et conjointement au modèle protectionnel, nous assistons à la mise en place d'un modèle responsabilisant, alliant l'idée de restauration et de punition. L'idéal de justice restauratrice se développe avec le souci de « sanctionner sans punir », d' « instaurer des repères » ou de « restaurer ceux qui semblent perdus sans stigmatiser et sans exclure » (Cartuyvels, 2000). Cet idéal nous renvoie à la politique de sanction inclusive dans laquelle l'idée de sanction se rapporte à des notions comme le rappel de la loi, la restauration du lien social entre l'auteur et la victime, l'éducation à la responsabilité, etc. Parallèlement, le droit pénal des adultes réapparaît de manière limitée au niveau des mineurs d'âge (assouplissement du dessaisissement de la justice des mineurs vers la justice des adultes, introduction de la détention préventive à partir de 14 ans, intervention directe du tribunal de police).

En résumé, la gestion politique des adolescents semble s'inscrire plus particulièrement dans 3 modes de gestion typique de l'exclusion selon qu'ils sont estimés comme repêchables ou non, selon qu'ils sont rendus responsables ou irresponsables de leurs actes.

²⁹ NAGELS C., (2002), La violence : un concept ambigu..., in supplément à *Bruxelles Santé, Violence*

- ❖ une politique d'assistance inclusive pour les adolescents potentiellement dangereux ;
- ❖ une politique de sanction inclusive pour les adolescents perçus comme peu dangereux ;
- ❖ une politique de sanction exclusive pour les adolescents perçus comme très dangereux.

Si l'assistance exclusive n'apparaît pas comme telle dans les «idéaux législatifs» à l'égard de la gestion politique des adolescents, il est légitime de se demander dans quelle mesure certaines actions de terrain développées à l'égard des jeunes « problématiques » ne révèlent finalement pas de ce type d'assistance. Ainsi, par exemple, la mise en place d'activités uniquement occupationnelles ne peut-elle pas être considérée comme un outil de régulation des adolescents sans pour autant chercher à les inclure ?

Quant à l'opposition «responsable/irresponsable», elle se trouve au cœur du débat politique sur la gestion des adolescents et détermine clairement la lignée des politiques envers les adolescents.

Cette gestion politique destinée directement aux jeunes « problématiques » cohabite avec d'autres formes de régulation qui touchent d'autres champs relationnels du jeune. Ainsi, la sanction exclusive se retrouve sur le plan scolaire où le renvoi et le refus d'inscription - bien que la législation récente en la matière en limite la portée - symbolisent la gestion d'adolescents problématiques. Au niveau de notre système de scolarité, l'enseignement spécial de forme 1, qui vise une adaptation en milieu de vie protégé, s'inscrit quant à lui parfaitement dans la logique de l'assistance exclusive de notre modèle. De même, la gestion des élèves par le redoublement symbolise la sanction en vue d'une intégration, c'est-à-dire « faire atteindre à tous les mêmes objectifs », et la réorientation symbolise l'assistance en vue de l'insertion, c'est-à-dire « prendre en compte les particularités de chacun » (Delvaux, 2000)³⁰. Néanmoins, cette dernière, qui

et adolescents. Les fausses évidences ?, n°27, Bruxelles, pp.26-36.

³⁰ DELVAUX B., (2000), Orientation et redoublement : recomposition de deux outils de gestion des trajectoires scolaires, in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.-M., NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd.), *Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, pp. 205-213.

touche davantage de jeunes qui combinent échecs scolaires et problèmes de discipline, semble davantage traduire une relégation en raison notamment de la « hiérarchie entre filières de formation, entre établissements scolaires » existant dans notre système scolaire. Ce processus d'exclusion scolaire, pouvant trouver sa légitimité dans une institution scolaire basée sur l'égalité des chances, fait de l'échec et du décrochage scolaires un élément de responsabilité personnelle (Dubet, 1996)³¹.

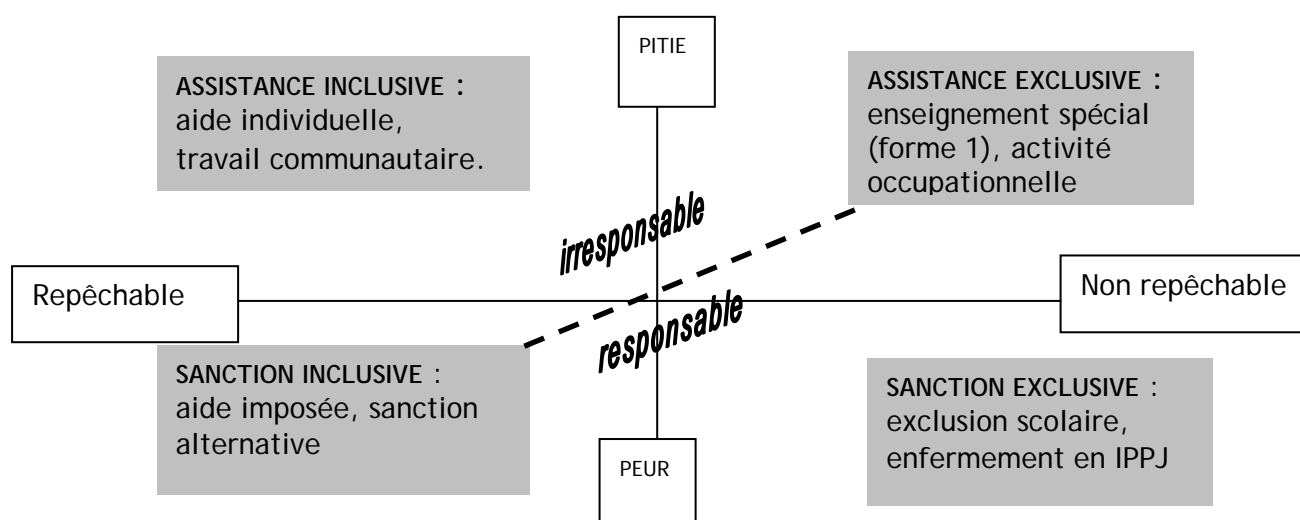


Tableau 15 : Gestion des adolescents par le groupe majoritaire

Le cumul des mesures et la durée d'une mesure sont des éléments qui influencent le type de gestion caractérisant le jeune. Ainsi, l'enfermement ne prévaut pas uniquement pour les actes graves, il s'applique également aux multirécidivistes. De même, le projet du Ministre Hazette concernant les écoles de « rescolarisation » pour élèves violents constitue un autre exemple. En effet, s'il est limité dans le temps c'est-à-dire limité à une remise à niveau en vue d'une réintégration dans le circuit scolaire classique, il peut être qualifié de sanction inclusive. Par contre, si cette « rescolarisation » se prolonge, elle s'apparente davantage à une sanction exclusive.

D'une manière générale, les jeunes considérés comme violents sont sujets à des formes diverses de sanction informelle qui les touchent dans les différents

³¹ DUBET F. (1996), « Des jeunessees et des sociologies. Le cas français. », in Sociologie et sociétés,

domaines de leur vie quotidienne (« sur-contrôle » policier, refus d'accès à des infrastructures destinées au jeune, renvoi de mouvements de jeunesse, etc.).

(4) La gestion de l'exclusion par les adolescents

Chez les jeunes désignés violents, le sentiment d'injustice et de rejet semble souvent se combiner avec une faible capacité d'adopter des comportements de santé et, d'une manière plus globale, de participer à la vie sociale. C'est ainsi que bon nombre d'entre eux expriment la sensation, d'avoir peu d'emprise sur leur vie et leur devenir, d'être des pions sur l'échiquier social alors que d'autres n'entrevoient qu'une voie illégale comme possibilité de réussite sociale. Ces derniers, les plus problématiques, se construisent une identité forte et un « projet » de vie en marge de la société. De sorte que, dans l'ensemble, ils paraissent également cumuler les déterminants qui les fragilisent sur le plan de la participation à la vie sociale: difficulté de se projeter dans le futur, incapacité à dépasser ses problèmes, faible insertion scolaire et diminution des opportunités d'intégration socio-professionnelle, manque d'aptitude à exprimer ses problèmes, difficulté de trouver de l'aide, manque de confiance en soi, etc.

Cette fragilité, fruit bien souvent d'un parcours parsemé d'embûches, peut se ressentir d'autant plus fortement que, pour certains, les tentatives de dépasser une difficulté se sont soldées par des échecs. Sur ce point, les possibilités d'assistance peuvent être ressenties comme étant en décalage avec les attentes du jeune ou pire, peuvent être vécues comme des outils d'exclusion.

Dans ce processus de fragilisation, l'école joue un rôle fondamental dans la mesure où elle constitue un système de distribution sociale (Dubet, 1996) pouvant autant être une expérience structurante et socialisante qu'une expérience déstructurante et désocialisante pour le jeune. De sorte qu'un parcours scolaire problématique peut avoir un retentissement particulièrement défavorable sur l'adolescent, que ce soit sur le plan de l'image que le jeune a de lui-même (sentiment d'infériorité, manque de confiance en soi, etc.), sur le plan de la formation (désinvestissement,

réduction des opportunités sur le marché du travail, impossibilité de se projeter dans le futur, etc.) ou des relations (difficultés avec certains professeurs, sensation d'être différent des autres élèves, etc.)³². Ainsi, par exemple, Olweus (1999) a montré que, au niveau des relations entre élèves, la popularité d'un jeune adoptant des comportements agressifs à l'école décroît avec l'âge.

La détérioration progressive du lien entre le jeune et les autres acteurs scolaires (professeurs, éducateurs, élèves, etc.) risque d'amener l'adolescent à trouver refuge auprès de pairs vivant les mêmes difficultés d'insertion psychosociale, et ceci d'autant plus que la famille n'est pas -ou n'est pas considérée comme- apte à inverser cette désinsertion scolaire. Dans cette logique, le réseau amical devient le groupe de référence structurant les comportements et mode de vie du jeune, tout en lui procurant une compensation psychoaffective, en lui donnant une reconnaissance et un sentiment d'exister. Le groupe de pairs constitue le lieu de restauration de l'image de soi et d'expérimentation de la sociabilité avec le risque, pour certains, de se construire contre la société et d'emprunter des voies illégitimes pour obtenir une identité sociale et atteindre un niveau de réussite sociale.

En mobilisant la sociabilité juvénile, le jeune construit des « appartenances et des modèles d'identification stables au sein d'un processus incertain » (Dubet, 1996).

Témoignages de jeunes (extraits issus du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage) :

« Ils ont fait un nouveau système en humanité... de 1^{ère} en 2^{ème} tu passes d'office mais si tu doubles ta 2^{ème}, on te met directement en professionnel et ça je trouve que c'est pas bien... de plus en plus, ils mettent les gens en professionnel... maintenant, par exemple, il y a un jeune, il est en 1^{ère}, il a bien travaillé... il arrive en 2^{ème}, il a des problèmes... avec ses parents... ou bien c'est l'adolescence tu vois... tu fais toujours des conneries... et

³² FAVRESSE D. et PIETTE D., (2002), *Une autre approche de la violence scolaire*, in supplément à *Bruxelles Santé, Violence et adolescents. Les fausses évidences ?*, n°27, Bruxelles, pp.45-52.

maintenant il ne travaille pas bien toute une année... il rate son année pourtant c'est un très bon élève... ils vont le mettre en professionnel, ils vont lui enlever toutes ses chances de réussite... pourquoi... Et tout ça c'est l'Etat... c'est des ministres qui gagnent 150000... 200000 francs par mois... eux ils ont leur diplôme... ils ont leur place à vie et ils ne pensent pas aux jeunes qui montent comme ça... c'est ça le problème... c'est pas bien parce qu'ils gâchent toutes les chances des jeunes qui sont intelligents »

« on recherche quelque chose, une branche dans laquelle on pourrait s'adapter mais bon quand on est perdu déjà on ne sait pas quoi faire... on n'a pas le choix parce que... alors on est désorienté, on voudrait faire ça mais on a peur que ça rate de nouveau... on voudrait faire ça mais on a peur »

« tu vois...l'argent c'est le plus grand maître du monde... tu sais rien faire sans fric... moi je fais mon argent...je ne travaille pas pour un patron... mon patron, c'est moi... je n'ai pas besoin de l'école pour travailler, pour avoir de l'argent parce qu'avec les diplômes maintenant tu n'as pas de travail alors... si tu peux te démerder manuellement, t'as pas besoin de l'école... tu peux gagner ta vie... faire du « business », des « affaires »...si tu sais te débrouiller, il n'y a pas besoin d'aller à l'école...ça dépend de quel milieu il est (le jeune)...si le type il est dans le business, il n'a pas besoin d'aller à l'école »

« J'ai voulu m'inscrire dans d'autres écoles... il n'y a pas moyen... j'avais été à Infor-Jeunes, j'avais expliqué... ils m'ont fait oui ils n'ont pas le droit, ils n'ont pas le droit et tout mais rien d'autres tu vois. Ils ne m'ont pas expliqué comment je pouvais faire »

« les jeunes qu'on met en professionnel, ce n'est pas bien parce qu'après ils vont être encore plus dégoûtés »

« je suis tout le temps déçu et je me dis si je n'arrive pas à faire quelque chose déjà pour moi... il n'y a personne qui pourra faire quelque chose pour moi »

« moi ce que je voulais c'était le général et on m'a dirigé vers le professionnel mais... je n'en avais plus rien à foutre de l'école à ce moment là...on m'a empêché, on m'a interdit de faire ce que je voulais »

Dialogue entre jeunes (extraits issus du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage) :

- « en fait devant les caméras ils (« hommes politiques ») font les gens qui s'occupent des jeunes mais en fait ils n'en ont rien à foutre des jeunes »
- « et après ils s'étonnent qu'il y a plusieurs groupes dans les rues... plusieurs clans... si maintenant ils s'occupent des jeunes, il n'y aurait plus de violences dans les rues tu vois »
- « en plus ils disent que c'est un pays libre... c'est ça que je ne comprends pas... la vérité, c'est pas un pays libre... ils doivent donner la chance à tout le monde »

Témoignages de jeunes (extraits issus de l'émission télévisée « Ça se discute ») :

- « S'il n'y a pas d'aide pour les jeunes, les jeunes ils ne peuvent pas s'en sortir. Si on reste comme ça à galérer, il n'y a pas d'avenir »
- « Pour moi dans ma tête, je me suis dit attend. Il (juge) veut m'envoyer voir un psy Je ne suis pas fou, je ne suis pas cinglé. C'est juste pour violence et je me suis dit j'irai pas et j'ai pas été.
- « Les jeunes comme nous qui n'ont pas d'école, pas d'avenir... on ne dit pas qu'on n'a pas d'avenir mais... J'ai cherché une école, j'ai cherché et j'ai pas trouvé. Je me dis qu'est-ce que je vais faire, qu'est-ce que je vais devenir. Aller galérer avec ceux qui n'ont pas d'école et après... Et le temps, il passe et on a rien, on n'a pas d'école pour vous, on ne trouve rien. »

Témoignages de jeunes (extraits issus de la recherche de C. Schaut : Aide à la jeunesse et contrat de sécurité) :

- « On a besoin de gens qui viennent s'occuper de nous et on n'a pas besoin d'argent... on veut des animations, on veut bouger »
- « On a demandé à un ministre qui était passé dans le quartier « qu'est-ce que vous avez pour nous jeunes ici ? Qu'est-ce que vous avez ? Vous savez ce qu'il

lui a répondu ? Ce qu'il a eu le culot de répondre ? Qu'on a renforcé des postes de services de polices. On a rajouté des policiers. Ils ont des 405, elle coûte 500000 frs la voiture, ou 700000 frs. Une ou deux voitures de cet argent-là à construire un petit terrain de mini-foot, ne fût-ce qu'un petit terrain pour qu'on puisse jouer au mini-foot, pour qu'on puisse oublier la rue un petit peu, ne fût-ce que deux ou trois heures. C'est déjà beaucoup. En deux, trois heures, il peut nous arriver beaucoup de choses. Même ça, il n'y a pas dans le quartier. Je ne sais pas depuis combien d'années qu'on demande d'avoir quelque chose »

La violence s'inscrit souvent dans cette double logique : le sentiment d'injustice, de rejet et la - ou le sentiment de - faible capacité d'action sur sa vie et la société. Cette inscription favorise l'utilisation de la violence comme moyen de contestation, d'exister, d'accéder à des biens dont ils sont exclus et peut se lire comme l'expression d'une révolte. Il est nécessaire de rappeler que les jeunes perçus violents flirtent généralement avec les règles (petits trafics, provocations, usage de stupéfiants, brossage scolaire, etc.) mais que le passage à la violence, notamment physique, n'est qu'occasionnel. Ils sont ainsi surtout dans un état de potentialité de passer à des actes violents mais ne sont que très rarement organisés à ce sujet (Goudet, 1999). Tout dépend évidemment de la nature des actes commis par le jeune. La violence d'intimidation (racket, dépouille, etc.), par exemple, peut présenter un caractère plus systématique. A l'inverse, des actes comme les émeutes apparaissent souvent de manière spontanée à la suite d'un accrochage avec la police ou d'une « bavure » policière. Malgré ce caractère inorganisé, ces conduites de protestation, qui ne sont pas « réductibles à la seule délinquance », oscillent entre deux logiques : l'affirmation d'une identité communautaire et le désir d'intégration dans un modèle national plus universel (Dubet, 1996). En d'autres termes, les émeutes sont des actions collectives de contestation alliant les processus identitaires de différenciation et de permanence.

Témoignages de jeunes (extraits issus de la recherche de C. Schaut : Aide à la jeunesse et contrat de sécurité) :

*« Pour ainsi dire, on veut se révolter mais on ne nous donne pas les moyens »
« C'est toujours la même chose, on est dans un labyrinthe, sur un rond-point... On ne fait que tourner autour du pot, il n'y a pas de sortie. On cherche la sortie. C'est comme une boîte qui n'a jamais été ouverte. On est des personnes qui sont compressées dans cette boîte et qui ne bougent pas jusqu'à partir du moment où la boîte va péter »*

Témoignages (extraits issus de l'émission télévisée « Ça se discute ») :

*« moi je n'aime pas la violence mais des fois on est obligé de s'exprimer avec la violence pour qu'on nous voit quoi »
« c'est la haine parce qu'on nous écoute pas »*

Témoignage (extrait issu du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage) :

« Il y avait un prof de français... ce fils de pute... à chaque fois que je rentrais à son cours... il me fait non toi, tu sors... je ne te veux pas à mon cours... puis après je l'ai tapé, j'étais obligé parce qu'il ne me laissait jamais entrer à son cours, il ne voulait jamais que je rentre pourquoi... en plus je ne lui avais jamais rien fait »

Au-delà de cette logique de révolte plus ou moins effective, la valorisation importante du temps présent, la difficulté de se projeter dans l'avenir, les transformations et l'évolution de l'adolescence rendent difficile l'inscription dans une démarche active de revendications. A leur niveau, la participation à des activités sociales, structurées et formelles constitue d'abord un moyen de dépasser l'ennui et de se prémunir contre les tentations de la « rue » (« arrêter les conneries », « éviter la galère », « traîner avec les copains », « ne pas tomber plus bas », etc.). De sorte que l'utilisation des dispositifs destinés aux jeunes s'apparente principalement à un moyen de se maintenir en dehors de la marge. Dans cette stratégie d'évitement et de protection, l'accession par l'adolescent aux ressources disponibles correspond de prime abord à une logique d'assisté au sein de

laquelle le jeune veille d'abord à conserver sa place en se soumettant aux attentes du groupe majoritaire.

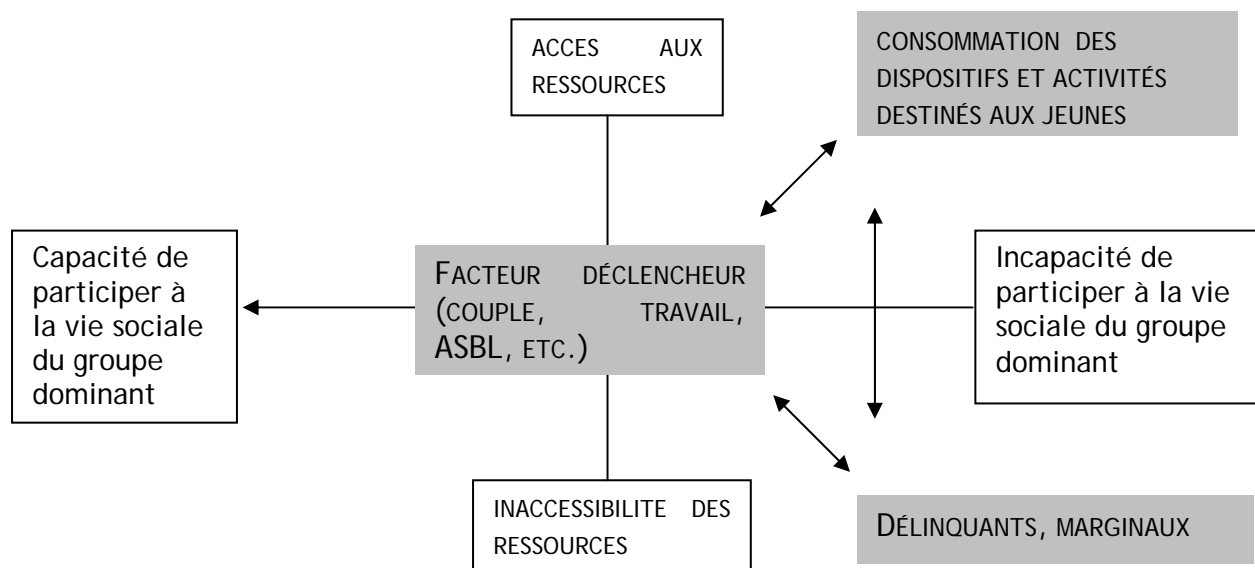


Tableau 16 : Gestion des adolescents désignés violents par eux-mêmes.

Cette dynamique de consommation des activités peut se muer en une instrumentalisation des activités et dispositifs au sens où le jeune les utilise pour changer sa place par rapport au groupe majoritaire. Sur ce point, il semble que cette évolution n'est pas le fruit d'un projet mais plutôt l'exploitation, plus ou moins volontaire, d'une potentialité qui se présente aux jeunes. D'ailleurs, il semble que c'est la confrontation de l'adolescent à un changement dans sa vie (statut de majorité, formation d'un couple, pratique d'un sport, entrée dans la vie professionnelle, etc.) qui va devenir l'élément déclencheur d'une évolution et qui va lui permettre de passer d'un statut d'agent à celui d'acteur. Cet élément devient une ressource sur laquelle l'adolescent va se focaliser pour dépasser son état. Ce processus s'inscrit dans l'évolution et la maturation du jeune et plus spécifiquement dans la sortie progressive de l'adolescence, c'est-à-dire d'un état de plus grande vulnérabilité où l'agir prime souvent sur la pensée. Elle semble ainsi correspondre à l'entrée dans une stabilité ne reposant plus uniquement sur le réseau amical.

Témoignages (extraits issus du rapport préliminaire sur les jeunes en décrochage) :

« L'école, c'est très important... j'ai toujours conscience que si je lâche ça, je peux descendre tout en bas de l'échelle... maintenant que j'ai 18 ans je peux arrêter quoi... si je veux j'arrête mais j'ai envie de continuer... avant je m'en foutais... je continue à m'acharner et à chercher quelque chose... je dois rester à l'école... ce n'est pas maintenant que je dois me décourager surtout que comme je me débarrasse des boulets... tous ces trucs là... courir après les filles, fumer des pétards, traîner dans un coin avec des copains »

« Moi si j'avais pas connu ma femme, je serais resté dans la cité et tous les copains de là-bas... j'aurais fait beaucoup plus de conneries... Si je fais l'école là pour l'instant... il y a des questions d'argent qui ont un rapport avec ma femme... si j'avais arrêté et que je cherchais du travail et qu'elle a son chômage, on n'aurait que le chômage... la rémunération de l'apprentissage et mes allocations familiales ne seraient pas prises en compte... donc plus moi je fais des études, plus j'ai de l'argent »

« Tu deviens fainéant, c'est clair. Tu vas dormir à 4-5 heures du matin... Des fois la journée elle passe et tu n'as rien foutu quoi et c'est comme ça toute la semaine... Tu changes ton rythme et tu t'habitues à ça... Maintenant je vais commencer une formation d'animateur-éducateur... c'est eux (Maison de Jeunes) qui m'ont renseigné » ;

« Moi je suis passé une fois chez Onkelinx... je n'ai même pas parlé avec elle... direct elle m'a donné une école ».

Témoignage (extrait issu de l'émission télévisée « Ça se discute ») :

« Le jour de mes 18 ans, j'ai fait le point : ce que j'avais fait, ce que je faisais, ce que j'allais faire. Je me suis dit je ne peux pas continuer. Et ce jour-là, j'ai appelé ma mère et je lui fais comme ça... c'est fini je prends ma retraite... c'est fini j'arrête mes conneries et depuis je m'en porte aussi bien...pour l'instant, je suis à la recherche d'un emploi »

Témoignage (extrait issu de l'émission télévisée Ma société est violente)

« On me disait un mot de travers et je rentrais dedans... toujours des problèmes avec les professeurs. Avec le sport, j'arrive mieux à me contrôler, à respecter un peu plus les adultes »

Néanmoins, même si une stabilité se dessine, une bonne partie des jeunes « problématiques » semble se caractériser par un état de fragilité et de précarité importantes en raison notamment du peu de ressources qu'ils ressentent disponibles en dehors d'eux-mêmes. Il est d'ailleurs frappant de constater que les jeunes potentiellement violents considèrent que l'inclusion dans la société est une démarche avant tout individuelle et repose sur un détachement du collectif. En d'autres termes, « être inclus » semble vouloir dire « je dois tout faire pour éviter les copains ».

En résumé, il semble que les adolescents désignés violents se situent au centre d'une dialectique où d'un côté, le sentiment d'injustice va de pair avec une acceptation de la situation et d'un autre côté, le sentiment d'injustice se conjugue avec un refus de la situation. Pour les adolescents, la sortie de cette dialectique semble se réaliser par le biais d'un événement dans leur vie; événement sur lequel ils vont centrer toute leur attention. Cet événement semble donc devoir être assez fort pour engendrer la mobilisation du jeune et perdurer assez longtemps pour favoriser une forme d'inclusion sociale.

Bibliographie

AJZEN I., (1991). The theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50, 179-211.

BERGHMANS L., (1993), La santé, changement de concepts, amélioration des pratiques ?, in *l'Observatoire*, n°2, 1993, pp. 43 à 45.

BERGHMANS L., (1994), Les plans et les programmes de santé, outils de promotion de la santé , in *l'Observatoire*, n°3, 1994, pp. 20 à 23.

BLATIER C., (1999), *La délinquance des mineurs : l'enfant, le psychologue, le droit* , PUG, Grenoble, 292 p.

BOUILLIN-DARTEVELLE R., (1984), *La génération éclatée : loisirs et communication des adolescents*, 1984, Ed. ULB, Bruxelles, 272 p.

CARTUYVELS Y., (2000), La justice peut-elle socialiser les jeunes ?, in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.-M., NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd), *Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, pp. 321-332.

CHOQUET M. ET LEDOUX S., (1994), *Adolescents. Enquête nationale : Analyses et prospective*, Ed. INSERM, Paris, 346 p.

DEBARBIEUX E., (2001), Sanctuariser l'école, c'est l'ouvrir à l'incivilité , in *Le Monde (Education)*, 4 janvier 2001, pp. 24-25.

DELVAUX B., (2000), Orientation et redoublement : recomposition de deux outils de gestion des trajectoires scolaires, in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.-M., NOLLET DE BRAUWERE Q. (éd.), *Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, pp. 205-213.

DUBET F. ET LAPEYRONNIE D., (1992), *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992, 245 p.

DUBET F. (1996), « *Des jeunesses et des sociologies. Le cas français.* », in *Sociologie et sociétés*, vol.28, n°1, pp. 23-35.

EGGERT LL & HERTING JR., (1993), Drug involvement among potential dropouts and "typical" youth, in *J. DRUG EDUCATION*, n°23, pp.31-55.

EISENMAN R., (1993), Who receives drug education in our schools?: a paradox, in *J. DRUG EDUCATION*, n°23, pp.133-136.

ELICKSON P. ET MCGUIGAN K., (2000), Early predictors of adolescent violence », in *American Journal of Public Health*, vol. 90, n° 4, 2000, pp. 566-572.

FAELLI S., (1993), Exclusion sociale et santé, in *l'observatoire*, 2/1993, p35-37.

FAVRESSE D. , KOHN L. ET PIETTE D., (2000), *Décrochage scolaire. Logiques sociales et problèmes de santé*, in *l'Observatoire*, n°28, pp. 56-60.

FAVRESSE D. , KOHN L. ET PIETTE D., (2000), *Etude préliminaire de la santé des jeunes en décrochage scolaire et du cannabis à l'adolescence*, Rapport de recherche financée par la Communauté française de Belgique, Direction Générale de la Santé, ULB-PROMES, Bruxelles, 113 p.

FAVRESSE D. et PIETTE D., (2002), *Une autre approche de la violence scolaire*, in supplément à *Bruxelles Santé, Violence et adolescents. Les fausses évidences ?*, n°27, Bruxelles, pp.45-52.

FIZE M., (2002), *Les adolescents*, Ed. Le Cavalier Bleu (coll. idées reçues), Paris, 127p.

GOUDET B., (1999), Le mépris et la haine : repères sociologiques pour une approche de la violence juvénile actuelle, in *Santé publique*, n°1, volume 11, pp.77-85.

GRAHAM K., WEST P & WELLS S., (2000), Evaluating theories of alcohol-related aggression using observations of young adults in bars, in *Addiction*, 95(6), pp. 847-863.

HURRELMANN K., ENGEL U, HOLLER B & NORDLOHNE E., (1988), Failure in school, family conflicts and psychosomatic disorders in adolescence, in *JOURNAL OF ADOLESCENCE*, n°11, pp.237-249.

JANVRIN M.-P., (1998), La violence chez les jeunes de 12 à 19 ans, in *La Santé de l'homme*, Comité français d'éducation pour la santé (éd.), n° 337, novembre 1998, pp.16-20.

KING A., WOLD B., TUDOR-SMITH C., HAREL Y., (1996), The Health of youth, A cross national survey. HBSC, WHO Regional Publications, in *European Series*, n° 69, 1996.

LEBORGNE D., (1998), Reconstruire le tissu social , in *Education Santé*, 1-2 /1998, n° 124, p28-30

NAGELS C., (2002), La violence : un concept ambigu..., in supplément à *Bruxelles Santé, Violence et adolescents. Les fausses évidences ?*, n°27, Bruxelles, pp.26-36.

NAVARRO FJ, PIETTE D, MAES L, PEETERS R , PREVOST M, STEVENS AM & DE SMET P., (1996), La consommation de drogues illicites chez les jeunes de l'enseignement secondaire de Belgique: différences Nord-Sud, in *Revue Epidémiologie et Santé Publique*, n°44, pp.395-406.

OLWEUS D., (1999), *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités. Les faits, les solutions*, éd. ESF, Paris, 108 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, (2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé : résumé*, Genève, 44p.

PAVIS S. ET CUNNINGHAM-BURLEY S., (1999), Male youth street culture : understanding the context of health-related behaviours, in *Health Education Research*, 14 (5), pp. 583-596.

PIETTE D., (1994), Une histoire du concept et des actions de promotion de la santé, in *l'observatoire*, n°3, 1994, p17-19.

POURTOIS J.-P. ET DESMET H., (1998), Violences humiliantes, in *l'Observatoire*, 19/1998, pp.60-65,.

REMION G., (1996-97), Santé et Pauvreté : quelques points de repère pour comprendre, in *l'observatoire*, 11-12/1996-97, p25-30.

REMY J., VOYE L., (1981), *Ville : ordre et violence - Formes spatiales et transaction sociale*, PUF, Paris, 235 p.

SCHAUT Ch., (1996), *Aide à la jeunesse et contrat de sécurité*, Facultés universitaires Saint-Louis, rapport de recherche pour la Communauté française de Belgique, Bruxelles, 135 p.

VAN CAMPENHOUDT L. ET SCHAUT C., (2000), Contrats de sécurité, socialisation et conflictualité problématique, in BAJOIT G., DIGNEFFE F., JASPARD J.-M., NOLLET DE BRAUWERE Q.(éd), *Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, pp. 333-341.

WAGNER R., (1999), *Lutter contre l'exclusion des jeunes en renforçant le lien social dans un quartier de Strasbourg*, Mémoire de l'Ecole Nationale de la Santé Publique (France) dans le cadre du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social, 1999, 100 p.

5.5. Population d'origine immigrée et exclusion

(1) Introduction

La question de l'exclusion des populations d'origine immigrée renvoie autant à la société d'accueil où se sont installées ces dernières et leur descendance qu'à l'intégration de ces populations au sein de celle-ci. Elle interroge autant la nature de la communauté, de la collectivité sociale qui reçoit de nouveaux venus en son sein que la façon dont ces derniers vont rencontrer celle-ci et en faire progressivement partie, ainsi que l'appréciation générale qui en ressortira chez les uns et chez les autres.

Remarquons d'emblée qu'il est déjà difficile à ce stade d'aller plus loin dans notre raisonnement sans donner quelques indications de ce que nous entendons par populations d'origine immigrée, par intégration et donc, par voie de conséquence, par exclusion.

(a) Des populations d'origine immigrée

Nous entendons par populations d'origine immigrée la population qui a émigré de son pays d'origine vers la Belgique ou dont les parents ou les grands-parents ont connu cette expérience. L'immigration n'est pas une origine mais cette façon de qualifier ces populations offre trois avantages.

Elle permet d'abord de renvoyer autant aux personnes étrangères qu'aux personnes de nationalité belge qui ont connu une expérience migratoire. Cet aspect est déterminant dans un pays qui offre des possibilités d'obtenir la nationalité belge en fonction de plusieurs exigences liées au « sang, c'est-à-dire à la nationalité d'un ou des parents de la personne soucieuse de devenir belge, ou au « sol », c'est-à-dire

relativement au temps passé effectivement sur le sol belge avant la demande d'obtention de la nationalité⁸⁸.

Ensuite, cette façon de qualifier ces populations permet également de qualifier derrière un même vocable toutes les personnes qui ont connu directement ou indirectement l'expérience migratoire, qu'il s'agisse de ceux qui ont connu l'expérience de l'immigration ou plus généralement de ceux dont les parents ou les grand-parents ont connu cette dernière⁸⁹.

Enfin, l'appellation « populations d'origine immigrée » permet également d'éviter l'usage de la notion d'allochtone. D'origine hollandaise où elle est utilisée et définie officiellement par les pouvoirs publics, la notion d'allochtone renvoie à « une personne née ailleurs sur un autre territoire par opposition aux personnes nées sur le territoire⁹⁰ ». Cette notion peut charrier un sens négatif voire discriminatoire, notamment dans le chef des jeunes générations qui n'ont pas connu l'immigration, qui sont nés en Belgique, et qui sont de nationalité belge et qui se voient malgré tout qualifiés d'allochtones.

(b) De l'intégration (de l'inclusion) et de l'exclusion

Le concept d'intégration et par voie de conséquence le concept d'exclusion posent également un problème de définition tant il est difficile de décrire exactement la nature et les caractéristiques de l'entité ou du groupe social auquel les populations d'origine immigrée sont susceptibles de s'intégrer ou d'être exclues.

⁸⁸ Les dispositions relatives aux possibilités de l'acquisition de la nationalité belge ont évolué à plusieurs reprises depuis la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la Nationalité belge (Moniteur belge, 12 juillet 1984). Les chiffres relatifs au nombre de naturalisations par an sont disponibles sur le site Internet du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme à l'adresse suivante : http://www.antiracisme.be/fr/cadre_fr.htm

⁸⁹ Dans le cadre de la présente recherche, les populations d'origine immigrée renvoient essentiellement à l'ensemble des générations qui ont connu l'expérience migratoire après la deuxième Guerre mondiale. En effet, le million d'étrangers résidant légalement en Belgique aujourd'hui et la grande majorité des Belges d'origine immigrée qui vivent en Belgique sont arrivés soit pendant les décennies de l'immigration du travail (de 1945 à 1974) ou après par le biais du regroupement familial ou du droit à la libre circulation des étrangers européens au sein de l'espace Schengen.

En effet, ce n'est pas premièrement la compréhension lucide de l'intégration ou de l'exclusion qui est la plus difficile à obtenir mais bien la question de la définition, de la description et de l'analyse rigoureuse de ce qu'il est convenu d'appeler la société d'accueil, la communauté sociale, la collectivité intégrée. Il n'y a pas à proprement parler de possibilité d'étudier l'intégration et l'exclusion sans avoir au préalable fixé les caractéristiques et les particularités des individus et des groupes qui forment et constituent un corps social considéré collectivement comme intégré⁹¹.

Ici aussi, il convient de revenir sur une tentative audacieuse de définition de l'intégration produite en 1989 par le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés (devenu aujourd'hui Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme). Celui-ci a défini l'intégration à partir de trois niveaux : « Là où l'ordre public, tel que la Loi le définit, s'impose, c'est l'assimilation complète qui prévaut » ; « Là où il s'agit de la diversité culturelle : respect sans équivoque en tant qu'enrichissement réciproque » et enfin plus globalement « promotion conséquente d'une insertion la plus poussée conformément aux principes sociaux fondamentaux soutenant la culture du pays d'accueil et tenant à la modernité, à l'émancipation et au pluralisme confirmé dans le sens d'un État occidental moderne⁹² ».

Le respect des lois, l'emploi, la santé, le paiement d'impôts ou l'allégeance à la nation sont autant de critères qui d'une société à une autre témoignent ou non d'une relative intégration, d'une relative exclusion par rapport aux normes instituées par le groupe dominant. En termes de significations, la recherche sur l'exclusion en sciences humaines ne peut faire l'économie de ce lien inéluctable entre les définitions de la collectivité dite intégrée, de l'élément étranger, de l'intégration et de l'exclusion. Ce constat a été à l'origine de notre volonté

⁹⁰ Voir le lexique du Centre disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.agenda-respect.be/fr/lexique/general.htm#allochtone>

⁹¹ En France et en Belgique, la classe politique opère un déplacement similaire, parfois volontaire, lorsqu'elle privilégie le débat sur l'intégration en lieu et place d'un débat de fond sur la définition de la collectivité intégrée. Nous avons abordé cette question dans « Débattre de l'intégration en France et en Belgique » in *Hommes & Migrations*, Paris, n°1244, Juillet-Août 2003, p.103-109.

⁹² Voir (sous la direction de Paula D'Hondt et Bruno Vinikas), *L'intégration : une politique de longue haleine*, Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, Novembre 1989, volume I, p. 38 et 39.

collective, dès le début de notre recherche, d'appréhender l'exclusion de deux manières fondamentalement différentes. D'abord, du point de vue de la norme, des valeurs, des politiques et des lois qui sont produites par le groupe « majoritaire » qui se confond souvent avec le groupe dominant, et ensuite, deuxièmement, du point de vue des personnes concernées par l'exclusion telle qu'elle est définie par le groupe dominant. L'exclusion ne pouvant faire sens à notre avis qu'à partir d'une définition claire de la société intégrée telle qu'elle se définit elle-même.

(c) Exclusions objective et subjective

- ❖ Nous avons donc décidé de considérer l'**exclusion objective** comme l'exclusion telle qu'elle est définie par l'Etat, par un ensemble d'institutions publiques concernées par cette problématique (universités, écoles supérieures, hôpitaux, centres publics d'aide sociale, police, etc.) et enfin par les multiples canaux de relais et de vulgarisation du discours de ces derniers (médias de masse, presse, littérature spécialisée et de vulgarisation, etc.). Par extension, et pour l'exprimer de façon plus générale, nous considérons l'exclusion objective comme l'exclusion telle qu'elle est définie et énoncée par le groupe dominant au sein de la société. Ce groupe qui est également souvent le groupe « majoritaire » au regard des minorités nationales, ethniques, religieuses, etc., rassemble les individus qui détiennent directement ou indirectement un pouvoir de décision ou d'influence politique ainsi que, par ce biais, un accès très concret à la redistribution des ressources collectives (ressources économiques, aides et subsides de l'Etat, protection de la loi, etc.). Dans les faits, ce groupe incarne la « Polity » au sens défini par Martiniello lorsque celui-ci parle « de l'ensemble des institutions et des acteurs politiques de la société belge (qui comprend) les trois pouvoirs (législatifs, exécutifs et judiciaires) exercés par les institutions étatiques, centrales ou fédéralisées (Régions et Communautés), (...) (et) les autres acteurs et institutions qui prennent théoriquement part à la définition et à la gestion des affaires publiques dans une société démocratique. Il s'agit notamment des partis politiques, des syndicats, des lobbies et des

groupes de pression divers, ainsi que du mouvement associatif⁹³ ». L'exclusion objective n'est donc pas « l'exclusion réelle » mais bien l'exclusion telle qu'elle est définie par la « Polity », telle qu'elle est perçue dans l'opinion publique, à travers les médias ainsi que par les pouvoirs publics.

- ❖ Ce faisant, nous avons décidé de définir l'**exclusion subjective** telle qu'elle est vécue et ressentie par la population considérée comme exclue par le groupe majoritaire et dominant. Ainsi, l'exclusion subjective repose autant sur les critères établis par le groupe dominant en la matière que sur le vécu personnel ou collectif des individus ou des groupes concernés. Ce vécu peut donc parfois être très éloigné de ces critères même si celui-ci est interdépendant des représentations sociales et des mécanismes d'exclusion du groupe « majoritaire », la construction de l'exclusion subjective pouvant interférer sur l'exclusion objective et inversement.

L'idée de base de cette opposition qui a animé les premiers débats de la présente étude est de réinstaurer dans le cadre de la recherche sur l'exclusion la vieille dichotomie de Berkeley⁹⁴ entre « ce qui est » et « ce qui est perçu ». Entre le discours sur la réalité de l'exclusion et le vécu des personnes et des groupes « identifiés » comme exclus. Entre l'exclusion telle que définie et énoncée par la « Polity » et la réalité quotidienne, personnelle et affective des personnes exclues. Même si, répétons-le, « ce qui est » et « ce qui est perçu » sont interdépendants et se conditionnent mutuellement dans des proportions variables en fonction des circonstances.

⁹³ Martiniello M., « Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique » in Martiniello M. et Poncelet E. (Ed), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles : Editions De Boeck, p.171.

⁹⁴ Berkeley, (1710), *Traité sur les principes de la connaissance humaine*.

(2) L'exclusion objective et subjective

(a) L'exclusion objective ou le regard institutionnalisé par le groupe dominant

La mesure de l'exclusion sociale et le regard institutionnalisé et officiel de celle-ci par le groupe dominant reposent sur une série de critères spécifiques susceptibles de décrire correctement la collectivité sociale et les différences entre elle-même et certaines de ses composantes.

Un premier critère d'évaluation et de qualification de l'exclusion de la population d'origine immigrée au sein de la société repose sur l'identification dans son chef de **désavantages socio-économiques chroniques** au regard de la majorité de la population belge. « La présence des collectivités ethniques étudiées s'explique principalement par les vagues successives d'immigration de travailleurs peu qualifiés qu'a connues le pays depuis 1945. Même si elles sont en voie de stratification socio-économique, les collectivités ethniques continuent globalement de présenter des désavantages socio-économiques et juridiques persistants mais variables. Ces désavantages varient d'abord dans le temps : ils ne se reproduisent jamais à l'identique. Par ailleurs, ils varient aussi selon le type d'expérience migratoire et post-migratoire des collectivités ethniques considérées. Par exemple, le fossé entre les collectivités d'origine européenne communautaire et les autres collectivités semble de plus en plus se creuser au détriment des secondes. Quoi qu'il en soit de la variabilité des désavantages rencontrés, il en persiste toujours un certain degré. Dans ce sens, on peut dire que les collectivités ethniques étudiées vivent une situation faite de désavantages chroniques⁹⁵ ». Ces désavantages se sont inscrits dans le long terme comme en témoignent entre autres sources les indicateurs publiés dans les rapports annuels du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme⁹⁶.

⁹⁵ Martiniello M., « Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique » in Martiniello M. et Poncelet E. (Ed), *op.cit.*, p.171.

⁹⁶ Consulter à ce sujet les rapports annuels produits par le centre depuis 1989 et partiellement disponibles à l'adresse Internet suivante : http://www.antiracisme.be/fr/cadre_fr.htm

A ce titre, quatre domaines d'investigation révèlent des processus de différenciation et d'exclusion entre population belge et population d'origine immigrée :

- ❖ **L'emploi** : des enquêtes statistiques ainsi que de nombreux témoignages révèlent des difficultés rencontrées par la population d'origine immigrée pour trouver un emploi, et a fortiori pour trouver un emploi stable et de qualité. Ces difficultés sont liées à plusieurs mécanismes d'exclusion du monde du travail dont il convient ici de rappeler les plus connus. La difficulté pour trouver un emploi est d'abord liée à la difficulté rencontrée par certains pour accéder à l'information relative aux emplois vacants et à l'offre d'emploi en général. Cet handicap se double d'une grande difficulté pour pénétrer les réseaux sociaux nécessaires pour trouver un emploi. Ensuite, cet aspect est directement lié à la question de l'éducation et de la formation professionnelle développée plus bas, la difficulté pour trouver un emploi dépend de la nature des diplômes obtenus qui jouent un rôle déterminant sur les chances de trouver un emploi de qualité. Enfin, à cela s'ajoute la discrimination à l'embauche, qui a été détectée scientifiquement dans le chef des employeurs, et la discrimination à la promotion et à la rémunération dans le cadre d'un emploi, qui sont autant de mécanismes favorisant des différences chroniques entre la population belge et les populations d'origine immigrée en matière d'emplois. Enfin, l'attribution systématique d'emploi précaire, peu gratifiant et peu qualifié aux individus d'origine immigrée renforce davantage l'écart entre les uns et les autres⁹⁷.

⁹⁷ Les travaux sur l'emploi des populations d'origine immigrée sont nombreux. Retenons pour notre propos ARRIJN P., FELD S. et NAYER A., (1998), « La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique », Bureau international du travail (BIT), *Cahiers de Migrations internationales*, Genève, n°23 ; Ouali N., « Emploi : de la discrimination à l'égalité de traitement ? » in (Collectif), *La Belgique et ses étrangers. Les politiques manquées*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997, pp. 145-165, Rea A., (2001), *Jeunes immigrés dans la cité*, Bruxelles : Labor ; et « L'emploi des immigrés. Intégration et différenciation sociale », *Critique régionale* 19, *Cahiers de sociologie et d'économie régionales*, Institut de Sociologie, 1993.

- ❖ **L'éducation** : les données statistiques et de nombreuses enquêtes témoignent d'un taux d'échec plus élevé au sein de la population d'origine immigrée par rapport à la population belge en général. Elles révèlent également l'existence d'une orientation plus systématique de la première vers les filières techniques et professionnelles en cas d'échec ou simplement de mauvais résultats. Ces différences, doublées de disparités entre le nord et le sud du pays, sont annuellement mises en évidence par les rapports du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Le bilan 1993-1999 est assez éloquent en la matière⁹⁸ lorsqu'il explique que ces différences peuvent être autant le résultat d'une discrimination voire de racisme de la part du corps enseignant peu disposé à croire en la réussite de certains élèves que la conséquence d'inégalités en termes de connaissance, d'adaptation et de compréhension entre population belge et d'origine immigrée. Plusieurs recherches ont montré que la seconde interprétation (l'argument culturel), plus courante et plus facile à croire, n'était pas pour autant la plus représentative de la réalité⁹⁹.

- ❖ **Le logement** : plusieurs travaux sur le logement, les données du recensement, les données issues des sociétés de gestion de logements sociaux et les enquêtes disponibles ont également montré les difficultés rencontrées par la population d'origine immigrée pour trouver un logement, et a fortiori un logement de qualité. Ces difficultés peuvent s'expliquer à partir de causes de type économique, également en raison de pratiques discriminatoires dans le chef des propriétaires quant au choix des locataires, mais aussi quant au rapport entre la qualité de ce dernier et le prix exigé. Ce phénomène pousse les populations d'origine immigrée vers des logements parfois insalubres, situés dans les quartiers les plus défavorisés, des quartiers souvent abandonnés par les pouvoirs

⁹⁸ *Egax et reconnus, bilan 1993-1998 et perspectives de la politique des immigrés et de la lutte contre le racisme*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, 1999, p.87-96 et p.241-254

⁹⁹ Voir notamment Leunda J., « Scolarisation : des occasions manquées » in (Collectif), *La Belgique et ses étrangers. Les politiques manquées*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997, p.241-259 ; Medhoune A., « Ethnicité et scolarité en Belgique » in Kotek J. et Medhoune A., *L'école face au racisme : les jeunes au défi de l'ethnicité*, Gerpinnes : Quorum, p.137-155 et Ouali N. et Rea A., "Insertion, discrimination et exclusion: Cursus scolaires et trajectoires d'insertion professionnelle de jeunes bruxellois", *Point d'appui TEF*, Dossier 11, September 1995.

publics. Ce processus de ségrégation urbaine encourage davantage les différents mécanismes d'exclusion que nous avons évoqués plus haut¹⁰⁰.

Compte tenu de l'état du logement dans les quartiers à fortes populations d'origine immigrée, on peut penser que ce qui y retient la population qui y habite aujourd'hui, ce sont les bas prix des loyers d'immeubles dégradés, et les difficultés, voire l'impossibilité de se trouver ailleurs un logement dans de meilleures conditions. Pour les mêmes raisons, on voit y affluer tous ceux qui sont exclus du marché de l'emploi ou qui vivent dans une instabilité professionnelle, parce que ce sont des quartiers et des logements qui leur sont plus accessibles pour des raisons économiques et sociales patentées¹⁰¹.

❖ **La santé** : quelques travaux ont également révélé des indices d'exclusion des populations d'origine immigrée dans le champ de la santé en général. Qu'il s'agisse d'indicateurs relatifs à la santé de ces populations au regard de la population belge en général, de l'accès aux soins ou aux services en la matière ou de la simple connaissances de l'existence de ces derniers et de leurs infrastructures, des différences ont pu être mises en évidence. Notons que la recherche dans ce domaine spécifique en est encore à l'état embryonnaire¹⁰².

De nombreux travaux illustrent les différences socio-économiques entre les populations d'origine immigrée et la population belge en général. En reprenant l'opposition de départ entre le discours sur l'exclusion et l'exclusion telle qu'elle est vécue par les personnes concernées, nous pourrions dire que ces travaux

¹⁰⁰ Sur le logement urbain et les populations d'origine immigrée, voir Alaluf M., *Les immigrés dans la ville : trajectoires migratoires et espaces résidentiels*, Bruxelles : Service de la programmation scientifique, 1993 ; Kesteloot C, Peleman K. et Roesems T., « Terres d'exil en Belgique » in (Collectif), *La Belgique et ses étrangers. Les politiques manquées*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997, p.27-43. Voir également le dossier sur la mixité sociale à Bruxelles : « Bruxelles : mixité sociale en théorie, ségrégation en pratique », *Cahiers Marxistes*, Déc.-Janv. 1998-1999, N°211

¹⁰¹ Alaluf M., *op.cit.*, p.8.

¹⁰² Citons les quelques rares travaux sur la question : CLAUDE F., (1991a), « Question santé », *Agenda interculturel*, 99-100 (décembre-janvier), p.12-13; LEMAN J. (1997) « La santé des immigrés en Belgique (Health care and immigrants in Belgium) », *Studi Emigrazione* 34 (125), p. 41-50 ; LOUTZ N., (1994), « Représentations de la santé : comparaison des personnes âgées belges et immigrés turques » in BLOMART J. et KREWER B. (ed.), *Perspectives de l'interculturel*, Paris : L'Harmattan; MANÇO A. et LOUTZ N., (1991), « Santé des immigrés maghrébins et turcs en Belgique: un panorama », *Migrations Santé*, 69, p.3-8.

représentent les productions de la « Polity » sur l'exclusion et les exclus d'origine immigrée, le discours du groupe majoritaire sur les minorités considérées comme exclues.

Aux désavantages socio-économiques chroniques évoqués plus haut, s'ajoutent également des **désavantages juridiques légaux** dans le chef de la population d'origine immigrée non-naturalisée. En effet, l'acquisition de la nationalité belge offre au requérant exactement les mêmes droits qu'aux Belges de naissance.

Ces discriminations dites institutionnelles se manifestent de différentes manières. Elles sont évidentes et facilement identifiables à travers par exemple la difficulté ou l'impossibilité pour les étrangers d'accéder à certains services d'aides sociales ou de santé; ou encore la difficulté ou l'impossibilité d'accéder à un emploi sans un permis de travail spécifique délivré par les autorités. Ces discriminations sont par ailleurs évidentes lorsqu'il est légalement impossible pour un étranger résidant en Belgique d'accéder à certains types d'emploi, notamment au sein de la fonction publique et dans certaines catégories professionnelles¹⁰³.

Il existe aussi certaines dispositions pénales relatives aux étrangers qui instituent des différences de traitement entre Belges et étrangers. C'est notamment le cas par rapport à la détention et à l'expulsion des étrangers dits « illégaux » ne possédant pas de titre de séjour ou des demandeurs d'asile déboutés à qui il a été ordonné de quitter le territoire. Enfin, la discrimination légale et institutionnelle est également flagrante par rapport au principe de la double peine qui pour rappel réside dans la double condamnation des étrangers pour certains délits, ceux-ci se voyant expulsés du territoire à l'issue de leur peine de prison¹⁰⁴.

« La formation de l'Etat a produit une vision et une division du monde qui séparent les nationaux des étrangers. Ce principe de division est objectivé et codifié dans

¹⁰³ Lire à ce sujet le bilan 1993-1999 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *op.cit.*, p.83.

¹⁰⁴ Rea A., « Délinquance et immigration : usage politique d'une association symbolique » in Brion F., Rea A., Schaut C. et Tixhon A. (Ed.), *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles : Editions De Boeck-Université, (coll. Pol-His), p.53 et sv.

les lois, incorporé dans les individus, nationaux et étrangers, et administré par les institutions étatiques et leurs agents. Cette distinction entre les nationaux et les étrangers apparaît très tôt dans la formation de l'Etat belge. Elle se cristallise dans les législations successives pour aboutir à la loi du 28 mars 1952 qui régit le séjour des étrangers jusqu'à celle de 1981. Quelle que soit l'époque, la propriété essentielle de l'étranger est celle d'être suspect, l'espion en temps de guerre, le subversif en temps de lutte politique, le travailleur immigré en temps de lutte économique. Par conséquent, il fait toujours l'objet de législations d'exception et de pratiques arbitraires que la Sûreté publique est chargée d'administrer¹⁰⁵ ».

On le voit, les désavantages légaux juridiques peuvent avoir un impact important sur un ou plusieurs des quatre points évoqués plus haut. Le caractère dynamique de l'exclusion repose en partie sur l'interaction entre ces phénomènes qui produisent la précarité et l'exclusion.

Enfin, aux désavantages chroniques et aux discriminations légales s'ajoutent également des désavantages légaux sur le plan politique entre Belges, étrangers européens et étrangers non-européens. En effet, si les étrangers qui ont obtenu la nationalité belge bénéficient du droit de vote et d'éligibilité comme les Belges de naissance, et à condition de satisfaire certaines exigences, notamment en matière d'âge, les étrangers européens ne bénéficient de ce droit qu'au niveau local (la législation les autorise à voter et à être élu communal mais leur interdit cependant de devenir échevin¹⁰⁶) et les étrangers non-européens ne possèdent quant à eux aucun droit en la matière. Notons que la situation de ces derniers devrait être modifiée lors des élections communales et provinciales de 2006¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Rea A., « Délinquance et immigration : usage politique d'une association symbolique » in Brion F., Rea A., Schaut C. et Tixhon A. (Ed.), *op.cit.*, p.53.

¹⁰⁶ Il est cependant possible d'affirmer que les obligations administratives à remplir pour bénéficier de ces droits représentent à nouveau une discrimination institutionnelle entre Belges et étrangers européens.

¹⁰⁷ Le débat sur cette question n'est toujours pas terminé au Parlement au moment où nous rédigeons le présent rapport. Les partis PS, MR, Ecolo, cdH et sp.a du côté flamand sont favorables au droit de vote et travaillent sur un texte commun proposé par le MR. Ce texte propose notamment le droit de vote sans éligibilité pour les étrangers non-européens résidant depuis au moins 5 ans en Belgique. Le VLD, le CD&V et le Vlaams Blok restent quant à eux opposés à l'octroi du droit de vote aux étrangers non-européens.

Les discriminations institutionnelles à l'encontre des étrangers et le fait que ces derniers ne possèdent pas ou peu de droits politiques est une conséquence directe de l'évolution du travail législatif des parlementaires sur les questions migratoires et surtout une conséquence des décisions politiques des différents gouvernements en matière de citoyenneté et d'acquisition de la nationalité belge qui se sont succédés depuis 1974. En effet, c'est à ce moment qu'est proclamé l'arrêt officiel de l'immigration du travail, un arrêt qui représente un tournant dans la perception de l'étranger en Belgique, celui-ci devenant au fil des années un individu qui va rester en Belgique alors que « la présence des immigrés devait (au départ) être provisoire¹⁰⁸ ». 1974 engage un passage lent et timide d'une politique d'immigration du travail vers une politique d'intégration des étrangers en Belgique. Même si dans les faits, plusieurs indices montrent que l'immigration n'a jamais réellement cessé¹⁰⁹.

L'enjeu se situe ici au niveau de la citoyenneté des populations d'origine immigrée. En effet, « l'opposition entre les acteurs qui prennent part, selon leur poids respectif, à la distribution des ressources collectives, c'est-à-dire les membres actuellement constitutifs de la Polity et les non-acteurs collectifs à ce niveau, en l'occurrence les collectivités ethniques d'origine immigrée, présente un enjeu objectif exprimable en termes d'accès à la citoyenneté politique. Dans la période actuelle de perte de souveraineté économique et politique des différents Etats européens, cet accès reste de la compétence exclusive de l'Etat qui inclut et exclut, c'est-à-dire qui choisit les membres de la Polity à l'aide notamment du code de la nationalité et des différentes politiques d'intégration des personnes d'origine immigrée mises en place. On peut analytiquement distinguer deux stratégies différentes de la Polity qui aboutissent au même effet de ne reconnaître aux collectivités d'origine immigrée aucun droit significatif de participation, et partant aucune influence réelle sur la gestion des affaires publiques de la société et sur les processus de redistribution des ressources collectives (...). Premièrement, des stratégies de réclusion intégrale des collectivités d'origine immigrée en dehors de la Polity sont mises en œuvre à travers notamment la définition et l'application

¹⁰⁸ Martiniello M., (2001), *La nouvelle Europe migratoire*, Bruxelles : Labor, p.13. Sur le tournant de 1974, lire plus particulièrement les pages 12, 13 et 14.

¹⁰⁹ Martiniello M., *ibidem*, p.13.

du droit de la nationalité qui citoyennise et décitoyennise les individus. Deuxièmement, des stratégies de marginalisation politique des collectivités d'origine immigrée sont développées à travers l'application de mesures prises dans le cadre d'éléments de politiques d'intégration des immigrés (...), (des mesures qui donnent) l'illusion d'une participation réelle des populations d'origine immigrée à la vie publique (...) ¹¹⁰ ».

L'inclusion et l'exclusion objectives de minorités, en l'occurrence ici les populations d'origine immigrée, déterminent et sont également déterminées par les représentations sociales des uns et des autres sur les uns et les autres. Ainsi, comme nous l'avons déjà indiqué, l'exclusion objective et les représentations sociales qui l'accompagnent de la part de la société belge peut favoriser l'exclusion subjective des minorités et, inversement, l'exclusion subjective et les représentations sociales des personnes concernées à ce sujet peut favoriser des mécanismes d'exclusion objectifs : discrimination, racisme et xénophobie, rejet, méfiance, sentiment de dévalorisation, etc.

Avant de clôturer la présente section, il convient de rappeler que les types de désavantages chroniques que nous avons évoqués plus haut et les mécanismes d'exclusion qui touchent la population d'origine immigrée peuvent varier fortement en fonction du pays d'origine, en fonction de la date de l'immigration, par rapport à l'histoire de l'immigration de la population concernée, au regard du temps de résidence dans le pays d'accueil, de la date d'arrivée dans ce dernier et enfin de la conjoncture économique du pays d'accueil et du pays d'origine.

(b) L'exclusion subjective où le regard des « exclus » sur eux-mêmes

L'exclusion subjective renvoie au sentiment d'exclusion ressenti par la population d'origine immigrée en Belgique relativement aux critères établis par le groupe majoritaire. La multiplicité des trajectoires personnelles rivalisent avec la spécificité de ces dernières. Nous sommes donc conscients du fait qu'un sentiment

¹¹⁰ Martiniello M., « Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique » in MARTINIELLO M. et PONCELET M., (ed.), *op.cit.*, p.173 et 174.

d'exclusion peut n'avoir strictement rien à voir avec les critères établis par le groupe majoritaire, critères qui portent sur l'emploi, le logement, la santé, la participation politique, etc. Nous sommes néanmoins contraints de nous intéresser prioritairement à ces derniers si nous voulons conserver l'intérêt du parallèle évoqué plus haut entre l'exclusion telle qu'elle est définie et l'exclusion telle qu'elle est perçue par rapport à cette énonciation du groupe majoritaire. Les raisonnements qui suivent reposent donc plus sur une démarche déductive de l'exclusion telle qu'elle pourrait être ressentie que sur une démarche descriptive de l'exclusion telle qu'elle a pu être racontée par les intéressés.

A ce stade, on peut affirmer sans trop de risque que le sentiment d'exclusion ressenti par la population d'origine immigrée en Belgique évolue à partir de trois niveaux. Il prend d'abord prioritairement sa source dans le vécu et l'expérience quotidienne des désavantages chroniques évoqués plus haut. Il est ensuite développé et entretenu par les mécanismes de production et de reproduction des représentations sociales du groupe majoritaire sur le groupe minoritaire relativement à ces désavantages, représentations qui peuvent amener à des comportements de pitié, de rejet, ou encore des comportements discriminatoires, racistes ou xénophobes. Enfin, ce sentiment active des représentations sociales spécifiques du groupe minoritaire sur lui-même, ce qui peut parfois aboutir à des comportements lucides, volontaires et autonomes par rapport à l'exclusion (voir les quatre types de gestion de l'exclusion par les exclus plus bas dans le présent chapitre).

L'exclusion subjective s'articule donc autour des faits objectifs constatés par le groupe majoritaire, des représentations sociales de ce dernier et des réactions de la part des minorités exclues.

Les désavantages étudiés nous permettent également de mettre en évidence trois sentiments qui caractérisent l'expérience de l'exclusion, il s'agit des sentiments d'inaccessibilité, d'inégalité et donc de discrimination et d'injustice.

Le sentiment d'inaccessibilité s'affirme à travers les difficultés vécues par la population d'origine immigrée pour obtenir un diplôme, pour accéder à des études supérieures ou de qualité, ou pour trouver un emploi stable et de qualité sur le marché du travail. Cette inaccessibilité trouve également des applications très concrètes dans le refus d'un prêt bancaire ou de l'entrée dans une boîte de nuit, mais aussi légalement à travers toute une série de barrières institutionnelles à l'encontre des « non-Belges » tel le droit de vote et d'éligibilité, l'accès à certaines fonctions, etc., comme nous l'avons vu plus haut.

Le sentiment d'inégalité découle directement du sentiment d'inaccessibilité que nous venons d'évoquer et sur les nombreuses difficultés quotidiennes liées aux traitements différenciés entre population majoritaire et populations d'origine immigrée. En effet, la difficulté pour accéder à certains droits, biens ou services, ainsi qu'à une reconnaissance et une estime de la part des autres évoque tacitement l'idée que cette différence serait basée sur un constat préalable d'inégalité entre certaines catégories de la population. L'inaccessibilité se justifiant alors à partir d'une inégalité réelle et immuable soit de nature ou alors démontrée par l'expérience.

Le renvoi systématique des jeunes immigrés vers les filières d'éducation alternatives (professionnelles ou techniques), les difficultés pour trouver un emploi valorisant et créatif, les obstacles rencontrés pour obtenir un salaire honorable et une promotion équitable dans le cadre d'une carrière professionnelle sont autant de manifestations de cette inégalité « originaire » qui expliquerait l'inaccession légitime de certaines catégories de la population à un ensemble de droits, de biens et de services. Ces difficultés participent à la création de représentations sociales des populations d'origine immigrée sur elles-mêmes qui peuvent mener à un processus d'auto-dévalorisation et de culpabilité. Le constat de l'inégalité de traitement peut donc avoir un effet aggravant sur la perception et la réalité de cette dernière.

Le sentiment de discrimination¹¹¹ enfin peut être interprété comme une relecture de l'inaccessibilité en termes de responsabilités. Celle-ci serait alors moins la conséquence d'une inégalité « originaire » (ou démontrée dans la pratique) qui justifierait un traitement différencié, que le comportement injuste et irrationnel de certaines catégories de la population au regard des populations d'origine immigrée. Le sentiment d'être discriminé trouve sa source en grande partie dans les représentations sociales du groupe majoritaire sur les populations d'origine immigrée, et ses conséquences dans la vie sociale au quotidien en termes d'emploi, de considération, de liens sociaux, etc., mais aussi en termes de rejet, de méfiance, de racisme, de xénophobie, etc. Le constat de la discrimination peut donc mener à la dénonciation et la lutte contre cette dernière.

(3) Les groupes majoritaires et les populations exclues : application du modèle

La première piste développée dans notre travail collectif a porté sur l'exclusion dans son rapport au groupe majoritaire et, plus spécifiquement, sur les attitudes et les représentations de ce groupe à l'égard des populations exclues. Dans notre hypothèse, ce rapport institue divers modes de gestion typiques de l'inclusion. C'est ainsi que nous avons constitué un modèle à partir de deux axes (cf. p.13) :

1^{er} axe : attitude de peur ou de pitié envers les « exclus », en considérant qu'il s'agit de 2 attitudes opposées ;

2^{ème} axe : représentation de l'exclu comme « en deçà » et donc ré-insérable dans la normalité, ou comme « au-delà » et donc sans espoir de réinsertion.

Ce modèle nous a permis de mettre en évidence 4 modes de gestion typiques de l'exclusion. A chaque fois, nous avons essayé de qualifier les pratiques, les

¹¹¹ ITALIANO P., (2003), *Final report on The Belgian Survey on Experience of Racial Discrimination*, Liège : Université de Liège/CEDEM/EUMC.

représentations et les comportements du groupe majoritaire à l'égard du groupe exclu en termes d'assistance ou de sanction, en termes de volonté d'inclusion ou d'exclusion.

L'assistance inclusive qui traduit une volonté d'inclusion sociale

Il est ici question d'assistance concrète des individus appartenant à une minorité en vue d'une inclusion ou d'une ré-inclusion de ces derniers au sein de la collectivité sociale et donc du groupe majoritaire.

Dans le cas précis des populations d'origine immigrée, le cas du demandeur d'asile reconnu comme tel nous semble illustrer parfaitement l'assistance inclusive. En effet, une fois reconnu comme réfugié, le demandeur d'asile bénéficie d'une part d'une assistance substantielle caractérisée par une aide sociale, un accès aux soins de santé, un accès à un logement décent, la possibilité de travailler légalement en Belgique, etc. Et d'autre part, ces dispositions sont développées en vue d'assurer autant que possible au réfugié son inclusion « sans histoire » et sans difficulté au sein de la société d'accueil. Au regard des autres catégories d'individus d'origine immigrée, tout semble fait pour que le demandeur d'asile, une fois reconnu comme réfugié, puisse grâce à une assistance forte s'intégrer au plus vite dans la société belge.

Le droit de vote de certaines catégories d'étrangers peut sembler à certains égards témoigner également d'une assistance inclusive. Le droit de vote étant, nous l'avons vu, un moyen d'accéder à la « Polity » et à la redistribution des richesses en général et donc de s'intégrer à cette dernière.

A contrario, certaines restrictions à ce même droit peuvent être interprétées comme une assistance exclusive.

L'assistance exclusive constitue un maintien dans l'exclusion sans pour autant l'aggraver

Il est également ici question d'une assistance concrète à l'intention des populations d'origine immigrée. En revanche, il est ici permis de s'interroger sur la volonté réelle d'inclusion de ces dernières.

L'assistance exclusive est caractérisée par l'ensemble des politiques d'intégration organisées en Belgique depuis le début des années 80. C'est par exemple toutes les politiques d'intégration mises en place aux différents niveaux de pouvoir en Belgique, que ce soit au niveau communal, communautaire, régional ou fédéral, qu'il s'agisse de financements de projets interculturels, de formations et de services de traduction, d'insertion professionnelle, d'accession à certains services, etc. C'est aussi les politiques dites de discrimination positive qui visent à favoriser dans certains secteurs (notamment l'emploi et l'éducation) les catégories de la population considérées comme défavorisées, au sein desquelles le pouvoir politique belge situe la population d'origine étrangère.

Nous parlons d'assistance exclusive car l'ensemble de ces dispositions constituent bel et bien une assistance organisée et financée par les pouvoirs publics à l'attention des populations d'origine immigrée. Mais il est permis de se demander si ces dernières, au regard des problèmes constatés, ne représentent pas plutôt une volonté timide de veiller à ce que l'exclusion constatée ne s'aggrave pas davantage. En d'autres termes, de par les populations qu'elles concernent, de par les moyens qui leur sont alloués, et surtout au regard des désavantages chroniques constatés plus haut, ces politiques ne semblent pas témoigner d'une volonté réelle d'inclusion et d'intégration des populations en question.

On retrouve également dans l'assistance exclusive la législation belge et les conventions et traités internationaux contre le racisme et les discriminations. Ces dernières visent à empêcher des pratiques qui favorisent l'exclusion sans développer de politiques spécifiques proactives en vue d'éradiquer complètement le racisme et les discriminations.

L'assistance exclusive se traduit également par un nombre important de pratiques dites de médiation interculturelle. Dans les faits, cette dernière ne constitue pas toujours une action destinée à favoriser et à promouvoir l'intégration des populations d'origine immigrée mais représente plutôt un outil qui vise à réduire au maximum les conséquences néfastes liées à l'absence ou l'inefficacité de politiques d'intégration. En reprenant la vieille définition de l'inégalité selon laquelle cette dernière se caractérise par un traitement inégal de personnes égales ou par un traitement égal de personnes inégales¹¹², « on dira que la médiation a pour objectif de rectifier l'inégalité liée au traitement égal de personnes inégales dans leur rapport aux institutions, que ce soit pour des raisons de classes sociales, d'éducation ou d'origine ethnique. Et ce, en rendant pouvoir et autonomie aux usagers¹¹³ ». L'assistance ne fait que « rectifier le tir » sans inclure pour autant. Il y a donc à chaque fois un processus qui mêle assistance et maintien "par défaut" dans l'exclusion. C'est la raison pour laquelle nous parlons d'assistance exclusive.

La sanction inclusive se rapporte à l'inclusion de la dernière chance

Un exemple de sanction inclusive réside dans ce qu'il est convenu d'appeler le débat autour du voile. En effet, on peut légitimement affirmer que les dispositions visant à interdire le port du voile dans certaines circonstances, notamment à l'école ou dans le cadre de l'exercice d'une fonction publique, visent à faire disparaître autant que possibles les traits individuels qui pourraient mettre en difficulté une bonne intégration d'un individu au sein de la société. Même s'il est possible de contester à la fois la justesse et l'efficacité de telles mesures, on peut affirmer sans trop d'hésitations qu'il est bien ici question de veiller à l'inclusion et

¹¹² Selon Aristote, « on croit que la justice, c'est l'égalité, et elle l'est en fait, non pas pour tous, mais seulement pour des égaux ; l'inégalité aussi semble être juste et elle l'est en effet, non pas pour tous, mais seulement pour des individus inégaux. ». Aristote, *Politique*, tome II, Première partie, Livre III-IV, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p.1 et 2. On peut en déduire que l'égalité est le traitement égal de gens égaux et que l'inégalité est le traitement inégal de gens égaux ou le traitement égal de gens inégaux. Merci à Grégory Cormann pour ces éclaircissements.

¹¹³ Florence E. et Jamin J., (2003), *Médiations interculturelles et institutions*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant (Collection Cahiers Migrations), p.66.

à l'intégration de certains individus à travers une sanction : l'exclusion d'un établissement ou d'une profession par exemple.

Un autre type de sanction inclusive, plus tacite, est illustré par l'orientation systématique des jeunes d'origine immigrée vers les filières scolaires techniques et professionnelles dans l'enseignement secondaire comme nous l'avons vu plus haut. Ou par l'attribution de « jobs » peu valorisants et mal rémunérés à ces derniers. Dans les deux cas les individus subissent une sanction caractérisée par des comportements discriminatoires à leur égard mais présentée et souvent interprétée comme une volonté d'inclure les personnes concernées, et éviter ce faisant, une exclusion définitive caractérisée par l'absence de diplôme ou l'exclusion du marché de l'emploi.

La sanction inclusive vise à tester la capacité d'autoresponsabilisation de l'individu vis-à-vis d'un mode de vie qu'on lui reproche ou dont il se plaint. Elle considère certains types de sanction comme un moyen ultime et efficace d'inclusion de l'individu dans la société.

Un autre exemple réside dans les dispositions légales qui imposent aux étrangers d'avoir un permis de travail pour obtenir un permis de séjour ou un permis de séjour pour avoir un permis de travail. Il existe une sanction manifeste à l'égard des étrangers par rapport à la population belge, à savoir une obligation administrative supplémentaire et difficile à remplir, une sanction se double d'une volonté d'inclusion par le travail en rendant celui-ci indispensable à l'entrée légale sur le territoire.

La sanction exclusive représente la volonté d'exclusion sociale

La sanction exclusive se révèle autant à travers les représentations sociales du groupe majoritaire et dominant sur la population immigrée que dans les dispositions légales les concernant en Belgique.

Le discours populaire ou politique raciste et xénophobe représente un discours de rejet sans compromis qui propose d'exclure les immigrés du territoire national. La sanction illustrée par l'injure ou la violence se double d'une volonté manifeste d'une exclusion physique de l'individu.

Les dispositions relatives à la détention et à l'expulsion des étrangers « illégaux » et des demandeurs d'asile déboutés vont dans le même sens. La sanction se double d'une exclusion physique légale organisée par les pouvoirs publics. Le principe légal de la double peine qui réside dans la double condamnation des étrangers résidant en Belgique pour certains délits (une peine de prison accompagnée d'expulsion du territoire à l'issue de cette dernière) révèle une volonté très claire d'exclusion totale et définitive de la personne concernée.

Un exemple extrême enfin. Le régime nazi qui progressivement dès 1933 a organisé l'expulsion ou l'élimination physique d'un nombre important de personnes considérées comme « non-allemandes » parce que « d'origine immigrée ». Ici aussi, la sanction se double d'une volonté d'exclusion radicale et définitive.

(4) Le regard des populations exclues sur elles-mêmes et sur le groupe dominant

La seconde piste théorique de notre travail s'est basée sur les représentations des populations exclues à l'égard de l'environnement social et politique et par rapport à elles-mêmes. Dans cette perspective, nous postulons que ces représentations influent la manière dont les populations fragilisées gèrent leur exclusion.

Pour expliciter notre hypothèse, nous avons construit un modèle à partir de deux axes (p. 24):

- ❖ **Un axe de perception par rapport à l'environnement social et politique**
Cet axe oppose un sentiment que des ressources sont disponibles et accessibles, un sentiment d'être encadré, assisté et accepté. Et d'autre part, un sentiment

que les ressources ne sont pas disponibles ou ne sont pas accessibles, et donc sentiment d'abandon, de rejet.

- ❖ **Un axe de perception par rapport à soi-même.** Cet axe oppose un sentiment d'être capable, une volonté de participer à la vie sociale et « normale », notamment par un apport d'utilité sociale, la résilience, l'empowerment, etc. Et d'autre part, au bout de l'axe : un sentiment d'incapacité, d'auto-dévalorisation, etc.

Dans ce modèle, la gestion de l'exclusion par les exclus se focalise au sein de 4 grandes approches, chacune donnant une réponse-type au problème de l'exclusion ressentie.

- ❖ **L'exclu ré-intégré** traduit le sentiment d'un retour possible à la « normale » et surtout d'une capacité à utiliser les ressources qui lui sont disponibles favorisant la normalité et la non-discrimination. C'est le cas des personnes d'origine immigrée qui sont conscientes des discriminations auxquelles elles sont confrontées et qui développent des stratégies personnelles permettant de contourner ces dernières ou d'éviter qu'elles prêtent trop à conséquence. Les risques d'exclusion sont donc ici temporaires et évités.
- ❖ **L'exclu assisté** traduit le sentiment d'incapacité d'un retour à la « normale », et l'utilisation des aides financières et sociales permettant la simple satisfaction des besoins de base dans une attitude d'abandon de comportements actifs. Il renvoie à l'individu d'origine immigrée qui n'arrive pas à éviter les pièges, les inégalités et les discriminations et la spirale de l'exclusion qui en est la conséquence au sein de la société. Un individu qui tente dès lors d'accéder aux ressources de l'Etat pour éviter l'exclusion et la précarité (logement social, allocations de chômage, minimex, etc.). L'individu d'origine immigrée qui est assisté représente sans surprise celui qui est le plus souvent stigmatisé dans les discours à caractère raciste et xénophobe. Ce phénomène s'explique par le fait que c'est justement à ce niveau que les Belges qui souffrent de l'exclusion sociale et économique et les personnes d'origine immigrée exclues sont en compétition pour accéder aux aides et services de l'Etat-providence (logement social, aides du CPAS, etc). A titre d'exemple, « à Anvers et à Gand, les Marocains et les Turcs vivent dans des quartiers où la majorité de la population est

belge et pauvre. Belges et étrangers y sont concurrents pour les mêmes services de l'Etat-providence, devenus plus rares mais aussi plus nécessaires. Un enseignement de qualité, un logement social, une formation professionnelle, le maintien des allocations de chômage ou l'aide du CPAS doivent être partagés. Il n'y a qu'un pas pour plonger dans la théorie du bouc émissaire (...) ¹¹⁴».

- ❖ **L'exclu organisé** exprime son sentiment d'abandon par une démarche active, basée sur le refus de cet abandon, sur le soulignement des différences et la revendication de politiques spécifiques. C'est par exemple l'individu qui transformera son « handicap » (son origine immigrée) en moyen de promotion sociale par le biais d'un engagement militant dans une association visant à aider les populations d'origine immigrée, c'est par exemple le leader ethnique, l'élu d'origine étrangère, etc. On parlera ici de socialisation de la révolte où l'individu refuse la disqualification sociale et les discriminations dont il fait l'objet et conteste la place qui lui est assignée.

- ❖ **L'exclu désespéré** traduit l'incapacité d'une participation sociale acceptable et le sentiment d'être abandonné ou rejeté. A l'inverse de l'individu organisé, l'exclu désespéré présente un déficit dans sa maîtrise du jeu social. Ce faisant, il adopte des comportements liés à un sentiment de révolte et de désespoir qui peuvent aggraver la disqualification dont il fait l'objet par le groupe majoritaire. L'exclu désespéré renvoie aux jeunes des quartiers défavorisés qui se regroupent plus sur base d'un sentiment de révolte que sur une éventuelle appartenance ethnique commune, même si dans de nombreux cas la double appartenance de ces derniers à une population d'origine immigrée et aux classes défavorisées peut pousser à penser le contraire. Andrea Rea qualifiait ce processus « d'ethnisation de la pauvreté¹¹⁵ ». Ethnisation qui fait que la vie sociale des quartiers dont la densité de la population d'origine immigrée est forte se voit souvent imaginée et interprétée en termes ethniques, les conflits devenant rapidement des conflits ethniques, les tensions et les relations sociales entre « jeunes » étant systématiquement considérées comme ethniques, etc.

¹¹⁴ KESTELOOT C., « Terre d'exil en Belgique » in *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Bruxelles : De Boeck, 1997, p.42.

¹¹⁵ Rea A., *Ethnicisation de la pauvreté ou pauvreté de l'ethnisation?* in *La Revue Nouvelle*, n°11, Novembre 1992, p.63-65.

Notons qu'il s'agit bien ici de types idéaux dont les caractéristiques sont tirées à l'extrême. Les individus concrets, eux, s'inscrivent principalement dans un type de logique mais peuvent chevaucher plusieurs catégories ou, tout simplement, changer de type au cours de leur histoire.

En guise de conclusion, il convient de rappeler ici que l'ensemble des catégories développées dans nos deux tableaux qui portent d'une part sur la perception du groupe majoritaire et d'autre part sur la perception du groupe minoritaire s'inscrivent dans un cadre dynamique. Le processus de l'exclusion évolue en fonction des circonstances concrètes de la vie d'un individu sur le plan social et économique, mais aussi en fonction des représentations que celui-ci a de lui-même et bien entendu des représentations que le groupe majoritaire a de l'exclusion et des personnes concernées. En d'autres termes, et cet aspect est déterminant, un même individu peut être perçu et se percevoir lui-même de plusieurs façons différentes relativement à l'évolution de son vécu. L'individu organisé pouvant au fil du temps devenir un individu ré-intégré, un individu bénéficiant d'une assistance inclusive pouvant faire l'objet d'une sanction exclusive, à l'instar par exemple du demandeur d'asile qui se voit finalement débouté. L'exclusion est un phénomène dynamique, les catégories de nos deux tableaux témoignent de ce phénomène.

Bibliographie

ALALUF M., (1994), *Les immigrés dans la ville, Trajectoires migratoires et espaces résidentiels*, Uib, Bruxelles.

ARRIJN P., FELD S. et NAYER A., (1998), *La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique*, Bureau international du travail (BIT), Cahiers de Migrations internationales, Genève, n°23.

BEAUCHESNE M.-N., (2000), "Habiter Bruxelles si l'on est étranger, à quelles conditions?", *Nouvelle Tribune*, Bruxelles, n° 23.

BERKELEY, (1710), *Traité sur les principes de la connaissance humaine*.

« Bruxelles : mixité sociale en théorie, ségrégation en pratique », *Cahiers Marxistes*, Déc.-Janv. 1998-1999, N°211

CECLR (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme) (2000), *L'accès des étrangers à la fonction publique*, (SFI) Service fédéral d'information, Bruxelles.

CECLR (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), (1999), *Egax et reconnus, Bilan 1993-1999 et perspectives de la politique des immigrés et de la lutte contre le racisme*, (SFI) Service fédéral d'information, Bruxelles.

CECLR (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), (1997), *Engagements pour l'égalité, Rapport annuel 1997*, (SFI) Service fédéral d'information, Bruxelles.

CLAUDE F., (1991a), « Question santé », *Agenda interculturel*, 99-100 (décembre-janvier), p.12-13

COENEN M.-T et LEWIN R. (ed.), (1997), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles: De Boeck

Collectif (2001), *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, De Boeck, Bruxelles.

Critique régionale 19, *Cahiers de sociologie et d'économie régionales*, Institut de Sociologie, 1993.

(sous la direction de Paula D'hondt et Bruno Vinikas), *L'intégration : une politique de longue haleine*, Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, Novembre 1989, volume I.

FLORENCE E. et JAMIN J., (2003), *Médiations interculturelles et institutions*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant (Collection Cahiers Migrations), p.66.

GALISSOT R. et MOULIN B. (ed), (1995), *Les quartiers de la ségrégation, Tiers monde ou Quart monde?*, Karthala, Paris.

GRES P. (Groupe de recherches économiques et sociales sur la population), (2000), *L'immigration en Belgique, Effectifs, mouvements et marché du travail*, à l'attention du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, Université de Liège, Liège.

ITALIANO P., (2003), *Final report on The Belgian Survey on Experience of Racial Discrimination*, Liège : Université de Liège/CEDEM/EUMC.

JAMIN J., « Les mots et les choses » in *Nouvelle tribune*, (avril 2001), n°26, p.24-27.

JAMIN J., « Le mythe de l'autochtonie » in *Espace de libertés*, (octobre 2001), n°294, p.6-7.

JAMIN J., « Débattre de l'intégration en France et en Belgique » in *Hommes & Migrations*, Paris, n°1244, Juillet-Août 2003, p.103-109.

KESTELOOT C., « Terre d'exil en Belgique » in *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Bruxelles : De Boeck, 1997.

LEMAN J. (1997) « La santé des immigrés en Belgique (Health care and immigrants in Belgium) », *Studi Emigrazione* 34 (125), p. 41-50.

LEUNDA J., « Scolarisation : des occasions manquées » in (Collectif), *La Belgique et ses étrangers. Les politiques manquées*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997, p.241-259.

LOUTZ N., *Représentation de la santé : comparaison des personnes âgées belges et immigrées turques*, Centre d'Etudes, de Services et de Ressources sur l'Immigration Musulmane, Liège.

LOUTZ N., (1994), « Représentations de la santé : comparaison des personnes des personnes âgées belges et immigrés turques » in BLOMART J. et KREWER B. (ed.), *Perspectives de l'interculturel*, Paris : L'Harmattan.

ES-SAFI L., "Médecine traditionnelle marocaine : la dimension cachée", in *Nouvelle tribune* (septembre 1995), n°. 8.

MANCO A., (2000), "La scolarité des enfants turcs et maghrébins : entre rupture et passerelle culturelle", *Osmose*, Hors série (avril-mai-juin).

MANÇO A. et LOUTZ N., (1991), « Santé des immigrés maghrébins et turcs en Belgique: un panorama », *Migrations Santé*, 69, p.3-8.

MARTINIELLO M., « Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique » in Martiniello M. et Poncelet E. (Ed), (1993), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles : Editions De Boeck, p.167-185.

MARTINIELLO M. (1995), *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris : PUF (Collection Que sais-je?).

MARTINIELLO M., (2001), *La nouvelle Europe migratoire*, Bruxelles : Labor.

MARTINIELLO M. et JAMIN.J, (2000), "Country report on Belgium", in *Towards an emerging ethclass? Western Europe*, Freudenberg Stiftung, Volume 3, Weinheim.

MARTINIELLO M. et JAMIN.J, (2000), *Pour une gestion objective et efficace du logement social dans un environnement multiethnique*, CIRIEC / CEDEM, Université de Liège, Liège.

MARTINIELLO M. et PONCELET M., (ed.) (1993), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, De Boeck, Bruxelles.

MEDHOUNE A., « Ethnicité et scolarité en Belgique » in Kotek J. et Medhoune A., *L'école face au racisme : les jeunes au défi de l'ethnicité*, Gerpennes : Quorum, p.137-155.

OUALI N., « Emploi : de la discrimination à l'égalité de traitement ? » in (Collectif), *La Belgique et ses étrangers. Les politiques manquées*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997, pp. 145-165.

REA A., *Ethnicisation de la pauvreté ou pauvreté de l'ethnicisation?* in La Revue Nouvelle, n°11, Novembre 1992.

REA A., (1997), *La société en miettes. Epreuves et enjeux de l'exclusion*, Bruxelles : Labor.

REA A. (2002), *Jeunes immigrés dans la cité*, Bruxelles : Labor.

REA A., « Délinquance et immigration : usage politique d'une association symbolique » in Brion F., Rea A., Schaut C. et Tixhon A. (Ed.), *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles : Editions De Boeck-Université, (coll. Pol-His), p.39-76.

VANDERKAM M., (1999), *"Repérer, comprendre et combattre les discriminations"*, in Cahiers Marxistes, n°211 (janvier).

6. Annexe 2 : les articles

6.1. Article proposé à la Revue Internationale de Promotion de la Santé et d'Education pour la Santé

Elaboration d'un modèle compréhensif de l'exclusion dans le cadre d'une recherche transdisciplinaire

Résumé

Le concept d'exclusion, présent dans toutes les disciplines des sciences humaines, s'applique à des populations différentes (personnes handicapées, personnes immigrées, etc.) confrontées à des situations également différentes (rupture du lien social, inégalité de santé, etc.). Pendant trois ans, des chercheurs issus de domaines universitaires variés ont travaillé à la création d'un nouveau paradigme pour décrire et comprendre l'exclusion. Pour tirer parti de la diversité des champs et des expériences et surmonter les obstacles inhérents à cette diversité, il a fallu composer un référentiel commun à partir des théories, des définitions et des représentations propres à chacune des disciplines en présence. L'angle réducteur de l'expert exige en effet un dépassement des savoirs disciplinaires pour parvenir à une approche globale de l'exclusion. Ce passage à un savoir transdisciplinaire passe par l'émergence des points qui relient et de ceux qui différencient les expertises et les populations exclues.

Un modèle théorique est né de cette démarche. Construit sur la base de recherches fondamentales et de terrain, porteur d'un ensemble d'hypothèses convergentes, il permet une appréhension globale des pôles constitutifs de l'exclusion, d'une part à partir du point de vue de la société excluante, et d'autre part à partir de celui des populations exclues. L'article présente comment le modèle a pris forme, en articulant d'une façon dialectique les démarches et les expériences de chacun.

1. Problématique

1.1. La production des exclus

Le concept d'exclusion nourrit l'actualité politique, sociale et économique de ces vingt dernières années. Il rend compte du malaise qui aujourd'hui traverse notre société à plusieurs niveaux. D'abord, les bouleversements actuels ont aggravé la paupérisation de groupes fragilisés, issus notamment de migrations économiques ou victimes de phénomènes touchant la réorganisation de notre société. Ensuite, l'émergence de l'individualisme a modifié les rapports de solidarité qui avaient cours autrefois, dans les domaines du travail, de la formation, du quartier et de la famille, avec l'apparition de nouveaux pouvoirs (Fitoussi et Rosanvallon, 1996 ; Paugam, 1996). Sur le plan des valeurs, les chocs interculturels ont remis en cause les idéologies traditionnelles, gommé les repères moraux d'autrefois. L'exclusion, limitée jadis à certains marginaux, touche aujourd'hui de plus en plus d'individus.

Ainsi, aux traditionnelles oppositions de classes sociales se sont ajoutés de nouveaux clivages visant également les classes moyennes. Celles-ci risquent la marginalisation faute de maîtriser les codes sociaux, que ce soit par manque de ressources ou tout simplement parce qu'elles sont victimes des structures qui construisent aujourd'hui les rapports sociaux (Dubet, Martuccelli, 1998). L'exclusion, comme tout enjeu social, est le fruit de multiples discours parfois contradictoires. Elle peut ainsi être appréhendée comme un dysfonctionnement de la société, un mécanisme de cohésion sociale des personnes socialement insérées, un processus de disqualification sociale ou encore comme la conséquence d'une responsabilité individuelle.

C'est dans ce cadre qu'une recherche interuniversitaire sur l'exclusion a été entreprise en 2000, à l'initiative du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique (Grawez et al., 2002). Des chercheurs en psychologie, sciences politiques, santé publique et sociologie ont croisé théories, méthodologies, littératures et expériences de terrain, pour parvenir, grâce au

regard cumulé de chaque discipline sur l'objet de recherche, à l'émergence d'un référent commun et à la construction d'un nouveau paradigme capable d'appréhender le concept de l'exclusion. Cette démarche diffère de celle qui avait cours au XXe siècle, marqué par la spécialisation des disciplines, le découpage de la réalité et l'organisation des connaissances. Nul ne conteste la fulgurance des progrès réalisés. Seulement, une exigence théorique nouvelle a émergé, celle de la quête d'un sens global permettant de comprendre l'homme et le monde en général. Les spécialisations, de plus en plus étroites, se sont dispersées et décontextualisées, ce qui a entraîné une perte de sens due à un émiettement du savoir. La prévalence disciplinaire empêche l'aptitude à connaître, qui exige d'une part de séparer pour analyser, puis de relier pour synthétiser ou complexifier (Morin, 1977). Aujourd'hui, pour contrer le morcellement réducteur de la spécialisation, la recherche s'ouvre à la complexité et à la multiréférence.

1.2. Inscription de la recherche dans le champ de la promotion de la santé

Exclusion et inégalité face à la santé vont généralement de pair dans le champ actuel de la promotion de la santé¹¹⁶ (Deschamps, 1998 ; Doumont, Aujoulat et Deccache, 2000). Le programme très vaste de la promotion de la santé suppose une approche multifactorielle de la problématique. Dans une démarche démocratique, la promotion de la santé favorise la participation active de tous les acteurs concernés, non seulement les professionnels mais aussi le public. Celui-ci n'est aujourd'hui plus un simple consommateur de services, mais un acteur capable de prendre en charge son destin et reconnu dans cette compétence . Dans cette optique, la recherche interuniversitaire postule que les personnes soumises à l'exclusion ou à un risque d'exclusion possèdent des ressources qu'il s'agit de déceler, des compétences à faire émerger. Il faudra les décrire, dans une étape ultérieure de la recherche, non pas par rapport à la culture des « riches », mais par rapport au contexte social d'exclusion (Mercier, 1996).

¹¹⁶ La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (OMS, 1986) précise que « les conditions et ressources préalables à la santé sont la paix, un abri, de la nourriture, un écosystème stable, des ressources durables, la justice sociale et l'équité, un revenu ».

1.3. La construction d'un savoir commun

Le concept d'exclusion a été abordé à travers cinq domaines touchant des populations socialement fragilisées : le handicap, l'immigration, les familles maltraitantes, les personnes âgées et les adolescents violents.

- La question du handicap est abordée à travers l'inégalité de traitement entre valides et handicapés sur le marché du travail.
- L'immigration est étudiée à la fois d'un point de vue législatif et dans les représentations, souvent négatives, de la société d'accueil, pour les primo-arrivants et leurs descendants.
- Les familles maltraitantes, vivant parfois dans la réclusion et s'excluant elles-mêmes de la société, sont interrogées non en termes de jugement, mais dans leur vécu, la culture qu'elles véhiculent et leur capacité de changement.
- Les personnes âgées sont décrites à travers leurs représentations et le risque d'identification à l'image négative que la société leur renvoie d'elle-même.
- La violence des adolescents est analysée en tant que trouble du comportement favorisant les problèmes d'inadaptation sociale et comme inscription dans une socialisation marginalisante et discriminante (origine socio-économique défavorisée, appartenance à des quartiers de relégation, échecs scolaires).

Les échanges entre chercheurs ont eu pour but d'élaborer un référentiel partagé et applicable aux différents objets d'études. L'obtention d'une telle finalité a exigé l'adoption d'une méthode de travail apte à favoriser la rencontre entre disciplines. C'est la raison pour laquelle une approche tenant de l'herméneutique collective s'est mise en place, passant progressivement de la pluridisciplinarité, où chacun examine l'objet de recherche avec ses lunettes disciplinaires, à la transdisciplinarité, où chacun se réfère à un cadre construit en commun qui dépasse et transcende les différences disciplinaires. Pour répondre à notre souci de rencontre, dans un premier temps, les chercheurs ont déconstruit les savoirs disciplinaires (revue de la littérature, aspects méthodologiques, etc.) pour,

ensuite, les reconstruire en un corpus commun (sélection de concepts transversaux, opposition entre populations étudiées, etc.) et, enfin, développer des modes d'appréhension transdisciplinaires de l'exclusion. La combinaison d'une démarche inductive et transversale, partant des savoirs disciplinaires pour atteindre un savoir transdisciplinaire, et d'une approche structurale et compréhensive, visant à saisir ce qui relie et différencie les populations-cibles et à comprendre ce qui légitimise ces liens, constitue la méthodologie privilégiée pour élaborer nos hypothèses concernant l'exclusion.. Cette méthode de travail nous a permis de surmonter la polysémie du concept d'exclusion, qui recouvre de multiples situations et modes d'appréhension en sciences humaines.

2. Méthodologie

2.1. Construction des indicateurs

(1) Groupe majoritaire et groupe minoritaire

Dans une démarche heuristique, les chercheurs ont distingué deux groupes. Le premier est le **groupe dit majoritaire**, considéré comme le producteur du discours sur l'exclusion. C'est ce groupe qui, à travers l'activité politique, fixe les repères séparant la normalité de l'anormalité. Signalons qu'il existe deux discours dominants sur l'exclusion, l'un, politique et l'autre, scientifique. Le discours du groupe majoritaire confond souvent les deux, se prétendant à la fois politique et scientifique, ne retenant en fait que ce qui convient à son propos. C'est de ce genre de dérive que naissent les mouvements extrémistes.

Le second est formé d'un ou plusieurs **groupes dits minoritaires**, considérés comme marginaux par le reste de la société (le groupe majoritaire). Si cette séparation est nécessaire pour amorcer une réflexion sur l'exclusion, elle ne doit pas occulter le fait que nous vivons dans une société où le discours dominant n'est pas systématiquement le discours du plus grand nombre ou de la majorité. Ainsi, pour Touraine (1992), la classe dominante dans nos sociétés postindustrielles se compose de groupes dispersés en pôles d'influence et de pression qui contrôlent les grands appareils économiques et politiques.

Le concept de groupe dominant plutôt que de groupe majoritaire nous a paru parfois plus approprié lorsqu'il s'agissait de réfléchir sur l'identité et les motivations des producteurs de représentations sociales bien définies telles que la rentabilité et l'excellence, et leurs conséquences sur le vécu de l'exclusion de certaines catégories de la population, notamment par rapport à la question obsédante du travail et de son importance en termes d'inclusion et d'exclusion dans l'imaginaire social. Chaque catégorie de population dite exclue, prise séparément, justifie l'usage des concepts de groupes majoritaires et minoritaires. Aux personnes handicapées s'oppose le groupe des valides, à celui des personnes âgées les personnes socialement actives, aux familles maltraitantes les familles bientraitantes, aux adolescents violents les adolescents socialement conformes, et aux immigrés, enfin, les autochtones. Les exclus d'un groupe peuvent faire partie d'un ou plusieurs groupes majoritaires, ils peuvent également cumuler les situations d'exclusion.

(2) Exclusion objective et exclusion subjective

La société existe à travers la confrontation réelle et/ou symbolique de ses membres qui créent, instituent et transforment les valeurs, les croyances et les normes sociales. Elle est traversée par de multiples représentations créées par les individus et les groupes dont seule une partie s'impose et structure les rapports sociaux. A ce titre, l'exclusion s'insère dans un discours global légitimé par des représentations instituées par une partie du corps social et acceptées par sa majorité.

Soucieux de tracer de grandes lignes générales d'où une réflexion plus fine pouvait émerger, les chercheurs ont complété leur première esquisse d'une autre division, celle de l'**exclusion subjective** et de l'**exclusion objective**.

L'**exclusion subjective** désigne l'ensemble des représentations sociales qui déterminent et entretiennent le sentiment d'exclusion chez certaines catégories de la population. Elle est induite par un effet de miroir, produit par le regard porté par la société sur ces catégories, puis reflété par ces catégories sur elles-mêmes.

Quant à l'**exclusion objective**, elle désigne l'ensemble des observations de terrain qui correspondent aux critères d'exclusion établis par un groupe autre que le groupe considéré comme exclu. Ceux qui n'appartiennent pas à un groupe considéré comme exclu sont parfois habilités à statuer sur la réalité objective de cette dernière et sur l'identité des personnes concernées. Ces mécanismes de production des représentations sociales liées à l'exclusion sont complexes, multifactoriels et multidimensionnels. Ils fonctionnent à partir du sens commun et du discours médiatique sur la société par la société en général, mais également à partir du débat public, politique et scientifique sur la question. Ces deux types d'exclusion sont liés, la construction de l'exclusion subjective pouvant interférer sur l'exclusion objective et inversement.

2.2. Les concepts opératoires

Au fil des confrontations transdisciplinaires s'est élaboré un paradigme compréhensif recherchant le sens du phénomène de l'exclusion plutôt que son explication. Des éclairages théoriques variés ont été présentés, cinq domaines scientifiques ont été investigués. Ce travail a permis de dégager les aspects théoriques, méthodologiques et épistémologiques de chaque discipline, de faciliter l'appropriation mutuelle de ces aspects et de mettre en évidence toute la complexité de la problématique de l'exclusion. Tout au long de la recherche, les phases de travail collectif et les recherches individuelles se sont articulées de façon dialectique pour faciliter l'émergence progressive du modèle théorique.

Pour appréhender la transversalité de la problématique, nous avons relevé au sein de nos différentes approches les concepts qui nous semblaient les plus opératoires. Les concepts d'exclusions objective/subjective et de groupes majoritaire/minoritaire ayant dessiné un cadre global, d'autres concepts tels que bien-être, résilience, stigmatisation, discrimination, accessibilité, norme, ont été mis en évidence. Une première série a permis d'organiser la transversalité disciplinaire et d'ébaucher les premières hypothèses théoriques sur l'exclusion. Cette sélection a porté essentiellement sur les dimensions sociale et individuelle de ce phénomène (lien social, représentation sociale, utilité sociale, honte, pitié, peur...). Le lien entre l'exclusion subjective (créée par les représentations des

groupes concernés) et l'exclusion objective (créée par le discours politique et scientifique et par les représentations sociales des groupes majoritaires) s'est concrétisé par le discours sur la gestion politique de l'exclusion, relatif à l'assistance et à la sanction.

2.3. Les modèles théoriques

Parmi les concepts théoriques, signalons, dans une perspective psychologique, le modèle des besoins identitaires (Pourtois et Desmet, 2001) de la personne. Les besoins affectifs traduisent la quête de liens, les besoins cognitifs sont liés à la maîtrise de l'environnement et au savoir, les besoins sociaux concernent les échanges et le prestige et, enfin, les besoins idéologiques correspondent aux valeurs et aux croyances. Le modèle de l'action planifiée (Ajzen, 1991), visant à identifier les facteurs psychosociaux (attitude, normes subjectives, croyances, etc.) qui déterminent les comportements de santé, constitue une autre source pour appréhender les comportements et les actions en jeu dans l'exclusion. Signalons d'autres modèles comme la perspective macrosociale, adoptée dans la recherche sur l'immigration, les théories psychosociales, dans le champ du handicap et enfin les concepts collectifs de réappropriation ou d'empowerment.

3. Résultats

3.1. L'émergence d'un modèle théorique commun

Cette mise en place de la structuration des concepts les uns par rapport aux autres et des populations les unes par rapport aux autres a donné lieu à la construction de deux paradigmes fondés sur les représentations d'un groupe social sur l'autre. Le premier décrit l'exclusion du point de vue des excluants ; le second décrit le même phénomène à partir des exclus. Les représentations véhiculent de petits « modes d'emploi » du monde. Il n'existe pas de représentation sans intention, sans projet. Dans cette perspective, les deux paradigmes articulent représentations de chacun et éventuelles retombées politiques. Ces retombées dépendent du regard porté sur la personne, induisant une politique destinée à l'aider à s'en sortir, ou alors, par un effet pervers, conduisant à un maintien dans sa situation d'exclu. Ce maintien

dans l'exclusion vient d'actions de réadaptation qui correspondent aux attentes du groupe minoritaire qui, dans une logique de soumission sociale, accepte ce maintien parce qu'il a intériorisé le caractère inéluctable de la situation excluante. Dans une logique de lutte sociale, les groupes majoritaire et minoritaire s'affrontent en vue de modifier la situation excluante. Ce rapport conflictuel trouve sa légitimité dans la croyance mutuelle de pouvoir changer la situation à son profit et son enjeu se situe dans la divergence des représentations de l'attribut excluant. Une troisième dynamique de rupture sociale implique que les groupes majoritaire et minoritaire se rejettent mutuellement. Dans ce rapport d'opposition, le caractère inéluctable de la situation excluante se ressent comme étant de la responsabilité de l'autre protagoniste dans la mesure où il ne se base pas sur un cadre de référence commun.

(1) La distance ressentie par le groupe majoritaire envers le groupe minoritaire

Le *premier tableau* se fonde sur les divers modes de gestion instaurés par la société, auxquels s'articulent des représentations fondées sur la distance envers l'autre

(TABLEAU 1)

Le **premier axe** est formé des quatre angles du tableau et se rapporte aux politiques d'assistance ou de sanction. Quatre modèles «idéal-typiques» en découlent.

- L'**assistance inclusive** se traduit une volonté d'inclusion sociale qui se manifeste sous la forme d'une aide accordée à une personne susceptible de s'en sortir. L'aide à domicile pour les personnes âgées entre dans ce schéma. L'assistance inclusive s'appuie sur une attitude de **compassion**, basée sur la plainte de l'autre et le caractère modifiable de sa situation.
- L'**assistance exclusive** constitue un maintien dans l'exclusion sans pour autant l'aggraver (par exemple, un revenu minimal d'insertion ; ou alors le placement des personnes âgées dans un home). Elle se fonde sur une attitude

de **répulsion**, basée sur le caractère inéluctable de la situation de la personne exclue.

- La **sanction inclusive** se rapporte à l'inclusion de la dernière chance (par exemple, des ateliers adaptés pour handicapés, ou alors le jeune qui doit, lors d'une sanction d'intérêt général, effacer ses graffiti) et se fonde sur une attitude d'**appréhension**, construite sur la crainte de l'autre et le caractère modifiable de sa situation.
- La **sanction exclusive** représente la volonté d'exclusion sociale (enfermement, éloignement hors du pays) et se fonde sur une attitude d'**aversion**, mélange de crainte et de répulsion imputable à l'autre, qui favorise le développement de politiques de ce type.

Le **second axe** se fonde sur la **pitié et la honte**, s'articulant avec la possibilité ou non, selon le groupe majoritaire, d'envisager pour le groupe minoritaire un retour à la normale. La pitié est l'une des fabriques de l'exclusion grâce à laquelle la personne socialement insérée se détache de l'autre et n'offre plus rien de commun avec lui. Elle se traduit par la négation de l'expérience de l'autre en tant que sujet (Habermas, 1987). Le concept implique une relation de l'individu avec lui-même et n'entraîne aucune dynamique vers un quelconque projet social. Comme la pitié, la peur est un sentiment individuel. La pitié exprime une relation de dominant à dominé, la peur une relation de dominé à dominant (potentiels ou réels). Elles relèvent d'un registre émotionnel, centré sur soi.

La dimension répulsive de la pitié semble prédisposer le dominant à percevoir le dominé comme « **non-repêchable** » et donc à l'exclure, alors que la compassion paraît favoriser le développement d'une perception de l'exclu comme « **repêchable** » et donc à l'inclure. De même la peur, lorsqu'elle est de l'ordre de l'appréhension, nous renvoie davantage à l'image d'un exclu pouvant être « repêché » alors que, lorsqu'elle est de l'ordre de l'aversion, elle nous amène à considérer l'exclu comme non réinsérable. Concrètement, les immigrés appartiennent à un groupe rival, menaçant, à une culture ou à une religion susceptibles d'absorber celles du groupe majoritaire ; les handicapés, les adolescents violents, les familles maltraitantes, les personnes âgées sont les

miroirs déformants de notre vulnérabilité, de nos penchants les plus inavouables, de notre propre mort.

Une diagonale complète le tableau. Elle traduit la perception du groupe majoritaire envers le groupe minoritaire: l'exclusion ou la différence résulte soit d'une « faute » dont la personne s'est rendue coupable (l'image du « mauvais pauvre »), soit de la fatalité (le « bon » pauvre méritant), sans désignation possible d'un coupable.

La gestion et la perception d'une population déterminée par le groupe majoritaire ne sont pas fixées une fois pour toutes. Ainsi, par exemple, les politiques en matière de mineurs délinquants s'inscrivent soit dans une tendance protectionnelle, soit dans une tendance sanctionnelle, soit dans une combinaison de ces deux types de tendance.

(2) La distance ressentie par le groupe minoritaire envers le groupe majoritaire

Le *deuxième tableau* traduit les représentations du groupe minoritaire sur lui-même, en ce qui concerne leurs liens ou leur absence de lien avec la société. Les rapports sociaux traduisent soit la conformité sociale, c'est-à-dire l'intériorisation du caractère modifiable de la situation, soit la soumission sociale, c'est-à-dire l'intériorisation du caractère inéluctable de la situation, soit encore par l'engagement d'une dynamique sociale dans le sens d'une intégration, ou au contraire par une opposition à la société représentée par le groupe majoritaire.

(TABLEAU 2)

Comme dans le premier tableau, quatre modèles « idéal-typiques » traduisent les postures des exclus face à la culture dominante.

- L'individu ré-intégré traduit le sentiment d'un retour possible à la « normale » et une capacité à utiliser organisations et mesures d'intégration favorisant la normalité et la non-discrimination. Dans ce mode de gestion,

l'exclusion se perçoit comme accidentelle ou partielle et n'engendre pas de rupture par rapport au groupe dominant. Il s'agit d'abord d'un état de fragilité due à l'expérimentation d'une disqualification sociale. C'est, par exemple, la personne qui perd son emploi et bénéficie de mesures d'accompagnement grâce auxquelles elle se sent capable de retrouver du travail ; les familles maltraitantes bénéficiant d'une aide sociale ou psychologique (programmes d'éducation parentale).

- **L'individu assisté** traduit le sentiment **d'incapacité d'un retour à la « normale »**, et l'utilisation des aides financières et sociales permettant la simple satisfaction des besoins de base dans une attitude d'abandon de comportements actifs. L'individu assisté accepte sa mise en retrait de la société et un mode de vie imposé par le groupe majoritaire. C'est le cas des personnes âgées placées dans un home et qui le vivent mal.
- **L'individu organisé** exprime son sentiment d'abandon par une démarche active, basée sur le refus de cet abandon, sur le soulignement des différences et la revendication de politiques spécifiques. Il se sent capable d'être utile, à travers la participation à des associations. On parlera ici de **socialisation de la révolte**. L'individu organisé **refuse la disqualification sociale** dont il fait l'objet et **bénéficie d'un capital socio-culturel suffisant pour contester la place qui lui est assignée**. Les associations de sourds, ou encore l'université du troisième âge, témoignent de cette dynamique.
- **L'individu révolté** souffre d'une incapacité à s'inscrire dans un rôle socialement acceptable et a le sentiment d'être abandonné ou rejeté. Il s'agit d'une révolte du désespoir, et non de celle, constructive, qui amène les révolutions. Tout en refusant sa situation sociale, **il ne dispose pas d'un capital socio-culturel suffisant pour prétendre s'y opposer**. A l'inverse de l'individu organisé, il présente un **déficit dans sa maîtrise du jeu social** et adopte des comportements perçus comme **déviants** qui vont venir renforcer sa disqualification et sa délégitimation par le groupe majoritaire.

Les quatre postures traduisent, par rapport au groupe majoritaire, le sentiment d'être considéré ou celui d'être abandonné, nié. Par rapport à soi-même, elles expriment le sentiment de compétence, ou celui de honte, d'inutilité, de non-valeur. Lorsque la personne s'identifie aux regards négatifs portés sur lui, l'identité attribuée déstructure l'identité pour soi, ce qui amène une souffrance sociale ancrée non seulement dans les aspects objectifs (présentation de soi, besoins élémentaires), mais également subjectifs (désir, image de soi...). L'état déficitaire du moi est alimenté par la stigmatisation sociale et les failles identitaires, « par la circulation dans un système à double entrée où chaque groupe d'éléments alimente l'autre et le renforce à l'infini »(Mannoni, p.213).

La reconnaissance de la personne en tant que sujet passe, pour celle-ci, par diverses phases marquant le refus d'entrer dans une dépendance ou, au contraire, la revendication d'un état qui le distingue du reste de la société. Cette revendication peut s'accompagner de fierté, qui se traduit par un engagement, le militantisme, pouvant aller jusqu'au sectarisme. Dans une démarche opposée, celle de la violence, la personne préfère l'éclatement des structures, à l'image de Camus qui affirmait « Je me révolte, donc je suis ». Quels qu'en soient les modes d'expression, les personnes soumises à un processus d'exclusion sont à considérer comme des sujets qui peuvent, eux aussi, réussir, en dehors des normes dictées par la culture de la performance, de la compétitivité, de la médiatisation.

La personne soumise à un processus d'exclusion renonce à l'affirmation de son identité lorsque, inscrite dans la désaffiliation, elle se sent seule, rejetée par les autres, ne s'autorisant pas elle-même à penser qu'il pourrait en être autrement. Le désinvestissement est parfois un mécanisme de défense, ainsi que l'indisponibilité cognitive, c'est-à-dire la certitude que, de toute façon, elle n'arrivera pas à changer son destin. D'où une image de soi négative, renforçant l'absence de considération du groupe majoritaire et, parfois, une attitude de dépendance qui la maintient dans un statut d'assistée.

4. Discussion

3.1. Un modèle porteur d'hypothèses

Les données spécifiques à chaque discipline et population étudiée ont été considérées comme de simples sources d'informations, objet de la confrontation transdisciplinaire. L'originalité de la démarche ne tient pas uniquement à la conceptualisation globale de savoirs objectifs spécifiques à chaque discipline, mais aussi à la confrontation des modèles aux caractéristiques des populations-cibles analysées à partir de divers secteurs de recherche en sciences humaines.

Actuellement, la validité interne du modèle a été assurée par la recherche et la confrontation, à partir de cinq revues de littérature, de pistes pouvant participer à une construction commune. La méthodologie de l'herméneutique collective a mis à l'épreuve les éléments dégagés au fil de la recherche, participant aussi bien à une triangulation par les personnes, méthodologique et théorique. Si dans cette première étape la méthodologie de la recherche était a posterioriste, à l'image d'une enquête, la phase de validation externe sera une démarche a prioriste, c'est-à-dire que les chercheurs iront sur le terrain avec une hypothèse à vérifier, dans une démarche de procès.

Dans une étape ultérieure, le modèle bénéficiera d'une validation externe. Il s'agira de vérifier :

- si les populations-cibles sont toutes concernées de la même façon par les cases du modèle ;
- si, dans une perspective dynamique, la personne n'est pas susceptible de jouer en même temps avec les différentes attitudes, selon les circonstances ;
- et si, dans une perspective chronologique, elle évolue d'un état à un autre.

La validation passera par un échantillon des cinq populations-cible et aboutira à un tableau contrasté et dynamique.

3.2. Démarche ascendante et descendante

La démarche observée au cours de cette première phase de recherche est ascendante, c'est-à-dire qu'elle part de l'analyse du discours subjectif sur l'exclusion. La circularité herméneutique a permis l'instauration d'une démarche descendante permettant aux chercheurs d'objectiver les résultats et de parvenir à un modèle commun. Dans la deuxième phase de la recherche, il s'agira d'instaurer une démarche descendante impliquant les populations concernées, qui se caractérisera par la réappropriation par le public de l'analyse et du discours objectif qui auront été produits.

5. Conclusion

Cette recherche a eu, dès le départ, le souci de s'inscrire dans une vision positive des populations ciblées. En effet, à travers la littérature scientifique et les expériences de terrain déjà menées, les chercheurs se sont interrogés sur le vécu et les paroles des personnes. Leurs représentations ont été soumises à l'analyse. Il s'agissait de produire non pas un discours sur l'exclusion en général, mais un discours né de leurs propres paroles, traduisant leur manière d'agir, de réagir et de vivre face aux normes édictées par la société et à l'organisation de leur vie quotidienne. La phase suivante de la recherche confirmera cette prise de position en produisant, dans une démarche émancipatoire, un discours avec les personnes.

Nous avons analysé la complexité d'un phénomène en articulant la spécificité des différents domaines d'études et en s'inscrivant dans une dynamique nouvelle. Pour y parvenir, il a fallu identifier des concepts transversaux perçus comme applicables aux disciplines et aux champs respectifs, accepter une certaine « résistance » transversale parce que tous les concepts ne s'appliquent pas forcément à l'ensemble des populations-cibles, et développer une unicité théorique surmontant les différends possibles à propos de l'exclusion.

Ce processus a mis en lumière **une approche socio-politique** de l'exclusion (représentations sociales, groupe majoritaire, lien social, inaccessibilité, utilité

sociale, etc.), ainsi que la **dimension individuelle** de ce même concept (exclusion subie, contrôlée, ressentie et exprimée, bien-être individuel et social, identité personnelle, confrontation d'un soi « réel » et d'un soi « idéal »).

L'objet de ce nouveau paradigme est en fait la postmodernité, qu'Anthony Giddens appelle la modernité réflexive. En se transformant, la société industrielle a rendu les traditions obsolètes, gommé les références d'autrefois. C'est d'elle-même que la postmodernité tire ses propres valeurs. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de suivre, mais de se produire soi-même, d'être à la hauteur. Jamais, comme le dit Ehrenberg (1998), la « fatigue d'être soi » n'a été aussi grande, les sentiments d'insuffisance, de mal-être, produisant un individu en négatif (Castel, 1995). Les représentations négatives du groupe majoritaire face au groupe minoritaire, du groupe minoritaire face à lui-même, participent également à cette construction en creux, à ce fracas identitaire qui remet en question l'ensemble de la société. Comment produire un individu positif, capable de choisir sa vie ? La transformation sociale ne peut passer que par l'acceptation de l'hétérogénéité. La lutte contre l'exclusion impose de se doter de stratégies à la hauteur des enjeux de notre temps.

6. Bibliographie

Ajzen, I. (1991). The theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50, 179-211.

Bajoit, G., Digneffe, F., Jaspard, J.-M. & Nollet de Brauwere, Q. (Dir.). (2000). Jeunesse et société : La socialisation des jeunes dans un monde en mutation. Bruxelles : De Boeck Université.

Ballet, J. (2001). L'exclusion : définitions et mécanismes. Paris : l'Harmattan.

Body-Gendrot, S. & Martiniello, M. (2000). Minorities in European cities : the dynamics of social integration and social exclusion at the neighbourhood level. Basingstoke: Macmillan.

Bourdieu, P. (1993). La misère du monde. Paris : Seuil.

De Gaulejac, V. & Taboada Leonetti, I. (1994). La lutte des places. Paris et Marseille : Desclée de Brouwer et Hommes et Perspectives.

Deschamps, P. (1998). Pauvreté, équité et promotion de la santé. International Journal of Health Promotion and Education, Septembre-Décembre 1998, Vol. V/ 3 et 4, pp. 93-96.

Donzelot, J. (Dir.). (1991). Face à l'exclusion. Le modèle français. Paris : Editions Esprit.

Doumont, D., Aujoulat, A. & Deccache, A. (2000). L'exclusion de la santé : comment le processus se construit-il et quels facteurs y contribuent-ils ?, RESO, Université catholique de Louvain-la-Neuve.

Dubar, C. (2000). La socialisation. Paris : Armand Colin.

Dubet, F. & Martuccelli, D. (1998). Dans quelle société vivons-nous ? Paris : Seuil.

Ehrenberg, A. (1998). La fatigue d'être soi. Paris : Odile Jacob.

Fitoussi, J.-P. & Rosanvallon, P. (1996). Le nouvel âge des inégalités. Paris : Seuil.

Grawez, M., Libion, F., Favresse, D., Jamin, J., Barras, C., Mercier M., Deccache A., Piette D., Martiniello M., Pourtois J.-P. & Desmet H. (2002). Exclusion et sciences humaines. Exclusion en sciences humaines. Recherche commanditée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique.

Habermas, J. (1987). Théorie de l'agir communicationnel. Paris : Fayard, tomes 1 et 2.

Karsz, S. (Dir.). (2000). L'exclusion: définir pour en finir. Paris : Dunod.

Mannoni, P. (2000). La malchance sociale. Paris : Odile Jacob.

Mercier, M. (1996). Quelques points de repère épistémologiques. in Fontaine, P. (Dir.). La connaissance des pauvres. Louvain-la-Neuve : Editions Travailler le Social, pp. 69-75.

Paugam, S. (Dir.). (1996). L'exclusion. L'état des savoirs. Paris : Editions La Découverte.

Pourtois J.-P. & Desmet H. (2001 rééd.). L'éducation postmoderne. Paris : PUF.

Ravaud J.-Fr. & Stiker H.-J. (2000). Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, 1^{ère} partie ; les processus sociaux fondamentaux d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap. Revue de Sciences Humaines et Sociales, n° 87, pp. 1-17.

Stiker, H.J. (2002). L'intégration comme problème général des sociétés industrielles et comme problème des particularismes, in De l'intégration à la non-discrimination. Actes des journées d'étude de l'APF, Paris.

Tap, P. (1988). La société pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne. Paris : Dunod.

Touraine, A. (1992). Critique de la modernité. Paris : Fayard.

Elaboration d'un modèle compréhensif de l'exclusion dans le cadre d'une recherche transdisciplinaire

Tableaux :

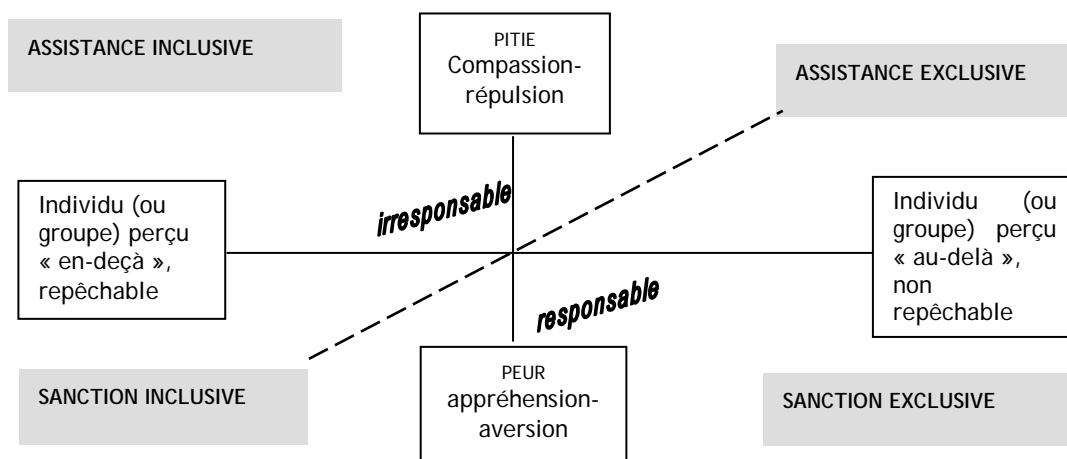


Tableau 1 : Perception, de la part du groupe majoritaire, de la distance éprouvée envers les personnes du groupe minoritaire et du contrôle externe ou interne qu'elles exercent sur leur trajectoire

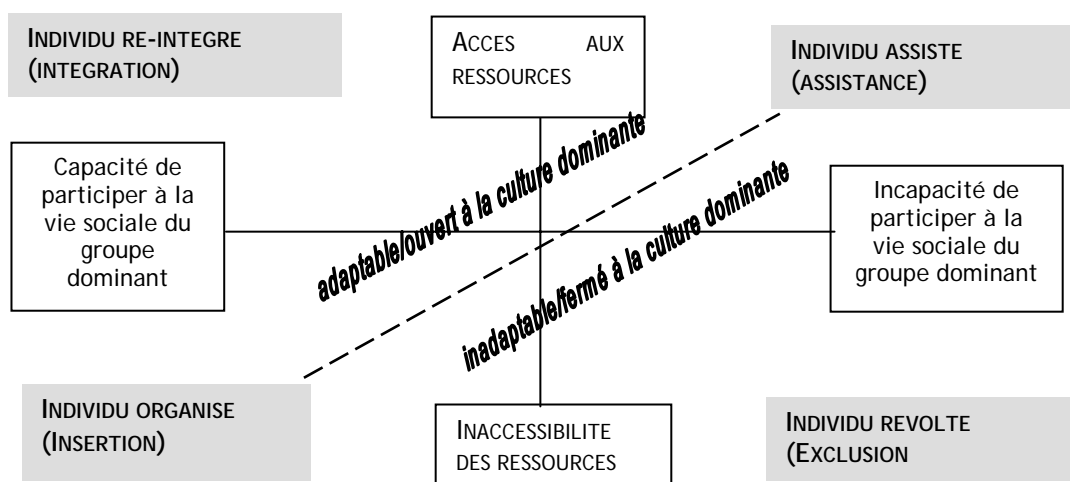


Tableau 2 : Perception, de la part du groupe minoritaire, des normes sociales du groupe majoritaire

6.2. Article proposé à la Revue Nouvelle

Vers un nouveau paradigme de lecture des exclusions

Exclusion disaient-ii! Mais de qui et de quoi parlez-vous?

Si les oppositions entre classes sociales ont parfois pris des formes plus subtiles au cours du XXème siècle, les autres formes de clivage social sont réapparues avec plus de force dans notre société dite post-industrielle; d'ailleurs, elles touchent aussi les classes moyennes. Marginalisation, exclusion sont en effet devenus des termes quotidiens, qu'ils s'appliquent aux adolescents en rupture sociale, aux personnes âgées rejetées de la vie active, aux accidentés ou malades étiquetés comme handicapés, aux chômeurs en mal de réinsertion professionnelle ou aux immigrés victimes du racisme dans leur quotidien.

On comprend dès lors que des spécialistes en sciences humaines de tout acabit, sociologues, psychologues, philosophes, juristes,... se soient mis à conceptualiser ces diverses formes d'exclusion. Chacun à sa manière, les uns mettant l'accent sur les dimensions individuelles, d'autres sur les dimensions sociétales¹¹⁷! On connaît le sociologue Moscovici pour sa brillante théorie des représentations sociales, s'appliquant particulièrement bien aux personnes handicapées. Tandis que pour décrire le mal-être des exclus ou des révoltés, des psychologues mettaient en avant le concept de besoins identitaires, qu'ils soient affectifs, cognitifs, sociaux ou idéologiques. D'autres enfin forgeaient de nouveaux concepts : empowerment ou réappropriation, résilience, stigmatisation,....

La multiplicité des situations d'exclusion a évidemment renforcé l'émiettement théorique produit par la spécialisation à outrance de chaque discipline scientifique. Sans parler de la complexité du sujet. On ne sera dès lors pas étonné de rencontrer des discours parfois contradictoires. Si certains mettent l'accent sur la non-

¹¹⁷ On remarque d'ailleurs que les théories expliquant l'exclusion comme étant un résultat des caractéristiques individuelles connaissent davantage de succès en période d'opulence socio-économique; tandis que les théories expliquant ce phénomène comme résultat des caractéristiques sociétales sont davantage invoquées en période de crise socio-économique.

maîtrise des codes sociaux, un manque de ressources ou des choix individuels, d'autres appréhendent l'exclusion comme le signe de dysfonctionnements de la société, voire comme le résultat de mécanismes de régulation renforçant la légitimité des bien-pensants et des inclus.

Et si nous construisions un référentiel commun aux diverses formes d'exclusion ?

C'est dans ce contexte et avec la volonté de construire un référentiel commun qu'une équipe interuniversitaire a relevé le défi d'une recherche transdisciplinaire sur l'exclusion, en se concentrant sur cinq populations socialement fragilisées : les personnes handicapées, les immigrés, les familles maltraitantes, les personnes âgées et les adolescents violents. C'est au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique que revient le mérite de cette initiative (2000-2003) ¹¹⁸.

Sortant aussi des cloisonnements entretenus par la polarisation de notre société belge, les chercheurs de cinq universités différentes ¹¹⁹ ont croisé théories et méthodologies, littératures et expériences de terrain; qu'elles trouvent donc leur origine en psychologie, science politique, santé publique ou sociologie. Dans un but non dénué d'ambition : dépasser les approches spécialisées et réductrices pour faire émerger une appréhension globale de l'exclusion, sous toutes ses facettes, dans toute sa complexité. Dans la lignée d'Edgar Morin.

C'est en combinant deux démarches qu'ils sont parvenus à surmonter la polysémie du concept d'exclusion. D'une part une démarche inductive transversale déconstruisant les savoirs disciplinaires spécialisés de chacun pour reconstruire ensuite un corpus commun transdisciplinaire. D'autre part une approche structurale compréhensive visant à saisir dans leurs cinq populations-cibles aussi bien ce qui les relie que ce qui les différencie.

¹¹⁸ Grawez, M., Libion, F., Favresse, D., Jamin, J., Barras, C., Mercier M., Deccache A., Piette D., Martiniello M., Pourtois J.-P. & Desmet H. (2002). Exclusion et sciences humaines. Exclusion en sciences humaines. Recherche commanditée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique.

¹¹⁹ Université Libre de Bruxelles, Université Catholique de Louvain, Université de Liège, Université de Mons-Hainaut, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.

Dès le départ, cette recherche se nourrissait de la nécessité de s'inscrire dans une vision positive des populations ciblées. En effet, à travers la littérature scientifique et les expériences de terrain déjà menées, c'est le vécu et les paroles des personnes que les chercheurs ont interrogés: leur souffrance tout comme leur volonté et leur capacité de s'en sortir. Il s'agissait de produire non pas un simple discours sur l'exclusion en général, mais un discours né aussi des propres paroles de ces personnes exclues, paroles qui traduisent leur manière d'agir, de réagir et de vivre face aux normes édictées par la société et à l'organisation de leur vie quotidienne.

Deux concepts transversaux servent de cadre

Premier concept transversal : l'opposition entre groupe majoritaire ou dominant et groupes dits minoritaires

Au cours de leur démarche heuristique, les chercheurs ont mis en exergue qu'il y avait deux manières typiques d'approcher l'exclusion: sous l'angle du groupe majoritaire et à partir du groupe minoritaire. Et ils ont constaté que ces deux approches sont indissolublement complémentaires. Le **groupe dit majoritaire** est considéré comme le producteur du discours sur l'exclusion: à travers l'activité politique, il fixe les repères séparant la normalité de l'anormalité. Au risque d'ailleurs de confondre les deux discours dominants sur l'exclusion que sont le discours politique et le discours scientifique et de ne retenir du second que ce qui lui convient (C'est évidemment ce genre de dérive qui nourrit les mouvements extrémistes).

Le discours dominant n'étant pas forcément celui du plus grand nombre, le concept de groupe dominant a parfois semblé plus approprié que celui de groupe majoritaire. En particulier lorsqu'il s'agit de réfléchir sur ceux qui produisent des représentations sociales telles que la rentabilité et l'excellence; on en connaît trop bien les conséquences sur le sentiment d'exclusion, notamment par rapport à la question obsédante du travail et à son importance dans l'imaginaire social en termes d'inclusion ou d'exclusion.

Le second pôle est formé d'un ou plusieurs **groupes dits minoritaires**, considérés comme marginaux par le reste de la société (le groupe majoritaire). C'est le cas des personnes handicapées sous le regard des valides, des personnes âgées sous celui des personnes socialement actives, des familles maltraitantes et des adolescents violents par rapport aux familles socialement conformes, des immigrés enfin par rapport aux autochtones. Evidemment, les exclus d'un groupe peuvent avoir la chance de faire partie d'un ou plusieurs groupes majoritaires, mais ils peuvent avoir aussi la "malchance" de cumuler plusieurs situations d'exclusion: songeons aux adolescents violents issus de familles immigrées, aux handicapés vieillissants.

Second concept transversal, la distinction entre exclusion objective et exclusion subjective

Le deuxième concept transversal rapidement apparu indispensable est la distinction entre exclusion objective et exclusion subjective. L'**exclusion subjective** désigne les représentations sociales (croyances, préjugés, images, valeurs, normes sociales) qui déterminent et entretiennent le sentiment d'exclusion dans certaines catégories de la population. Elle est induite par le regard que la société porte sur ces populations et que les personnes visées finissent par reporter sur elles-mêmes. L'exclusion s'insère en effet dans un discours global légitimé par des représentations sociales, des croyances, des normes; celles-ci sont instituées par une partie du corps social et acceptées ensuite par sa majorité. Exemple-type: "un handicapé au travail manque de productivité".

Quant à l'**exclusion objective**, elle désigne des faits objectifs, des observations de terrain, désignés comme pouvant servir de critères d'exclusion bien établis. En effet, des scientifiques, des professionnels (travailleurs sociaux, médecins,...) ou des acteurs politiques sont parfois amenés à statuer sur la réalité objective de l'exclusion et sur l'identité des personnes concernées, bien qu'ils constituent un groupe extérieur au groupe minoritaire.

Une cadre original permettant d'analyser les diverses facettes de l'exclusion

Le modèle théorique commun qui a émergé de cette recherche décrit l'exclusion sous deux angles de vue: le point de vue des excluants, le groupe majoritaire, et le point de vue des exclus, le groupe minoritaire. C'est ainsi qu'une première face du modèle définit une typologie des gestions politiques de l'exclusion qui s'appuie sur la distance ressentie par le groupe majoritaire envers le groupe minoritaire. Tandis qu'une seconde face définit les représentations du groupe minoritaire sur lui-même, en s'appuyant sur la distance qu'il ressent par rapport au groupe majoritaire. On retrouve bien la complexité et la multiréférence chères à Edgar Morin.

En partant de la distance ressentie par le groupe majoritaire envers le groupe minoritaire

On sait que les représentations du groupe majoritaire envers l' « autre » peuvent prendre plusieurs formes. Dans la littérature scientifique, ce sont deux sentiments opposés, la pitié ou la peur, qui sont le plus souvent identifiés. Chacun de ces sentiments induit une prise de distance avec l'exclu et construit l'exclusion.

En effet, lorsqu'une personne socialement insérée prend pitié de quelqu'un, elle se détache de l'autre, elle révèle qu'elle n'a plus rien de commun avec lui. Bref, elle nie l'expérience de l'autre en tant que sujet. Qu'elle s'exprime par de la compassion ou de la répulsion, la pitié instaure un mode de communication de « je-il », dans un cadre qui ne donne pas accès à la parole de l'autre (rapport « je-tu ») ni à l'intersubjectivité (rapport « je-je »). En revanche, la peur exprime la crainte d'une relation de dominés à dominants (potentiels ou réels).

Les chercheurs observent que chacun de ces sentiments, chacun de ces modes de distanciation, alimente et légitime une politique spécifique: une politique d'assistance dans le cas de la pitié, dans le cas de la peur, une politique de sanction.

Chacun de ces deux sentiments de base peut néanmoins se colorer d'une impression de "repêchabilité" ou de "non repêchabilité" de l'exclu. C'est ainsi que la personne momentanément handicapée suite à un accident de travail peut favoriser un sentiment de pitié associé à une image de repêchabilité, tandis que la personne lourdement handicapée de naissance peut induire un sentiment de pitié et une représentation de non repêchabilité. Ce qui amène les auteurs à distinguer quatre pôles de sentiments: depuis la pitié associée à une image de repêchabilité- ils la dénomment compassion-, jusque la peur connotée de non-repêchabilité- ils la dénomment aversion-.

Partant de ces quatre pôles de sentiments dans le groupe majoritaire, les auteurs établissent un lien entre ces diverses représentations et les divers modes de gestion des exclus: depuis l'assistance jusque la sanction, depuis la volonté d'intégration jusqu'au désir d'exclusion. Quatre formes "idéales" de gestion de l'exclusion par la société prennent ainsi leur sens: les auteurs les désignent par les concepts de "assistance inclusive", "assistance exclusive", "sanction inclusive" ou enfin "sanction exclusive".

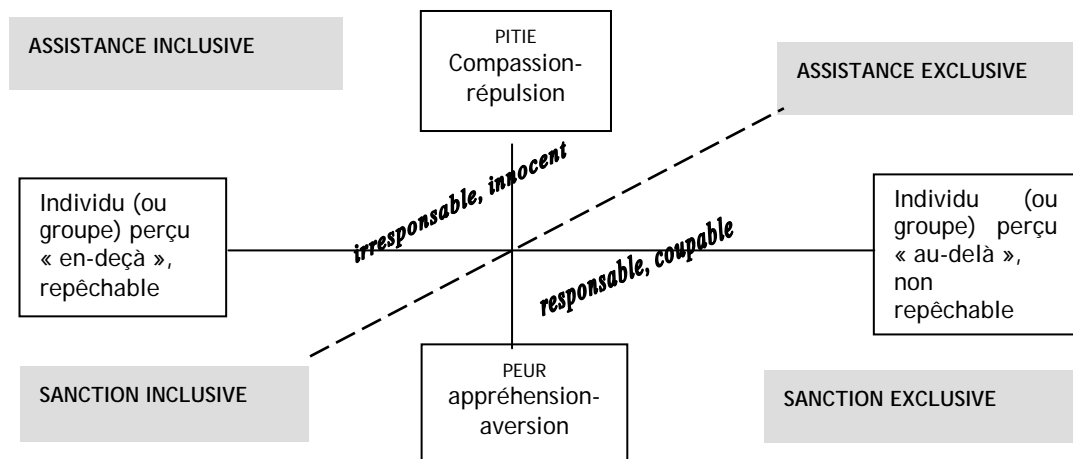


Tableau 1 : Perception, de la part du groupe majoritaire, de la distance éprouvée envers les personnes du groupe minoritaire et du contrôle qu'elles exercent sur leur trajectoire

- **L'assistance inclusive** traduit une volonté d'inclusion sociale et se manifeste sous la forme d'une aide accordée à une personne susceptible de s'en sortir. Elle s'appuie sur une attitude de **compassion**, basée à la fois sur un sentiment de pitié et sur une impression positive du caractère gérable de la situation.

L'aide à domicile pour les personnes âgées partiellement dépendantes en est un exemple. On peut citer aussi l'aide financière pour l'achat d'un fauteuil électrique verticalisateur permettant à un paraplégique de se déplacer facilement sur son lieu de travail, y compris pour accéder à des commandes en hauteur : elle aussi relève typiquement d'une politique dite d'"assistance inclusive".

- **L'assistance exclusive** en revanche se traduit par une aide qui maintient dans l'exclusion sans pour autant l'aggraver. Elle se fonde sur une attitude de **répulsion**, basée sur le caractère jugé inéluctable de la situation pour la personne exclue. Les allocations pour personnes handicapées pourraient servir d'illustration de cette politique: si elles leur permettent de survivre, elles ne les aident pas vraiment à s'intégrer dans la société et en tout cas au plan professionnel; d'autant plus que les allocataires risquent de perdre l'allocation en cas de cumul avec un revenu professionnel (ou de la retrouver plus tardivement en cas de licenciement).
- **La sanction inclusive** est une politique moins fréquente qui se fonde sur une attitude que les auteurs ont qualifiée d'**appréhension**; autrement dit, une crainte de l'autre tempérée par l'espoir que sa situation puisse se modifier. On pourrait aussi appeler cette politique l'inclusion de la dernière chance. Les peines d'intérêt général pour de jeunes délinquants en constituent sans doute le meilleur exemple. Inciter des travailleurs porteurs d'un handicap à rejoindre une entreprise de travail adapté ou une entreprise d'insertion pourrait s'interpréter aussi comme relevant d'une politique de sanction inclusive si elle traduit une peur du milieu ordinaire à leur égard, en même temps que l'espoir qu'ils puissent ensuite le rejoindre.
- **La sanction exclusive** enfin représente une volonté d'exclusion sociale complète: enfermement, éloignement hors du pays, voire élimination physique. Elle se fonde sur une attitude d'**aversion**, mélange de crainte et de répulsion imputable à l'autre. La double peine pour les personnes d'origine immigrée (prison puis exil) en constitue une bonne illustration. Tout comme l'euthanasie des personnes âgées ou handicapées dans le régime nazi, pour

prendre des exemples extrêmes. Lorsque naguère des “ateliers protégés” mettaient à l’écart des personnes handicapées, dans des travaux peu gratifiants et mal payés, dans ce qui ressemblait à un ghetto, on peut se demander s’il ne s’agissait pas aussi d’une forme de sanction exclusive. Mais on pourrait dire la même chose dans le cas d’un travailleur devenu handicapé à la suite d’un accident, s’il est reclassé dans un autre poste de travail qui ne valorise pas ses compétences (“voie de garage”), où il est isolé de ses collègues, avec un environnement mal adapté à sa situation.

Une troisième dimension est encore apparue comme utile aux auteurs : le jugement de culpabilité ou non prononcé par le groupe majoritaire. Si le groupe majoritaire innocente l’exclu en considérant que sa situation résulte d’une fatalité dont il n’est pas responsable (le « bon pauvre méritant » par exemple), il cherchera à faire ce qui lui semble possible pour l’intégrer et lui accorder une assistance inclusive. Par contre, lorsque le groupe majoritaire déclare que l’exclu s’est rendu coupable d’une « faute » envers la société (le « mauvais pauvre » par exemple), il méritera une sanction exclusive, l’exil, l’enfermement. Bref, cette troisième dimension dans les représentations sociales du groupe majoritaire permet de bien comprendre ce qui oppose l’assistance inclusive et la sanction exclusive : c’est pourquoi elle est représentée par une diagonale aux deux autres axes.

En partant de la distance ressentie par le groupe minoritaire envers le groupe majoritaire

Autant attachée à comprendre l’exclusion à partir du vécu des exclus qu’à partir du discours véhiculé par le groupe majoritaire, l’équipe de recherche a jugé indispensable de doubler cette première face du modèle par une autre typologie. Celle-ci se base sur la distance ressentie par le groupe minoritaire envers le groupe majoritaire et elle s’exprime par deux sentiments extrêmes : soit un sentiment de sécurité et de confiance, une certitude d’être encadré, assisté, accepté, une impression de pouvoir bénéficier de ressources et d’aides, soit un sentiment d’abandon et de rejet, une impression que les ressources ou aides sont hors de portée. Dans le premier cas, on peut parler d’un sentiment d’accessibilité à des ressources, dans le second d’un sentiment d’inaccessibilité des ressources.

Comme précédemment, chacun de ces deux sentiments extrêmes peut se colorer d'une touche positive ou négative, ici, en fonction de la perception positive ou négative que les exclus ont d'eux-mêmes: soit ils ont l'impression qu'ils sont capables de participer à la vie sociale, soit ils se perçoivent comme impuissants à s'y intégrer. Dans le premier cas, on parlera d'un sentiment de compétence, de résilience, d'empowerment; dans le second cas, c'est un sentiment de honte, d'incompétence, de manque d'estime de soi qui est en jeu.

Croiser ces deux dimensions dans les représentations sociales des exclus par rapport au groupe majoritaire donne alors quatre pôles extrêmes dans les perceptions d'eux-mêmes vécues par les exclus. Et permet aux auteurs de construire une typologie des exclus selon quatre types "idéaux", que les auteurs dénomment "l'individu ré-intégré", "l'individu assisté", "l'individu organisé" et "l'individu désespéré":

- **L'individu ré-intégré** serait celui qui garde le sentiment d'un **retour possible à la « normale »** et dispose d'une capacité à utiliser organisations et mesures d'intégration favorisant la normalité et la non-discrimination. Chez ce type d'exclu, l'exclusion serait perçue comme accidentelle ou partielle et n'engendrant pas de rupture par rapport au groupe dominant : elle serait donc vécue comme un simple état de fragilité due à l'expérimentation d'une disqualification sociale provisoire. C'est par exemple la personne qui perd son emploi mais conserve le ferme espoir de retrouver un travail grâce aux mesures d'accompagnement ou d'assistance technique dont il bénéficie.
- **L'individu assisté** correspondrait à celui chez qui prévaut un sentiment d'**incapacité de retour à la « normale »**. Bénéficiaire d'aides financières et sociales lui permet simplement de satisfaire ses besoins de base et il a renoncé à se battre pour réintégrer la vie sociale habituelle. L'individu assisté est donc celui qui accepterait de façon résignée l'aide et la mise à l'écart imposée par le groupe majoritaire. Les personnes âgées obligées de quitter leur maison et vivant mal leur placement dans une maison de retraite en constituent sans doute une bonne illustration.

- L'individu organisé serait par contre celui qui exprime son sentiment d'abandon par une démarche active, basée sur le refus de cet abandon, sur le soulignement des différences et la revendication de politiques spécifiques. Il se sent capable d'être utile, à travers la participation à des associations. On parlera ici de **socialisation de la révolte**. L'individu organisé refuse la disqualification sociale dont il fait l'objet et bénéficie d'un capital socioculturel suffisant pour contester la place qui lui est assignée. On peut songer aux membres de groupes revendicatifs menant une lutte sociale active pour la reconnaissance de leurs droits spécifiques, tout en contestant la manière dont la société (majoritaire) les prend en compte, comme par exemple les associations de malentendants ("sourds").
- L'individu désespéré enfin serait celui qui est écrasé par le double sentiment d'une incapacité personnelle à vivre une participation sociale socialement acceptable et d'un abandon ou rejet par tous. Tout en refusant sa situation sociale, il ne dispose pas d'un capital socioculturel suffisant pour prétendre s'y opposer. A l'inverse de l'individu organisé, il présente un déficit dans sa maîtrise du jeu social, ce qui explique qu'il puisse adopter des comportements perçus comme **déviants** et venant renforcer sa disqualification et sa délégitimisation par le groupe majoritaire. Les jeunes délinquants se révoltant sauvagement, le vieillard sombrant dans la dépression, le suicide ou le massacre ("Fort Chabrol") en seraient des exemples.

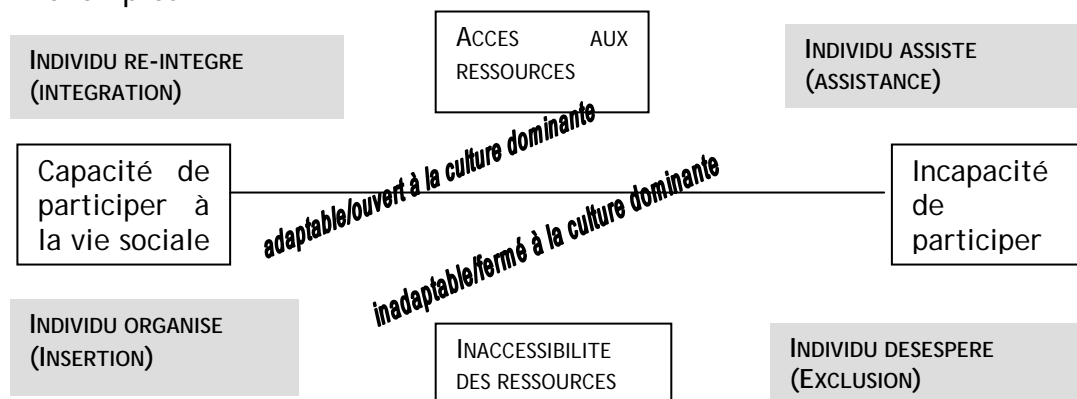


Tableau 2 : Perception par le groupe minoritaire des normes sociales du groupe majoritaire

Comme dans la première face du modèle, une troisième dimension est nécessaire pour bien comprendre les diverses formes d'exclusion et les multiples stratégies ou trajectoires des exclus: il s'agit du fait que l'exclu se sente ouvert à la culture dominante, partage ses valeurs et normes, se montre prêt à s'y adapter; ou au contraire qu'il y soit fermé, réfractaire, opposé, sans désir de s'y adapter. Cette troisième dimension est représentée par une diagonale dans la matrice car elle permet de clairement différencier l'individu ré-intégré et l'individu désespéré: c'est l'acceptation des normes majoritaires ou leur refus.

Intérêts du modèle

L'intérêt du modèle est double. Tout d'abord, il permet de mieux comprendre les politiques de gestion de l'exclusion développées par le groupe majoritaire et les stratégies adoptées par les membres du groupe minoritaire. De plus, il suggère, et de façon inattendue, la dynamique qui peut s'installer entre une politique du groupe majoritaire et une stratégie des exclus.

Une intégration subtile et féconde des concepts d'exclusion subjective / objective et de groupe majoritaire / minoritaire

Premier intérêt de ce modèle théorique: il semble particulièrement fécond et élégant pour saisir le sens non seulement des diverses politiques de gestion de l'exclusion par les groupes dominants mais aussi des diverses stratégies des exclus par rapport à leur situation. En effet, il en offre une compréhension à partir des représentations sociales que le groupe majoritaire se fait de l'autre et à partir des représentations sociales de soi-même présentes dans le groupe minoritaire. On notera que les premières permettent aussi de fonder l'exclusion objective, tandis que les secondes caractérisent l'exclusion subjective.

Une lecture dialectique des politiques de gestion de l'exclusion et des stratégies menées par les exclus

Mais la double face du modèle permet aussi de construire un modèle décrivant la dynamique des rapports sociaux entre excluants et exclus. Cette dynamique

pourrait prendre quatre formes différentes: la convergence ou la soumission, la lutte ou la rupture.

- Dans une dynamique de convergence sociale, le groupe majoritaire met en place des actions de réadaptation qui correspondent aux attentes du groupe minoritaire et, inversement, le groupe minoritaire adopte des conduites conformes aux attentes du groupe majoritaire: il y suffisamment de personnes se vivant comme individus réintégrés, se sentant aptes à rejoindre le peloton pourvu qu'on les assiste.
- Dans une logique de soumission sociale, le groupe majoritaire maintient le groupe minoritaire dans son état et, conjointement, le groupe minoritaire accepte ce maintien dans l'assistance, il intériorise le caractère inéluctable de la situation excluante, il se sent une "vocation d'assisté".
- La lutte sociale caractérise par contre une situation où le groupe majoritaire et le groupe minoritaire s'affrontent tous deux en vue de modifier la situation excluante. Ce rapport conflictuel trouve sa légitimité dans la croyance de chaque groupe qu'il est en mesure de changer la situation à son profit, parce qu'il sait d'où provient l'exclusion.
- Une dynamique de rupture sociale est celle dans laquelle le groupe majoritaire et le groupe minoritaire se rejettent mutuellement. Dans ce rapport d'opposition, le caractère inéluctable de la situation excluante se ressent comme étant de la responsabilité de l'autre protagoniste dans la mesure où il ne se base pas sur un cadre de référence commun.

Dans cette analyse, les positions des groupes majoritaires et minoritaires auraient tendance à se conforter mutuellement, dans une boucle de rétroaction positive, constituant ainsi des cercles vertueux ou vicieux selon le cas. Ce qui n'exclut évidemment pas des phénomènes de rupture plus radicale contredisant les dynamiques les plus prévisibles...

Limites du modèle

Ce modèle a surtout pour intérêt d'établir une typologie mettant en exergue des cas "idéaux", ignorant ainsi la complexité et la dynamique des politiques et stratégies concrètes. Par ailleurs, il ne cherche qu'à donner une vue

compréhensive de l'exclusion, pas à en identifier les mécanismes et les causes directes. Enfin, il n'est pas certain qu'il puisse s'appliquer avec la même pertinence ou de la même manière à chaque forme d'exclusion.

Quid des ambivalences et des dynamiques de la réalité sociale concrète ?

Ce modèle ne met en évidence que des types extrêmes, alors que la réalité est surtout faite de cas intermédiaires, mixtes ou ambivalents, de va-et-vient entre l'une et l'autre position, de trajectoires rectilignes ou sinueuses menant d'une position à l'autre, etc.... C'est ainsi que la politique vis-à-vis des jeunes délinquants oscille sans cesse entre la répression (sanction exclusive) et la protection des jeunes (assistance inclusive).

Dans le cas des personnes handicapées, la politique consistant à développer un secteur protégé se situe sans cesse à la frontière de l'intégration assistée dans un emploi adapté (assistance inclusive), de la sanction inclusive (passerelle vers l'emploi ordinaire) ou du ghetto (sanction exclusive). Quant à la politique d'obligation d'emploi avec contribution compensatoire, elle peut se lire comme une politique de "sanction inclusive" si elle mène à des emplois de seconde catégorie, dans lesquels les bénéficiaires subissent un mauvais accueil; tandis qu'elle sera vue comme une politique de "assistance inclusive" si on la perçoit comme le coup de pouce qui était nécessaire pour que des personnes handicapées puissent faire preuve de leurs compétences et de leur motivation particulièrement élevée au travail.

Identifier la multiplicité de ces dynamiques et de ces ambivalences dans la réalité, en saisir les déterminants ou les structures et enfin en expliciter le sens, pour les individus comme pour le système social, toutes ces questions appellent donc de nouvelles recherches, d'autres démarches, voire de nouveaux modèles. Mais c'est bien la force du modèle proposé que d'avoir posé ces nouvelles questions, grâce au nouveau cadre conceptuel qui a été posé.

Et la genèse de l'exclusion?

Une autre limite du modèle est qu'il ne cherche pas à expliquer les divers mécanismes particuliers ou causes concrètes de l'exclusion. Pourquoi les handicaps sont-ils plus fréquents et plus graves chez les ouvriers manuels et les moins qualifiés, chez les personnes âgées? Pourquoi prennent-ils surtout la forme d'accidents, de la route ou du travail, chez les plus jeunes? Voilà autant de questions auxquelles le modèle est incapable de répondre, parce qu'il ne s'y intéresse pas. Mais cette limite tient à ce qui fait la force de ce double modèle: donner un sens aux processus d'exclusion, chercher à les comprendre.

Pertinent pour toutes les formes d'exclusion?

Que ce double modèle soit adéquat pour bien comprendre les diverses formes d'exclusion, qu'il s'y applique toujours parfaitement, ce n'est pas certain. Il semble clair que certains types de groupes minoritaires soient davantage vus avec un sentiment de pitié par le groupe majoritaire: c'est le cas par exemple des personnes âgées ou des personnes handicapées. Tandis que d'autres semblent davantage perçus avec un sentiment de peur : c'est le cas notamment pour les jeunes délinquants ou pour les immigrés. Dans le premier cas par exemple, les concepts de sanction inclusive ou exclusive seraient moins souvent pertinents, même s'ils demeurent toujours potentiellement utiles.

Il est probable en effet que l'éventuelle prédominance d'un pôle et d'un positionnement n'est jamais absolue¹²⁰ ni définitive. La politique de suppression à la naissance des enfants handicapés sous le régime nazi montre bien qu'une politique radicale de sanction exclusive vis-à-vis des personnes handicapées n'est pas si lointaine dans notre Occident: ne pourrait-elle d'ailleurs pas resurgir sous des formes plus subtiles ou plus aseptisées?

¹²⁰ On pourrait même émettre l'hypothèse qu'à une politique prédominante de façon visible dans la sphère consciente socialisée continuerait de correspondre son contraire, sous forme d'ombre, dans l'inconscient collectif, pour reprendre des termes jungiens.

6.3. Article proposé à l'Observatoire

L'identité de la personne confrontée à l'exclusion. Rupture et (re)construction de soi

L'exclusion, une fêlure sociale inéluctable ?

L'exclusion concerne des publics aussi différents que celui des personnes handicapées, immigrées ou encore vieillissantes, confrontées à des situations qui elles aussi diffèrent, comme la rupture du lien social, l'inégalité face à l'accès aux services de santé ou à l'emploi. Si l'on veut analyser le phénomène d'une façon globale, il faut non seulement s'attacher à la connaissance objective de ce vivent ces populations, mais également à la façon dont elles le vivent, à la lumière de ce qui amène, aujourd'hui, les « pathologies du lien social » (Fitoussi et Rosanvallon, 1996, p.48).

L'exclusion est au fondement de toute vie sociale. Depuis toujours, la société est le résultat d'une confrontation réelle ou symbolique entre des systèmes de valeurs, des normes et des croyances, dont une partie s'impose et structure les rapports sociaux. L'exclusion, au même titre que le bonheur et l'intelligence, s'insère dans un discours global et trouve sa légitimité dans les représentations instituées par une partie du corps social et acceptées par sa majorité. Cette légitimité s'inscrit dans le fonctionnement d'une société qui écarte une partie de ses membres, les « surnuméraires » (Castel, 1995), dont la mise à l'écart révèle les imperfections d'un système, à moins qu'elle ne serve à assurer la cohésion sociale entre les inclus, dans une logique de renforcement (Ravaud et al., 2000).

Une recherche interuniversitaire sur l'exclusion

Pendant trois ans, des chercheurs issus de cinq domaines universitaires ont travaillé ensemble à la création d'un nouveau modèle théorique pour décrire et comprendre l'exclusion (Grawez et al., 2003). Les expériences vécues, les recherches menées, les méthodes de travail et les théories de référence variaient d'une personne à l'autre, d'un institut à l'autre. Sous peine d'échec, il a fallu que la promotion de la santé, la psychologie, les sciences politiques, la psychosociologie et les sciences de

l'éducation trouvent un terrain d'entente sur lequel bâtir un référentiel commun, à partir des définitions et des représentations propres à chacune des disciplines en présence. En outre, les chercheurs avaient un passé professionnel qui, souvent, ne se limitait pas au seul cadre de leur institution. Economiste, philosophe, linguiste, sociologue ou chercheur psychosociosanitaire, ils avaient transité par des domaines professionnels et de recherche multiples. Pour finir, chaque université était chargée d'étudier le phénomène à la lumière d'un domaine qui lui était propre, soit, pour les Facultés Universitaires de Namur, la population handicapée face au marché du travail, pour l'Université Libre de Bruxelles, les adolescents dits violents, pour l'Université de Louvain, les personnes âgées, pour l'Université de Liège, les immigrés et, enfin, pour l'Université de Mons-Hainaut, les familles maltraitantes.

Objet de cet article

Cet article ne prétend pas réaliser une synthèse de l'ensemble de la recherche. Son but est d'apporter quelques constats sur la question cruciale de l'identité de la personne exclue, en présentant la démarche adoptée par l'équipe de recherche, la création d'un référentiel commun et, dans chacun des domaines de recherche, quelques points sensibles révélant la souffrance de la personne mais également sa volonté et sa capacité de s'en sortir.

La construction d'un savoir commun

Pour dépasser le foisonnement des expériences et des savoirs disciplinaires et parvenir à une approche globale du phénomène à étudier, les chercheurs ont adopté une démarche transdisciplinaire en faisant émerger les convergences et les divergences entre des apports d'experts et les regards portés sur les populations exclues.

La première tâche a été de sélectionner des concepts portant sur les dimensions sociale et individuelle du phénomène de l'exclusion. Stigmatisation, discrimination, accessibilité, norme, lien, représentation, utilité, honte, pitié, peur, bien-être, résilience,... : une série de concepts ont été choisis pour organiser cette

transversalité disciplinaire et ébaucher les premières hypothèses théoriques. A la lumière de ces concepts, il a été jugé opportun de séparer l'exclusion subjective de l'exclusion objective.

L'exclusion subjective désigne l'ensemble des représentations sociales qui déterminent et entretiennent le sentiment d'exclusion chez certaines catégories de la population. Elle consiste avant tout en un regard que l'on pose sur soi-même, que l'on renvoie aux autres et qu'à leur tour ils nous renvoient. Quant à l'exclusion objective, elle désigne l'ensemble des observations de terrain effectuées sur un groupe considéré comme exclu, par exemple les personnes handicapées et le marché de l'emploi.

Les mécanismes de production des représentations sociales liées à l'exclusion sont complexes. Les représentations naissent du sens commun, du discours médiatique sur la société produit par la société en général, mais aussi des débats public et politique, qui amènent des conséquences législatives sur la question de l'exclusion. Les deux types d'exclusion sont liés, la construction de l'exclusion subjective pouvant interférer sur l'exclusion objective et inversement.

Deux groupes ont ensuite été distingués. Le premier groupe est dit **majoritaire**. Il est non-exclu et considéré comme le producteur du discours sur l'exclusion. C'est lui qui, à travers l'activité politique, fixe les repères séparant la normalité de l'exclusion. Le second groupe est constitué de plusieurs groupes dits **minoritaires**, considérés comme exclus par le reste de la société. Si cette séparation a été nécessaire pour amorcer la réflexion sur l'exclusion, elle n'a pas occulté le fait que nous vivons dans une société où le discours dominant n'est pas systématiquement le discours du plus grand nombre. Ainsi, pour Touraine (1992), la classe dominante dans nos sociétés postindustrielles se compose de groupes dispersés en pôle d'influence et de pression qui contrôlent les grands appareils économiques et politiques.

A cet égard, le concept de groupe dominant plutôt que de groupe majoritaire a semblé parfois plus approprié pour réfléchir sur des concepts tels que la rentabilité

et l'excellence et leurs conséquences sur le sentiment d'exclusion de certains publics, notamment par rapport à la question obsédante du travail et de son importance dans l'imaginaire social.

De surcroît, si l'on regroupe toutes les catégories de la population sujettes à l'exclusion, chaque catégorie prise séparément justifie l'usage des concepts de groupe majoritaire et minoritaire. Les personnes handicapées s'opposent aux bien-portants, les personnes âgées à celles qui sont socialement actives, les immigrés aux autochtones et, par rapport aux comportements, les adolescents violents aux jeunes socialement conformes et les familles maltraitantes à celles qui agissent dans la bienveillance.

Exclu de quelque part, on peut être intégré ailleurs. Le membre d'un groupe minoritaire peut faire partie d'un ou de tous les autres groupes majoritaires ou, au contraire, cumuler les situations d'exclusion. Dans une dimension politique et macrosystémique, pour construire une réflexion globale sur le phénomène, est considérée comme le groupe majoritaire la société en général, avec ses lois, ses normes, ses représentations et ses valeurs.

La construction de l'identité pour soi et de l'identité pour les autres

Au cours de son éducation, chacun connaît des moments d'humiliation et de victoire. Le processus de socialisation naît de la capacité de riposte, rendue possible par l'articulation de ces deux pôles. L'identité se forge dans les moments de crise aussi bien que par des expériences de bien-être et d'harmonie. L'identité est un système dynamique, non stabilisé une fois pour toutes, constitué de représentations qui orientent les conduites de la personne sociale, individuelle ou collective et construisent son histoire, notamment en fonction des rapports de pouvoir dans lesquels il est impliqué et de ses relations avec les autres, grâce auxquels il se définit et reconnaît (Tap, 1986). L'articulation dialectique entre le rapport avec soi-même, sa spécificité, son autonomie (processus d'identisation) et celui que l'on noue avec les autres, pour se confronter à eux et s'intégrer dans un groupe en répondant à ses exigences (processus d'identification) met en place l'identité de la personne. Celle-ci, autrement dit, se fonde sur une démarche à la

fois double et dynamique, fondée sur le double sentiment, apparemment contradictoire, d'être à la fois singulier et socialement adapté. Selon Dubar (2000), l'individu est à la fois apte à jouer le jeu social en définissant « quel type d'homme il est » (identité pour autrui) et se réalise en exprimant « quel type d'homme il veut être » (identité pour soi).

Lorsqu'il y a équilibre, les deux fonctions jouent un rôle constructif. La personne acquiert une autonomie suffisante pour agir sur ses décisions. En revanche, lorsqu'il y a déséquilibre entre les deux pôles, nous nous trouvons dans une situation d'exclusion, qui consiste en une désagrégation des relations entre l'individu et la société mais également entre l'individu et lui-même. Dans une situation déséquilibrée, l'identification stimule la haine, la terreur, la vengeance, au nom d'un individu, d'un groupe ou d'un système de valeurs ; l'étiquetage d'un groupe minoritaire joue sur la violence, la stigmatisation, l'attribution de caractéristiques négatives. Par conséquent, l'identification du groupe exclu est impossible à réaliser, celui-ci souffre d'un déficit identitaire. Il peut en résulter une exclusion, un renoncement aux droits par lassitude (Ballet, 2001).

Les besoins de la personne

L'identité se définit également par la satisfaction de besoins générateurs de liens (besoins affectifs), de sens et de réalisation de soi (besoins cognitifs), de pouvoir et d'autonomie (besoins sociaux) et de valeurs (besoins idéologiques (Pourtois et Desmet, 1997). Dans cette recherche consacrée à l'exclusion, le modèle s'articule entre les repères (ou l'absence de repères) du groupe exclu et ceux du groupe majoritaire. Les exclus sont par exemple privés de réseau social, n'exercent aucun pouvoir de décision, véhiculent des valeurs étrangères à celles du groupe majoritaire, ou alors résistent et luttent pour la satisfaction de ces besoins essentiels.

Cependant, lorsque la personne vit des expériences qui l'écrasent et l'enferment dans une infériorité humiliante sans espoir de riposte, son identité est perturbée. Elle souffre de déconsidération de la part du groupe majoritaire et se déconsidère elle-même. La déconsidération est définie par des manques : les personnes sans

emploi, sans domicile, sans papiers, sans utilité sociale, sans droits... Ces manques « *deviennent l'élément principal de leur identité sociale* » (de Gaulejac, 1998) et conduisent au « *désespoir de soi* » de gens qui « *sont mal dans leur peau parce que mal dans leur position* » (Bourdieu, 1993).

Par rapport aux **besoins affectifs**, la désaffiliation affecte l'histoire de la personne, son attachement à sa famille, à son quartier, à son pays ; son acceptation par la société, c'est-à-dire la possibilité d'occuper un espace légitime et d'être à sa place. L'absence de projet du groupe majoritaire vis-à-vis de la population exclue, ou de la population exclue vis-à-vis d'elle-même et du groupe majoritaire (nous n'avons rien à voir avec eux...) fait que la personne, coupée de son histoire, est également privée de futur. Elle ne peut plus vivre ou survivre qu'au jour le jour.

Pour les **besoins cognitifs**, leur non-satisfaction se traduit par une impossibilité à comprendre son environnement et les codes qui le régissent. Sans stimulation, sans encouragement, sans désir d'apprendre, la personne ne se sent autorisée ni à prendre des initiatives ni à réajuster son action. La population exclue en est parfois rendue responsable (« ce sont des gens sans volonté, paresseux, apathiques, peu intelligents... »).

Les **besoins sociaux** sont affectés par un manque de communication, ou par une communication non symétrique, avec le groupe majoritaire. En outre, lorsqu'il y a dépendance sociale et donc relation asymétrique, la considération du groupe majoritaire vis-à-vis de la population exclue et de cette dernière vis-à-vis d'elle-même est amoindrie. Une bonne estime de soi est un levier indispensable pour agir. Enfin, la population en déficit social n'est pas toujours apte à suivre les normes en vigueur dans le groupe majoritaire, qu'il s'agisse de lois ou, au quotidien, d'avoir des repères spatio-temporels structurants (comme se lever pour aller travailler, à l'école...).

Les **besoins de valeurs** participent à une lutte culturelle dans laquelle le groupe majoritaire cherche à imposer sa vision du bien, du beau et du vrai. Dans le

processus d'assimilation, l'individu s'inscrit dans le courant des idées dominantes, quitte à justifier a posteriori son agrément conformiste aux incitations sociales ; dans le processus d'intégration, au contraire, l'hétérogénéité de valeurs est autorisée.

Les cinq domaines de l'exclusion à la lumière des besoins de la personne

Chacun des cinq domaines concernés par la recherche a été étudié en relation avec les quatre grandes catégories de besoins et leur satisfaction ou non dans la population concernée. Nous avons donc quatre tableaux reprenant, pour chacun des domaines de recherche, deux points de vue opposés. Le premier, consiste en une énumération des représentations les plus courantes, les plus immédiates, les stéréotypes les plus négatifs. Ils sont signalés en tête de colonne, comme *représentations du GM* (groupe majoritaire). Il s'agit bien sûr d'une description caricaturale ne rendant pas compte des nuances ayant cours dans la réalité. Ces stéréotypes sont suivis des attitudes et des comportements observés au sein du groupe minoritaire, relevés au cours de recherches effectuées précédemment (Grawez et al., 2003).

Pour les besoins affectifs :

	Immigrés	Adolescents violents	Familles maltraitantes	Personnes âgées	Handicapés
Besoins affectifs (création de liens) : attachement, investissement	<u>Représentations du GM :</u> <i>Dangereux</i> <i>Parasites</i> <i>Envahisseurs</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Dangereux</i> <i>Imprévisibles</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Dangereuses</i> <i>Coupables</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Inutiles</i> <i>Assistées</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Inutiles</i> <i>Assistés</i> <i>Incompétents</i>
	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>
	Attachement fusionnel, rejet de l'autre (ghetto) Intolérance	Détérioration des relations familiales et scolaires favorisant le développement d'un état de vulnérabilité affective.	Violence physique Fusion et détachement alternatifs et incohérents	Faible investissement Manque de projets soit des autres à leur égard, soit pour eux-mêmes	Repli sur soi, honte . Difficulté de se faire accepter par le monde du travail
	Ethnicisation des conflits Difficulté de réaliser ses projets ou absence de projets Souhait de préserver ses racines et en créant de nouvelles avec le pays d'accueil, si les lois le permettent	Sur-investissement dans des réseaux de sociabilité juvénile en marge permettant de suppléer ce déficit affectif Absence de projet et incertitude par rapport à l'avenir Désir d'être accepté avec ses particularités et ses compétences	Indifférence au monde extérieur Réclusion Futur non envisagé Futur déterminé négativement Repli sur soi, honte	Repli sur soi, honte Besoin d'affection, de reconnaissance Besoin d'empathie	Identification à la norme et intériorisation des représentations sociales négatives

Tableau 1 : Besoins affectifs et exclusion

Pour les besoins cognitifs :

	Immigrés	Adolescents violents	Familles maltraitantes	Personnes âgées	Handicapés
Besoins cognitifs (quête de sens) : stimulation, expérimentation, renforcement	<u>Représentations du GM :</u> <i>Usurpateurs, paresseux, voleurs Inaptes à comprendre</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Paresseux Démotivés Indisciplinés</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Inaptes Echec scolaire</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Dépassées Non performantes</i>	<u>Représentations du GM :</u> <i>Paresseux Non performants</i>
	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>
	Inaccessibilité des codes (école, lois, langue)	Expérience scolaire souvent déstructurante et démotivante :	Exigences disproportionnées des parents vis-à-vis de leurs enfants	Environnement peu stimulant	Accessibilité réduite
	Discrimination à l'embauche	développement d'un sentiment d'inutilité et désinvestissement social	Exposition au danger	Sentiment de faiblesse, d'être non productif, simple consommateur	Allocations : peu stimulantes
	Ecole : filières de relégation		Indifférence des parents vis-à-vis de l'évolution de l'enfant	Malchance, fatalité, désespoir	Déception, lassitude Travail peu qualifié, peu intéressant « Ecrémage » des travailleurs handicapés
	Image de soi déficitaire, dépression, anomie ou révolte	Sensation de ne pas être pris en compte par le politique qui gère souvent les adolescents en termes d'irresponsabilité (à protéger) ou de responsabilité (à contrôler)	Sentiments d'échec et d'anxiété de la part de l'enfant	Souhait de réaliser des activités avec des jeunes	Recherche de normalisation mais peur de perdre sa spécificité et ses droits, et représentations sociales négatives des employeurs.
					Aides à l'emploi et adaptation du poste de travail : stigmatisation. Souhait d'être engagé sur base des compétences et non parce que handicapé.

Tableau 2 : Besoins cognitifs et exclusion

Pour les besoins sociaux :

	Immigrés	Adolescents violents	Familles maltraitantes	Personnes âgées	Handicapés
Besoins sociaux (quête de pouvoir) : communication, considération, structures	<u>Représentations du GM :</u> Difficiles à comprendre	<u>Représentations du GM :</u> Agressifs Difficiles à comprendre	<u>Représentations du GM :</u> Agressives Repli sur soi	<u>Représentations du GM :</u> Esseulées Inutiles	<u>Représentations du GM :</u> Inutiles Sans valeur
	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>
	Maintien de la structure familiale d'origine (mariage arrangé, famille élargie)	Conduites antisociales (incivilités, délinquance)	Agressions verbales et/ou physiques	Faible estime de soi	Faible estime de soi
	Exercice de l'autorité (famille) pouvant poser problème	Règles de vie non respectées	Enfant rabaissé, traité en objet	Besoin de contact avec du personnel chaleureux plus que compétent	Ont du mal à percevoir leur valeur.
	Lois discriminantes (vote)	Renvoi d'une image dévalorisante par l'école	Formation d'un sujet soumis et honteux	Besoin de relation avec ses pairs, sa famille	Besoin d'être reconnu citoyen à part entière, fournisseur d'utilité à la société et capable d'efficience
	Principe légal de la double peine	Importance des interactions entre pairs qui deviennent l'entité d'appartenance et de reconnaissance	Négation du pouvoir de parler	Se sentent utiles en présence de lien familial	Vision idéalisée des valides
	Sentiment d'inaccessibilité		Structure aléatoire et non sécurisante	Solitude	
	Revendication de sa spécificité	Structures sociales contestées	Alternance de laxisme et de rigidité	Image de soi souvent déficitaire	Lois : rigides, ne permettent pas de retour en arrière, et laxistes : pas d'obligation d'embauche
	Violence: mode privilégié de gestion du conflit, moyen de contestation, d'exister socialement ou d'accéder à des biens socialement valorisés	Impossibilité pour l'enfant d'être en désaccord		Paradoxe : faire état de son anormalité pour organisation de politiques adaptées vs visée de normalité	

Tableau 3 : Besoins sociaux et exclusion

Pour les besoins idéologiques :

	Immigrés	Adolescents violents	Familles maltraitantes	Personnes âgées	Handicapés
Besoins idéologiques (valeurs) : bon, bien, vrai et beau	<u>Représentations du GM :</u> Font peur Symbolisent le danger potentiel, la perte de l'identité nationale Porteurs de tares	<u>Représentations du GM</u> Sont à contrôler Font peur	<u>Représentations du GM :</u> Jugées sévèrement par la société Font peur	<u>Représentations du GM :</u> Symbolisent déchéance, malheur, laideur Font pitié	<u>Représentations du GM :</u> Symbolisent le malheur, la déchéance, la laideur, font pitié, provoquent la gêne Porteurs de tares
	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>	<u>Attitudes et comportements possibles :</u>
	Souffrance due au déracinement, à l'incompréhension Adhésion aux nouvelles valeurs ressentie comme une trahison Usage du compromis, stratégies identitaires	Rejet des normes traditionnelles Soif de reconnaissance Sentiment d'injustice, de rejet Souffrance causée par la crise du lien, du sens et du pouvoir, explicitée par la violence Constitution d'un propre système de références en marge de la société civile ou pour accéder illégitimement à des biens socialement valorisés	Souffrance de la victime souvent cachée La famille se replie, se veut opaque au reste de la société Remarques du parent à l'enfant au sujet des défauts, de sa laideur, suscite la méfiance face à l'extérieur Capacité de juger de ce qui est vrai détenue par l'adulte seul Vérité aléatoire, déterminée par le contexte	Besoin d'être reconnu dans ses valeurs, qui semblent niées et dénigrées Sentiment de ne pas être écouté, désir de pouvoir raconter sa vie, ses souvenirs (laisser des traces) Souffrance due à la solitude, au manque de projet	Pose la question de la légitimité des valeurs (travail, argent, santé, vie affective et sexuelle) Souffrance due à la différence Besoin d'affirmation de l'égalité des droits et de la non-discrimination, y compris dans la vie affective et sexuelle.

Tableau 4 : Besoins idéologiques et exclusion

Les attitudes et comportements des groupes minoritaires sont révélateurs d'une identité plus ou moins altérée par les circonstances. Les personnes suivent plusieurs cheminements. Soit elles s'inscrivent dans la fatalité (apathie, anomie, dépression), désirent se libérer de leurs entraves (revendication, proposition de loi, créativité), manifestent un esprit de rébellion (délinquance, refus des lois), ou encore se replient sur elles-mêmes (intégrisme). L'impossibilité d'identification conduit à une revendication à outrance, ou alors à une désagrégation de soi.

Les groupes présentent des différences dans leur capacité de s'organiser pour réagir. Pour les immigrés et les handicapés, il existe une force de réaction indéniable avec, au bout du compte, le désir de faire reconnaître ses droits : droit au travail, droit de se faire admettre dans sa spécificité, de rester fidèle à ses traditions, sa religion, ses coutumes mais également de composer, dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie identitaire, avec les caractéristiques de la société d'accueil et celle de la société d'origine.

En revanche, les adolescents violents et les personnes âgées ne se caractérisent pas par une volonté d'organisation. Pour ces dernières, leurs besoins spécifiques sont étudiés depuis relativement peu de temps : la question des maisons de repos et des conditions de vie des pensionnaires, par exemple, doit être prise en considération de toute urgence par l'action sociale.

Quant aux familles maltraitantes, elles se caractérisent par une difficulté à construire et à soutenir un projet familial favorable au développement de la personne. Si les autres groupes sont décrits dans une relation possible avec l'extérieur, les familles maltraitantes forment un microcosme fondamentalement replié sur lui-même.

Les réactions possibles des groupes minoritaires permettent la formulation de questions importantes. Comment décrire et comprendre les sentiments des personnes et leurs réactions face aux images dévalorisantes ou infantilisantes renvoyées par le groupe majoritaire ? Comment traduire au plus juste leur désir

d'être reconnu comme des personnes compétentes, égales aux autres, capables de s'investir dans un projet, de respecter les lois ?

Il faut souligner l'interaction entre les perceptions des groupes majoritaires, qui participent à l'élaboration de situations spécifiques pour les groupes minoritaires, et les perceptions des groupes minoritaires, qui entraînent à leur tour des réactions auprès du groupe majoritaire. Le concept d'exclusion - intégration traverse l'ensemble des publics concernés. En effet, le mécanisme essentiel de l'exclusion se situe dans les représentations sociales et les idéologies et dans la combinaison des perceptions et des situations de chacun.

Conclusion

La multitude des sources d'exclusion (emploi, logement, santé, comportement, etc.) rend l'exploration du phénomène très complexe. Pour gérer cette complexité, la dynamique créée par la confrontation de plusieurs disciplines s'est construite par l'identification de concepts transversaux, perçus comme applicables aux disciplines et champs respectifs, mais également par la reconnaissance d'une certaine «résistance transversale», c'est-à-dire que certains concepts ne s'appliquent pas forcément à toutes les populations-cibles.

Ce processus a été mis en lumière par une **approche socio-politique** (représentations sociales, groupe majoritaire, lien social, inaccessibilité, utilité sociale, etc.) mais aussi par une **dimension individuelle** de l'exclusion (l'exclusion subie, contrôlée, ressentie et exprimée, le bien-être individuel et social, l'identité personnelle, la confrontation d'un soi «réel» et d'un soi «idéal», etc.). L'attitude de pitié et de peur, établie par le regard du groupe dominant sur les populations dites exclues, s'inscrit dans une perspective plus large liée à la question de l'autonomie : autonomie physique, décisionnelle, psychique ; autonomie réelle, accordée, revendiquée, etc. Ce concept constitue l'un des enjeux des politiques menées à l'égard des populations exclues.

Du classement de l'exclu sur une échelle entre l'autonomie et l'hétéronomie dépendra l'attitude du groupe dominant à son égard, étant entendu que plus celui-

ci sera considéré comme autonome, plus il sera tenu comme responsable de ses actes et donc sanctionné relativement à ces derniers. Inversement, plus celui-ci sera considéré comme hétéronome, moins celui-ci sera considéré comme responsable de ses actes. Sur ce point, il semble légitime de se demander dans quelle mesure l'exclu perçu comme autonome par le groupe majoritaire, mais dans la rupture et la non-conformité, engendre la mise en place de politiques visant à lui rappeler son hétéronomie et, à l'inverse, l'exclu vu comme hétéronome contribue à la mise en place de politiques poursuivant le développement de son autonomie.

La question de l'autonomie se pose également de différentes manières dans chaque champ de recherche, qu'il s'agisse d'une autonomie décisionnelle peu reconnue aux personnes âgées par le groupe dominant, qu'il s'agisse de l'empowerment, de la résilience, de l'autonomie décisionnelle d'une famille vis-à-vis des institutions (écoles, hôpital, etc.) ou encore de la prise en charge de ses propres intérêts par la population d'origine immigrée elle-même. Il s'agit ici de dépasser le caractère statique du regard individuel et social de l'exclusion pour l'inscrire dans un processus dynamique et évolutif (vulnérabilité, différenciation, distanciation, facteurs de risque, déterminants, etc.). En effet, l'exclusion n'est pas un état propre à certains individus, elle apparaît en certaines circonstances, peut concerner de multiples individus et se modifier au fil du temps. C'est ce caractère dynamique qu'il faut considérer dans le cadre très vaste de l'action sociale et politique engagée envers la frange certes la plus vulnérable de notre société, mais également pourvue de compétences qu'il s'agit de reconnaître et de valoriser.

Ouvrages cités

BALLET J., (2001), *L'exclusion : définitions et mécanismes*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU P., (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil.

CAMILLIERI C. et al., (1990), *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.

CASTEL R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.

DE GAULEJAC V., (1998), « Honte et dignité », in HAROCHE C. et VATIN J.-C. (dir.), *La considération*, Paris, Desclée de Brouwer, pp.187-197.

DUBAR C., (2000), *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

FITOUSSI J.-P. & ROSANVALLON P., (1996), *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil.

GRAWEZ M., DE MUELENAERE A., LIBION F., FAVRESSE D., JAMIN J., BARRAS C., MERCIER M., DECCACHE A., PIETTE D., MARTINIELLO M., POURTOIS J.-P. & DESMET H., (2003), *Exclusions et sciences humaines. Exclusion en sciences humaines*. Recherche commanditée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique.

POURTOIS J.-P. & DESMET H., (1997, rééd. 2001), *L'éducation postmoderne*, Paris, PUF.

RAVAUD J.-F., STIKER H.-J., (2000), « Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, 1^{ère} partie ; les processus sociaux fondamentaux d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap », in *Revue de Sciences Humaines et Sociales*, n° 87, pp. 1-17.

TAP P. (éd.) (1986), *Production et affirmation de l'identité*, 2 tomes, Toulouse, Privat.

TOURAINÉ A., (1992), *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.

7. Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. QUESTION	4
1.2. CONSTRUCTION DE L'OBJET	5
1.3. COMPOSITION DU RAPPORT	7
2. CADRE CONCEPTUEL.....	9
2.1. DE LA MULTIDISCIPLINARITE A LA TRANSDISCIPLINARITE.....	10
2.2. METHODE D'INVESTIGATION DEVELOPEE PAR LES CHERCHEURS.....	11
3. CONSTRUCTION D'UN MODELE TRANSDISCIPLINAIRE	14
3.1. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DES GROUPES MAJORITAIRES FACE AUX POPULATIONS EXCLUES	15
(1) <i>Caractéristiques des représentations</i>	15
(2) <i>Sentiments par rapport aux exclus</i>	17
(3) <i>La gestion de l'exclusion</i>	20
3.2. L'EXCLUSION VECUE PAR LES GROUPES MINORITAIRES.....	27
(1) <i>La perception de soi-même d'un point de vue politique</i>	27
(2) <i>Sentiments éprouvés par les exclus</i>	30
(3) <i>Construction de l'identité et conflits identitaires</i>	32
(4) <i>Le rapport des exclus au groupe majoritaire</i>	42
4. SYNTHESE.....	48
4.1. LA CONSTRUCTION D'UNE UNICITE THEORIQUE.....	49
(1) <i>La constitution d'un tableau synthétique</i>	49
(2) <i>La dynamique du modèle</i>	53
5. ANNEXE 1 : L'EXCLUSION DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE RECHERCHE	55
5.1. PERSONNES AGEES ET EXCLUSION	57
(1) <i>La problématique</i>	57
(2) <i>Les représentations sociales du groupe dominant (les professionnels de la santé)</i> ..	58
(3) <i>Représentations sociales du groupe minoritaire sur lui-même</i>	59
(4) <i>Représentations de la santé/maladie/vieillesse selon les personnes âgées de plus de 65 ans interviewées</i>	61
(5) <i>Application du modèle développé selon l'axe premier (peur et/ou pitié envers les exclus représentés dans ce cas précis par le groupe des personnes âgées)</i>	64
(6) <i>Application du modèle développé selon le second axe (sentiment d'être encadré versus sentiment d'être abandonné)</i>	65
(7) <i>Le modèle des 12 besoins et les personnes âgées</i>	66
5.2. PERSONNES HANDICAPEES ET EXCLUSION	70
(1) <i>Un débat autour de la valeur du travail</i>	70
(2) <i>Travail et handicap</i>	71
(3) <i>Une gestion paradoxale du handicap</i>	79
5.3. FAMILLES MALTRAITANTES ET EXCLUSION	87
(1) <i>La maltraitance, une notion complexe</i>	87
(2) <i>Les familles maltraitantes : quelle réalité par rapport à la notion de groupe majoritaire ?</i>	92
(3) <i>Exclusions subjective et objective</i>	103

(4) <i>La lutte contre l'exclusion : éducation, assistance ou sanction</i>	105
(5) <i>Une approche compréhensive</i>	109
5.4. ADOLESCENTS DESIGNES VIOLENTS ET EXCLUSION	119
(1) <i>Introduction</i>	119
(2) <i>Les représentations sociales des adolescents désignés violents</i>	123
(3) <i>La gestion des adolescents par le groupe majoritaire</i>	131
(4) <i>La gestion de l'exclusion par les adolescents</i>	136
5.5. POPULATION D'ORIGINE IMMIGREE ET EXCLUSION	149
(1) <i>Introduction</i>	149
(2) <i>L'exclusion objective et subjective</i>	154
(3) <i>Les groupes majoritaires et les populations exclues : application du modèle</i>	164
(4) <i>Le regard des populations exclues sur elles-mêmes et sur le groupe dominant</i>	169
6. ANNEXE 2 : LES ARTICLES	177
6.1. ARTICLE PROPOSE A LA REVUE INTERNATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTE ET D'EDUCATION POUR LA SANTE.....	178
<i>Elaboration d'un modèle compréhensif de l'exclusion dans le cadre d'une recherche transdisciplinaire</i>	178
1. <i>Problématique</i>	179
2. <i>Méthodologie</i>	182
3. <i>Résultats</i>	185
4. <i>Discussion</i>	191
5. <i>Conclusion</i>	192
6.2. ARTICLE PROPOSE A LA REVUE NOUVELLE	197
<i>Vers un nouveau paradigme de lecture des exclusions</i>	197
6.3. ARTICLE PROPOSE A L'OBSERVATOIRE	211
<i>L'identité de la personne confrontée à l'exclusion. Rupture et (re)construction de soi</i>	211